



BELGIQUE · BELGIË · BELGIEN

---

# Programme national

de réforme

2022

# Sommaire

<b>1. Introduction</b>	4
<b>2. Contexte macroéconomique et effets des réformes structurelles</b>	7
1. Une normalisation progressive de la croissance économique	8
2. Après des fluctuations liées aux prix de l'énergie, l'inflation devrait converger vers 1,6 %	9
3. Le marché du travail s'est rétabli remarquablement vite du choc du coronavirus ; le taux d'emploi progresse jusqu'à 72,9 % en 2027	10
<b>3. Approche des défis principaux pour l'économie, le marché du travail et la cohésion sociale</b>	13
1. Budget et dette publique (y compris recettes et dépenses)	13
1.1. Contexte général	13
1.2. Mesures budgétaires	14
1.3. Mise en œuvre du PNRR	18
2. Marché du travail, formation et enseignement	19
2.1. Marché du travail	19
2.2. Enseignement et formation	22
2.3. Mise en œuvre du PNRR	26
3. Entrepreneuriat, concurrence, innovation et numérisation	27
3.1. Entrepreneuriat et concurrence	27

3.2.	Innovation et digitalisation	29
3.3.	Mise en œuvre du PNRR	31
<b>4.</b>	<b>Énergie, mobilité et durabilité</b>	<b>32</b>
4.1.	Énergie	32
4.2.	Mobilité	36
4.3.	Durabilité	38
4.4.	Mise en œuvre du PNRR	39
<b>5.</b>	<b>Protection sociale et inclusion</b>	<b>40</b>
5.1.	Mesures fédérales et régionales	40
5.2.	Mise en œuvre du PNRR	44
<b>4.</b>	<b>Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable des NU (SDG's)</b>	<b>45</b>
1.	La gouvernance pour réaliser les SDG	45
2.	Lacunes dans les progrès vers les SDG's	47
<b>5.</b>	<b>Utilisation des fonds structurels</b>	<b>50</b>
1.	REACT-EU	50
2.	Programmation 2021-2027	50
<b>6.</b>	<b>Processus institutionnel et participation des parties prenantes</b>	<b>52</b>
<b>7.</b>	<b>Annexes</b>	<b>54</b>

# 1. Introduction

Dans le cadre de ce Programme national de réforme (PNR), les différents gouvernements font rapport des réformes structurelles importantes qui sont intervenues au cours de l'année écoulée et des mesures qui devraient être prises dans un avenir proche. Le PNR vient compléter les mesures stratégiques figurant dans le Programme de stabilité et se veut un prolongement des priorités du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR).

Dès lors que nous pourrons rapidement, et espérons-le définitivement, laisser derrière nous la plupart des restrictions dues à la crise sanitaire, la priorité des différents gouvernements sera de mettre le cap sur la prise de mesures destinées à augmenter le potentiel de croissance de l'économie belge et le taux d'emploi et à permettre aux finances publiques de retrouver la voie de la durabilité. Les récents développements intervenus aux frontières extérieures de l'Europe génèrent cependant un climat d'incertitude inédit et sont autant de nouveaux défis posés à l'ensemble des autorités de notre pays. Afin de consolider notre indépendance envers les énergies fossiles en ces temps géopolitiques mouvementés, le gouvernement fédéral a décidé en mars d'entreprendre les démarches qui s'imposent pour prolonger de dix ans la durée de vie de deux centrales nucléaires et d'accélérer la transition vers des énergies renouvelables à force d'investissements complémentaires dans l'éolien en mer, l'hydrogène, le solaire et la mobilité durable. En mars encore, le gouvernement flamand a également décidé d'accélérer les investissements à court terme (2022 et 2023) dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Malgré la dure réalité et les défis à court terme qu'elle impose, les autorités de notre pays relèvent avec détermination les défis stratégiques posés par la transition climatique et la poursuite de la numérisation de notre économie.

Ces deux dernières années, les différents gouvernements se sont vivement employés à neutraliser les répercussions négatives de la crise sanitaire. D'un point de vue macro-économique, la politique de crise a porté ses fruits. Les

*1. Introduction*

dommages économiques et la perte d'emplois ont finalement pu être strictement limités. Grâce à l'affectation massive de fonds publics, l'économie belge a pu trouver une assise à une reprise rapide. Comme dans d'autres pays européens, la crise sanitaire a été l'occasion de procéder à une forte augmentation des investissements publics. Les besoins en investissements dans notre pays ont pour l'heure été clairement définis et plusieurs projets des différents gouvernements ont été déployés ou le seront dans les mois à venir.

Outre le déploiement des investissements financés par la RRF, les différents gouvernements ont pris des initiatives supplémentaires. En octobre 2021, le gouvernement fédéral a identifié des investissements supplémentaires d'un milliard d'euros dans son plan de relance et de transition ; au niveau régional aussi, la relance et la transition figurent en haut des priorités.

En Flandre, le gouvernement a lancé fin septembre 2020 le plan de relance flamand (Vlaamse veerkracht). D'un montant de 4,3 milliards d'euros (dont 2,25 milliards d'euros dans le cadre de la RRF), ce plan repose sur sept piliers : (i) la gestion de la crise sanitaire et des conséquences du brexit, (ii) la consolidation du système flamand des soins de santé et du bien-être, (iii) les investissements dans l'humain et les talents, (iv) les investissements dans les infrastructures, (v) la durabilisation de l'économie et de la société, (vi) la transformation numérique de la Flandre et (vii) l'amélioration de l'efficacité des autorités.

Fin octobre 2021, le gouvernement wallon a approuvé son plan de relance assorti d'un budget de 7,644 milliards d'euros et couvrant la période d'aujourd'hui à 2024 (6,164 hors RRF). Il s'articule autour de six axes : (i) miser sur la jeunesse et le talent, (ii) assurer un développement durable au niveau environnemental, (iii) amplifier le développement économique, (iv) soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale, (v) veiller à une gouvernance innovante et participative et (vi) soutenir la reconstruction et la résilience des zones sinistrées.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a retenu neuf projets d'investissement et deux projets de réforme pour un montant maximum de 495 millions d'euros dans le cadre de son PRR autour de quatre axes : (i) la transition énergétique des bâtiments via rénovation des infrastructures, (ii) la numérisation des secteurs culturels et médiatiques, (iii) la stratégie numérique dans l'enseignement visant à accélérer et intensifier les compétences numériques des enseignants et des apprenants, (iv) le développement de connaissances et d'innovations liés à la transition écologique au travers d'une plateforme ad hoc. En complément, diverses réformes ont été mises en place notamment, un plan stratégique de rénovation des infrastructures scolaires à 10 ans a été approuvé pour un budget total de 1 milliard d'euros. En recherche, un soutien à l'internationalisation des acteurs de la recherche belge francophone.

À Bruxelles, le gouvernement a élaboré en juillet 2020 son plan de relance et de redéploiement fondé sur un diagnostic complet de la situation socio-économique,

*1. Introduction*

territoriale et environnementale de la Région de Bruxelles-Capitale au lendemain de la crise sanitaire. D'un montant de près de 500 millions d'euros à destination des mesures d'aide urgentes, ce plan repose sur trois piliers : (i) la transition socio-économique et l'emploi, (ii) la politique en matière de bien-être et de santé, et (iii) le développement territorial et l'environnement.

Le gouvernement de la Communauté germanophone prévoit, dans le cadre de son plan de relance et d'investissement, des projets de réforme dans différents domaines à hauteur de 720 millions d'euros afin d'engendrer un processus de reconstruction multi-sectoriel suite aux différentes crises auxquelles elle a également dû faire face.

Le contexte macroéconomique actuel difficile et l'incertitude que génère la guerre en Ukraine exigent des mesures efficaces et solides. Il est crucial pour une économie ouverte comme l'économie belge de tenir à l'œil les éventuelles incertitudes macroéconomiques dans la zone euro et le reste du monde.

Les différents gouvernements mèneront une politique appropriée en faisant preuve de la flexibilité nécessaire et en tenant compte de l'analyse des dernières données économiques. Une politique qui s'appuie sur nos atouts tels que notre capacité d'innovation, l'intégration de nos entreprises dans les chaînes de valeurs mondiales, le niveau de formation de la population et le haut niveau de productivité. Mais aussi une politique qui s'efforce de mettre en œuvre des réformes pour pallier nos lacunes telles qu'une faible croissance de la productivité, une participation insuffisante au marché du travail, une mobilité réduite de la main-d'œuvre et des inadéquations et pénuries dans certains profils professionnels, des émissions de gaz à effet de serre relativement élevées et des déficiences en matière d'infrastructures.

Le PNR est structuré comme suit. Le chapitre 2 présente brièvement les projections macroéconomiques pour notre pays. Le chapitre 3 donne un aperçu des principales réformes et des principaux investissements réalisés par les différents gouvernements dans les domaines suivants : (i) budget/dette publique, (ii) marché du travail, formation et enseignement, (iii) entrepreneuriat, innovation, concurrence et numérisation, (iv) énergie, mobilité et durabilité, (v) protection et inclusion sociales. Le chapitre 4 dresse brièvement l'état d'avancement de la mise en œuvre des SDG. Le chapitre 5 présente l'utilisation des fonds structurels et le chapitre 6 décrit le processus institutionnel et la participation des parties prenantes à l'élaboration de ce PNR. Les annexes présentent les plans des régions et des communautés. Les bases de données Fenix et CeSaR ont été mises à jour le 1er mars 2022.

## 2. Contexte macroéconomique et effets des réformes structurelles<sup>1</sup>

Le Bureau fédéral du plan (BFP) a élaboré ses perspectives économiques à l'horizon 2027, dans le prolongement du Budget économique 2022, publié le 17 février. Ces perspectives ne tiennent compte que des mesures dont les modalités d'application étaient connues avec suffisamment de précision le 11 février 2022. Le Deal pour l'emploi annoncée le 15 février, de même que l'Accord fédéral sur l'énergie du 15 mars, n'ont donc pas été pris en compte. La guerre en Ukraine, qui a éclaté le 24 février, n'a pas non plus été prise en compte. Le BFP a toutefois calculé une variante technique pour rendre compte de l'impact possible de cette guerre sur les perspectives économiques. Les résultats sont synthétisés dans l'encadré 1.

La croissance réelle de l'économie belge devrait s'établir à 3,0 % en 2022, avant de ralentir à 1,9 % en 2023 et à 1,3 % en moyenne au cours de la période 2024-2027. Cette croissance s'accompagne d'une hausse de l'emploi de 238 000 personnes sur la période 2022-2027, ce qui permet au taux d'emploi de grimper de 70,5 % en 2021 à 72,9 % en 2027. L'inflation passerait de 5,5 % en 2022 à 1,1 % en 2023, parallèlement au recul des prix de l'énergie, puis remonterait progressivement pour atteindre 1,6 %.

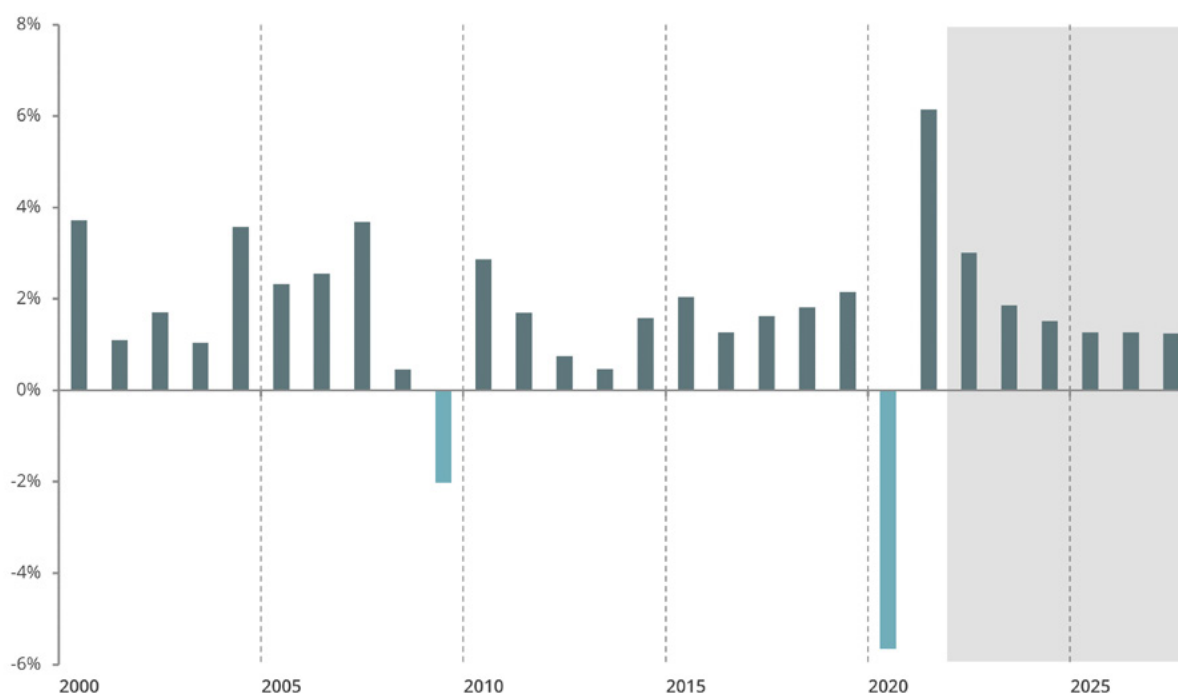
---

<sup>1</sup> Les présentes perspectives constituent une contribution à la préparation du nouveau Programme de stabilité et du nouveau Programme national de réforme. Les paramètres macroéconomiques ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux. Les perspectives régionales 2021-2026 du Bureau fédéral du plan sont disponibles chez [https://www.plan.be/uploaded/documents/202107160831210.FOR\\_HermReg\\_2021\\_12470\\_F.pdf](https://www.plan.be/uploaded/documents/202107160831210.FOR_HermReg_2021_12470_F.pdf)

## 1. Une normalisation progressive de la croissance économique

Après s'être contractée de 6,5 % en 2020, l'activité économique de la zone euro s'est redressée de 5,2 % en 2021. Le mouvement de rattrapage s'estompe dans le courant des années 2022 et 2023 mais une croissance encore robuste de, respectivement, 4,0 % et 2,5 % est attendue, soutenue également par les programmes de relance des États membres. La croissance du PIB de la zone euro devrait atteindre 1,6 % en 2024 et se normaliser à 1,4 % au cours de la période 2025-2027.

**Fig. 1 | PIB en volume**  
taux de croissance en pour cent



En 2021, l'économie belge a enregistré une croissance de 6,1 %. La reprise a été soutenue par pratiquement toutes les composantes de la demande. En 2022, la croissance du PIB devrait être encore assez solide, atteignant 3,0 %, avec la consommation des particuliers comme principal moteur. La croissance devrait poursuivre son ralentissement pour s'établir à 1,9 % en 2023, malgré l'accélération temporaire de la croissance des investissements. Pour la période 2024-2027, une croissance du PIB de l'ordre de 1,3 % par an en moyenne est attendue, avec un profil légèrement décroissant (de 1,5 % en 2024 à 1,2 % en 2027).

Les exportations belges ont rebondi en 2021 et devraient encore profiter en 2022 et 2023 de la poursuite du redressement, certes moins prononcé, de la demande



provenant des partenaires commerciaux. À partir de 2024, les exportations renouent avec une trajectoire de croissance plus faible mais stable.

La consommation des particuliers s'est redressée de 6,3 % en 2021 et devrait poursuivre son rattrapage cette année, avec une croissance en volume de 5,9 %. Cela permettrait au taux d'épargne des ménages de renouer avec un niveau (11,6 %) proche de celui prévalant avant la crise sanitaire, et ce après avoir grimpé à 20,2 % en 2020. En 2023 et 2024, la croissance de la consommation devrait ralentir à, respectivement, 1,9 % et 1,8 %. Elle resterait néanmoins supérieure à sa valeur tendancielle, sous l'impulsion d'une forte augmentation du revenu disponible réel, surtout en 2023 (2,9 %). Cette année-là, l'indexation des salaires et des prestations sociales serait largement supérieure à l'inflation qui est alors en net repli. À partir de 2025, la progression de la consommation des particuliers devrait être davantage en ligne avec celle du revenu disponible réel et perdre en dynamisme.

Les investissements des entreprises ont rebondi en 2021, affichant une croissance en volume de 9,2 %, et devraient continuer à augmenter en 2022 et 2023 de, respectivement, 1,7 % et 3,6 %. Ils sont soutenus par les bonnes perspectives de demande, les plans de relance et le contexte de taux d'intérêt qui demeure favorable. Ces facteurs sont moins porteurs durant la seconde moitié de la période de projection, ce qui ralentit la croissance des investissements. Les investissements des ménages (en logements) ont aussi opéré un important mouvement de rattrapage en 2021, augmentant de 10,5 %. Ils devraient encore progresser de 3,8 % cette année en raison, notamment, des travaux de reconstruction suite aux inondations de l'été dernier. Par la suite, ils augmentent encore légèrement. Les investissements publics ont enregistré, en 2021, une forte croissance en volume (10,5 %). Au cours de la période 2022-2024, ils devraient continuer d'augmenter, portés par les plans de relance, les investissements de la Défense nationale et les investissements des pouvoirs locaux à l'approche des élections communales. À partir de 2025, l'impact de ces facteurs s'estompe et les investissements publics diminuent.

## 2. Après des fluctuations liées aux prix de l'énergie, l'inflation devrait converger vers 1,6 %

En 2022, l'inflation particulièrement élevée (5,5 %) s'explique non seulement par la hausse des prix de l'énergie, mais également par l'augmentation de l'inflation sous-jacente. Des problèmes d'approvisionnement et la hausse de prix de certaines matières premières alimentaires en sont les causes principales. Les effets de second tour jouent également un rôle : l'inflation élevée entraîne une hausse des salaires qui, à son tour, se répercute sur les prix à la consommation. Ces effets de second tour resteraient toutefois sous contrôle. L'inflation sous-jacente devrait

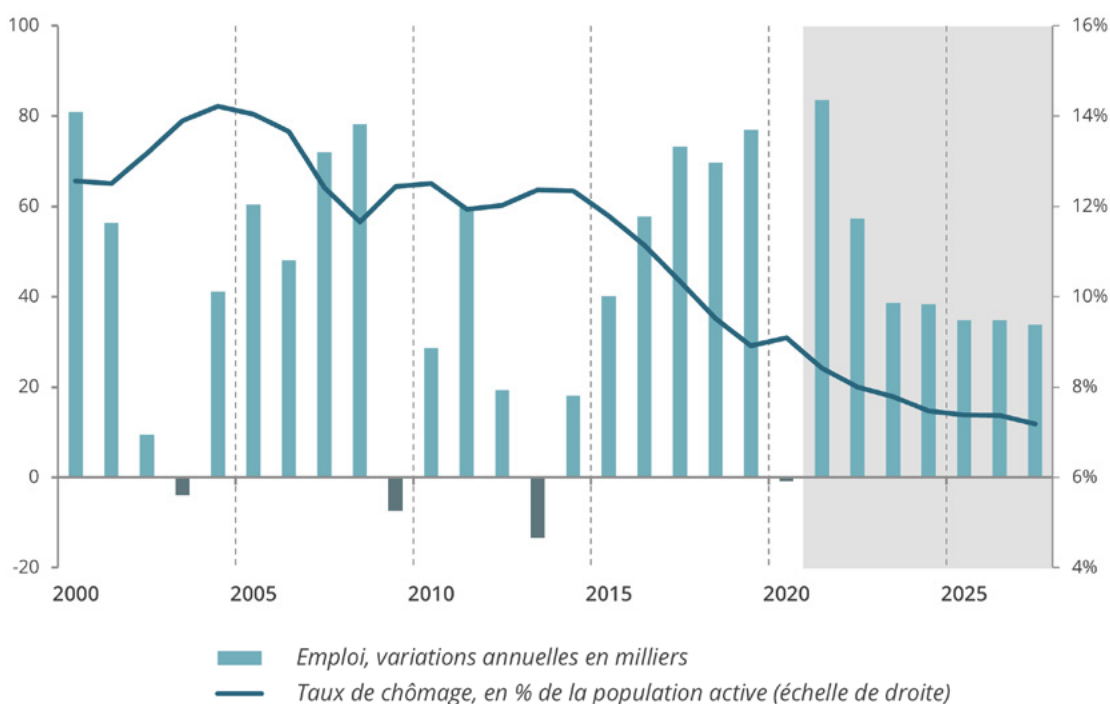
atteindre un pic dans le courant de l'année 2022, puis diminuer lentement avec la disparition progressive des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement.

En 2023 et 2024, l'inflation devrait retomber à, respectivement, 1,1 % et 1,2 %, étant donné la baisse des prix de l'énergie prise en compte pour ces deux années. Par la suite, l'évolution de tous les prix devrait se normaliser et l'inflation devrait progressivement remonter, pour atteindre 1,6 % à la fin de la période de projection.

### 3. Le marché du travail s'est rétabli remarquablement vite du choc du coronavirus ; le taux d'emploi progresse jusqu'à 72,9 % en 2027

L'emploi a fortement chuté juste après l'éclatement de la crise du coronavirus mais a, depuis, opéré un important mouvement de rattrapage. Par conséquent, l'emploi a enregistré une progression exceptionnelle en 2021 (de 84 000 personnes) et devrait encore augmenter de 57 000 personnes cette année. La population active devrait également croître sensiblement cette année (de 37 000 personnes), soutenue par la poursuite de la remontée des taux d'activité chez les jeunes. Le chômage administratif baisse en 2022 (20 000 personnes), et ce pour la deuxième année consécutive ; le taux de chômage s'établit à 8,0 %. D'un point de vue macroéconomique, la période de crise sanitaire a donc causé peu de dommages au marché du travail.

Fig. 2 | Emploi et taux de chômage  
(définition BFP)



## 2. Contexte macroéconomique et effets des réformes structurelles

Après ce mouvement de rattrapage, l'emploi évolue à un rythme moins soutenu. Au cours de la période 2023-2024, il progresserait ainsi de 39 000 personnes par an en moyenne. Le chômage continuerait de reculer (de 13 000 personnes par an en moyenne), dès lors que l'augmentation de la population active ralentit elle aussi (passant à +26 000 personnes par an en moyenne).

Au cours de la période 2025-2027, la croissance de l'activité dans le secteur marchand ralentit encore quelque peu, et, partant, la croissance de l'emploi fléchit à +35 000 personnes par an en moyenne. La croissance de la productivité dans le secteur marchand est stable durant cette période (0,7 % par an), en ligne avec la croissance réelle des coûts du travail. La progression de la population active s'accélère (jusqu'à +31 000 personnes par an en moyenne) suite au relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans. Le recul du chômage devient moins marqué durant cette période (-3 000 personnes par an). Le taux de chômage devrait s'élever à 7,2 % en 2027.

**Tableau 1 | Chiffres clés pour l'économie belge**  
Pourcentages de variation en volume sauf indication contraire

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de consommation finale des particuliers	-8,2	6,3	5,9	1,9	1,7	1,4	1,4	1,4
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	0,2	4,2	1,3	0,6	1,1	1,4	1,4	1,3
Formation brute de capital fixe	-6,2	9,6	2,6	3,5	1,7	0,4	1,1	0,8
Dépenses nationales totales	-6,1	5,7	3,5	2,0	1,6	1,2	1,4	1,2
Exportations de biens et services	-5,5	9,0	5,2	3,9	3,1	3,1	3,3	3,1
Importations de biens et services	-5,9	8,5	5,9	4,0	3,2	3,0	3,4	3,0
Exportations nettes (contribution à la croissance)	0,4	0,5	-0,5	-0,1	-0,1	0,1	-0,1	0,0
Produit intérieur brut	-5,7	6,1	3,0	1,9	1,5	1,3	1,3	1,2
Indice national des prix à la consommation	0,7	2,4	5,5	1,1	1,2	1,5	1,6	1,6
Revenu disponible réel des particuliers	0,9	0,3	1,2	2,9	1,9	1,1	1,4	1,3
Taux d'épargne des particuliers (en % du revenu disponible)	20,2	15,5	11,6	12,4	12,4	12,1	12,1	12,1
Emploi intérieur (variation annuelle moyenne, en milliers)	-0,8	83,7	57,3	38,6	38,5	34,9	34,9	33,8
Taux d'emploi (20-64 ans ; définition EFT)	70,0	70,5	71,2	71,6	72,1	72,4	72,6	72,9
Taux de chômage (définition BFP, en pour cent de la population active)	9,1	8,4	8,0	7,8	7,5	7,4	7,4	7,2

Sur l'ensemble de la période 2022-2027, l'emploi gagne 238 000 personnes. Le taux d'emploi des 20-64 ans (définition EFT) est en constante augmentation et passe de 70,5 % en 2021 à 72,9 % en 2027.

## Encadré 1 | Variante technique suite à la guerre en Ukraine

Le BFP a élaboré une variante technique en adaptant plusieurs variables internationales dans le contexte de la guerre en Ukraine. La croissance des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique est revue à la baisse et les prix de gros des produits énergétiques sont relevés une nouvelle fois. Cette variante a une pure valeur indicative et ne peut pas être considérée comme une actualisation des prévisions pour 2022.

Le recul de la croissance des marchés extérieurs conduit à une baisse des exportations, celle-ci qui implique à son tour que les entreprises belges doivent produire moins pour répondre à la demande (extérieure). En conséquence, les entreprises adaptent leurs facteurs de production à la baisse et réduisent leurs investissements et l'emploi. Cette année, le PIB en volume serait au bas mot 0,5 % plus faible que le niveau prévu dans la situation de référence, sous l'effet d'une baisse de l'ensemble des dépenses. La hausse des prix à la consommation, quant à elle, s'intensifie. L'indexation plus forte des salaires et des prestations sociales compense en grande partie la perte de pouvoir d'achat des ménages, mais l'indexation réagit avec un certain retard par rapport aux évolutions de prix de sorte que la perte de pouvoir d'achat en 2022 reste sensible (à politique inchangée). La consommation privée est moins en repli que le revenu disponible réel des ménages, ce qui indique que les ménages épargnent moins pour soutenir leur consommation. Le déflateur du PIB (+0,46 % par rapport à la simulation de référence) réagit nettement moins fortement au choc des prix étant donné que la hausse des prix intérieurs est en partie compensée par une forte dégradation des termes de l'échange. Par conséquent, le PIB en prix courants serait légèrement plus faible que dans la simulation de référence. Les coûts salariaux par heure prestée avant indexation restent inchangés puisque la hausse salariale brute avant indexation et les hypothèses concernant les cotisations patronales n'ont pas été modifiées dans cette simulation. La hausse des coûts salariaux nominaux par heure prestée s'explique dès lors uniquement par l'indexation plus forte des salaires dans le secteur marchand.

Le Budget économique, publié en février, ne tenait compte que des mesures dont les modalités d'application étaient connues avec suffisamment de précision le 11 février 2022. C'est toujours le cas dans cette variante. Des mesures plus récentes, comme l'Accord sur l'énergie du 15 mars, ne sont donc pas prises en compte. De même, les conséquences de l'afflux de réfugiés et les effets négatifs sur la confiance des entrepreneurs et des consommateurs ne sont pas non plus pris en compte.

## 3. Approche des défis principaux pour l'économie, le marché du travail et la cohésion sociale

### 1. Budget et dette publique (y compris recettes et dépenses)

#### 1.1. Contexte général

L'année 2021 a été encore fortement perturbée par la pandémie de COVID-19. Les finances publiques belges ont dès lors été impactées que ce soit par des variations épidémiques, des mesures sanitaires ou budgétaires visant à atténuer les effets négatifs de la pandémie. Cependant, la reprise économique qui a suivi s'est montrée forte bien qu'inégale. Les finances publiques ont joué leur rôle de stabilisateur et la politique monétaire a contribué à l'agilité du budget de l'État en garantissant des conditions de financement historiquement favorables. Toutefois, l'inflation et la hausse importante des prix de l'énergie sont venues perturber la reprise. Plus récemment encore, le lancement de l'offensive russe en Ukraine et la mise en place des sanctions économiques larges risquent de perturber les fondements économiques et par ricochet, l'économie et les finances publiques belges. En conséquence, cela aura vraisemblablement un impact budgétaire, sur les recettes, les dépenses, le déficit et l'endettement. À ce stade et compte tenu des évolutions constantes, il est encore trop tôt pour évaluer précisément les impacts sur les finances publiques belges.

Sur base des chiffres repris dans le Rapport 2021 de la Banque nationale de Belgique, on constate une amélioration des finances publiques belges en 2021. Les dépenses primaires baissent (54 % du PIB en 2021 contre 57,2 % en 2020), le solde primaire s'améliore (-4,6 % du PIB en 2021 contre -7,1 % en 2020), la charge d'intérêts baisse (1,6 % du PIB en 2021 contre 1,9 % en 2020), de même que le solde de financement (-6,2 % du PIB en 2021 contre -9,1 % en 2020) et la dette publique (108,6 % du PIB en 2021 contre 112,8 % en 2020). D'après le Bureau fédéral du plan, cette tendance positive devrait se poursuivre en 2022. Toutefois, la dette publique devrait remonter à partir de 2023.

## 1.2. Mesures budgétaires

Au début du gouvernement fédéral en 2020, compte tenu de la pandémie, une politique fiscale dynamique a été choisie. Un effort fixe de 0,2 % du PIB par an a été retenu pour la période 2021-2024. Au terme de cette période, l'effort fixe s'élève donc à 0,8 % du PIB. En outre, pour la période 2022-2024, un effort variable est prévu, en fonction du niveau et de la croissance du PIB. En 2022, cet effort variable s'élève à 0,3 % du PIB. Le gouvernement décidera du montant de l'effort variable pour chaque année suivante lors de l'élaboration du budget.

En Flandre, le gouvernement flamand choisit résolument de rétablir des finances publiques saines et de renforcer la croissance structurelle dans notre pays. Avec 900 millions d'euros de mesures d'économies d'ici 2024, le gouvernement flamand tient sa promesse de réduire de moitié le déficit budgétaire d'ici 2024.

Le gouvernement wallon a présenté un budget qui respecte la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire en 2024 pour ce qui concerne la gouvernance ordinaire de la Région (c'est-à-dire hors dépenses COVID, inondations et relance). Dès la confection du budget initial 2022, une attention toute particulière a été portée sur la soutenabilité de la dette wallonne, suite au travail de la Commission externe de la dette notamment. Un effort structurel cumulatif de réduction du déficit à 1 % des recettes (environ 150 millions d'euros par an) est prévu.

A Bruxelles, les mesures de soutien prises par le gouvernement au cours des derniers mois et années ont eu un impact sur la situation financière de la Région. Malgré que le déploiement de la réforme de la taxe routière et l'introduction de SmartMove aient été retardés, l'objectif du gouvernement bruxellois reste de revenir à l'équilibre budgétaire en 2024, tout en garantissant un certain nombre d'investissements stratégiques durables et porteurs de croissance.

Concernant les mesures de soutien suite à la crise sanitaire, conformément à la clause dérogatoire générale et aux recommandations spécifiques du Conseil à la Belgique en 2020, les gouvernements fédéral, régionaux et communautaires ont pris des mesures budgétaires en 2020 et 2021 pour renforcer la capacité du système de santé, contenir la pandémie et apporter un soutien aux personnes et aux secteurs particulièrement touchés. Cette forte réponse politique a permis

d'amortir la contraction du PIB, ce qui a limité l'augmentation du déficit et de la dette publics. Les mesures budgétaires discrétionnaires prises en 2020 et 2021 étaient en grande partie de nature temporaire.

Les mesures prises concernent principalement : le chômage temporaire (indemnisation des travailleurs en chômage temporaire), le droit passerelle (revenu de remplacement pour les indépendants), les provisions utilisées pour la protection de la population (par exemple : centre de crise, information, équipement médical), les mesures de soutien et de prévention (aide alimentaire, logement pour les sans-abri, études, achat de médicaments et de protection médicale, masques pour les civils, etc.) ou autres (tests, soutien de l'économie, coûts supplémentaires des institutions publiques concernées, mesures d'aide aux plus vulnérables), paiements anticipés aux hôpitaux, mesures fiscales, mesures de liquidité, paiements différés (d'impôts, de cotisations de sécurité sociale, etc.), régime de garantie conclu entre le gouvernement fédéral et les institutions financières. Les Communautés et Régions ont également pris une série de mesures pour ralentir la propagation du coronavirus et atténuer l'impact sur les soins de santé, d'une part et pour soutenir financièrement les citoyens, secteurs et/ou les entreprises concernés, d'autre part.

Les mesures de soutien fédérales s'élèvent à 15,2 milliards d'euros en 2020 avant de se réduire progressivement à 0,7 milliard en 2025.

**Tableau 2 | Les mesures de soutien fédérales suite à la crise de Corona**  
*Millions d'euros*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants de soutien	15 155	9 812	2 073	1 072	832	669

Concernant la revue des dépenses, le gouvernement fédéral a lancé un programme en 2020.

Le 12 février 2021, le Conseil des ministres fédéral a approuvé les sujets et les termes de référence des trois projets pilotes suivants : les exemptions de retenue à la source sur les revenus professionnels, l'impact du télétravail généralisé sur l'organisation et la gestion des bâtiments de l'administration fédérale et des soins efficaces.

Le Conseil des ministres fédéral du 10 novembre 2021 a décidé de prendre des mesures concernant l'exonération du paiement du précompte professionnel et d'imposer des systèmes de déclaration uniformes, d'étudier les plans directeurs et la possibilité de centraliser des services. Dans la perspective du prochain cycle de révision des dépenses en 2022, le Conseil des ministres a également décidé de lancer des études sur le passif nucléaire des institutions fédérales, les frais de fonctionnement des établissements scientifiques et la collaboration entre les



institutions qui perçoivent les taxes et les cotisations. En vue du prochain cycle de révision de dépenses en 2023, des études préliminaires seront menées pour évaluer la disponibilité des données pour les thèmes suivants : asile et migration, l'efficacité du soutien fédéral à la R&D, justice (frais de justice dans les affaires pénales).

Concernant les pensions, le premier pilier est confronté au défi de l'augmentation des dépenses liées au vieillissement. Une nouvelle augmentation du taux d'emploi et de la croissance de la productivité, ainsi qu'une trajectoire budgétaire crédible, sont des leviers importants pour y remédier. Le gouvernement étudie les réformes qui pourraient être mises en œuvre pour garantir la sécurité financière et sociale pour assurer la durabilité financière et sociale. L'introduction d'un bonus de pension, un aspect clé de cette réforme, joue un rôle important dans la poursuite de l'augmentation du taux d'emploi : le bonus encouragera les gens à travailler au-delà de l'âge de la retraite, les personnes qui font ce choix recevant une pension légale sensiblement plus élevée.

Concernant le mini tax shift, le gouvernement a accepté de réduire la contribution spéciale pour la sécurité sociale des travailleurs gagnant jusqu'à 3 500 euros bruts par mois. La taxe sur les vols, une augmentation des accises sur le tabac et une réforme de l'exonération de la taxe sur les salaires (applicable au travail de nuit entre autres) doivent compenser la réduction d'impôt. En outre, le gouvernement relève également la limite supérieure des personnes pouvant bénéficier de la prime de travail.

Concernant les investissements, à partir de 2022, le Mécanisme de relance et de résilience continuera à être utilisé pour financer des investissements supplémentaires destinés à soutenir la relance. En outre, le gouvernement fédéral entend également poursuivre une politique d'investissement forte, en débloquant 1,3 milliard d'euros pour des investissements supplémentaires dans les années à venir. Le gouvernement flamand souhaite également massivement investir grâce à son plan de relance (Vlaamse veerkracht) d'un montant total de 4,3 milliards d'euros.<sup>2</sup>

La crise est également mise à profit pour préparer et mettre en œuvre des réformes. Le service flamand des finances et du budget (Departement Financiën en Begroting) travaille sur une norme de dépenses. Cette norme de dépenses doit garantir la viabilité des finances publiques en toutes circonstances, assurer la stabilité de la politique et freiner les ajustements ponctuels. Travailler avec une norme de dépenses implique également de partir d'objectifs à moyen terme dans une perspective pluriannuelle.

La Wallonie a également adopté son plan de relance fin octobre 2021 pour lequel une gouvernance rigoureuse a été mise en place afin d'assurer sa mise en œuvre

---

2 <https://www.vlaanderen.be/vlaamse-regering/vlaamse-veerkracht>



efficace. Un premier rapport de suivi a été élaboré en décembre 2021. Au niveau du suivi budgétaire, la Cellule d'information financière (CIF) et la Cellule d'appui au monitoring auront pour mission d'assurer le suivi des exercices budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que la préparation des projections budgétaires sur la base desquelles auront lieu les travaux du gouvernement. En ce qui concerne le budget base zéro, les trois premières vagues d'analyse sont terminées, la 4ème est en cours. L'exercice doit se clôturer au printemps 2022.

Pour éviter d'étouffer la reprise économique et promouvoir une croissance durable et inclusive, la Région de Bruxelles-Capitale continuera à investir dans la mobilité, le logement social, la politique de l'emploi et la mise en œuvre du plan climat. Les investissements stratégiques ont été clairement définis et une trajectoire pluriannuelle concrète a été convenue (une moyenne de 450 millions d'euros par an pour les années restantes de cette législature). Pour 2022, le budget sera de 396,7 millions d'euros.

L'analyse des dépenses publiques et de la responsabilité financière (Public Expenditure and Financial Accountability – PEFA), réalisée en 2021 avec l'assistance technique de la Commission européenne, a montré que la Région doit s'efforcer de renforcer la gestion des investissements, ce qui doit conduire à une meilleure planification et hiérarchisation des investissements publics dans le cadre des budgets à moyen terme disponibles et avec des critères prédéterminés pour la sélection des projets, y compris, par exemple, l'impact sur l'activité économique et les revenus futurs. Pour répondre à cette recommandation du rapport PEFA, la Région a obtenu une assistance technique supplémentaire de la Commission européenne (via le Technical Support Instrument). Ce projet démarrera l'été prochain.

L'un des CSR adressés à la Belgique concerne la maîtrise des coûts du vieillissement et des soins de longue durée afin d'équilibrer structurellement le budget. En Flandre, ces dépenses sont évaluées dans le cadre des prévisions budgétaires flamandes et des estimations pluriannuelles. Lors de chaque élaboration et ajustement du budget, ces dépenses sont donc évaluées afin de parvenir à un budget structurellement équilibré, également à moyen terme. Ce suivi budgétaire strict concerne les différentes composantes des dépenses publiques flamandes qui peuvent évoluer de manière illimitée sur la base du vieillissement de la population, telles que les contributions en espèces basées sur le degré de soins fournis par la protection sociale flamande (Vlaamse sociale bescherming) et les aides à la mobilité. La Wallonie fera face à l'augmentation attendue des dépenses de soins de longue durée à travers différentes mesures. Ces mesures contribuent à la réduction des dépenses de soins de longue durée dans le sens où elles privilégient l'anticipation (promotion de la santé – prévention), les mesures alternatives aux établissements de long-term care qui offrent environ 50 000 places et un déploiement de nouvelles collectes de données pour un suivi du vieillissement et de son impact. Le décret opérationnalisant le Plan de promotion

de la santé à l'horizon 2030 a été modifié en février 2022 pour renforcer la promotion de la santé. Le gouvernement a également adopté en février 2022 une stratégie de désinstitutionnalisation et un plan d'action, qui sera mis en œuvre avec l'appui du FSE+.

Concernant la maîtrise des coûts du vieillissement et des soins de longue durée, différentes mesures ont été prises à Bruxelles, notamment : la récupération des lits en portefeuille en maison de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS), c'est-à-dire les lits qui ont été autorisés mais ne sont pas utilisés. Ces lits virtuels représentent un budget potentiel d'environ 60 millions d'euros. En outre, une procédure de reconversion des lits MR en lits MRS a été mise en place pour mieux répondre aux besoins de la population qui se trouve en institution. Enfin, deux études ont été réalisées dont les résultats sont attendus pour mi-2022 : une étude de programmation relative aux structures de maintien à domicile et d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées et une étude sur le financement des MR et des MRS.

Un nouveau décret fiscal wallon visant à lutter plus efficacement contre des pratiques destinées à échapper et/ou à contourner certains impôts a été adopté. Celui-ci instaure notamment une disposition générale anti-abus pour prévenir tous les cas dans lesquels l'intention du législateur wallon ne serait volontairement pas rencontrée. La procédure wallonne est également dotée de délais de lutte contre la fraude allongée et d'un système d'amendes en matières fiscales plus efficace et transversal. Ce nouveau décret fiscal comporte également des dispositions visant à limiter les abus en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement ainsi que diverses mesures en matière de fiscalité automobile. Le texte a été adopté en décembre 2021 et est entré en vigueur au 1er janvier 2022.

### 1.3. Mise en œuvre du PNRR

Le PNRR contient également plusieurs mesures contribuant à l'amélioration de la composition et à l'efficacité de nos dépenses publiques, via la mise en place d'examens de dépenses (R-6). Les quatre premiers jalons correspondant respectivement à ces mesures au niveau fédéral, de la Flandre, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne ont déjà été atteints. L'intégration de cette mesure dans le processus budgétaire de ces gouvernements est en bonne voie et devrait être atteinte pour la fin de l'année 2022. En ce qui concerne la Communauté française, les conclusions des projets pilotes seront présentées au gouvernement en septembre 2022, comme prévu dans le jalon correspondant.

## 2. Marché du travail, formation et enseignement

### 2.1. Marché du travail

Les différents gouvernements que compte ce pays ont l'ambition commune d'atteindre un taux d'emploi de 80 % et ils s'inscrivent de la sorte très clairement dans le Socle européen des droits sociaux.

Ainsi, le gouvernement fédéral a en réponse aux défis structurels qui se posent sur le marché du travail, adopté une réforme du marché du travail visant à améliorer la formation et les compétences des travailleurs, à permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, à offrir un meilleur cadre pour les nouvelles formes de travail et à contribuer au relèvement du taux d'emploi à 80 % d'ici 2030.

La réforme comprend notamment un droit individuel à la formation (cfr. infra volet enseignement). Aussi, tous les travailleurs auront aussi la possibilité de travailler à temps plein 4 jours par semaine ou de travailler un peu plus une semaine et un peu moins la semaine suivante.

Les partenaires sociaux seront davantage impliqués dans la réalisation d'une plus grande diversité sur le marché du travail et pour ce qui concerne le problème des métiers en pénurie.

Pour maintenir la compétitivité et l'emploi à niveau, le gouvernement fédéral a décidé, en mai 2021, que les salaires pour la période 2021-2022 pouvaient augmenter de 0,4 % en termes réels. L'indexation des salaires est, comme toujours, maintenue. En outre, des secteurs et/ou des entreprises qui ont bien fonctionné pendant la crise du coronavirus ont pu octroyer une prime corona de 500 euros maximum.

En juin 2021, les partenaires sociaux sont arrivés à un accord sur différents aspects de la politique de l'emploi. Le gouvernement fédéral a transposé cet accord en textes législatifs avec notamment une augmentation progressive des salaires minimums et davantage de flexibilité en ce qui concerne les heures supplémentaires. Citons comme autres mesures la promotion des déplacements durables entre le travail et le domicile, l'encouragement financier de l'innovation par des travailleurs et les efforts des secteurs pour soutenir les groupes à risque sur le marché du travail. Une enveloppe bien-être de plus de 700 millions d'euros a été prévue pour veiller à ce que les allocations sociales restent en phase avec l'évolution des salaires.

Les personnes reconnues en incapacité de travail appartiennent à un groupe cible vulnérable et méritent une bonne protection sociale. A partir de 2022, l'allocation minimale sera accordée à partir du premier jour du quatrième mois d'incapacité de travail. Dans un même temps, on va améliorer les chances d'un

retour au travail pour les personnes ayant des problèmes de santé. A partir de 2022, des coordinateurs vont se charger d'accompagner rapidement et activement les personnes reconnues en incapacité de travail. Combinée à un meilleur monitoring, à une responsabilisation des différentes parties concernées et à un service approprié en collaboration avec les régions, c'est une « nouvelle procédure systématique » qui va être introduite. De même, une réglementation adaptée va être prévue pour les indépendants, les fonctionnaires et les trajets chez son propre employeur.

Un outil de calcul en ligne va être développé, lequel permettra aux gens percevant une indemnité d'une mutuelle ou une allocation de personne handicapée d'évaluer l'impact d'un retour au travail sur le revenu net du ménage.

Les Régions s'efforcent aussi d'améliorer l'accompagnement vers un emploi. Les administrations fédérales et régionales discutent de propositions pouvant être appliquées de manière asymétrique afin d'avoir une politique d'activation efficace vraiment adaptée à la région tout en s'inscrivant dans le cadre fédéral. En Wallonie, la réforme TIM (Talents, Impulsion, Mobilisation) vise à mettre en place un programme d'accompagnement et de coaching personnalisé avec des experts provenant de différents secteurs, à réaliser une meilleure adéquation entre candidats et offres d'emploi, à établir des « profils professionnels » en ligne, à opérer un screening des talents et des projets pour chaque individu et à offrir un soutien spécifique aux personnes qui sont les plus éloignées du marché du travail. De plus, le gouvernement wallon a réservé un budget de 3,3 millions d'euros pour renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi souffrant de problèmes de santé mentale et pour les assister au mieux, avec le soutien d'acteurs spécialisés.

En ce qui concerne spécifiquement les chômeurs de longue durée, la Wallonie et la Flandre ont pris des mesures pour assurer un meilleur accompagnement des personnes dans leur parcours vers le travail. La Flandre investit dans un meilleur accompagnement (Integrale Begeleiding Plus – IB+) qui mise sur les compétences en matière d'entretien d'embauche, les compétences du 21ème siècle et la motivation du demandeur d'emploi. Le service communautaire a été introduit pour les personnes qui sont au chômage depuis plus de 2 ans : ceci permet aux demandeurs d'emploi de longue durée d'effectuer des petites tâches dans des pouvoirs locaux et des ASBL afin de travailler sur des compétences génériques déterminées et de mettre en place un rythme de travail. Le demandeur d'emploi reçoit pour cela une petite indemnité. Au travers d'appels pour l'octroi d'aide à la formation, à l'investissement stratégique et à l'innovation dans les entreprises de travail adapté, la Flandre investit également dans l'économie sociale.

La Wallonie prévoit une réforme des Missions régionales pour l'emploi (MIRE) et un soutien personnalisé plus étendu pour les demandeurs d'emploi ainsi que davantage de contacts avec les employeurs. La prime octroyée pour l'engagement

d'un demandeur d'emploi de longue durée est en outre élargie et pérennisée, de même que le dispositif visant les NEETs. Des expériences pilotes de type Territoires zéro chômeurs de longue durée vont être lancées avec l'appui du FSE+.

Pour répondre à la pénurie structurelle sur le marché du travail, le gouvernement flamand a lancé un bonus à l'emploi flamand qui est axé sur les bas salaires. Cette réforme rend le travail dans des emplois faiblement rémunérés et souvent faiblement qualifiés plus attrayant, un segment du marché de du travail en Flandre qui compte actuellement un nombre considérable d'emplois non occupés.

En Wallonie, la réforme des aides à la promotion de l'emploi a été adoptée et est entrée en vigueur, outre la pérennisation de l'emploi dans de nombreux secteurs non marchands, elle permettra d'en créer de nouveaux. Des moyens sont également dégagés pour soutenir l'économie sociale et la numérisation du secteur.

Poursuivant les objectifs d'accès à l'emploi de la stratégie Go4Brussels 2030, la Région bruxelloise est engagée dans des programmes de lutte contre la discrimination à l'embauche et de promotion de la diversité, qu'elle a décidé de renforcer. De nouvelles mesures seront également prises par la Région bruxelloise qui visent à l'élaborer un nouveau cadre juridique relatif à l'instauration d'un régime de prime spécifique pour soutenir les employeurs dans le recrutement et l'intégration durable des chercheurs d'emploi en situation de handicap. La Région bruxelloise renforcera également ses investissements pour réduire le mismatch des compétences sur son marché de l'emploi. Cela passera notamment par un bilan de compétences professionnelles, linguistiques et numériques systématique du chercheur d'emploi et l'élaboration d'un plan de formation individualisé. La Communauté germanophone prévoit des mesures et des réformes pour améliorer l'insertion professionnelle et les chances sur le marché du travail au terme de la formation. Les mesures visent surtout l'intégration des chômeurs de longue durée, des personnes souffrant de troubles psychiques ou handicapées physiques et l'orientation professionnelles des jeunes.

En Flandre, la connaissance du néerlandais est essentielle pour renforcer la position sur le marché du travail des allophones ou des personnes accusant un retard linguistique. C'est pourquoi, la Flandre a lancé le plan d'action Vijf voor taal. En Région bruxelloise, un appel à projets a été lancé pour promouvoir la connaissance des langues dans l'enseignement professionnel. Les projets doivent encourager l'enseignement du néerlandais, du français et éventuellement de l'anglais et ainsi permettre à davantage de candidats d'accéder au marché du travail. En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'apprentissage de la langue fait l'objet d'attentions particulières notamment via les dispositifs DASPA (classes spécifiques d'accueil des étrangers) et FLA (français langue d'apprentissage)

La Flandre et la Wallonie font chacune des efforts supplémentaires pour augmenter l'offre de places dans les structures d'accueil des enfants avec

respectivement au moins 2 500 et 3 143 nouvelles places d'accueil créées afin de garantir ainsi l'entrée et le maintien d'une part de la population active sur le marché du travail (en particulier la population féminine). A Bruxelles, d'ici 2026, sur la base du plan baptisé 1000 premiers jours, un total de 2 100 nouvelles places d'accueil seront créées.

## 2.2. Enseignement et formation

### a. Améliorer les prestations et l'inclusivité de l'enseignement et des systèmes de formation

Les réformes destinées à accroître la qualité de l'enseignement se poursuivent. Le Pacte d'excellence dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles déjà mis en œuvre dans 1 700 écoles est étendu aux 800 écoles restantes. De plus, 20 nouvelles écoles, venant s'ajouter aux 20 premières écoles désignées et faisant partie des écoles les plus en difficulté du système scolaire, sont placées sous étroite surveillance.

Les trois Communautés veulent valoriser le métier d'enseignant. Un budget supplémentaire a été dégagé pour le refinancement annoncé de l'enseignement supérieur. L'organisation de l'enseignement supérieur a aussi été clarifiée. La Flandre continue d'investir dans la professionnalisation des enseignants (équipes éducatives) et des directions notamment via le programme de la formation continue prioritaire et par la participation active à une étude comparative de l'OCDE Teachers' Professional Learning Study (TPL). La formation initiale des enseignants a été réformée en Fédération Wallonie-Bruxelles et sera d'application dès la rentrée académique 2023-2024. Un budget supplémentaire de 80 millions d'euros structurels a été dégagé pour l'enseignement supérieur pour la législature 2019-2024. Le parcours académique des étudiants a également été adapté et sera d'application dès la rentrée académique 2022-2023. L'inclusion des personnes handicapées sera également améliorée. Plusieurs actions du gouvernement visent également une meilleure inclusivité des femmes dans les secteurs éducatifs et de la formation professionnalisante/professionnelle. De plus, plusieurs chantiers et actions visent une meilleure orientation des élèves et étudiants, mais également des travailleurs et demandeurs d'emplois.

Avec le projet Vision globale - Façonner l'enseignement de demain qui court depuis plusieurs années dans la Belgique de l'Est, la Communauté germanophone veut poser les bases d'un système d'enseignement durable et équitable et veut améliorer les conditions de travail des enseignants. En mars 2022, l'OCDE a publié une étude qui analyse l'efficacité, l'efficacité et l'égalité des chances du système scolaire en Communauté germanophone. Sur base de cette analyse de l'OCDE et du feed-back des différentes parties prenantes dans l'enseignement, une vision sera développée dans le courant de 2022 concernant une stratégie d'enseignement et des mesures concrètes de mise en œuvre de cette stratégie. Le masterplan doit être disponible à l'horizon 2024.



Pour éviter que des élèves ayant des besoins particuliers soient trop souvent orientés vers l'enseignement spécialisé, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone mènent une série de réformes. Ainsi la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble l'expertise et le soutien en cas d'application d'aménagements raisonnables dans toutes les écoles ordinaires. En Belgique germanophone, un nouvel établissement parastatal va être créé rassemblant tout le know-how sur l'enseignement de soutien de sorte que les moyens existants pour une prise en charge accrue des élèves dans l'enseignement ordinaire puissent être utilisés plus efficacement à l'avenir. Cette nouvelle école abritera les actuels enseignants d'intégration et du personnel qualifié. Dans le même temps, les écoles ordinaires auront plus leur mot à dire lors de l'utilisation de ce personnel de soutien spécialisé et bénéficieront de davantage de flexibilité via des contrats de collaboration. Les écoles ordinaires n'auront plus qu'une seule personne de contact pour les questions d'intégration d'élèves ayant des besoins spécifiques. Fournir un soutien facilement accessible reste de la responsabilité des écoles ordinaires. En Flandre, le nouveau décret de soutien à l'apprentissage et modèle de soutien à l'apprentissage (decreet leersteun en leersteunmodel) entre en vigueur de manière phasée à partir du 1er septembre 2023. Il vise à permettre à tous les élèves de se développer optimalement en enregistrant un gain d'apprentissage maximal. Le décret accroît la qualité de l'enseignement et garantit la faisabilité pour les écoles et les enseignants. Il mise sur un renforcement de l'enseignement ordinaire, du soutien des apprentissages et de l'enseignement spécialisé.

Pour détecter à temps un éventuel retard linguistique chez les tout-petits et pour y remédier, un test linguistique (le test KOALA) est désormais obligatoire en Flandre à partir de l'année scolaire 2021-2022 pour tous les enfants en 3ème maternelle.

Rattraper le retard dans les apprentissages apparu chez de nombreux élèves en raison de la pandémie du COVID-19, en particulier chez les plus vulnérables, est devenu la priorité dans toute la Belgique. Pour supprimer ces retards, la Flandre apporte un soutien supplémentaire aux écoles en prévoyant un encadrement supplémentaire (De bijsprong). A partir du 1er septembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022, les écoles peuvent demander pour l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ainsi que dans les centres d'enseignement secondaire professionnel à temps partiel en Communauté flamande, un encadrement supplémentaire sous la forme de périodes de cours (enseignement fondamental), d'heures-professeur (enseignement secondaire ordinaire) et d'heures de cours (enseignement secondaire spécialisé). Des moyens supplémentaires sont prévus pour les élèves qui répondent aux critères d'encadrement du statut socioéconomique (Sociaal-economische status – SES) dans l'enseignement fondamental ordinaire, de l'encadrement de l'égalité des chances en matière d'enseignement (Gelijke onderwijskansen – GOK) dans l'enseignement secondaire ordinaire ou l'enseignement secondaire professionnel

à temps partiel. La Fédération Wallonie-Bruxelles a atténué les effets de la crise COVID en renforçant les subventions sociales, en revoyant les critères de financement des étudiants, en accordant une aide aux étudiants doctorants et des primes informatiques pour le personnel de l'enseignement pour adultes. Les critères pour l'octroi des bourses d'étude ont été simplifiés et des campagnes d'information ont été lancées au sujet de l'aide disponible afin que davantage d'étudiants puissent bénéficier d'une bourse. En Fédération Wallonie Bruxelles, des périodes ont été octroyées dans l'enseignement fondamental et dans le secondaire pour aider les élèves en difficulté d'apprentissage ou psychologique.

### **b. Encourager le développement des compétences et s'attaquer à l'inadéquation des compétences**

L'apprentissage tout au long de la vie est plus que jamais nécessaire pour disposer des compétences nécessaires sur un marché du travail qui évolue rapidement. Le gouvernement fédéral a instauré le droit individuel à la formation. Les entreprises devront établir un plan de formation. Une attention particulière devra être portée ce faisant aux travailleurs les moins qualifiés.

Le gouvernement flamand continue structurellement d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie afin d'accroître la participation aux formations en Flandre, notamment avec le plan d'action en matière d'apprentissage tout au long de la vie (Koers zetten naar een lerend Vlaanderen). Dans ce plan d'action, le partenariat pour l'apprentissage tout au long de la vie (Partnerschap Levenslang Leren) formule des ambitions et des actions pour faire de la Flandre une société apprenante. On travaille également à un modèle de prévision des besoins en termes de compétences qui cartographiera les besoins en compétences, les pénuries et les surplus attendus et par conséquent les besoins en termes de formation complémentaire et de réorientation au niveau des entreprises, des groupes d'entreprises et des secteurs ainsi que pour l'ensemble du marché du travail et de la formation en Flandre.

Le renforcement des compétences numériques reste un objectif clé pour toutes les Communautés et Régions. Tous les gouvernements ont adopté en 2021 le plan interfédéral et intersectoriel Women in Digital dont l'objectif est de fournir une stratégie cohérente afin de favoriser la coordination et la synergie entre les différentes initiatives prises pour promouvoir, à tous les niveaux de pouvoir dans notre pays, la présence des femmes dans les STEM/ICT. Dans le cadre du plan de relance wallon, un financement global pour les formations de base en compétences digitales a été adopté. L'objectif est d'augmenter les heures de formation, d'introduire une méthode d'enseignement uniforme dans l'ensemble de la Wallonie, d'établir un lien avec les services publics de l'emploi et d'assurer aux structures qui dispensent de telles formations un financement plus stable et plus vaste. Le déploiement des pédagogies numériques dans la formation en alternance sera par ailleurs renforcé. La Flandre booste l'enseignement



pour les adultes par un plan stratégique (Edusprong voor volwassenen: volwasseneneducatie versterkt). L'autorité flamande consacre 60 millions d'euros pour supprimer les effets négatifs de la crise sanitaire dans l'enseignement pour adultes et pour opérer des adaptations structurelles. Les principaux éléments de ce plan sont le renforcement des compétences numériques, la lutte contre les sorties non qualifiées/sans qualification et le renforcement des opportunités sur le marché du travail. Via l'agenda STEM 2030, la Flandre mise sur une augmentation des inscriptions dans les formations et les carrières STEM, à former des spécialistes STEM et sur un renforcement général de ces compétences dans la société au sens large : la culture STEM. De plus, avec un plan de la numérisation (Digisprong), la Flandre effectue un mouvement de rattrapage au niveau de la numérisation des apprentissages et des cours dans l'enseignement obligatoire. Ce plan a pour ambition de renforcer les compétences numériques de tous les apprenants, de l'enfant à l'école primaire jusqu'à l'adulte.

La Communauté germanophone démarre une réforme radicale de l'enseignement technique et professionnel. De plus en plus de jeunes échouent dans l'enseignement secondaire technique ou dans la formation en alternance, souvent en raison d'une combinaison de facteurs ou de problèmes personnels. Dans un même temps, les entreprises et les employeurs en Communauté germanophone sont confrontés à une pénurie de travailleurs qualifiés et chaque année, de nombreuses places ne sont pas occupées dans le système d'apprentissage.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, une des priorités du Pacte d'excellence dans l'enseignement est de faire du qualifiant une filière d'excellence et cela à travers trois priorités : réorganiser les parcours du qualifiant, renforcer le pilotage du qualifiant et renforcer les synergies enseignement-formation-emploi. En 2021, il a, dès lors, été mis en place l'évaluation des Certifications par unités (CPU), l'élaboration de la réforme du pilotage de l'offre d'enseignement qualifiant et le dialogue politique entre les Communautés et Régions afin d'améliorer les dispositifs d'enseignement et de formation professionnelle organisés en alternance afin d'éviter la concurrence entre les deux cadres d'apprentissage. Par ailleurs, un contrat de filière du livre a été adopté avec pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre de manière concertée entre les différents niveaux de pouvoir, un soutien stratégique à l'ensemble des acteurs du secteur du livre (autrices, auteurs, libraires, bibliothèques, éditeurs et éditrices, ...), et de faire du livre et de la lecture une cause commune.

La réforme structurelle vise à réunir la formation en alternance et l'enseignement secondaire technique et professionnel et d'offrir des solutions efficaces et personnalisées aux jeunes, qu'ils suivent un trajet scolaire pur, une formation en alternance ou un parcours mixte. Les jeunes doivent pouvoir changer de système d'apprentissage sans en subir les effets négatifs. Les premières réformes auront lieu entre mars 2022 et novembre 2023. Une première évaluation intermédiaire assortie de recommandations sera disponible fin 2023.

La Wallonie a promulgué, en mai 2021, une mesure d'urgence afin que les stages pour les jeunes en formation professionnelle en alternance dans les salons de coiffure, les restaurants et les établissements de soins puissent reprendre. Concrètement, une prime d'encouragement de 390 euros par mois par apprenti est octroyée pendant maximum 4 mois aux entreprises dont l'activité a dû s'arrêter en raison de la crise du COVID. Des projets spécifiques visent en outre le renforcement de la formation à la création d'entreprises, le développement des formations dans le secteur biotech, et le développement de stages à l'international pour le développement des compétences « business ».

La Flandre continue de miser fortement sur la formation en alternance dans l'enseignement secondaire, dans un centre d'enseignement à temps partiel ou un emplacement de formation Syntra ainsi que sur le lieu de travail, avec notamment 19 partenariats sectoriels. La mise en place de la formation duale dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement pour adultes a démarré notamment via le développement de projets pilotes (Proeftuinen) qui bénéficient du soutien du FSE. Le cadre réglementaire a été élaboré pour lancer la formation duale dans l'enseignement pour adultes le 1er septembre 2022. Pour ce qui concerne la formation duale dans l'enseignement supérieur, on attend les résultats des projets pilotes.

Face aux transitions numérique et écologique, l'identification des besoins actuels et futurs des employeurs apparaît comme un défi de taille pour la Région bruxelloise. A ce titre, le gouvernement ambitionne de développer (notamment dans le cadre des Pôles Formation Emploi), une offre de formations qui réponde aux enjeux actuels et futurs du marché du travail ainsi qu'une stratégie d'amorçage et de sécurisation des parcours de formation, de qualification et d'insertion dans la vie professionnelle. La région bruxelloise vise également à améliorer l'offre et la qualité des programmes de formation par le travail en entreprise (dans le cadre des stratégies Go4Brussels 2030 et Qualification -emploi). Le développement des programmes de formation individuelle par le travail en entreprise permettra aux demandeurs d'emploi d'acquérir l'expérience et les qualifications requises pour accéder aux emplois disponibles sur le marché du travail. Ces formations permettront ainsi de remédier à l'inadéquation entre les compétences demandées et offertes.

### 2.3. Mise en œuvre du PNRR

Plusieurs mesures de numérisation dans l'enseignement sont prévues dans le cadre du PNRR. En Flandre (I-4.01), en Région de Bruxelles-Capitale (I-4.05), et en Communauté germanophone (I-4.06), l'ensemble des nouveaux équipements numériques et de connectique seront installés dans les établissements scolaires comme le prévoit le PNRR. La mesure d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement obligatoire (I-4.03) et le plan d'action contre le décrochage scolaire (R-4.03) en Fédération Wallonie-Bruxelles sont également en bonne voie.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la nouvelle stratégie, s'appuyant sur les projets du RRF, a été initiée dès 2020. Elle vise la fourniture de matériel numérique à tout-élève du secondaire. Au niveau du marché du travail, les mesures liées à la formation digitale (I-4.11 et I-5.11), à l'inclusion sur le marché du travail (R-4.06), à l'apprentissage tout au long de la vie (R-5.04) et à l'offensive d'apprentissage et de carrière (I-5.04) prévues par la Flandre sont en cours de mise en œuvre. En Région de Bruxelles-Capitale, la stratégie de (re)qualification des demandeurs d'emploi (I-4.07) devrait atteindre ses objectifs comme prévu. Au niveau fédéral, les travaux entourant la mesure du compte de formation ont bien progressé dans le cadre du Labour Deal du 14 février 2022. Enfin, la Région wallonne a déjà adopté son décret sur la réforme du soutien aux demandeurs d'emploi (R-5.05).

### 3. Entrepreneuriat, concurrence, innovation et numérisation

#### 3.1. Entrepreneuriat et concurrence

Le gouvernement fédéral a décidé d'élaborer une stratégie d'e-commerce pour la Belgique. En outre, le gouvernement fédéral élabore également un plan d'action visant à rendre l'e-commerce plus durable. Le Conseil central de l'économie (CCE) analyse, dans un premier temps, la situation actuelle de l'e-commerce en Belgique et les défis dans le domaine. Sur la base de chiffres, données et d'un avis des partenaires sociaux, les ministres compétents prendront des mesures spécifiques pouvant notamment porter sur la mobilité, l'aménagement du territoire, la fiscalité et l'organisation du travail (au-delà des dispositions prises dans le cadre de la réforme du marché du travail), la concurrence (notamment entre les plates-formes belges et étrangères), le prix des livraisons, les pratiques commerciales illégales de certains acteurs étrangers, le transfert modal et la durabilité du dernier kilomètre, etc.

Le gouvernement fédéral a également pris plusieurs mesures pour renforcer l'entrepreneuriat et le soutien aux entreprises et PME. Des exemples notables sont (i) l'extension du congé de paternité, les prestations sociales et la suppression du coefficient de correction pour le calcul de la pension des indépendants., (ii) le soutien à l'entrepreneuriat féminin dans le secteur numérique dans le cadre de la stratégie Women in Digital 2021-2026, (iii) la limitation du délai maximal de paiement entre entreprises à 60 jours, et (4) un assouplissement de la procédure pour les entreprises en difficulté. A plus long terme, les mesures prises pour réduire les charges administratives exercent leurs effets. Selon un rapport du Bureau fédéral du plan, les charges liées aux réglementations fiscales,

environnementales et de l'emploi ont baissé de 3,5 % du PIB en 2000 à 1,6 % en 2016 et 1,1 % en 2020.<sup>3</sup>

En Flandre, le système de compensation des coûts indirects des émissions est prolongé en 2022 afin de soutenir la compétitivité des entreprises grandes consommatrices d'énergie. Les entreprises devront cependant répondre à un certain nombre de conditions supplémentaires. Ainsi, elles doivent consacrer, sous certaines conditions, au moins la moitié du montant de l'aide à des projets qui réduisent les émissions et elles doivent conclure un accord de politique énergétique (Energiebeleidsovereenkomst – EBO) si elles font partie du groupe cible EBO. Suite à la crise sanitaire, la Flandre continue de soutenir le financement à long terme des entreprises par le biais de garanties et de prêts subordonnés corona (Corona-achtergestelde lening). En outre, le fonds pour la prospérité (Welvaartsfonds) est opérationnel.

La Stratégie régionale de transition économique (SRTE) de la Région Bruxelles-Capitale entend mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour atteindre l'objectif clé de la stratégie Go4Brussels visant à réorienter les mesures régionales vers les entreprises inscrivant leurs activités dans des approches environnementales et socialement responsables et ainsi atteindre une économie régionale décarbonée, régénérative, circulaire, sociale, démocratique et digitale d'ici 2050. En outre, dans le cadre de sa stratégie de relance, le gouvernement bruxellois a décidé de développer notamment trois outils pour faciliter le financement des entreprises : (i) un fonds de relance Boosting.brussels (80 millions d'euros) qui vise à intervenir pour des montants allant jusqu'à 5 millions d'euros, (ii) le renforcement d'outils financiers pour améliorer le financement des entreprises « seed et pre seed » (5 millions), et (iii) un outil financier de relance à destination des entreprises de moins de dix employés temps plein (15 millions).

Le fonds wallon AMERIGO est un instrument important de capital-risque pour les entreprises. AMERIGO a clôturé, fin décembre 2021, sa première levée de fonds auprès d'investisseurs institutionnels publics et privés pour un montant de 161 millions d'euros. Le fonds soutiendra les entreprises par des interventions en prêt et en capital et, en partenariat avec Les Investis, la SOGEPa, la SOWALFIN et la SRIW qui resteront leurs interlocuteurs pour l'analyse des dossiers. Ces outils ont également développé un pack résilience-repositionnement stratégique pour aider les entreprises à se relancer suite à un événement tel que les inondations d'août 2021. Par ailleurs, le gouvernement a validé en septembre 2021 la première étape vers la fusion de ses trois outils économiques et financiers. L'ambition de l'outil fusionné est de contribuer au développement d'une économie wallonne plus compétitive, innovante, circulaire, inclusive et de l'emploi des wallonnes et

---

3 *Chantal Kegels, Les charges administratives en Belgique en 2020, Planning Paper 118, mars 2022*

wallons, au travers d'une 'marque' unique, adaptée aux besoins spécifiques des entreprises tout au long de leur cycle de vie.

### 3.2. Innovation et digitalisation

En 2020, les crédits budgétaires publics de R&D (GBARD) ont atteint 3,3 milliards d'euros en Belgique. En moyenne, ces crédits représentent environ 50 % des dépenses et investissements publics dans la politique de R&I, l'autre moitié étant constituée par le soutien à d'autres formes d'aide à l'innovation. En Belgique, plus de 80 % de l'ensemble des financements publics de la R&D et de l'innovation (hors crédits d'impôt) est géré par les Régions et les Communautés.<sup>4</sup>

La Belgique a déjà prouvé qu'elle attire les entreprises pharmaceutiques et biopharmaceutiques. Le gouvernement fédéral s'est engagé au début de l'année à faire de la Belgique une véritable « health and biotech valley » où la R&D, la recherche clinique et la production sont encore davantage encouragés. Au cours des prochains mois, la Belgique entreprendra des actions dans différents domaines pour conserver et renforcer sa position de pointe notamment (i) en valorisant sa position concurrentielle actuelle pour ce qui est des talents et de l'attractivité pour les entreprises, (ii) en révélant le potentiel des données de santé, (iii) en encourageant la coopération et la coordination régionales et transfrontalières entre les entreprises, les universités, les hôpitaux et les partenariats public-privé, (iv) en appliquant une approche « bout en bout » à l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche fondamentale à l'accès aux patients et (v) des « espaces d'expérimentation » de nature physique, virtuelle ou réglementaire pour l'écosystème biopharmaceutique belge.

Dans le domaine de la digitalisation, plusieurs mesures fédérales sont importantes. En juin 2021, l'initiative Digital Minds a été lancée, à la fois pour contribuer à optimiser la mise en œuvre du plan de relance et pour soutenir le développement de projets structurants. Le SPF Économie a élaboré, à l'automne 2021, un nouveau plan Digital Belgium 2.0. Ce plan comporte une dimension recherche et innovation et se concentre sur les secteurs clés que sont la santé et la mobilité. Sur avis du Conseil fédéral des établissements hospitaliers (CFEH), un arrêté royal décrivant des actions qui visent à renforcer la cybersécurité des hôpitaux est en cours d'élaboration. Un montant de 20 millions d'euros est prévu pour 2022 et 2023.

La Wallonie a sélectionné, au début 2022, dans le cadre de sa nouvelle stratégie de spécialisation intelligente, 20 initiatives d'investissement stratégique dans les cinq domaines d'innovation stratégique.<sup>5</sup> Cette stratégie constitue le cadre

4 Les chiffres détaillés sont disponibles dans les annexes des Régions.

5 Les cinq domaines sont : matériaux circulaires ; innovations pour une santé renforcée ; modes de conception et de production agiles et sûrs ; systèmes énergétiques et habitats durables ; et chaînes agro-alimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement.

des politiques industrielle, de recherche et d'innovation de la Région. La Région a également réformé ses aides à la recherche, dans le sens d'une simplification et d'une rationalisation, et renforcé ses soutiens à la recherche d'excellence dans les domaines prioritaires, notamment dans le domaine de la santé et les sciences de la vie. Dans le cadre de Digital Wallonia sont prises des initiatives pour (i) développer la recherche, l'innovation et la formation en cybersécurité, (ii) le développement des technologies d'intelligence artificielle, (iii) la transformation numérique des secteurs prioritaires, notamment la construction et (iv) la transformation numérique des écoles, des pouvoirs locaux et l'équipement en haut débit des parcs d'activité économique. Le gouvernement a également décidé de renforcer son réseau de supercalculateurs. Enfin, la digitalisation des pouvoirs publics se poursuit afin de développer la gouvernance de et par la donnée ; dans cet objectif un service public numérique intégré, appelé Service public de Wallonie digital a été créé.

En Flandre, les dépenses des entreprises en matière de R&D ont plus que doublé depuis 2010 et les dépenses de R&D des petites entreprises (jusqu'à 50 employés) ont plus que triplé. La politique d'innovation en Flandre atteint de mieux en mieux les (plus) petites entreprises. La transformation numérique est l'une du sept fers de lance du plan de relance flamand (Vlaamse veerkracht). Elle repose sur trois piliers horizontaux fondamentaux, qui constituent le fil conducteur des différentes initiatives de transformation numérique : (i) la valorisation de données comme matière première, (ii) l'accent sur les services publics mêmes et (iii) le développement de talents numériques. Le 18 mars 2022, Le gouvernement flamand a approuvé la stratégie flamande en matière de données, laquelle est structurée autour de quatre domaines prioritaires d'action. Par le biais d'un plan d'action (Werk aan de winkel), la Flandre entend également stimuler l'innovation dans le secteur du commerce de détail. Le plan d'action de commerce numérique (Het internet: ook uw zaak) aide les commerçants dans leur transformation numérique. A côté de la transformation numérique précitée, la Flandre poursuit aussi des objectifs politiques spécifiques dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité au moyen de budgets pluriannuels propres. Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement flamand crée également une entreprise d'utilité publique dans le domaine des données (datanutsbedrijf). En tant que courtier indépendant, cette institution doit renforcer la confiance des citoyens dans le partage des données et simplifier la recherche et l'échange de données pour les entreprises.

La Région de Bruxelles-Capitale a adopté en juin 2021 le Plan régional pour l'innovation (PRI) 2021-2027 qui concentre les investissements sur six domaines d'innovation stratégiques : résilience au changement climatique, utilisation optimale des ressources, flux urbains, santé, innovation sociale et technologies et services numériques avancés. Grâce à la concentration thématique du PRI, les moyens de la R&I sont ciblés afin de contribuer à l'atteinte des objectives



de transition de la Région. Par ailleurs, il y a un appel à projets Numériques & transition économique, en vue de soutenir des projets numériques à impact environnemental et social positif. Hub.brussels propose l'accompagnement à la digitalisation pour les entreprises, notamment celles qui sont peu digitalisées, et ce de façon renforcée depuis la crise COVID. Le soutien à la digitalisation des entreprises ayant une maturité digitale élevée se fait via plusieurs organisations à la pointe, tel l'Artificial Intelligence for the Common Good Institute (FARI), et un accompagnement financier via Innoviris et Finance&invest.brussels. Les obligations qui découlent du règlement européen Single Digital Gateway ont servi de levier pour accélérer plusieurs initiatives : le catalogue des démarches, le *guichet électronique IRISbox*, la *plate-forme Fidus*, le programme *WePulse*, *Fix-My-Street*.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, une partie du refinancement structurel de l'enseignement supérieur est alloué au redéveloppement de la recherche, notamment au travers de la recherche universitaire, de la recherche en haute école et dans les écoles supérieures des arts. Dans le cadre du plan de transition écologique des contrats d'administration du Ministère et de l'ETNIC. Un axe important (axe 4.2) vise à implémenter une gestion électronique des documents (GED), au travers notamment de la dématérialisation des documents administratifs.

### 3.3. Mise en œuvre du PNRR

La numérisation de l'administration publique et notamment la mise en œuvre du Single Digital Gateway, est une composante importante du PNRR. Les exigences et modalités de conception nécessaires à la mise en œuvre de plusieurs projets de numérisation de l'administration fédérale (I-2.05) seront définies dans les temps impartis. Les travaux sur la mise en place d'une Autorité de la Santé et des services de e-santé qui y sont liés (I-2.06) devraient être réalisés dans le délai prévu dans le plan. La grande majorité des projets de numérisation de l'autorité flamande sont quant à eux déjà approuvés (I-2.09). Concernant l'introduction de la 5G (R-2.03), le plan de mise en œuvre des meilleures pratiques de la boîte à outils pour la connectivité de l'UE a été adopté, de même que la loi et les arrêtés royaux pour attribuer des bandes de fréquences aux réseaux 5G. Les candidatures pour la vente aux enchères 5G par l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) ont été reçues. La vente aux enchères devrait débiter le 1er juin 2022. Dans le domaine de l'innovation, l'appel à projets fédéral pour la recherche aéronautique et spatiale (I-5.09) sera lancé dans les prochaines semaines. L'attribution de fonds pour des projets de recherche dans le cadre du renforcement de la R&D en Flandre (I-5.11) est également en bonne voie. En Région wallonne, l'avancée des activités pour la construction du projet de hub technologique et de formation A6K-E6K est en ligne avec le planning prévu. En Région de Bruxelles-Capitale, un projet qui porte sur le développement d'un institut d'IA afin d'utiliser cette technologie pour répondre aux défis sociétaux

(I-2.14) a été intégré dans le PNRR. Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient massivement la recherche scientifique dans les domaines du climat et des énergies renouvelables par la création d'une plateforme de recherche interuniversitaire Climat et environnement.

## 4. Énergie, mobilité et durabilité

### 4.1. Énergie

Par ses investissements et réformes, la Belgique soutient une transition vers la neutralité climatique socialement équitable et inclusive, avec une attention particulière à l'emploi, au pouvoir d'achat des consommateurs et à la compétitivité des entreprises, ainsi qu'à la lutte contre la précarité énergétique. Avec la norme énergétique, le gouvernement fédéral a lancé une réforme des prélèvements sur l'énergie à partir de janvier 2022. Concrètement, la réforme implique que les augmentations de prix dues aux prélèvements fédéraux ne seront plus automatiquement répercutées sur la facture. Cinq prélèvements fédéraux ont été remplacés par un droit d'accise, ce qui permet de maintenir la facture à un niveau constant. Sur la base d'un benchmarking avec les pays voisins, on analyse l'impact des coûts énergétiques sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises belges. Si nécessaire, la part fédérale dans la facture peut être ajustée. Cela représente une simplification importante qui rend le financement de la politique énergétique fédérale plus transparent. En Région flamande, une norme énergétique a été fixée par décret et un engagement explicite figure dans l'accord de gouvernement flamand. Les coûts supplémentaires sur la facture d'électricité au niveau flamand ont déjà diminué au cours de cette législature. En 2022, la facture d'électricité a été allégée de 165 millions d'euros de frais de gestion flamands

Dans le domaine de l'énergie, la transition vers une société bas carbone a été poursuivie à la lumière des objectifs renforcés inscrits au niveau européen. En mars 2022, le gouvernement flamand a décidé de libérer un peu plus de 218 millions d'euros supplémentaires pour augmenter les primes à la rénovation et à l'isolation et accélérer le déploiement des pompes à chaleur et des énergies renouvelables. En mars 2022, le gouvernement fédéral a décidé d'investissements pour la transition à hauteur de 1,1 milliard d'euros au total. La durée de vie de deux centrales nucléaires, Doel 4 et Tihange 3 (soit une capacité de 2 GW), devrait être prolongée de 10 ans. Le mécanisme de rémunération de capacité (Capacity Remuneration Mechanism - CRM) - en vue d'assurer la sécurité d'approvisionnement - approuvé par la Commission européenne en août 2021, sera rediscuté compte tenu de cette prolongation.

Dans le domaine de la recherche, en 2021, 14 projets ont été retenus dans le cadre du Fonds pour la transition énergétique. De plus, la Belgique considère



comme une priorité de maintenir ses connaissances et son expertise nucléaire avec l'aide de ses institutions de pointe telles que le SCK CEN et l'IRE. Le budget annuel libéré pour les quatre prochaines années sera de 25 millions d'euros

En octobre 2021, l'engagement a été pris de tripler la capacité de l'éolien offshore en mer du Nord pour le porter à 25 TWh via des éoliennes plus grandes et la connexion de la nouvelle zone à l'îlot énergétique. Le déploiement du photovoltaïque en mer (floating solar) sera également accéléré. Afin de réduire plus rapidement la dépendance au gaz russe, le gouvernement flamand a décidé en mars 2022 d'accélérer le développement de l'énergie éolienne et solaire de 50 % en 2022 et 2023.

Le 2 novembre 2021, le gouvernement fédéral a approuvé la stratégie hydrogène visant à faire de la Belgique une plaque tournante de l'importation et du transit d'hydrogène vert. La mise en place d'une dorsale hydrogène allant des ports belges aux zones industrielles belges et jusqu'en Allemagne sera notamment accélérée et une coopération étroite verra le jour avec le secteur privé. La Wallonie a également décidé de projets d'investissements dans des capacités de production et de distribution à l'aéroport de Liège, et dans le développement de la filière, couvrant la production, le transport jusqu'à la consommation dans les secteurs économiques. En novembre 2020, la Flandre a publié une vision flamande sur l'hydrogène.<sup>6</sup> Le gouvernement flamand y décrit sa vision et sa stratégie pour faire de la Flandre un leader dans le domaine de l'hydrogène. En ce sens, le gouvernement flamand joue résolument la carte de l'innovation durable. Grâce à la recherche et à l'innovation, nous devons apporter le soutien nécessaire à la production et à l'utilisation de technologies durables liées à l'hydrogène dans les années à venir. L'innovation permettra de réduire le coût de ces technologies afin qu'elles puissent jouer un rôle en vue dans la transition durable via l'abandon des combustibles fossiles. En approuvant la note conceptuelle flamande CCUS (Carbon Capture, Utilisation and Storage) le 26 novembre 2021, le gouvernement flamand entend également accélérer le déploiement du CCUS en Flandre. Pour ce faire, elle mise sur sept leviers. Elle s'évertuera notamment à développer une infrastructure CCUS appropriée, avec également l'élaboration du cadre réglementaire pour le transport du CO<sub>2</sub>. En outre, la coopération avec les pays pionniers en matière de CCUS, tels que la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark, est développée.

Pour accroître la production d'énergie solaire, le gouvernement fédéral a décidé le 18 mars 2022 de réduire la TVA à 6 % sur les panneaux solaires, les pompes à chaleur et les chauffe-eau (2022-2023). Pour accélérer la transition énergétique, une réforme fiscale de la déduction pour investissement durable sera menée en parallèle de propositions pour activer l'épargne des belges. La Wallonie a adopté

---

6 Communication au GF concernant la vision flamande sur l'hydrogène "Europese koploper via duurzame innovatie" (leader européen via l'innovation durable), GF 2020 1311 MED.0357/1BIS

une nouvelle stratégie concernant l'énergie thermique et va développer des projets de géothermie.

L'ensemble de l'Union européenne est confronté à une forte hausse des prix de l'énergie depuis plusieurs mois, accélérée par la guerre en cours entre la Russie et l'Ukraine. Afin de soutenir la capacité financière des ménages, le gouvernement fédéral belge a pris un ensemble de mesures estimées à plus de 2 milliards d'euros, jusqu'au 30 septembre 2022 : un tarif social appliqué à près de 20 % de la population et un renforcement préventif exceptionnel du fonds social, une réduction temporaire du taux de TVA de 21 % à 6 % pour les contrats résidentiels d'électricité, de gaz et de réseaux de chaleur, un chèque unique de 200 euros par domicile chauffé au mazout/propane/butane et une réforme des accises sur le gaz naturel et l'électricité (loi-programme du 27 décembre 2021). Le gouvernement flamand s'est engagé à réduire de manière structurelle les coûts des politiques qui sont répercutés sur la facture énergétique. En 2022, plus de 165 millions d'euros de coûts de politiques ont été supprimés de la facture d'électricité.

Dans les Régions aussi des mesures ont été prises pour soutenir la lutte contre la précarité énergétique. En Wallonie, la prime destinée aux ménages à revenus modestes pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie a été renforcée, ainsi que les catégories de bénéficiaires. En région bruxelloise, des moyens importants sont également prévus pour une transition juste dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et hydrique. Dans les années à venir, le gouvernement flamand veut miser davantage sur la réduction de la pauvreté énergétique. Le 10 décembre 2021, dans le cadre du nouveau plan de lutte contre la pauvreté énergétique (Energiearmoedeplan 2025), le gouvernement flamand a approuvé une note de vision comprenant des mesures concrètes visant à lutter de manière structurelle contre la pauvreté énergétique en Flandre. L'accent est mis principalement sur les mesures qui améliorent l'efficacité énergétique des habitations des ménages vulnérables et permettent ainsi de réduire la facture énergétique. De plus, des actions curatives garantissent que, lorsque des ménages accumulent des dettes énergétiques, une assistance puisse être fournie en temps utile pour éviter la coupure.

Les Régions revoient à la hausse leurs ambitions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc leur contribution au Plan national énergie climat (PNEC). Pour les secteurs non-soumis au système d'échange de quotas d'émission (non-ETS), les Régions bruxelloise (ordonnance climat du 17 juin 2021) et flamande révisent leur objectif à -40 % d'ici 2030 (par rapport à 2005). Un rehaussement est également annoncé dans l'accord de gouvernement wallon. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi adopté le 16 septembre 2021 son plan transversal de transition écologique visant un renforcement des actions et des objectifs ambitieux tels que la neutralité carbone au plus tard en 2050, la réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 1990) ou encore l'adoption de mesures d'adaptation durable nécessaires

pour préserver la biodiversité. Un des six axes prioritaires de ce plan concerne l'efficacité énergétique des bâtiments au travers de rénovation des infrastructures immobilières dans différents secteurs : les bâtiments scolaires, culturels, sportifs, et de l'aide à la jeunesse. Pour les bâtiments scolaires particulièrement, en plus des budgets usuels (~180 millions d'euros annuels) et des budgets alloués dans le cadre du RRF (295 millions d'euros), un plan stratégique de rénovation à 10 ans sera financé à hauteur d'un milliard d'euros.

En termes de mesures régionales, deux secteurs sont particulièrement concernés : les transports (voir §3.4.2 Mobilité) et l'immobilier. Pour ce dernier, la Région flamande a annoncé diverses réformes d'envergure, telles que l'élimination progressive des combustibles fossiles dans les nouvelles constructions (obligation de pompe à chaleur hybride dès janvier 2023 et interdiction de chauffage fossile dès janvier 2026) et l'obligation de rénovation des logements de particuliers lors d'un changement de propriétaire dès janvier 2023, pour atteindre au minimum un label énergétique D dans les 5 ans. Les personnes qui rénovent leur habitation pour obtenir un label énergétique D pourront demander un crédit de rénovation/ un prêt énergie sans intérêt d'un montant maximal de 20 000 euros. Ceux qui effectuent des rénovations en vue d'obtenir un label C ou un label encore meilleur bénéficieront d'un taux d'intérêt négatif pendant 10 ans. Un fonds climat flamand (Vlaams Klimaatfonds) alimentera la réalisation des objectifs non-ETS via un mécanisme de co-financement public-privé afin de créer un effet levier. La Région de Bruxelles-Capitale mise également sur une Stratégie de réduction des impacts environnementaux du bâti (Stratégie rénovation -350 millions d'euros) avec le lancement d'une alliance RENOLUTION, de façon à mobiliser, coordonner et catalyser les acteurs publics, privés et associatifs, autour d'actions concertées liées aux enjeux de la stratégie de rénovation. Cette stratégie permettra d'atteindre un niveau moyen de performance énergétique de 100kWh/m<sup>2</sup>/an pour l'ensemble des logements bruxellois en 2050, soit une consommation moyenne divisée par 3 ou 4 par rapport à la situation actuelle. La RBC poursuit également un objectif de neutralité carbone pour le bâti public à travers le programme RenoClick. En Wallonie, plusieurs investissements visent à soutenir la politique de rénovation des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés. Pour les citoyens, un budget de 84 millions d'euros prolonge le dispositif Ecopack/Renopack en 2021, donnant accès à des prêts à taux zéro, tandis qu'un effort supplémentaire de 89 millions d'euros pour la période 2021-2024 est dédié à un système de primes simplifiées pour les petits travaux de moins de 3 000 euros, avec une majoration pour les ménages à bas revenus. Plusieurs appels à projets visent par ailleurs à améliorer la performance énergétique de bâtiments publics : pouvoirs locaux, infrastructures sportives, logements publics, etc. La Wallonie investit également dans le soutien à la transition bas carbone des entreprises via des dispositifs d'accompagnement et de financement.

Dans le cadre du PNEC, un volet concerne la diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics fédéraux. Le Plan pluriannuel 2021-2024 pour les besoins immobiliers de la Régie des bâtiments dégage des moyens pour optimiser l'occupation des bâtiments de bureaux, pour la construction et la rénovation de plusieurs bâtiments afin de répondre aux normes actuelles, le remplacement des appareils d'éclairage par des LEDs, le placement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et également de panneaux photovoltaïques.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, six axes d'actions, ciblés par secteurs et organismes, ont été définis dans le plan, autour de la mobilité, des infrastructures immobilières, des marchés publics, des adaptations de comportement, de la formation et la sensibilisation, et un relatif aux mesures transversales. A titre d'exemple, les jeunes, fortement mobilisés et sensibilisés aux enjeux climatiques, seront largement visés au travers de campagnes de sensibilisation ou de développement de projets environnementaux notamment.

#### 4.2. Mobilité

Afin de contrer temporairement la flambée des prix des produits pétroliers, les accises spéciales sur l'essence et le diesel sont réduites de 17,5 cents/litre (TVA incluse). Cette mesure est entrée en vigueur le 19 mars 2022 et expirera le 30 septembre 2022. En cas de baisse des prix sous 1,70 euros/litre dans ce laps de temps, un système de cliquet régulier est prévu par lequel le taux de l'accise spéciale sera progressivement ramené à son niveau antérieur à la mesure spéciale. Le coût de cette mesure est de 2 millions d'euros par jour pour le diesel et de 1,26 million d'euros par jour pour l'essence.

La loi du 25 novembre 2021 relative au verdissement fiscal et social de la mobilité prévoit plusieurs mesures phares. Premièrement, la réforme du régime fiscal et social des voitures de société permet à la fois de verdir le parc automobile et de renforcer l'attractivité du système alternatif de Budget mobilité. Le régime actuellement accordé aux voitures thermiques sera restreint aux voitures à émission zéro à partir de 2026, via notamment une réduction progressive du taux de déduction des frais professionnels liés à l'utilisation des voitures thermiques. D'autres mesures notables de cette loi sont la réduction progressive jusqu'en 2026 des montants de remboursements du diesel professionnel et une réduction de la charge administrative pour les stations de recharge de véhicule électrique.

Parallèlement aux 365 millions d'euros dédiés au secteur ferroviaire dans le cadre du PNRR, le gouvernement fédéral a approuvé le 25 février 2022 des projets d'investissements des entreprises ferroviaires SNCB et Infrabel pour un montant total de 250 millions d'euros pour les années 2022 à 2024, dans le cadre du Plan belge de relance et de transition. De ce montant, 180 millions d'euros sont spécifiquement affectés à des investissements visant à faciliter le trafic de marchandises. Ceux-ci concernent principalement un projet d'innovation

pour le développement d'un système de signalisation « low-cost », des travaux nécessaires d'entretien et de réparation des raccordements ferroviaires pour les entreprises raccordées à la voie ferrée, ainsi que des travaux d'extension dans les ports et, dans certains cas, de nouvelles installations.

Afin de soutenir le transfert modal du transport de marchandises vers le ferroviaire, la loi-programme du 27 décembre 2021 prévoit une mesure de réduction de la redevance d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire en faveur du fret ferroviaire. Le mécanisme consiste en une diminution linéaire de maximum 1,20 euros par train-kilomètre effectivement parcouru sur le réseau belge pour la période de circulation allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025, avec une évaluation en 2023 de son effet sur la position concurrentielle du secteur du fret ferroviaire belge.

Le transfert modal du fret de marchandises de la route vers les voies d'eau est une priorité de la Flandre et de la Wallonie, concrétisée par d'importants investissements dans les infrastructures de navigation intérieure. La Région wallonne a d'ailleurs adopté en décembre 2021 une note pour l'ambitieux projet transfrontalier Seine-Escaut (579,9 millions d'euros au total) afin de solliciter le cofinancement européen du premier tiers des investissements. Dans le cadre du plan de relance flamand (Vlaamse veerkracht), le gouvernement flamand investit 164 millions d'euros dans divers projets visant à promouvoir le transfert modal vers les voies navigables.

Pour les déplacements de personnes, les Régions souhaitent renforcer la mobilité active. La Flandre ambitionne de devenir une véritable région cyclable, avec des investissements dans les infrastructures cyclables (250 millions d'euros), les projets de mobilité durable (385 millions d'euros) et les infrastructures de transport en toute sécurité (200 millions d'euros). En outre, le gouvernement flamand met à disposition des ressources pour le cofinancement des infrastructures cyclables communales (150 millions d'euros). La Wallonie consacre un budget de 61,2 millions d'euros pour permettre à une sélection de 116 communes d'élaborer une stratégie de développement de l'usage du vélo au quotidien, et un nouveau droit de tirage à hauteur de 210 millions d'euros est également mis à disposition de toutes les communes wallonnes en matière d'investissement d'infrastructures pour les modes actifs et l'intermodalité. En outre, l'augmentation de primes d'achat de vélos pour des déplacements professionnels ainsi que l'adoption d'un Plan d'action vélos en avril 2022, visent à promouvoir encore davantage ce moyen de transport. La Région de Bruxelles-Capitale est particulièrement soucieuse d'améliorer la qualité de l'air, qu'elle analyse notamment par un projet participatif citoyen lancé en 2021 et dénommé *Curieuzenair*. Pour ce faire, le gouvernement bruxellois a notamment renforcé les critères d'éviction des véhicules polluants de sa Zone de basse émission (LEZ) pour 2025-2036 (interdiction des véhicules diesel dès 2030 et des véhicules essence dès 2035), tout en adoptant une stratégie de



mesures d'accompagnement pour réaliser la décarbonation des transports. Des investissements dans des infrastructures cyclables et piétons seront continués.

Enfin, les trois Régions investissent dans les transports en commun. En Région Bruxelles-Capitale, plus de 5 milliards d'euros sont consacrés au Plan pluriannuel d'investissements pour les transports publics (2015-2025). En Wallonie, l'accent est mis sur la gratuité progressive des transports en commun pour certains publics (jeunes, âgés et précarisés), tout en soignant le redéploiement de l'offre en adéquation avec les besoins des citoyens et en projetant des investissements massifs dans les infrastructures et le matériel roulant. Pour les 5 prochaines années (2022-2026) l'opérateur de transport public TEC prévoit ainsi de consacrer plus 1,1 milliard d'euros à l'amélioration des transports publics wallons. En 2021, le gouvernement flamand a aussi fait des investissements dans les transports en commun et consacre un budget de 93 millions d'euros à l'électrification de la flotte de bus d'opérateur flamand de transport public (De Lijn) dans le cadre de son plan de relance (Vlaamse veerkracht).

Dans les années à venir, la Flandre verdit son infrastructure routière : 90 millions d'euros seront investis dans l'éclairage LED. Cet éclairage innovant est non seulement économe en énergie mais nécessite également moins d'entretien. Dans le cadre de la verdurisation de l'infrastructure routière et de la transition vers des transports à zéro émission, le gouvernement flamand a approuvé en juillet 2021 une nouvelle vision politique ambitionnant des transports à zéro émission (Clean Power for Transport 2030: op weg naar zero-emissie vervoer). Dans ce contexte, le gouvernement flamand prévoit une enveloppe de 30 millions d'euros provenant des fonds de relance pour le déploiement accéléré de l'infrastructure de recharge. Le programme de remplacement des éclairages en Wallonie est en cours depuis 2019 ([www.luwa.be](http://www.luwa.be)).

#### 4.3. Durabilité

Au niveau fédéral, le gouvernement a adopté fin 2021 un nouveau plan d'action pour l'économie circulaire. Ce plan vise à saisir les opportunités liées à l'économie circulaire en matière d'innovation, de création d'emplois et de compétitivité en Belgique. La transition vers une économie circulaire permet également de lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement.

Les Régions entreprennent des réformes en matière de traçabilité des flux de matériaux et de déchets. Le gouvernement flamand a l'ambition d'être un précurseur en Europe dans l'économie circulaire d'ici 2030. L'économie circulaire est l'une des sept priorités de transition de la quatrième stratégie flamande pour le développement durable (Vlaamse strategie voor duurzame ontwikkeling – VSDO4). Le système d'information sur les matériaux (Materialeninformatiesysteem – MATIS) est en cours de développement en Flandre. En outre, la Flandre développe divers plans d'action pour les années qui suivent, tel que le programme

de prévention des bâtiments circulaires (Op weg naar circulair bouwen), le plan de mise en œuvre de la gestion locale des matériaux et la réduction des emballages jetables dans le secteur de la distribution. En Wallonie, la gestion des terres excavées est améliorée par un arrêté wallon de juin 2021. D'autres initiatives visent à améliorer l'économie circulaire et bas carbone : 67 millions d'euros sont dédiés au développement de plateformes d'excellence industrielle, notamment dans les secteurs de la construction et de la métallurgie, 37,5 millions d'euros financeront des projets de prévention de déchets via éco-conception et d'innovation en matière de recyclage, plusieurs projets en matière de matériaux et construction durables sont soutenus, le dispositif de financement des entreprises en économie circulaire est renforcé et enfin un nouvel organe indépendant, le Conseil de l'économie circulaire, apportera un regard externe sur la stratégie Circular Wallonia. En région bruxelloise, la mise en œuvre du Programme régional en économie circulaire (PREC) et de ses 111 mesures a permis de soutenir 471 petites, moyennes et grandes entreprises via des sessions de coaching, 213 organisations ont été accompagnées financièrement sous forme d'aides ou de subventions pour un total de 14 millions d'euros. Les activités menées dans ce cadre ont permis de former/sensibiliser 3 200 personnes, dont 2 000 étudiants, durant les quatre années d'activités du PREC. Le lancement d'un appel à projets permettant aux innovateurs et innovatrices de tester la faisabilité de leur projet de réutilisation de « gisements urbains » a permis de combler le gap de financement du parcours d'innovation en économie circulaire, en agissant plus en amont de la chaîne d'innovation. L'élaboration d'une stratégie de transition de l'économie permettra de poursuivre toutes ces avancées du PREC à partir de 2022.

#### 4.4. Mise en œuvre du PNRR

Le premier axe du PNRR comprend une série de mesures contribuant à la transition vers une société bas-carbone. En ce qui concerne le développement des renouvelables, le plan d'investissement du gouvernement fédéral Backbone for H2 & CO2 (I-1.14) est en cours d'élaboration et devrait être terminé dans les temps. En parallèle, l'arrêté royal pour l'appel à projet visant une chaîne de valeur industrielle pour la transition vers l'hydrogène (I-1.15) a été transmise au Conseil d'État. Les études FEED et environnementales pour la construction de l'îlot énergétique offshore (I-1.21) devraient également être finalisées dans le calendrier prévu. Des discussions politiques ont lieu en ce moment au sujet de l'introduction de la nouvelle loi gaz, ce qui devrait retarder l'atteinte du jalon correspondant de quelques mois (R-1.04). Les programmes de rénovation des bâtiments dans les différents gouvernements ont bien débuté, avec notamment l'adoption du cadre réglementaire lié à la réforme des primes à la rénovation par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (R-1.02) ou encore l'adoption de la législation relative aux aides à la rénovation en Flandre (R-1.01). En matière de mobilité durable, les deux projets d'infrastructure dans le rail (I-3.09 et I-3.10) ont démarré et aboutiront comme convenu à des gares plus accessibles et un réseau

ferroviaire plus efficient. Les mesures fédérales visant à favoriser les déplacements plus respectueux de l'environnement (R-3.02, I-3.18, R-3.03) ont quant à elles été adoptées en paquet fin novembre 2021. Le cadre pour le déploiement de stations de recharge a été adopté en Flandre (R-3.06) et plusieurs concessions y ont déjà été octroyées (I-3.19). L'adoption du plan pour le déploiement de cette infrastructure est attendue sous peu en Région de Bruxelles-Capitale (R-3.05), au même titre que la stratégie ainsi que la cartographie wallonne (R-3.04).

## 5. Protection sociale et inclusion

### 5.1. Mesures fédérales et régionales

En Belgique, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) était de 20 % en 2019, et de 20,3 % en 2020. Ces chiffres ne peuvent être comparés à ceux des années précédentes en raison de modifications dans les données et les définitions sur lesquelles ils reposent. Par le passé, le taux AROPE a augmenté entre 2009 et 2012, avant de se stabiliser. Il a ensuite connu une légère baisse entre 2015 et 2018 pour s'établir juste au-dessus du niveau de départ pour l'objectif Europe 2020. La privation matérielle sévère a légèrement diminué, ainsi que le pourcentage de personnes dans un ménage (quasi) sans travail rémunéré. Le risque de pauvreté monétaire a cependant augmenté sous la stratégie Europe 2020. Les groupes plus vulnérables sur le marché du travail ont été davantage touchés par le COVID-19, mais l'impact social de la pandémie semble avoir été bien amorti par les mesures politiques.

Au niveau fédéral, d'importantes mesures ont été prises l'an dernier en matière de sécurité sociale et d'assistance sociale. Le relèvement des allocations les plus faibles en direction du seuil de pauvreté est un objectif majeur du gouvernement fédéral. Entre 2021 et 2024, la garantie de revenus aux personnes âgées, le revenu d'intégration et l'allocation de remplacement de revenus pour les personnes handicapées seront majorés de 2,68 % en janvier de chaque année. Ces augmentations s'ajoutent aux hausses découlant de l'indexation et de l'adaptation au bien-être. Les pensions minimales seront relevées chaque année de 2,65 %, selon le même calendrier, en vue d'atteindre 1 500 euros net pour une carrière complète. Dans le régime des pensions des travailleurs indépendants, le coefficient de correction utilisé pour le calcul de la pension a été supprimé pour les années de carrière à partir de 2021, de sorte que les travailleurs indépendants se constituent une pension de la même manière que les travailleurs salariés. Les prestations sociales du régime légal des pensions sont pour la plupart des aînés la principale, et souvent seule, composante de leur revenu. C'est la raison pour laquelle elles doivent permettre un niveau de vie correct. Les jeunes et la population en âge de travailler doivent également avoir des perspectives en la matière. La réforme des pensions accordera de l'attention aux groupes de population les plus vulnérables et des efforts seront réalisés afin de réduire –



dans la mesure du possible – les inégalités entre hommes et femmes. À la suite de la crise sanitaire, une prestation exceptionnelle est octroyée au moins jusque fin mars 2022 aux bénéficiaires de l'assistance sociale : (équivalent du) revenu d'intégration, allocation de remplacement de revenus et allocation d'intégration pour les personnes handicapées, et garantie de revenus aux personnes âgées. De même, jusque fin mars 2022 au moins, l'exonération des allocations de chômage temporaire sera assimilée à l'exonération des revenus du travail dans le calcul de l'allocation d'intégration pour les personnes handicapées. Un financement fédéral complémentaire a été libéré pour les centres publics d'action sociale (CPAS) afin de soutenir la santé mentale et le bien-être des jeunes et des étudiants. Le 1er février 2022, le seuil d'exonération des revenus professionnels et de remplacement pris en compte dans le calcul de l'allocation d'intégration pour les personnes handicapées a été relevé (prix du travail).

À tous les niveaux de pouvoir, des plans sont mis en place ou en préparation afin de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'inclusion sociale. Le 16 juillet 2021, le gouvernement fédéral a approuvé un Plan d'action handicap 2021-2024. Ce plan entend renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société et comporte 145 mesures touchant tous les aspects de la vie (gestion de la crise sanitaire, soins de santé et protection sociale, emploi, accessibilité, mobilité...). Le gouvernement fédéral prépare également un ambitieux Plan d'action de lutte contre la pauvreté, axé sur quatre thèmes : prévention et détection précoce de la pauvreté ; protection contre la pauvreté et garantie d'une vie digne ; émancipation et inclusion de chacun dans une société en évolution et coordination avec l'agenda social européen. Les points d'attention transversaux sont la dimension de genre et la collaboration avec les organisations de lutte contre la pauvreté. Le plan comprendra des mesures liées à la réduction du non-recours aux droits. Le plan d'action flamand de lutte contre la pauvreté 2020-2024 (Vlaams actieplan armoedebestrijding 2020-2024), approuvé en 2020 par le gouvernement flamand, se concentre sur un nombre restreint d'objectifs stratégiques prioritaires, intégrés et couvrant l'ensemble des pouvoirs publics en matière de lutte contre la sous-protection et la pauvreté infantile, d'activation et de renforcement des personnes et d'augmentation de l'autonomie, de limitation du risque de tomber dans la pauvreté en cas de changement soudain dans la vie des personnes, ainsi qu'en matière de garantie d'un environnement de qualité, viable et sain pour chacun. Avec son plan du vivre-ensemble (Plan samenleven), l'autorité flamande entend soutenir les pouvoirs locaux d'une manière plus efficace et plus concrète, sur la base d'objectifs clairs et d'actions bien définies, afin de faire du vivre-ensemble dans la diversité une réussite. Le plan comporte 7 objectifs et définit 24 actions pour lesquelles les pouvoirs locaux pourront bénéficier d'un soutien financier et d'un renforcement de leur capacité durant la période 2022-2024. Le gouvernement de Wallonie a adopté en octobre 2021 son Plan de sortie de la pauvreté qui vise à offrir à chaque Wallon et Wallonne les moyens progressifs pour sortir de la pauvreté. Il s'articule autour de l'accès à

l'insertion socioprofessionnelle, au logement et au bien-être pour tous. Un volet transversal contient des mesures qui relèvent de l'ensemble des compétences wallonnes. Le gouvernement a accordé début 2022 une subvention pour la mise en œuvre des 195 plans de cohésion sociale des pouvoirs locaux pour l'année 2022. Ceux-ci visent à réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux. La Région de Bruxelles-Capitale est en train d'élaborer un plan social-santé intégré bruxellois, appelé Brussels Takes Care. Ce plan, commun à toutes les entités compétentes sur le territoire bruxellois, traduit une approche territoriale de l'action sociale et de la santé, en donnant aux CPAS un rôle clé dans le déploiement des politiques de lutte contre les inégalités et la pauvreté. L'objectif du gouvernement bruxellois est d'adopter ce plan en 2022. Il constituera une boussole pour orienter les politiques social-santé de manière intégrée et cohérente sur tout le territoire. La Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé en mai 2021 un appel à projets visant à lutter contre la pauvreté et à réduire les inégalités sociales. Une attention particulière a été portée aux projets visant à prévenir et/ou à réduire les impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les personnes en situation de pauvreté.

Dans le domaine de la politique de protection sociale à l'égard des enfants et des familles monoparentales, il y a de nouvelles évolutions importantes. Le Plan national de garantie pour l'enfance est en préparation. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la Garantie européenne pour l'enfance qui entend prévenir et combattre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants dans le besoin en leur garantissant l'accès à un ensemble de services clés en matière d'éducation et de garde, de soins de santé, de nutrition et de logement. L'objectif est de mettre en place une étroite collaboration et l'échange de bonnes pratiques entre les différents niveaux politiques. Dans le cadre de ce plan, entre 2021 et 2023, la ministre fédérale chargée de la lutte contre la pauvreté soutient les projets de lutte contre la pauvreté infantile de 10 CPAS. Fin 2021, une plateforme a été créée pour la lutte contre la pauvreté infantile ; elle doit permettre aux CPAS d'échanger leurs expériences. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de renforcer la mesure visant la gratuité des repas scolaires et il a lancé en octobre 2021 un nouvel appel à projets visant à proposer, pour le premier semestre 2022, des repas gratuits dans les écoles de l'enseignement maternel accueillant des enfants plus en difficultés. Il a aussi conclu un nouveau contrat de gestion avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Ce nouveau contrat de gestion vise à renforcer le nombre de places d'accueil dans des zones prioritaires avec un taux de couverture faible (avec notamment une attention pour la situation des familles monoparentales, dont la majorité sont également des femmes), mais aussi la volonté de réduire le coût de l'accueil pour les bas et moyens revenus. Parallèlement, des mesures sont aussi prises en faveur de l'amélioration de la qualité de l'accueil : financement des directions pour transformer les pratiques, éveil culturel ouvert sur le quartier, maillage local tissé par les agents de première ligne de l'ONE. Un plan bruxellois transversal de soutien aux familles

monoparentales a été adopté en 2021 afin d'apporter une réponse coordonnée et efficace aux besoins des familles monoparentales et particulièrement aux femmes seules avec des enfants. Son ambition est d'actionner un maximum de leviers régionaux afin de développer des actions innovantes pour venir en aide à ces ménages. Au niveau fédéral, le projet MIRIAM, axé sur l'empowerment des femmes en situation de monoparentalité ayant droit au revenu d'intégration, à l'équivalent du revenu d'intégration ou à l'aide du CPAS, sera financé pour la période 2022-2024. En Communauté germanophone, une restructuration du Regionalzentrum für Kleinkinderbetreuung (RZKB) est en préparation. Elle doit conduire à la centralisation de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, à la création d'un statut à part entière pour les structures d'accueil d'enfants conventionnées, à des barèmes intéressants, une sécurité juridique et méthodique pour le RZKB et une dotation votée au Parlement. En Flandre, des investissements supplémentaires sont réalisés en matière d'accessibilité et de qualité de l'infrastructure jeunesse, afin que davantage d'enfants et de jeunes puissent compter sur des lieux de rencontre intéressants dans leur environnement immédiat.

En matière de logement, diverses initiatives peuvent également être mentionnées. Le gouvernement wallon a pris différentes mesures en matière de logement. Il a mis en place un mécanisme de prêt à taux zéro pour les candidats locataires qui leur permettra de constituer leur garantie locative et il a modifié le règlement d'octroi des crédits hypothécaires sociaux, élargissant les conditions d'accès. Le gouvernement wallon a aussi approuvé la proposition de créer une grille indicative des loyers de logement étudiant afin d'en faciliter l'accès et renforcer l'inclusion sociale et il a pris de nouvelles mesures pour renforcer la lutte contre le logement inoccupé. Outre la création de nouveaux logements publics à haute performance environnementale, le gouvernement wallon a renforcé le financement visant la création de places d'accueil pour des publics spécifiques et le Plan habitat permanent a été réactualisé. Avec l'appel à projets pour la rénovation urbaine (Veerkrachtige steden) en Flandre, les villes peuvent mettre davantage l'accent sur la relance économique et l'innovation, sur des espaces publics de meilleure qualité et sur le renforcement des relations sociales et du bien-être. L'accord de coopération interfédéral concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi sera actualisé afin d'encourager l'innovation sociale et de favoriser les projets Housing First. Les ministres fédérales de la politique des grandes villes et de la lutte contre la pauvreté ont prévu un financement des solutions Housing First destinées aux jeunes dans les grandes villes. Dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme, en Région de Bruxelles-Capitale la capacité d'accueil de nuit et d'accompagnement en logement de publics vulnérables était, en novembre 2019 de 2 607, elle était, au 1er décembre 2021 de 4 446. Cette augmentation globale de la capacité d'accueil et d'accompagnement n'est pas due à une augmentation du nombre de lits d'accueil d'urgence, elle est liée à la diversification des dispositifs dans une visée qualitative.

En ce qui concerne l'intégration des primo-arrivants, le gouvernement flamand a procédé en juillet 2021 à la refonte de son programme d'intégration civique. Deux piliers (programme d'insertion professionnelle et réseaux sociaux) viennent s'ajouter aux piliers existants (orientation sociale, le néerlandais comme deuxième langue). La nouvelle politique d'intégration met l'accent sur une plus grande autonomie économique et sociale, la maîtrise de la langue néerlandaise et la connaissance de la société, des valeurs et des normes flamandes. En Région de Bruxelles-Capitale, plusieurs arrêtés modificatifs ont été pris pour exécuter l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 11 mai 2017 instaurant un parcours d'accueil obligatoire pour les primo-arrivants. L'opérationnalisation du parcours obligatoire est prévue pour le 1er mai 2022.

## 5.2. Mise en œuvre du PNRR

Dans le Plan national pour la reprise et la résilience, la cohésion sociale fait l'objet notamment des mesures intégrées dans l'axe 4. Outre les mesures d'enseignement et d'inclusion numérique déjà abordés dans d'autres sections, on pourra noter sur ce plan la réalisation du premier jalon relatif au projet de logements d'utilité publique et pour personnes vulnérables de la Région wallonne (I-4.12). Au niveau fédéral, les discussions relatives à la réforme des pensions progressent (R-4.07).

## 4. Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable des NU (SDG's)

### 1. La gouvernance pour réaliser les SDG

Les stratégies et politiques de développement durable (DD) des Communautés et Régions et du pouvoir fédéral sont coordonnées dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable et de la Conférence interministérielle pour le DD. Des conseils consultatifs du développement durable, composés de représentants de la société civile, sont actifs dans chaque entité. Les progrès vers les SDG's sont mesurés au moyen d'indicateurs, qui sont publiés par l'Institut interfédéral de statistique et le Bureau fédéral du plan sur le site [www.indicators.be](http://www.indicators.be).

A l'échelle fédérale, la loi de 1997 relative à la coordination de la politique de développement durable se concentre sur la mise en œuvre d'objectifs de développement durable au travers d'une stratégie avec un cycle quinquennal. Parmi les organes créés par cette loi, la Commission interdépartementale pour le DD coordonne les actions des services publics fédéraux. En octobre 2021, le gouvernement a adopté un nouveau Plan fédéral pour le développement durable qui met l'accent sur des mesures interdépartementales et contribue à l'intégration des politiques. Le Bureau fédéral du plan a publié, en février 2022, un nouveau rapport sur les indicateurs de DD, qui montre que de nouvelles politiques devront être mises en œuvre si l'on veut atteindre l'ensemble des SDG's.

En novembre 2021, la Région flamande a adopté sa quatrième stratégie de développement durable. Elle vise à long terme à réaliser sa vision pour 2050 (Visie 2050) et met l'accent sur 2030 (Vizier 2030), qui convertit les SDG's en objectifs pour la Flandre à l'horizon 2030. Les progrès vers la réalisation des SDG's sont

*4. Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable des NU (SDG's)*

mesurés chaque année au moyen d'une série d'indicateurs.<sup>7</sup> Pour la mise en œuvre de cette quatrième stratégie, la Flandre se concentre sur sept priorités de transition (économie circulaire ; vivre, apprendre et travailler en 2050 ; industrie 4.0 ; vivre ensemble en 2050 ; mobilité ; énergie et climat ; environnement pour l'avenir) et sur la gouvernance multi-niveaux. La Flandre a développé une gouvernance forte sur le programme pour 2030 (Agenda 2030) et les SDG's. Les autorités locales sont des partenaires privilégiés.

En Région wallonne, le décret de 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable prévoit que le gouvernement wallon adopte une telle stratégie. Il a été amendé en 2019. Les stratégies de développement durable peuvent désormais inclure des transitions thématiques, dont la première concerne l'alimentation (Manger demain). La troisième stratégie de DD sera adoptée en 2022, en coopération avec le nouveau partenariat wallon pour le DD, un organe de discussion avec de multiples parties prenantes. Un deuxième bilan des progrès de la Wallonie vers la réalisation des SDG's, incluant des recommandations, a été adopté par le gouvernement en mars 2020.<sup>8</sup> Un troisième bilan devrait être publié en 2022.

La Région de Bruxelles-Capitale a défini sa vision à l'horizon 2040 en adoptant, en juillet 2018, le Plan régional de développement durable (PRDD), un document stratégique qui vise la réalisation des SDG's en Région bruxelloise. Ce plan entend apporter une réponse appropriée aux défis et préoccupations auxquels Bruxelles est confrontée en tant que centre urbain, notamment l'accès au logement, la diversité fonctionnelle et sociale, les différents types de mobilité et les questions environnementales. En outre, d'autres réglementations prévoyant des mesures dans les domaines de l'environnement et de la mobilité, comme, par exemple, le code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (COBRACE), contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

Depuis 2009, le concept de développement régional de la Communauté germanophone (Ostbelgien leben 2025) structure la perspective de développement à long terme en différentes périodes de mise en œuvre. La dernière phase de mise en œuvre quinquennale 2019-2024 est liée aux SDG's. La Communauté germanophone établit, par le biais d'un processus participatif, une nouvelle stratégie de développement à long terme (Ostbelgien Leben 2040), laquelle abordera les enjeux futurs et sera également liée aux SDG's.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un plan de développement durable en 2010. Deux audits externes sur la responsabilité sociale des entreprises ont été réalisés en 2011 et 2016. Le contrat d'administration élaboré pour la période gouvernementale actuelle se fondera sur les 17 SDG's et devrait marquer la

7 [https://do.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/DKBUZA\\_Vizier2030\\_indicatoren\\_1.pdf](https://do.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/DKBUZA_Vizier2030_indicatoren_1.pdf)

8 <http://developpementdurable.wallonie.be/bilan-des-progres>

transition vers une gouvernance transversale et coordonnée des enjeux de développement durable.

## 2. Lacunes dans les progrès vers les SDG's

La Commission européenne (CE) a identifié des lacunes dans les progrès vers la réalisation des SDG's.<sup>9</sup> En outre, parmi les 102 indicateurs SDG's d'Eurostat, dix ont été sélectionnés comme les moins performants en Belgique :

- les cinq indicateurs dont le rapport à la moyenne de l'UE est le plus faible (ou le plus élevé, selon la direction du progrès vers l'objectif) au cours de la dernière année disponible (tableau 3) ;
- les cinq indicateurs présentant le taux de croissance le plus faible (ou le plus élevé) au cours des cinq dernières années, toujours par rapport à la moyenne de l'UE (tableau 4).

**Tableau 3 | Les cinq indicateurs les moins performants**  
*dernière année, comparaison avec la moyenne de l'UE*

Code Eurostat	Nom de l'indicateur
sdg_15_41	Indice d'imperméabilisation des sols
sdg_06_50	Teneur en phosphate dans les rivières
sdg_12_61	Valeur ajoutée brute du secteur des biens et services environnementaux
sdg_02_60	Émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture
sdg_12_50	Déchets générés excepté les déchets minéraux principaux

Source | Calculs du BFP, basés sur les données d'Eurostat

**Tableau 4 | Les cinq indicateurs les moins performants,**  
*croissance au cours des cinq dernières années par rapport à la moyenne de l'UE*

Code Eurostat	Nom de l'indicateur
sdg_02_10	Taux d'obésité
sdg_06_30	Demande biochimique en oxygène et dans les rivières
sdg_11_10	Taux de suroccupation des logements
sdg_06_60	Indice d'exploitation de l'eau, plus (WEI+)
sdg_04_40	Maîtrise insuffisante en lecture, mathématiques ou sciences: scores en lecture

Source | Calculs du BFP sur la base de données d'Eurostat

9 Analysis of the recovery and resilience plan of Belgium, SWD(2021)172.



Plusieurs points faibles ont été identifiés au niveau du SDG 4 (Education de qualité). Premièrement, « le pourcentage de jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base, les STEM et les compétences numériques peut être amélioré », comme le montrent les résultats des enquêtes PISA (sdg\_04\_40). La participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie est faible, cet indicateur (sdg\_04\_60) est 20 % en dessous de la moyenne européenne. Des inégalités dans les résultats scolaires ont également été constatées. En l'occurrence, il convient d'examiner la distribution des indicateurs d'éducation entre différentes catégories de population.

Cela soulève des questions pour la transition numérique, dès lors qu'elle requiert de solides compétences. La CE pointe également la 5G et la connectivité par fibre optique (SDG 9) ainsi que la transformation numérique du système judiciaire (SDG 16). Le seul indicateur SDG dans ce domaine (couverture internet à haut débit, sdg\_17\_60) preste mieux que la moyenne européenne, mais couvre un aspect différent de la transition numérique.

La qualité de l'eau (SDG 6) est aussi problématique. L'indice d'exploitation de l'eau plus (sdg\_06\_60) augmente plus rapidement que la moyenne européenne. Les concentrations de nitrates dans les eaux souterraines (sdg\_06\_40) et de phosphates dans les rivières (sdg\_06\_50) sont supérieures à la moyenne européenne. La CE relève que cette situation exerce une forte pression sur la biodiversité (SDG 15). D'autres indicateurs, identifiés parmi les moins performants en Belgique, contribuent à cette pression comme, par exemple, les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture (sdg\_02\_60), la demande biochimique en oxygène dans les rivières (sdg\_06\_30) et l'indice d'imperméabilisation des sols (sdg\_15\_41).

Pour ce qui concerne le SDG 8, la CE relève le faible taux d'emploi (indicateur sdg\_08\_30) et le taux de chômage qui a récemment augmenté (dans le contexte de la crise COVID-19). La CE observe en outre que « la part non négligeable de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation est préoccupante en Belgique », bien que cet indicateur (sdg\_08\_20) soit inférieur à la moyenne de l'UE et qu'il baisse plus rapidement. La dette publique élevée, qui s'est récemment creusée suite à la crise sanitaire, est également une préoccupation pour la CE.

Eurostat pointe le défi que représente la convergence vers la neutralité carbone. Les émissions nettes de gaz à effet de serre en Belgique (sdg\_13\_10) sont plus élevées que la moyenne européenne, cet indicateur ne figurant toutefois pas parmi les moins performants.

Parmi les indicateurs SDG sélectionnés par Eurostat, cinq autres figurent parmi les moins performants, comme défini dans ce chapitre. S'agissant du SDG 2, le taux d'obésité (sdg\_02\_10) augmente plus rapidement en Belgique qu'en Europe. Pour le SDG 11, le taux de suroccupation des logements augmente rapidement (sdg\_11\_10). En ce qui concerne le SDG 12, les indicateurs Valeur ajoutée brute dans

le secteur des biens et services environnementaux (sdg\_12\_61) et Déchets générés excepté les déchets minéraux principaux (sdg\_12\_50) étaient sensiblement plus faibles (respectivement plus élevés) que la moyenne européenne.

## Encadré 2 | Synthèse des principales mesures qui contribuent à la réalisation des SDG's

Ce PNR inclut de nombreuses mesures qui visent les catégories les plus fragiles de la société, et donc contribuent en particulier à atteindre les SDG 1, 5 et 10. Il s'agit par exemple de mesures concernant la sécurité sociale (§3.5), avec une attention particulière aux personnes handicapées, aux enfants et aux familles monoparentales. Il s'agit aussi des mesures liées à la crise de la COVID (§3.1), telles que des revenus de remplacement temporaires, qui ont en outre soutenu le tissu productif (SDG 8). L'enseignement et la formation (SDG 4 et 8) sont également concernés, avec une attention particulière pour les élèves avec des besoins spécifiques (§3.2.2) et pour la formation des travailleurs les moins diplômés ainsi que des mesures d'accompagnement pour les chômeurs de longue durée (§3.2.1). Plusieurs mesures (§3.4.1) concernent également l'accès à l'énergie et l'isolation des bâtiments entre autres pour les catégories les plus vulnérables (SDG 1, 7, 10, 11 et 13).

La digitalisation reçoit également une attention particulière. Il s'agit de soutien à certains secteurs comme les hôpitaux et le commerce de détail (§3.3.2). Le renforcement des compétences numériques est également à l'ordre du jour dans l'enseignement et la formation (§3.2.2). Ceci devrait contribuer aux SDG 8 et 9. La mise en œuvre de la digitalisation doit porter une attention à la consommation d'énergie des équipements, pour rester compatible avec les objectifs énergétiques du SDG 7.

Le transfert modal, que ce soit pour les marchandises vers le ferroviaire ou pour les passagers vers les modes actifs et les transports publics (SDG 9, 10, 11 et 13), reçoit également une attention particulière (§3.4.2). Il en va de même pour l'économie circulaire (§3.4.3 – SDG 8, 12, 15).

# 5. Utilisation des fonds structurels

## 1. REACT-EU

Le Belgique a bénéficié de fonds additionnels à hauteur de 258,8 millions d'euros pour la programmation 2014-2020 au travers de REACT-EU. Ceux-ci ont été consacrés au niveau du FSE à l'inclusion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi et notamment des publics vulnérables et affectés par la crise. Pour le FEDER, les moyens ont été affectés dans les trois régions à la transition numérique et à l'innovation, avec une attention particulière pour les PME. À Bruxelles, un focus a été placé sur les secteurs du tourisme, la culture et de l'événementiel, et en Flandre sur la transition numérique du secteur de la culture. La Flandre et la Wallonie ont également renforcé des dispositifs en matière de transition verte et d'économie circulaire. La Wallonie a enfin consacré une partie des moyens à l'achat de matériel médical pour les services de santé.

## 2. Programmation 2021-2027

Pour la période 2021-2027, la Belgique bénéficiera d'un budget de 2 320,4 millions d'euros de cofinancements européens au titre de l'objectif Investissements pour la croissance et l'emploi et de 182,6 millions au titre du Fonds pour la transition juste. La préparation de la programmation est en cours dans les différentes gouvernements concernées : élaboration des documents de programmation et préparation des premiers appels à projets, qui interviendront au 1er semestre 2022.

Concernant le FEDER, les moyens seront prioritairement concentrés sur les objectifs stratégiques d'une Europe plus intelligente et plus verte, au travers de mesures visant le soutien à l'innovation, au développement des PME et

5. *Utilisation des fonds structurels*

à l'entrepreneuriat, à la transformation numérique, au développement de l'économie circulaire, à la transition bas carbone et la réduction de la pollution. Selon les Régions, ils viseront également la mobilité, le développement des infrastructures de formation et le développement local.

Pour le FSE+, les priorités arrêtées en Wallonie et à Bruxelles sont l'amélioration de l'accès à l'emploi et l'autocréation d'emploi, la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, l'innovation sociale, la mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse, la lutte contre la pauvreté dont la pauvreté infantile et l'inclusion sociale et la désinstitutionalisation. En Flandre, le programme approuvé fin 2021 se compose de cinq priorités : accès au marché du travail, inclusion sociale, apprentissage tout au long de la vie, investir dans des emplois viables et un marché du travail inclusif et innovation sociale.

Pour le volet Coopération territoriale, la Belgique bénéficiera d'un cofinancement total de 374,3 millions d'euros. Les priorités définies pour ces programmes s'articulent principalement autour de six objectifs stratégiques telles que le développement et l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe, le renforcement de la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, l'adaptation au changement climatique, le soutien aux énergies renouvelables, la mobilité durable, renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale ou encore le renforcement de la gouvernance dans les programmes de coopération. Le programme Interreg B Europe du Nord-Ouest a été adopté, et le premier appel à projets sera lancé fin mars 2022.

## 6. Processus institutionnel et participation des parties prenantes

L'élaboration du PNR est le résultat d'une coopération intensive et fructueuse entre les autorités fédérales et les gouvernements régionaux et communautaires. Ceux-ci ont à leur tour impliqué divers acteurs dans le développement de leur propre contribution au PNR (Annexes 1 à 5 inclus). Lors de la mission d'enquête de la Commission européenne des 24 et 25 février 2022, la coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux et communautaires a également été intense.

Au niveau belge, c'est le Comité de concertation qui assure la bonne coordination entre les différents niveaux de pouvoir en vue de la mise en œuvre des réformes. Il fournit le cadre institutionnel nécessaire à cette coordination structurée. C'est également ce comité qui a finalement approuvé le PNR le 27 avril. La coordination entre les différents niveaux de pouvoir se traduit également par des accords de coopération entre l'État fédéral et les Communautés et Régions ou entre les Communautés et Régions elles-mêmes dans leurs domaines de compétence respectifs. Entre avril 2021 et avril 2022, comme lors des années précédentes, de nombreux accords de coopération ont été conclus, notamment en matière de santé publique, de gestion de crise épidémiologique, de mobilité et de sport.

Le dialogue et la coopération mutuelle avec les différents secteurs de notre économie sont une priorité pour les différents gouvernements. Les partenaires sociaux et la société civile ont également été consultés à l'heure de rédiger ce PNR et ont demandé que certains documents soient inclus en annexe de celui-ci. (Annexe 6).

La Belgique a une longue tradition de négociations collectives et de dialogue social. Ainsi, les partenaires sociaux concluent en permanence des conventions

collectives de travail (CCT) et d'autres accords au niveau intersectoriel, sectoriel et de l'entreprise. Ils sont également représentés dans les comités de gestion de la plupart des institutions de sécurité sociale, ainsi que dans les organes consultatifs fédéraux et régionaux. En outre, ils sont informés et consultés par les autorités à tous les niveaux sur tous les domaines stratégiques qui les concernent. Souvent, il leur est également demandé de participer concrètement à la mise en œuvre des mesures stratégiques prises par les autorités. La loi de 1996 confie au Conseil central de l'Entreprise (CCE) la mission permanente de surveiller la position concurrentielle de la Belgique. Conformément à cette loi, qui a été modifiée en 2017, le CCE doit également rédiger un rapport sur la compétitivité et l'emploi.

Cette participation des partenaires sociaux ne se limite pas au niveau national. Les régions et les communautés organisent également, chacune selon leur propre pratique, des concertations avec les partenaires sociaux dans le cadre du semestre européen. Par ailleurs, au niveau européen, les partenaires sociaux sont également associés à la dynamique du semestre européen à travers les contacts et les auditions organisés au niveau du Conseil via les représentants belges dans les comités européens. Les interlocuteurs sociaux sont ainsi étroitement impliqués via leur représentant au sein de l'EMCO (Comité de l'emploi) et du CPS (Comité de la protection sociale). Des réunions se tiennent également à des moments clés du semestre européen entre les membres du CCE, du Conseil national du travail (CNT) et du Belgian Desk de la Commission.

Dans le cadre de cette dynamique de concertation, les partenaires sociaux seront, comme par le passé, également consultés entre la publication des projets de recommandations par État membre et la discussion de ce texte au sein des comités et organes du Conseil.

En outre, la Commission européenne organise régulièrement des réunions avec les partenaires sociaux, notamment dans la perspective de la rédaction du rapport par pays, et les organisations partenaires belges ont toujours été très actives au sein de leurs organisations faïtières respectives.

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans le cadre du semestre européen, en particulier dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale, sont en général le fruit de la collaboration avec les partenaires sociaux. Cela peut prendre la forme d'avis préalables sur les politiques proposées, comme les mesures fédérales, ou d'accords préalables entre les partenaires sociaux, qui sont ensuite traduits en dispositions réglementaires.

## 7. Annexes

Annexe 1 | Région wallonne

Annexe 2 | Région flamande et Communauté flamande

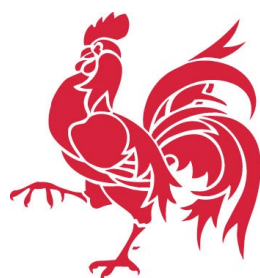
Annexe 3 | Région de Bruxelles-Capitale

Annexe 4 | Communauté germanophone

Annexe 5 | Communauté française

Annexe 6 | Avis du CCE et du CNT





Wallonie

**SEMESTRE EUROPÉEN  
CONTRIBUTION DE LA WALLONIE AU PROGRAMME  
NATIONAL DE RÉFORME BELGE 2022**

*31 Mars 2022*



## TABLE DES MATIERES

1.	Introduction.....	1
2.	Politiques et approches concernant les principaux développements et défis économiques,1	
2.1.	Assainissement et durabilité des finances publiques.....	1
2.2.	Amélioration de l'efficacité des politiques actives du marché du travail et développement des compétences.....	2
2.3.	Soutien à la compétitivité, à l'innovation et à la transition numérique.....	4
2.4.	Transition bas carbone, biodiversité et économie circulaire.....	7
2.5.	Cohésion sociale et action sociale.....	10
3.	Fonds Structurels et d'Investissement européens.....	12
4.	Gouvernance pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).....	14



Wallonie

## 1. INTRODUCTION

La Wallonie est étroitement associée au processus de rédaction du PNR belge, notamment au travers de sa participation aux instances préparatoires (comité de pilotage et comité de rédaction). La présente contribution reprend les principales mesures et réformes pertinentes pour la Wallonie depuis avril 2021.

**Le Gouvernement wallon a approuvé fin octobre 2021 son Plan de relance**, doté d'un budget de 7,644 milliards d'euros d'ici 2024. Il prévoit un ensemble de mesures d'investissements et de réforme visant à répondre aux enjeux de relance et de reconstruction de la Wallonie, en abordant les besoins liés à la triple transition économique, sociale et environnementale. Il constitue donc le principale cadre de référence pour les mesures détaillées dans cette contribution (chapitre 2).

Ce plan rassemble les mesures (1) du Plan wallon de transition, (2) de Get up Wallonia, (3) de la Facilité pour la Reprise et la Résilience et (4) liés à la reconstruction des zones sinistrées par les inondations.

Le Plan de relance pour la Wallonie se structure comme suit :

- Miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie (1,275 milliard €) ;
- Assurer la soutenabilité environnementale (2,428 milliards €) ;
- Amplifier le développement économique (1,196 milliard €) ;
- Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale (1,883 milliard €) ;
- Garantir une gouvernance innovante et participative (124 millions €) ;
- Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés (738 millions €).

**Ces montants sont sous réserve de la fixation définitive de l'enveloppe de la Facilité par la Commission.** A ces montants viennent s'ajouter les budgets des Fonds structurels, qui sont abordés au chapitre 3.

Une gouvernance rigoureuse du Plan a été mise en place afin d'assurer sa mise en œuvre efficace. Un premier rapport de suivi a été élaboré en décembre 2021. Au niveau du suivi budgétaire, la Cellule d'Information financière (CIF) et la Cellule d'appui au monitoring auront pour mission d'assurer le suivi des exercices budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que la préparation des projections budgétaires sur la base desquelles auront lieu les travaux du Gouvernement.

## 2. POLITIQUES ET APPROCHES CONCERNANT LES PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS ET DEFIS ECONOMIQUES

### 2.1. *Assainissement et durabilité des finances publiques*

Le Gouvernement a présenté un budget qui respecte la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire en 2024 pour ce qui concerne la gouvernance ordinaire de la Région (c'est-à-dire hors dépenses COVID, Inondations et Relance). Dès la confection du budget initial 2022, une attention toute particulière a été portée sur la soutenabilité de la dette wallonne, suite au travail de la Commission Externe de la Dette notamment.

La stratégie de soutenabilité de la dette sera graduelle afin d'en minimiser l'impact économique, intelligente (assurer un équilibre entre efficacité et équité des mesures) et surtout inscrite dans la durée, pour réduire la vulnérabilité aux chocs. Concrètement, un effort structurel cumulatif de réduction du déficit à 1% des recettes (environ 150 millions par an) est prévu. C'est le cas pour le budget 2022 pour lequel le solde brut à financer est de 4,134 milliards d'euros, avec une trajectoire ordinaire (c'est-à-dire hors dépenses COVID, Inondations et Relance) de 207 millions d'euros.



Wallonie

Cet effort se traduirait structurellement par une stabilisation du ratio d'endettement dès 2024, avec une inflexion positive à partir de 2026.

### Trajectoire ordinaire (hors dépenses COVID, Inondations et Relance)

2020	2021	2022	2023	2024
-435 millions	-400 millions	-207 millions	-274 millions	0 millions

Ces efforts budgétaires seront soutenus par l'exercice du **Budget 'Base zéro'** lancé en 2020, et qui se clôturera mi-2022. Il a été déployé en 4 vagues couvrant les différents domaines de compétences régionales. Les trois premières vagues d'analyse sont terminées, la quatrième est en cours.

Un nouveau **décret fiscal** visant à lutter plus efficacement contre des pratiques destinées à échapper et/ou à contourner certains impôts a été adopté en novembre 2021 et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Celui-ci instaure notamment une disposition générale anti-abus pour prévenir tous les cas dans lesquels l'intention du législateur wallon ne serait volontairement pas rencontrée.

La procédure wallonne est également dotée de délais de lutte contre la fraude allongée et d'un système d'amendes en matières fiscales plus efficace et transversal. Ce nouveau décret fiscal comporte aussi des dispositions visant à limiter les abus en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement ainsi que diverses mesures en matière de fiscalité automobile.

Afin de faire face à l'augmentation attendue des dépenses de **soins de longue durée**, un ensemble de mesures sont mises en place, visant différents axes de travail : la promotion de la santé et la prévention qui contribuent à la réduction des dépenses, le développement et la diversification de l'offre de places alternatives aux établissements de soin de longue durée (50.000 places), et la collecte de données permettant un suivi du vieillissement et de son impact. Le décret opérationnalisant le Plan de promotion de la santé à l'horizon 2030 a été modifié en février 2022 pour renforcer la promotion de la santé. Le Gouvernement a également adopté en février 2022 une stratégie de désinstitutionnalisation et un plan d'action (« Stratégie pour des parcours de vie intégrés des personnes en perte d'autonomie »). L'AVIQ est chargée de mettre en œuvre le plan d'action et de proposer au Gouvernement une méthodologie d'évaluation pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Il s'agit en outre d'une priorité de la nouvelle programmation FSE+. Par ailleurs, un dialogue sur l'avenir du vieillissement a été lancé en 2021, et va aborder différents enjeux du secteur avec les parties prenantes.

### 2.2. *Amélioration de l'efficacité des politiques actives du marché du travail et développement des compétences*

---

Le Gouvernement a poursuivi ses réformes visant à renforcer **l'efficacité des politiques actives d'insertion sur le marché du travail**, notamment à destination des **personnes les plus éloignées de l'emploi et des jeunes**, ainsi qu'à répondre aux situations de pénurie de main d'œuvre et à soutenir le développement des compétences.

Les orientations du futur contrat de gestion 2022-2027 du Forem validées en janvier 2022, sur base des résultats d'évaluation interne et externe, s'inscrivent dans cette perspective. Le Forem devra contribuer, avec les opérateurs économiques publics et privés ainsi que les partenaires de l'insertion professionnelle et de la formation, à relever trois principaux défis : contribuer à relever le taux d'emploi en Wallonie, notamment des chômeurs de longue durée ; fluidifier les transitions du marché du travail en contribuant à élever le niveau de compétences des demandeurs d'emploi ; et contribuer à recruter pour les secteurs en croissance et en pénurie.



Wallonie

La réforme TIM du Forem – Talents, Impulsion, Mobilisation – est concrétisée par l’adoption en novembre 2021 du Décret sur l’amélioration de l’accompagnement des personnes vers l’emploi. Cette réforme, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, vise la mise en place d’un parcours d’orientation et de coaching personnalisés avec des professionnels spécialisés dans différents secteurs d’activités (construction, industrie technologique, transport et logistique, Horeca, santé, soins aux personnes...), un meilleur matching entre candidats et offres d’emplois, la création de «profils emploi» en ligne, le screening des talents et projets de chacun, un accompagnement spécifique pour les personnes les plus éloignées de l’emploi en partenariat avec des opérateurs comme les centres d’insertion socioprofessionnelle, les Missions régionales pour l’emploi ou encore des structures ayant développé une expertise dans l’approche de problématiques d’assuétude, de handicap ou de santé mentale.

Un budget de 3,3 millions d’euros a été dégagé pour renforcer le soutien des chercheurs d’emploi ayant des problématiques de santé mentale et les accompagner. Par ailleurs, afin de répondre aux difficultés d’insertion dans l’emploi des personnes au chômage de longue durée, le Gouvernement a adopté en 1<sup>ère</sup> lecture en février 2022 la réforme des Missions Régionales pour l’Emploi (MIRE), qui accompagnent les personnes éloignées de l’emploi. Un budget de 2,5 millions d’euros est prévu dans le cadre du plan de relance pour concrétiser cette réforme.

Dans le même objectif, le Gouvernement a décidé d’élargir et de pérenniser la mesure Tremplin 24 mois+, initialement développée dans le cadre de la crise sanitaire et réservée à certains secteurs fortement impactés. Celle-ci est étendue, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, à tous les employeurs privés, publics et associatifs<sup>1</sup>. Celle-ci consiste en une prime mensuelle de 1.000 € pour un ETP lors de l’engagement d’un demandeur d’emploi inoccupé depuis plus de 24 mois.

Le Gouvernement va également développer des approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée via le lancement de projets-pilotes s’inspirant du dispositif ‘Territoires zéro chômeur de longue durée’. L’objectif sera de permettre, sur une base volontaire, aux personnes sans emploi depuis plus de deux ans de retrouver un travail, un contrat à durée indéterminée. Ces projets seront lancés dans le cadre de la nouvelle programmation FSE+, avec un budget total pour la période 2022 à 2026 de 51,9 millions d’euros, et viseront les territoires des arrondissements de Charleroi, de Liège, Mons, La Louvière, Verviers et Namur, ainsi que la Province du Luxembourg.

Le projet pilote ‘Coup de Boost’ mis en œuvre depuis 2016 avec des résultats positifs<sup>2</sup> et qui vise la remobilisation et l’accompagnement de jeunes de 18 à 29 ans qui ne sont ni à l’emploi, ni en formation, ni aux études (NEETs) est quant à lui pérennisé via un budget total de 14,5 millions d’euros d’ici fin 2025 (772.000 euros en 2021).

Afin de soutenir la **participation au marché du travail**, le Gouvernement wallon propose, dans le cadre du plan de relance européen, d’augmenter le nombre (3.143 places d’accueil supplémentaires) et la qualité des places d’accueil pour la petite enfance.

Sur le volet de **l’offre d’emploi**, la réforme des Aides à la Promotion de l’Emploi (APE) a été approuvée par le Parlement en juin 2021 et est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Celle-ci vise à pérenniser plus de 65.000 emplois et à en créer de nouveaux dans des secteurs tels que les crèches, les écoles, l’aide aux personnes âgées, les services de soins à domicile, les communes, les secteurs culturel, sportif ou environnemental. Le budget lié à ces aides, qui s’élève à plus d’un

---

<sup>1</sup> A l’exception des services publics fédéraux, régionaux et communautaires.

<sup>2</sup> Après 6 mois, près d’1 jeune sur 2 (47,5 %) est remobilisé vers le marché du travail (emploi, démarrage d’une formation qualifiante ou reprise d’études). Un an après l’accompagnement, ce taux grimpe à près de 3 jeunes sur 4 (71 % exactement).



Wallonie

milliard d'euros par an, sera maintenu. De nouveaux jobs répondant à des besoins sociétaux prioritaires pourront être créés grâce à des appels à projets dans des domaines spécifiques.

Concernant la **lutte contre les pénuries de main-d'œuvre**, des mesures ont été adoptées en partenariat avec les secteurs de la construction, du bois et de l'électricité pour leur permettre de trouver des candidats à l'emploi, en particulier dans le contexte de la reconstruction des zones sinistrées par les inondations de juillet 2021. Des incitants seront proposés en 2022 tels qu'une prime pilote formation 'plan de reconstruction' de 2.000 euros nets pour chaque demandeur d'emploi ou apprenant IFAPME qui s'engage dans le secteur de la construction, ou des 'chèques permis de conduire' pour les chercheurs d'emploi ou apprenants IFAPME qui s'inscrivent dans une formation participant à la dynamique du plan de reconstruction. Les conditions financières et perspectives d'embauche pour les stagiaires et demandeurs d'emploi inscrits aux formations seront en outre renforcées. L'ouverture de nouvelles places (plus de 1.000) de formation est également prévue par le Forem et de nouvelles actions dont des « Coups de Poing pénurie » seront prochainement développées en adéquation avec les besoins des entreprises, de même que des actions de sensibilisation, et des événements de rencontre avec les entreprises en recherche d'employés, d'apprentis ou de stagiaires.

Sur le plan des **compétences**, le Gouvernement a mis l'accent sur les compétences numériques, notamment via l'adoption en septembre 2021 d'un nouveau projet de décret relatif à la formation de base au numérique. Celui-ci propose des heures de formation multipliées, une pédagogie uniformisée sur l'ensemble du territoire wallon, une articulation avec les services de l'emploi et un financement plus stable et rehaussé pour les structures qui dispensent ces formations. Il s'intègre aussi dans un programme global pour l'inclusion numérique de tous les Wallons et les Wallonnes. Un second projet de décret a pour finalité d'améliorer la qualité de la formation en alternance en renforçant les compétences numériques des apprenants et des formateurs et en faisant évoluer les pratiques pédagogiques vers un modèle basé sur le numérique et adapté aux spécificités de l'alternance.

En matière d'alternance, un autre projet vise la formation à la création d'entreprise en développant le plan d'action de l'IFAPME en matière de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des candidats chefs d'entreprise, et ce en collaboration avec la SOWALFIN. Toujours sur le volet business, le Plan de relance wallon prévoit un budget de 2,5 M€ pour développer les stages internationaux en entreprise pour des jeunes issus de filières scientifiques, techniques, technologiques, ingénieries ainsi qu'économiques (EXPLORT+). Le contrat de gestion renouvelé du parc d'aventures scientifiques SPARKOH ! permettra également de développement de la sensibilisation aux STEM ; il promeut les actions croisées en matière de sensibilisation aux sciences et de diffusion de la culture scientifique et de contribution à la dimension sociétale.

Enfin, le projet EU Biotech school & Health Hub financé dans le cadre du plan de relance (30 millions d'euros) pour soutenir la croissance du secteur des biotechs en Wallonie a été lancé en décembre 2021. Le financement porte sur la création de l'infrastructure à Charleroi, les équipements, le développement commercial et du programme de formation.

### ***2.3. Soutien à la compétitivité, à l'innovation et à la transition numérique***

---

Dans une perspective de **soutien aux entreprises et indépendants impactés par les conséquences de la crise du COVID et les inondations de juillet 2021**, le Gouvernement a adopté diverses mesures de soutien. Un budget de près de 300 millions a été mobilisé pour soutenir les entreprises et les indépendants impactés par la crise du COVID. Suite aux inondations de juillet, une indemnité d'aide à la relance de 5.000 euros a été décidée à destination des commerçants sinistrés, ainsi que des budgets pour la mise à disposition de containers. Un « pack » résilience/repositionnement stratégique/plan de continuité des activités au départ de la SOGEPa, de la SOWALFIN et de la SRIW est également proposé. Ce pack comporte 4 volets cumulables





Wallonie

mais également disponibles individuellement : prise en charge des frais de repositionnement stratégique (consultance) ; accompagnement des petites entreprises dans la réalisation de leur business plan sous forme d'une aide forfaitaire ; soutien à l'engagement de profils utiles à la relance ; soutien de la trésorerie et du besoin en fonds de roulement des entreprises via des prêts à taux 0%. Le Gouvernement a par ailleurs adopté un Décret d'exception visant l'élargissement du champ d'intervention du Fonds des Calamités.

Dans une perspective de **relance** plus structurelle suite à la crise COVID, le fonds AMERIGO constitue un instrument de capital-risque fort commun aux outils régionaux et aux Investis locaux qui ont souhaité y prendre part, ce afin de soutenir les (quasi-)fonds propres et la relance/croissance des entreprises wallonnes. AMERIGO a clôturé fin décembre 2021 sa première levée de fonds auprès d'investisseurs institutionnels publics et privés pour un montant de 161 millions €.

Le Gouvernement a par ailleurs validé en septembre 2021 la première étape vers la fusion en 2023 de ses trois outils économiques et financiers, la SOGEPA, la SOWALFIN et la SRIW. L'outil unique s'articulera autour d'une offre de services organisée en plateformes, combinant les volets sensibilisation, accompagnement et financement. Ses missions viseront le soutien à la croissance des entreprises dans une perspective de création d'emplois pérennes en Wallonie, de valeur ajoutée et de durabilité (ce qui passe notamment par un soutien à l'innovation, l'internationalisation, la transition et la croissance externe), le soutien des entreprises en retournement, la réponse aux défis actuels et futurs, le déploiement d'écosystèmes attractifs, l'amplification du rôle de la cellule de veille économique et stratégique,....

La stratégie de croissance mais aussi de rebond des entreprises suite à la crise, passe par une approche de chaînes de valeurs ciblée et par le renforcement de celles-ci au travers d'actions internationales. L'AWEX va renforcer ses actions en ce sens, que ce soit en termes d'analyse, d'accompagnement des entreprises, de visibilité et d'attractivité de la Wallonie ou de partenariats stratégiques à l'international. Un budget de 5,75 millions € est mobilisé pour ce projet.

Afin de soutenir spécifiquement le développement de **l'économie sociale**, plus de 22 millions sont dégagés dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. Celui-ci sera dédié à la création d'un incubateur d'entreprises en économie sociale, à la création de 3 hubs logistiques « circuit court alimentaire », et à l'accès renforcé de l'économie sociale aux marchés publics durables. Par ailleurs, dans le cadre de Digital Wallonia, a été lancé le programme pilote DigitalEES destiné aux entreprises wallonnes d'économie sociale qui souhaitent mettre le digital au service de leur finalité sociale.

Au niveau de la **politique de Recherche et d'Innovation et de la politique industrielle** de la Wallonie, le Gouvernement a adopté la **stratégie de spécialisation intelligente (S3) 2021-2027** de la Wallonie en mars 2021.

Cette stratégie vise à constituer des écosystèmes innovants autour de priorités stratégiques affirmées, sur base des forces distinctives wallonnes, et doit permettre d'assurer une concentration des moyens sur un nombre limité de priorités, porteuses d'une ambition forte (5 Domaines d'innovation stratégiques), et de renforcer l'efficacité des dispositifs de la politique économique et d'innovation régionale. Suite à un appel ouvert, 20 Initiatives d'innovation stratégiques ont été sélectionnées début 2022. Celles-ci bénéficieront d'un accompagnement par les cellules de coordination mises en place pour chaque DIS, et seront mises en œuvre via les différents outils de financement disponibles, des moyens seront également mobilisés via le plan de relance wallon.

Différents chantiers de réforme en cours s'intègrent dans cette approche renouvelée de la S3, reflétant ainsi la mise en œuvre concrète des principes directeurs de la S3. Parmi ceux-ci, la **réforme des aides à la recherche** intervenue en octobre 2021, qui vise à rationaliser et simplifier les dispositifs, la réforme du paysage de l'accompagnement économique et de l'innovation dans



Wallonie

les PME qui vise à garantir un accompagnement de qualité des entrepreneurs wallons, l'adaptation de la Politique des Pôles et des clusters en lien avec la nouvelle S3.

En lien avec les priorités de la S3, plusieurs décisions sont intervenues pour la mise en œuvre de projets ambitieux de RDI dans le cadre du plan de relance wallon.

Dans le domaine de la santé et des sciences de la vie, l'Institut WELBIO a vu son financement renforcé à hauteur de 15 millions afin de renforcer le potentiel de recherche stratégique visant à générer les innovations de rupture qui pourront permettre le développement de projets dans ce secteur. Le Gouvernement a également souhaité favoriser l'intégration de la dynamique d'innovation au sein du personnel médical au travers de la mise en place des cellules d'innovation médicale au sein d'hôpitaux wallons.

Trois projets de recherche au sein de filières alimentaires ont également été sélectionnés pour un budget de 3,8 millions €. Ceux-ci ont pour ambition d'apporter des solutions au développement de la production des filières et pour que la production soit durable et contribue à la transition environnementale.

En outre, une mesure visant à financer la recherche collective dans les Centres de Recherche agréés avec pour objectif de maintenir une expertise de haut niveau dans des technologies porteuses qui pourront être utiles, à terme, à un grand nombre d'entreprises wallonnes, et spécifiquement des PME.

Par ailleurs, le Gouvernement a validé le lancement d'un programme d'excellence à destination des Universités, en collaboration avec les Centres de recherche agréés pertinents, visant à financer des recherches ambitieuses et fortement positionnées en amont dans des thématiques porteuses pour la Région wallonne, C'est ainsi qu'a été financé en 2021 le projet CyberExcellence (18,9 millions pour les 4 premières années) qui vise à positionner la Wallonie comme un acteur incontournable de la cybersécurité. Les acteurs wallons et bruxellois actifs dans le domaine de la cybersécurité se sont regroupés pour créer la coupole « CyberWal ». Cet institut virtuel a l'objectif de promouvoir la recherche, l'innovation, et la formation en cybersécurité, tout en assurant une coordination forte entre ces matières. Le programme Digital Wallonia 4 Cyber lancé début 2022 vise à préserver la souveraineté numérique du territoire. Des actions complémentaires seront menées selon quatre axes majeurs : Sensibilisation & Accompagnement, Recherche & Innovation, Formation et Internationalisation.

Le Gouvernement de Wallonie a également décidé de renforcer son réseau de supercalculateurs. Il s'agit notamment de renouveler l'installation Tier-2 et de financer le personnel Tier-1.

Plusieurs autres chantiers sont poursuivis dans le cadre de la **Stratégie Digital Wallonia**. Ainsi, le programme Digital Wallonia 4AI être renforcé à hauteur de 21 millions pour 2022-2024, avec pour objectif d'amplifier le développement des technologies d'intelligence artificielle dans le tissu économique wallon. Le projet d'accompagnement du secteur de la construction dans sa transformation numérique lancé en avril 2021 (Build4Wal) se concrétise par des hubs de démonstration "Construction 4.0". Par ailleurs, le Gouvernement a mobilisé un budget de 20 millions d'euros pour soutenir l'évolution numérique des PME wallonnes et assurer la relance de leurs activités au travers du numérique. Ce soutien s'effectuera via un nouveau Chèque-Entreprise.

Sur le plan des **équipements et des infrastructures**, une refonte du programme école numérique est en cours, avec un appel pilote en 2021 et le déploiement du nouveau mécanisme en 2022. L'objectif est d'optimiser les processus de candidatures et d'octroi des matériels numériques, mais également de mieux financer les établissements selon leurs besoins et priorités dans un ou plusieurs types de projets. Chaque établissement aura ainsi l'opportunité d'être soutenu au travers de deux types de projets Ecole numérique : projets de connectivité et projets d'équipement numérique. Le projet de connectivité interne des écoles démarre en 2022. Celui-ci bénéficie



Wallonie

enveloppe totale de 72 millions d'euros provenant du Plan National de Relance et de Résilience et sera développé en collaboration avec la FWB.

Afin de soutenir le développement numérique des pouvoirs locaux, le Gouvernement a décidé de lancer deux appels à projets (10 millions d'euros pour 2021-2022, cofinancement à 50% par les opérateurs de téléphonie mobile et 10 millions pour 2022-2023). Ceux-ci visent l'orientation usager et la transparence administrative, la gouvernance des données, l'infrastructure informatique, les logiciels ainsi que la cybersécurité, la dématérialisation des processus de travail internes et externes, l'utilisation des logiciels libres, la connectivité du territoire et/ou de ses citoyens, le développement numérique intelligent du territoire.

Afin de mettre en place une gouvernance de et par la donnée et de progresser vers la numérisation de l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens, une réforme structurelle, visant la mise en place d'un Service public de Wallonie « Digital », qui fusionne les trois structures d'e-WBS, du Département de la Technologie et des Communications (DTIC) et du Département de la Géomatique, est en cours. Le cadre organique du SPW Digital a été validé, en deuxième lecture, le 24 février 2022.

Concernant la **5G**, les recommandations du groupe d'experts concernant la révision éventuelle des normes d'émission ont été remises au Gouvernement wallon fin 2021. La révision effective du cadre réglementaire déterminant les normes d'émissions non-ionisantes est prévue pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 au plus tard, si cela est jugé nécessaire et recommandé par le groupe d'experts. Par ailleurs, Le Gouvernement de Wallonie a approuvé la méthodologie, les critères et le calendrier relatifs à la mise en place des proof of concepts (PoC) 5G prévus dans le Plan de relance de Wallonie, qui permettront de tester des cas d'usage (industrie du futur, ruralité connectée, e-santé, mobilité et logistique.). Un budget de 15 millions € est prévu pour les PoC dans le Plan de relance (jusqu'en 2024).

Un budget de 15 millions € est enfin mobilisé dans le cadre du plan de relance wallon afin de déployer la fibre optique sur les 35 derniers Parcs d'Activités Economiques qui n'étaient pas couverts par le plan stratégique pour le déploiement de la fibre optique. Cela permettra d'équiper 100% des Parcs wallons à l'horizon 2024.

#### ***2.4. Transition bas carbone, biodiversité et économie circulaire***

---

Le développement de l'économie circulaire est un levier central pour la transition vers une économie bas carbone. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la **Stratégie Circular Wallonia s'est poursuivie**, avec plusieurs appels à projets lancés en 2021, notamment dans le cadre du PNRR. Ceux-ci visent notamment le développement de plateformes d'excellence industrielle (budget de 67 millions €), le soutien à des projets industriels concernant les matériaux et systèmes de construction (5 projets sélectionnés pour un investissement de 100 millions d'euros et la création de 200 ETP), le soutien aux démarches circulaires des organisations et les achats circulaires s'est clôturé (17 entreprises sélectionnées), le soutien à la prévention des déchets et l'innovation en matière de recyclage (budget de 37,5 millions d'euros), le soutien à la réutilisation, les chantiers et services circulaires dans la construction (8 lauréats). Un axe économie circulaire a été ajouté dans le programme 'Industrie du Futur' (budget 500.000 €) afin d'accélérer le déploiement de l'économie circulaire à travers la transition numérique.

Le Gouvernement a également décidé de renforcer le dispositif NEXT en matière de **financement des entreprises en économie circulaire**, à hauteur de 6,75 millions supplémentaires. Celui-ci offre des solutions de financement aux entreprises pour leurs projets en économie circulaire, de même que la mise à disposition d'une expertise spécialisée en économie circulaire. A mentionner également le lancement de l'appel à candidatures pour la mise sur pied du Conseil de l'économie circulaire, dont l'objectif principal est d'apporter un regard externe sur la stratégie.



Wallonie

Au niveau des **réformes**, le Gouvernement a adopté en juin 2021 en troisième lecture l'avant-projet d'arrêté modifiant divers arrêtés en matière de gestion et de traçabilité des terres. Il a également adopté en juillet 2021 le projet d'arrêté instaurant une obligation de reprise des matelas usagés en 2021 ; il fixe des objectifs en termes de taux de collecte et de réutilisation/recyclage.

Le Gouvernement a poursuivi ses investissements pour soutenir le développement des **énergies renouvelables** en Wallonie, mais également renforcer l'**efficacité énergétique** des entreprises et des bâtiments. Ainsi, le Gouvernement a approuvé en avril 2021 le projet visant le déploiement d'une infrastructure de production et de distribution d'hydrogène à partir d'électricité sur le site de Liège Airport. Par ailleurs, un appel à projets pour la filière hydrogène (budget total de 25 millions) a permis de retenir 4 projets en décembre 2021. Il s'agit de promouvoir la réalisation d'applications concrètes, en situation réelle, basées sur la production, le transport et la consommation d'hydrogène vert dans un maximum de domaines économiques.

Un autre axe de travail concerne l'énergie thermique. Le Gouvernement a pris acte en mars 2021 de la nouvelle stratégie de réseaux de chaleur et de froid alimentés par des cogénérations, des énergies fatales ou des sources d'énergies renouvelables. Celle-ci identifie 28 mesures qui favorisent le recours aux énergies neutres en carbone et maximisent la valorisation de la chaleur. Dans ce cadre, le Gouvernement a adopté, en 1<sup>ère</sup> lecture, en juin 2021 un arrêté portant exécution du décret du 15 octobre 2020 relatif à l'énergie thermique. Celui-ci permet de clarifier les règles applicables aux différents participants à un réseau de chaleur. Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé en juillet 2021 un appel relatif à la géothermie de moyenne profondeur, doté d'un budget global de 7,5 millions d'€. Les projets qui seront soutenus devront pouvoir structurer une filière renouvelable à fort potentiel. Des travaux préparatoires ont été lancés en vue de projets pilotes de géothermie minière dans les bassins miniers de Mons et de Liège.

Le Gouvernement de Wallonie a approuvé en décembre 2021, en 2<sup>ème</sup> lecture, les modalités d'octroi des primes à destination des clients résidentiels couvrant le coût de placement d'un compteur intelligent ainsi que de celles relatives à l'installation d'équipements de mesurage et de pilotage (« prime « domotique »).

Concernant le soutien à la **transition bas carbone des entreprises**, le dispositif WalEnergie a été lancé en décembre 2021. Il structurera son accompagnement des industries autour du financement de 5 axes stratégiques : l'amélioration des processus de production par des technologies de rupture, l'efficacité énergétique et la rénovation des bâtiments, la production d'énergie renouvelable, la mobilité durable, la logistique et la maintenance. Dans un premier temps, le dispositif travaillera avec des entreprises industrielles pilotes faisant partie des Accords de branche. Il proposera un accompagnement dans la mise en œuvre des plans d'actions dont les temps de retour sont longs (plus de 5 ans), au travers d'études complémentaires, d'un accompagnement. L'offre de financement sera constituée de prêts, garanties et de prises de participation en capital. Celui-ci sera complémentaire aux outils existants à destination des PME, notamment le dispositif EasyGreen. Celui-ci a par ailleurs été renforcé dans le cadre de REACT-EU.

La **rénovation énergétique des bâtiments** constitue une priorité du Gouvernement, et différentes mesures ont été adoptées pour l'accélérer. Le Gouvernement de Wallonie a marqué son accord pour le lancement de l'Alliance Climat-Emploi-Rénovation (ACER). Des groupes de travail thématiques seront mis en place pour poursuivre le travail participatif déjà entrepris pour la Stratégie de Rénovation énergétique à long terme du bâtiment. Un plan d'action évolutif sera établi. Des premières actions sont lancées pour la formation professionnelle, l'exemplarité des bâtiments publics et le fonctionnement des outils PEB (certificats, audits, feuille de route, estimations travaux, co-bénéfices,...). Des appels à projets de rénovations exemplaires sont aussi en préparation.



Wallonie

Au niveau des logements, la programmation 2021 du dispositif ECOPACK/RENOPACK a été approuvée en juin 2021. Dotée d'un budget de 84 millions d'euros, elle doit permettre de soutenir les citoyens dans les travaux de rénovation énergétique de leur habitation, notamment via des prêts à taux zéro. Complémentairement, le Gouvernement a approuvé, en 2<sup>ème</sup> lecture, le projet d'arrêté instaurant un régime d'aides pour la réalisation d'investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement. Il s'agit d'une mesure phare du Plan de relance de la Wallonie, pour un budget total de 89 millions d'euros pour la période 2021-2024. Ce nouveau mécanisme simplifié est complémentaire au système de primes Habitations et permettra aux citoyens et aux associations de copropriétaires de bénéficier de primes pour l'isolation de toitures et pour des petits travaux de salubrité et de rénovation énergétique de moins de 3.000 euros, sans audit énergétique préalable. Les ménages à bas revenus bénéficient d'une prime majorée.

Le Gouvernement a également approuvé en décembre 2021 le projet pilote RENO+ visant à accélérer la rénovation de logements privés en Wallonie, pour un budget de 3,2 millions d'euros. Il s'agit de mener une recherche-action sur la massification de la rénovation des logements privés, sur une période de 18 mois. Le Gouvernement wallon a en outre approuvé le lancement d'un appel à projets en juillet 2021 pour la mise en œuvre de plateformes locales de rénovation énergétique. Enfin, le Gouvernement a lancé un vaste programme de rénovation des logements publics pour un montant d'investissement total de 1,2 milliards d'€. A terme, ce sont plus de 25.000 logements qui feront l'objet d'interventions visant à améliorer la salubrité et les performances énergétiques.

Au niveau du secteur public, un nouvel appel à projets a été lancé dans le cadre du programme UREBA exceptionnel, doté d'un budget global de 70 millions d'euros issu du Plan de relance wallon. Deux autres appels seront encore prévus d'ici la fin de la législature et de nouveaux bénéficiaires pourront y être ajoutés. L'accent est mis sur la rénovation en profondeur dans le but d'atteindre des niveaux d'efficacité énergétique élevés dans un objectif d'exemplarité. L'appel à projets pour la rénovation des infrastructures sportives, financé via le PRR a également été lancé en octobre 2021 (budget de près de 80 millions d'euros). Enfin, un dernier appel visant à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments des pouvoirs locaux a été lancé en février 2022.

De manière plus générale, pour le développement d'actions visant la **transition bas carbone et le renforcement de la résilience du territoire**, le Gouvernement développe un cadre d'action avec les pouvoirs locaux. Il a ainsi adopté en avril 2021 le cadre général d'une nouvelle politique intégrée de la Ville. Une enveloppe de 240 millions y sera consacrée jusque 2024, à destination des villes wallonnes de plus de 50.000 habitants. Pour en bénéficier chaque ville concernée introduira un plan d'actions prioritaires visant les thématiques suivantes : la rénovation énergétique, le logement, la mobilité, la cohésion sociale, la réhabilitation de friches industrielles, la végétalisation, le tourisme ou encore le patrimoine. Des moyens particuliers seront concentrés sur la rénovation énergétique des quartiers prioritaires. Par ailleurs, le Gouvernement wallon a lancé en mai 2021 un appel à candidature à destination des villes et des communes, afin de les soutenir dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Energie durable et le Climat (PAEDC) à l'horizon 2030.

En matière d'action climatique, un autre axe prioritaire porte sur la **mobilité**. En matière de fret, le Gouvernement a adopté en décembre 2021 une note visant à encadrer la partie wallonne du projet Seine-Escaut pour la période 2021 à 2027. Le coût estimé pour l'ensemble du projet est de 579,9 millions d'euros. Cette note permet à l'administration de répondre au premier appel à projet européen, qui concerne un premier tiers des investissements nécessaires.

Au niveau des transports en commun, la réduction progressive des tarifs s'est poursuivie et le Gouvernement a approuvé fin 2021 la trajectoire pluriannuelle concernant la gratuité progressive du TEC. Le tarif TEC est ainsi réduit de plus de 70% du tarif pour les 18-24 ans depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il a également décidé de ne pas indexer les tarifs TEC jusqu'en 2024 inclus. Ces deux mesures représentent un effort régional de 100 millions d'euros entre 2022 et 2024. Via l'octroi de subventions d'exploitations conséquentes, l'offre de transport croîtra d'environ 10%





Wallonie

sur l'ensemble de la législature. Cela s'est notamment traduit par la création du réseau Express (25 lignes à ce jour). Par ailleurs, l'Opérateur de Transport de Wallonie prévoit des investissements de plus de 1,1 milliard d'euros sur la période 2022-2027 : cela comprend l'achat massif de matériel roulant, la rénovation de dépôts, la création d'infrastructures dédiées, mais aussi des investissements dans des projets d'ampleur régionale repris dans le PNRR : le bus à haut niveau de service 'Cœur de Hainaut' vers Mons, l'extension du métro léger de Charleroi, l'extension du Tram de Liège,...

L'accent est également mis sur la mobilité douce. Dans le cadre de l'appel à projet 'Wallonie cyclable', 116 communes ont été sélectionnées, pour un subside global de 61,2 millions d'euros. En outre, un droit de tirage consacré à la mobilité active et à l'intermodalité a été acté, dont la première tranche a été libérée fin 2021 au profit des communes. Le Gouvernement a également approuvé une augmentation des primes aux citoyens wallons à l'achat d'un vélo pour les trajets domicile-travail et aux employeurs à l'achat d'un vélo de service. Enfin, la note d'orientation du Plan d'actions Vélos qui sera adopté en avril 2022 a été approuvée par le Gouvernement wallon.

En matière de **soutien à la biodiversité**, le programme opérationnel visant à planter 4.000 km de haies et/ou un million d'arbres en Wallonie a été lancé en avril 2021 (projet Yes We Plant). Il vise à lever un maximum de freins, identifiés par les acteurs de terrain, et à mobiliser des moyens humains et budgétaires importants pour booster les plantations pour les saisons suivantes, et se décline en 26 actions prioritaires à destination de différents publics. Le Gouvernement a également lancé en juillet 2021 un appel à projets pour la création de deux parcs nationaux. Ces projets bénéficieront d'une enveloppe totale de 28 millions d'euros, dans le cadre du PNRR. Enfin, le Gouvernement a approuvé en février 2022 la création de 19 nouvelles réserves naturelles et l'extension de 17 réserves naturelles existantes, soit un total de 1.016 ha.

Enfin, le Gouvernement a adopté le Plan Bio 2030 en juin 2021, visant à concrétiser l'objectif fixé dans la DPR 2019-2024 d'atteindre les 30 % de surface de production biologique en 2030, et ainsi contribuer aux objectifs du Green Deal et de la Stratégie Européenne Farm-to-Fork. Le plan comporte 32 actions regroupées selon 9 leviers d'intervention (Monitoring et planification, Réglementation, Information, Accompagnement, Aides financières, Enseignement et formation professionnelle, Promotion, Recherche, Innovation), qui visent à agir tant sur l'offre que sur la demande. Le budget nécessaire est estimé à 30 millions €. Complémentairement, afin d'organiser la distribution et de valoriser la production wallonne, le Gouvernement a décidé de développer 4 projets permettant de structurer et de développer la présence de nos produits locaux dans les différents segments de la distribution (budget de 4,3 millions €, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie).

## **2.5. Cohésion sociale et action sociale**

---

Le Gouvernement de Wallonie a adopté en octobre 2021 son **Plan de sortie de la pauvreté**. Un budget de 482 millions d'euros est prévu jusque 2024. Celui-ci vise à offrir à chaque wallon et wallonne les moyens progressifs pour sortir de la pauvreté, via l'accès à un confort de base et un accès à l'emploi. Il s'articule donc autour de l'accès à l'insertion socioprofessionnelle, au logement et au bien-être pour tous. Il ne vise pas à gérer la pauvreté et à en atténuer les effets, mais bien à l'éliminer progressivement.

Ce plan s'articule autour de deux volets : un volet transversal qui contient des mesures qui relèvent de l'ensemble des compétences wallonnes et un volet des politiques sociales qui recense 28 actions touchant aux différentes compétences de la Wallonie, regroupées autour de 3 axes (l'accès à l'insertion socioprofessionnelle, au logement et au bien-être). Parmi les mesures reprises dans le plan, on retrouve notamment le soutien à l'accès au permis de conduire pour les personnes précarisées en formation dans les filières qui mènent à des métiers d'avenir ou en pénurie et pour les travailleuses du secteur des titres-services ; la gratuité progressive des transports en commun



Wallonie

pour les jeunes jusqu'à 25 ans, pour les 65 et plus et pour les publics précarisés ; l'octroi d'une allocation de loyer aux ménages disposant de revenus précaires en attente d'un logement social depuis une certaine durée ; l'augmentation de l'offre de logements en agences immobilières sociales ; la mise en place d'une stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme ; le renforcement des maisons médicales ; la mise à disposition de collations saines gratuites dans les écoles maternelles et primaires à indice socio-économique faible ; la création de "one-stop-shop" au niveau local pour des personnes en recherche d'emploi confrontés à des freins spécifiques entravant leur recherche.

Au niveau local, le Gouvernement a accordé début 2022 une subvention de 23 millions d'euros pour la mise en œuvre des 195 **plans de cohésion sociale** des pouvoirs locaux pour l'année 2022. Le PCS poursuit deux objectifs à savoir, réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous. Il a en outre été décidé de permettre aux communes sinistrées lors des inondations de juillet 2021 de continuer à mener des actions dérogatoires à leur plan initial, le besoin de s'impliquer dans les missions diverses d'aide aux ménages sinistrés y restant encore largement présent.

Une priorité importante du Gouvernement en matière d'inclusion sociale porte sur **l'accès au logement** ; différentes réformes ont été adoptées en la matière. Le Gouvernement a mis en place, en mai 2021, un mécanisme de prêt à taux zéro pour les candidats locataires, qui leur permettra de constituer leur garantie locative relative à un bail d'habitation, un bail étudiant, et pour les propriétaires de disposer de la garantie quels que soient les candidats. Le Gouvernement a également procédé en juillet 2021 à une modification du règlement d'octroi des crédits hypothécaires sociaux, qui en élargit les conditions d'accès et a approuvé l'octroi d'un financement de 50 millions maximum aux organismes wallons du crédit social en vue d'augmenter la production courante de 20% à l'horizon 2024. Le Gouvernement wallon a approuvé en février 2022 la proposition de créer une grille indicative des loyers du logement étudiant afin d'en faciliter l'accès et renforcer l'inclusion sociale. Une subvention de 280.000€ est destinée à financer la première étape qui consistera en une étude typologique des logements étudiants en partenariat avec les grands bailleurs.

Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé en décembre 2021 l'appel à projets visant la construction de minimum 800 logements publics à haute performance environnementale, pour un budget de 115,7 millions (issus du PRR). Cet appel à projets vise en outre à soutenir la secteur de la construction et notamment des filières émergentes comme l'« écoconstruction » et la « préfabrication ». Le Gouvernement a en outre renforcé le financement visant la création de places d'accueil pour des publics spécifiques : les femmes victimes de violence, les personnes sans-abri et fragilisées. En parallèle, des dispositions décrétales et réglementaires sont en cours d'élaboration pour fixer un cadre légal propre aux accueils de jour destinés aux personnes en situation de précarité.

Le Gouvernement wallon a également adopté en janvier 2022 son arsenal de nouvelles mesures pour renforcer sa lutte contre le logement inoccupé. Trois nouvelles mesures sont prévues, visant à faciliter l'identification des logements inoccupés et à renforcer l'effectivité de l'action en cessation. Enfin, le Gouvernement wallon a approuvé en décembre 2021 le Plan Habitat Permanent réactualisé, ainsi que le nouveau projet de convention de partenariat portant sur la période 2022-2025. Dans ce cadre, des moyens spécifiques et conséquents seront ainsi déployés annuellement.

Afin de soutenir les ménages à revenus modestes pour **l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie**, le Gouvernement de Wallonie a adopté un arrêté portant sur l'augmentation à 2.000 € du montant de la prime MEBAR et sur l'élargissement des bénéficiaires de cette prime. Le budget annuel consacré à ce programme passera d'1,7 million à un budget de près de 6 millions, dans le cadre du Plan de Relance et du Plan de lutte contre la pauvreté. Une subvention a également été





Wallonie

accordée à une coalition d'organisations afin de développer un ensemble d'actions de lutte contre la précarité énergétique. A noter également que dans le cadre de la crise COVID, le dispositif octroyant le statut de client protégé conjoncturel en électricité et en gaz a été prolongé jusque fin août 2022. Il a également été ajoutée une nouvelle catégorie relative aux ménages sinistrés qui pourront, comme les personnes en chômage temporaire ou les indépendants bénéficiant de l'aide passerelle, solliciter le statut lors d'une situation de défaut de paiement.

Le **soutien à l'emploi et l'amélioration des conditions de travail** est un autre axe important de l'action du Gouvernement pour favoriser la cohésion sociale. En complément aux mesures pointées à la section 2.2, on peut relever l'adoption en mai 2021 de l'Accord-cadre du secteur non-marchand wallon 2021-2024. Celui-ci prévoit 260 millions d'euros pour engager du personnel complémentaire et augmenter les salaires des professionnels du secteur 'social et santé'. Cet accord qui concerne 62.753 ETP permettra de revaloriser le personnel et améliorer leurs conditions de travail et d'aligner les barèmes du personnel des institutions wallonnes transférées à la suite de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État sur les barèmes fédéraux des soins de santé. Les partenaires sociaux et le Gouvernement se sont accordés sur la répartition du cadre budgétaire pluriannuel de 2021 à 2024, avec 100 millions libérés en 2021. Pour 2022, le montant global de cette enveloppe s'élève à 150 millions d'euros pour l'ensemble des secteurs.

Ensuite, le décret qui vise à encadrer davantage l'activité du secteur des titres-services et à améliorer l'emploi des travailleurs a été approuvé par le Gouvernement. Celui-ci prévoit des contrats d'une durée moyenne de minimum 19h/semaine par entreprise pour lutter contre la précarité et offrir de meilleures perspectives d'organisation du temps de travail, un minimum de 9 heures de formation par an par travailleur, une meilleure protection des travailleurs en cas de harcèlement de la part des utilisateurs, des conventions types pour définir les rôles de chacun – clients et entreprises par l'intermédiaire des travailleurs, une gestion optimisée des subsides publics. Une expérience pilote de formation gratuite pour obtenir son permis de conduire vient également de démarrer pour 186 personnes qui travaillent dans le secteur.

Enfin, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures spécifiques pour aider la **population touchée à faire face aux conséquences des inondations**. La Wallonie a décidé d'intervenir pour les sinistrés non assurés et est également intervenue en faveur des sinistrés assurés via un protocole de collaboration conclu avec les compagnies d'assurance. Les autres mesures prises ont porté notamment sur l'octroi d'un prêt sans intérêt de 2.500 € afin de prendre en charge les besoins de première nécessité, dans l'attente des interventions des compagnies d'assurance et du fonds des calamités, d'aides pour assurer le relogement des ménages et des locataires sociaux sinistrés, d'aides visant à couvrir les frais liés à la surconsommation électrique des sinistrés, d'aides au déménagement, d'aide alimentaire,....

### 3. FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPEENS

Dans le cadre de la programmation 2014-2020 et suite à la pandémie du COVID, la Wallonie a bénéficié d'une enveloppe complémentaire au titre de **REACT-EU**. Dans ce cadre, au niveau du FEDER, 55 millions d'euros ont été affectés à deux priorités : la santé et la transition numérique et bas carbone des PME. Un budget de 35 millions est affecté à l'achat de matériel médical à destination des services de santé. Concernant les PME, les budgets additionnels vont permettre d'une part la mise à disposition de chèques numériques pour soutenir la transition numérique des PME et d'autre part, le renforcement du dispositif Easy Green, qui permet le soutien aux PME en matière de transition énergétique et de diminution de leurs émissions de CO2.

Dans le cadre du Programme FSE Wallonie Bruxelles un budget REACT-EU de 9 millions a été alloué à la Wallonie ; celui-ci est affecté à l'inclusion socio-professionnelle des publics fragilisés ou rendus vulnérables suite à la crise via les CPAS.



Wallonie

La préparation de la **programmation 2021-2027** est en cours. Le Programme FEDER a été approuvé en 3<sup>ème</sup> lecture par le Gouvernement en décembre 2021 ; Le lancement du 1<sup>er</sup> appel à projets (conjoint FEDER-FSE) est prévu pour mars 2022. Le programme FEDER représente un budget total de 1,5 milliard, dont 595,6 millions de cofinancement FEDER. Concernant le **Programme FSE+**, il a été approuvé en 2<sup>ème</sup> lecture en février 2022, par les trois entités (Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Cocof). L'UE financera le programme pour des projets sur le territoire wallon et bruxellois à hauteur de 780 millions de cofinancement FSE+.

Les priorités du programme FEDER sont les suivantes :

1. Une Wallonie plus intelligente et plus compétitive. Y seront développées des mesures de soutien à la R&I, à la transformation numérique des PME, de soutien à l'investissement, notamment sous forme d'instruments financiers à destination des PME et de soutien à l'entrepreneuriat ;
2. Une Wallonie plus verte à zéro émission de carbone : cet axe visera le développement de l'économie circulaire, la rénovation énergétique des bâtiments, la transition bas carbone des PME ou encore la dépollution des friches industrielles ;
3. Une Wallonie plus connectée par l'amélioration de la mobilité des personnes ; cet axe visera notamment à mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques, qui comprend également la promotion de la numérisation et la décarbonation du transport routier ;
4. Une Wallonie plus sociale et inclusive : cet axe visera le développement des infrastructures de formation ;
5. Une Wallonie plus proche du citoyen ; cet axe sera dédié au développement local.

Pour le programme FSE+, cinq priorités ont été définies :

1. Améliorer l'accès à l'emploi, renforcer la création de son propre emploi / activité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie : actions de soutien à la création d'entreprise et au développement des compétences en lien avec les besoins du marché de l'emploi ;
2. Innovation sociale : Développer des approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée par une approche pilote s'inspirant du dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée » ;
3. Mettre en œuvre la garantie jeunesse : Développer l'accroche, la remobilisation et l'accompagnement des jeunes et des jeunes en difficultés d'apprentissage, Soutenir l'acquisition et le développement des compétences et l'accompagnement vers l'emploi, Promouvoir et proposer des formes d'enseignement plus inclusives et des innovations pédagogiques, soutien à la réussite et lutte contre le décrochage scolaire ;
4. Lutter contre la pauvreté, dont la pauvreté infantile et favoriser l'inclusion sociale : Soutenir des actions en amont à l'inscription dans un parcours global d'inclusion vers l'emploi, assurer une insertion durable dans l'emploi en soutenant l'acquisition et le développement des compétences, promouvoir et renforcer le droit à la participation des enfants en situation de pauvreté ;
5. Désinstitutionnalisation des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.

Les programmes de **coopération territoriale européenne** (INTERREG) sont également en cours d'élaboration ; la Wallonie disposera d'une enveloppe de 134 millions part européenne dont 121 millions pour la coopération transfrontalière (Grande Région, Euregio Meuse Rhin et France Wallonie Flandre). Pour chacun des programmes, le Gouvernement a eu l'occasion d'en définir les priorités. Elles s'articulent principalement autour de 6 objectifs stratégiques permettant notamment de couvrir des domaines tels que le développement et l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe, le renforcement de la



Wallonie

croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, l'adaptation au changement climatique, le soutien aux énergies renouvelables, la mobilité durable, le renforcement du rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale ou encore le renforcement de la gouvernance dans les programmes de coopération.

Par ailleurs, le Gouvernement a validé en première lecture en janvier 2022 le budget et les axes du Plan stratégique relatif à la nouvelle **Politique Agricole Commune** (PAC) pour la période 2023 à 2027. Un budget total de 1,862 milliard est mobilisé pour mettre en place des aides directes (= 1<sup>er</sup> pilier, 1,328 milliard) et le soutien au développement rural (= 2<sup>ème</sup> pilier, FEADER, 534 millions). Ce 2<sup>ème</sup> pilier porte sur différents dispositifs permettant d'accompagner l'investissement dans la transformation, la formation ou l'appui technique auprès des agriculteurs, ainsi que le développement de la filière forêt-bois, d'améliorer la biodiversité et de participer à l'effort en faveur du climat, d'encourager l'innovation dans les territoires ruraux et de soutenir leur attractivité, et de favoriser la création d'activités et d'emplois en milieu rural.

Enfin, le **Programme du Fonds Asile, Migration, Intégration (AMIF) 2021-2027** a été validé par le Gouvernement en décembre 2021. Le premier appel à projets a été lancé le 14 janvier 2022. Le volet intégration du programme pour la partie francophone (Wallonie, FWB et COCOF) représente un budget total, hors assistance technique, de 38 millions d'euros dont 28,5 millions de cofinancement AMIF. Y seront développés des cours de français langue étrangère (FLE) dont l'alphabétisation, des cours de citoyenneté ainsi que des actions d'accompagnements individualisés (accès au logement, accompagnement psycho-social, accès à des services de traduction, autres) et des actions vers les jeunes (DASPA et MENA), ainsi que des actions de formation de formateurs ou de développement d'outils.

#### 4. GOUVERNANCE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

La Wallonie s'est dotée le 27 juin 2013 d'un **décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable**. Chaque stratégie wallonne de développement durable, en particulier son plan d'actions, a une durée de vie parallèle à la législature et doit faire l'objet d'un suivi bisannuel. Elle intègre toutefois une vision à long terme et intègre des objectifs à l'horizon 2030.

En vertu de ce décret, la Wallonie a adopté le 7 juillet 2016 la *deuxième Stratégie wallonne de développement durable* (SWDD), qui s'inscrit dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et contient un plan d'actions ciblé sur le changement des modes de consommation et de production, en particulier dans le domaine de l'alimentation, de l'énergie et des ressources naturelles.

Ce décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable a été modifié le 30 avril 2019 pour d'une part y inscrire la stratégie Manger Demain (en matière d'alimentation durable) comme une des transitions thématiques nécessaires pour parvenir à un développement durable, et d'autre part pour prévoir à l'avenir la définition d'autres transitions thématiques à inscrire dans la stratégie wallonne de développement durable. Le décret s'intitule dorénavant « Décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable et aux thématiques de transition en émanant ».

Dans le cadre de la transition 'Manger demain, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie européenne 'de la ferme à la table', un Conseil wallon de l'alimentation durable (CWAD) a été institué en 2020.

La *troisième stratégie wallonne de développement durable* est en cours d'élaboration, prenant appui sur le Partenariat wallon pour le développement durable. Cet organe de dialogue multi-



Wallonie

acteurs a été institué en septembre 2021 et est représentatif de bon nombre de parties prenantes wallonnes. La 3<sup>ème</sup> stratégie de développement durable devrait être adoptée au 2<sup>e</sup> trimestre 2022.

Parmi les actions de la stratégie wallonne de développement durable, la Wallonie suit les progrès de la Région vers l'atteinte des 17 ODD au moyen d'indicateurs de suivi. Deux exercices ont déjà été menés, l'un en 2017 et l'autre en 2020. Le deuxième rapport de suivi de progrès de la Wallonie vers les ODD, adopté par le Gouvernement en mars 2020<sup>[1]</sup>, était assorti de recommandations. Une recommandation phare du groupe d'experts était de déterminer des cibles chiffrées pour les ODD à l'échelle de la Wallonie. Une étude a été finalisée fin décembre 2021 pour proposer de telles cibles au Gouvernement wallon, en vue de les intégrer dans la 3<sup>e</sup> stratégie wallonne de développement durable. Les indicateurs de suivi seront également actualisés dans le cadre de la 3<sup>e</sup> stratégie.

---

[1] <http://developpementdurable.wallonie.be/bilan-des-progres>



**Flanders**  
State of the Art

# **FLEMISH REFORM PROGRAMME 2022**

**1 APRIL 2022**

## 1. PREFACE

The present *Flemish Reform Programme 2022* (Vlaams Hervormingsprogramma/VHP) is the eleventh that Flanders has drawn up. After the exceptional European Semester (ES) 2021, which was wholly dominated by the preparation of the National Recovery and Resilience Plan/NRRP (Nationaal Plan voor Herstel en Veerkracht/NPHV), Flanders is returning to the excellent tradition of drawing up its own annual reform programme.

Since the Flemish Reform Programme (FRP) 2020, the world has changed dramatically and Flanders too had to cope with the consequences of the COVID-19 pandemic. Instead of just sitting back, the Government of Flanders launched the Flemish Resilience Recovery Plan<sup>1</sup> at the end of September 2020. Totalling €4.3 billion, this is the most ambitious investment plan ever launched by a Government of Flanders. The recovery plan is intended to help strengthen the prosperity and well-being of people in Flanders after corona. The Flemish Resilience recovery plan is based on seven key focal points: (i) managing the COVID-19 crisis and dealing with the consequences of Brexit, (ii) strengthening Flanders' care and welfare system, (iii) investing in people and talents, (iv) investing in infrastructure, (v) making the economy and society more sustainable, (vi) transforming Flanders digitally and (vii) making government more efficient. 'Flemish Resilience' was translated into 35 clusters and 180 projects. In addition to the €4.3 billion in one-off recovery funds, the Government of Flanders is also investing in other recovery measures, e.g. in care and education.

To alleviate the economic and social consequences of the COVID-19 crisis, the European Union has set up at the same time a recovery fund, NextGenerationEU. This fund includes a package of grants and loans for Member States, provided by the Recovery and Resilience Facility<sup>2</sup> (RRF). Each Member State has had to submit a NRRP, justifying how it will contribute to the green and digital transitions, among other things. At the end of April 2021, Belgium submitted its NRRP to which Flanders has made a strong contribution on the basis of its Flemish Resilience recovery plan. In Flanders, 55 projects are financed with RRF funds, for a maximum amount of €2.255 billion<sup>3</sup>. The NRRP was approved on 23 June 2021 by the European Commission (EC) and on 13 July 2021 by the ECOFIN Council.

The Government of Flanders is actively monitoring and communicating the projects from the Flemish Resilience plan. A separate 'Flemish Resilience' label is used, for instance, for government decisions pertaining to the recovery plan<sup>4</sup>, and the implementation is being monitored extensively in a progress report in which the stakeholders are also closely involved. The results can be consulted in full transparency on the web page of Flemish Resilience<sup>5</sup>.

In this reform programme, Flanders provides a tailored response to the country-specific recommendations 2019, 2020 and 2021 as well as discusses its own projects within the framework of the NRRP. In addition, this reform programme presents a dashboard of the main macroeconomic statistics for the Flemish Region. Finally, this FRP addresses recent developments within the context of the ES, e.g. with a chapter on the Sustainable Development Goals (SDGs).

With the measures it puts forward in this FRP 2022, the Government of Flanders shows that it will continue to invest fully in an ambitious and coherent (international) policy. The Government of Flanders is a government of investment and remains highly committed to implementing structural reforms. It is the explicit ambition of the Government of Flanders to ensure that Flanders becomes an undisputed reference in the Europe of the twenties.

---

<sup>1</sup> <https://www.vlaanderen.be/publicaties/relanceplan-vlaamse-regering-vlaamse-veerkracht>

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/recovery-coronavirus/recovery-and-resilience-facility\\_nl](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/recovery-coronavirus/recovery-and-resilience-facility_nl)

<sup>3</sup> The calculation of the maximum financial contribution is, pursuant to the provisions set out in the RRF, updated for each Member State by no later than 30 June 2022 by replacing the data from the EC's autumn 2020 forecast with actual data relating to the change in real GDP for 2020 and the cumulative change in real GDP for the period 2020-2021.

<sup>4</sup> <https://www.vlaanderen.be/vlaamse-regering/vlaamse-veerkracht>

<sup>5</sup> <https://www.vlaanderen.be/vlaamse-regering/vlaamse-veerkracht>

Flanders is setting the bar high in all areas of society. We aim, for instance, to increase the employment rate to 80% and to move up to the top 5 innovative knowledge regions in Europe.

The EC services can, as always, count on Flanders' active involvement and input within the context of the ES. Notwithstanding the excellent ES cooperation with the EC, the Government of Flanders keeps urging the EC to also receive region-specific recommendations. This final step should allow the Government of Flanders to adopt an even more tailored response to these recommendations and analyses and as such increase the support for the ES even further at the political and societal level in Flanders.

The recent developments at Europe's external borders bring much uncertainty and create additional and unprecedented challenges for Flanders. Europe has activated the Temporary Protection Directive for the refugees from Ukraine. They immediately receive temporary protection in Europe for one year, which can be extended to three years, without having to go through an asylum procedure. The Ukrainian refugees have specific rights and opportunities in terms of residence, such as immediate access to employment, social services, health care, housing and education throughout the European Union. To meet these challenges, Flanders has adopted a structured approach. A Ukraine Refugee Reception Task Force<sup>6</sup> (Taskforce Opvangcrisis Oekraïne) was immediately set up, for instance, with representatives from the relevant policy areas in Flanders. This task force acts as the pivot between all policy areas in Flanders that are involved, but also between Flanders and the federal government and between Flanders and the local authorities. The Flemish public administration is taking specific measures to provide quality reception facilities for these people in cooperation with the local authorities. At the same time, we are working on concrete action plans for accompanying policies to provide the best possible support for these people for the duration of their stay, as well as to enable them to become part of our society and labour market.

Jan Jambon  
Minister-President of the Government of Flanders

---

<sup>6</sup> <https://www.vlaanderen.be/vlaanderen-helpt-oekraïne>



## Table of contents<sup>7</sup>

1. Preface.....	2
2. Macroeconomic developments.....	5
2.1. Economy.....	5
2.2. Work and labour market.....	6
2.3. Education.....	8
2.4. R&D.....	9
2.5. Poverty and social exclusion.....	10
2.6. Energy and climate.....	11
3. Policy and approach for the main economic, labour market and social developments and challenges	13
3.0. Introduction.....	13
3.1. Budget.....	14
3.2. Labour market and education.....	15
3.3. Entrepreneurship, competition, digitalisation, and innovation.....	24
3.4. Sustainability, energy, and mobility.....	27
3.5. Social cohesion.....	33
5. Use of structural funds.....	36
5.1. ESF Programme 2021-2027.....	36
5.2. ERDF Programme 2021-2027.....	36
5.3. REACT-EU.....	37
6. Stakeholder participation.....	38
6.1. Stakeholder participation within the framework of the FRP.....	38
6.2. Stakeholder participation within the framework of the NRRP.....	38

---

<sup>7</sup> This document is the English translation of the Flemish Reform Programme (FRP) 2022. The official version of the FRP (in Dutch) was adopted by the Government of Flanders on 1 April 2022.

## 2. MACROECONOMIC DEVELOPMENTS

With the Flemish Resilience<sup>8</sup> recovery plan, the Government of Flanders is investing €4.3 billion in the recovery of society after the COVID-19 crisis. The Government of Flanders is also closely monitoring the recovery via the online dashboard<sup>9</sup>. Fifteen indicators together give a picture of the evolution of the economic and societal situation in Flanders. This chapter discusses a number of socio-economic indicators that are relevant in the context of the ES.

### 2.1. Economy

#### *Rapid recovery of economic growth*

The COVID-19 crisis has resulted in an unprecedented economic contraction. In July 2021, the medium-term model HERMREG (Federal Planning Bureau in cooperation with the Regions) estimated the decline of Flanders' economy in real terms at -6.1% for 2020, compared to -6.3% for Belgium. The recession was most pronounced in the sectors 'trade', 'hotels, restaurants and cafés' and 'administrative services'. The Federal Planning Bureau (FPB) reported in its medium-term forecast HERMREG for July 2021<sup>10</sup> that economic activity in industry and construction was already picking up in the 2<sup>nd</sup> half of 2020. In July 2021, the FPB still predicted a GDP growth in real terms of 5.8% for the Flemish Region for 2021 (5.5% for Belgium). Meanwhile, in September 2021, the FPB revised upwards its growth forecast for Belgium for 2021 to 5.7% (no update for Flanders yet). For 2022, HERMREG forecasts a growth in real terms of 2.8% in the Flemish Region and 2.9% in Belgium. This would bring the GDP level in 2022 back to a level higher than before the COVID-19 crisis. According to HERMREG, real terms growth was on average 4.3% in the Flemish Region and 4.2% in Belgium over the 2020-2022 period. The EU-27 real terms growth was 4.7% on average over the 2020-2022 period (Source: AMECO).

**Economic growth in real terms, Flemish Region, Belgium and EU-27 (in %)**

	2020	2021	2022	Average 2020-2022
Flemish Region	-6.1	5.8	2.8	4.3
Belgium	-6.3	5.5	2.9	4.2
EU-27	-5.9	5.0	4.3	4.7

Source: Flemish Region and Belgium: HERMREG-FPB, BISA, VSA 2021, EU-27: AMECO.

Russia's invasion of Ukraine in February 2022 is suddenly creating new economic uncertainty. The OECD expects the Ukraine crisis to lower GDP growth by 1.4% for the euro area<sup>11</sup>.

#### *A prosperous economy*

The Flemish Region accounted for 57.5% of the Belgian population and 59.7% of Belgium's gross domestic product (GDP) in 2021. Per capita GDP in 2021 is estimated at €38,200 purchasing power standard (PPS) by Statistics Flanders. This is 22% higher than the EU-27 average and 15% higher than the EU-15 (EU before 2004 enlargement). Due to the fact that the Brussels-Capital Region (BCR) is geographically small compared to other capital areas, there is quite a lot of commuter traffic to Brussels Capital. In 2020, 8.1% of Flanders' working population worked in the Brussels-Capital Region. If GDP is corrected by allocating the labour of commuters to the region of residence, GDP per capita in the Flemish Region would be €40,800 PPS per inhabitant, which is 30% higher than in the EU-27 and 23% higher than in the EU-15. GDP per capita can be decomposed into 3 factors (source: Statistics Flanders based on AMECO and FPB).

- Labour productivity amounted to €87,500 PPS in 2021, which is 28% higher than in the EU-27 and 22% higher than in the EU-15. Since 2000, the gap with the EU-27 has narrowed (+36% in 2000), but the Flemish Region's lead over the EU-15 has grown (2000: +17%).
- The proportion of the population aged 15-64 was 63.0% in the Flemish Region in 2021. The EU-27 (64.0%) and EU-15 (63.7%) scored a bit higher. The gap has narrowed slightly compared to 2000.
- The employment rate (20-64 age group) reached 75.3% in the Flemish Region in 2021, which is less than 5 percentage points short of Flanders' 80% target. Flanders' target is higher than the EU's

<sup>8</sup> <https://www.vlaanderen.be/vlaamse-regering/vlaamse-veerkracht>

<sup>9</sup> <https://www.vlaanderen.be/vlaamse-regering/vlaamse-veerkracht#dashboard-vlaamse-veerkracht>

<sup>10</sup> [https://assets.vlaanderen.be/image/upload/v1646659382/hermreg-rapport-2021\\_miqdas.pdf](https://assets.vlaanderen.be/image/upload/v1646659382/hermreg-rapport-2021_miqdas.pdf)

<sup>11</sup> <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/4181d61b-en/index.html?itemId=/content/publication/4181d61b-en>

employment rate target of 78% envisaged under the European Pillar of Social Rights. The employment rate in Flanders exceeds the Belgian average (70.6% in 2021) and is higher than that in the EU-27 (72.3% in 2020). It rose from 67.3% in 1999 to 75.5% in 2019. In 2020 (74.7%), there was a slight decrease compared to 2019, which was, however, made up for again in 2021<sup>12</sup>.

This clearly shows that high labour productivity is the cornerstone of the wealth produced in the Flemish Region. GDP is contrasted with disposable income, which is a measure of the wealth earned by its inhabitants. The disposable income in the Flemish Region (Institute of National Accounts, INR) amounted to €23,400 per inhabitant in 2019, which was 6.3% higher than the Belgian average. In 2000, it was 4.9% higher.

### *Imports and exports higher than ever*

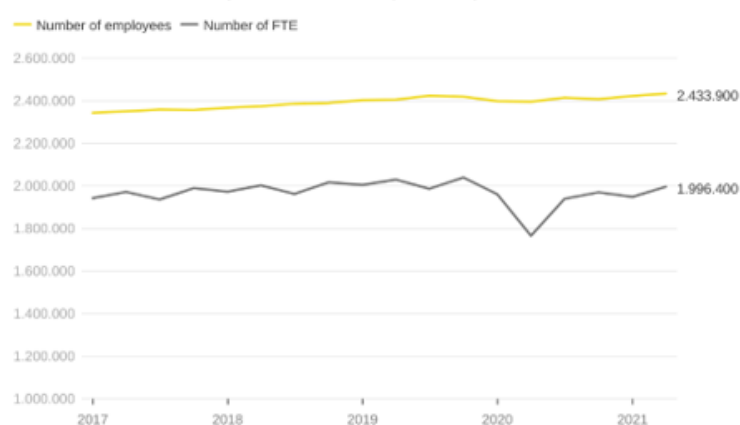
The COVID-19 crisis has had a major impact on international trade. Goods imports and exports fell sharply just after the outbreak of the crisis in 2020. This was followed by an increase that even surpasses the pre-crisis figures. In the third quarter of 2021, goods totalling €88.5 billion were imported, which is 29% more compared to the same quarter the year before. Goods exports from Flanders amounted to €94.6 billion in the third quarter of 2021, which is 30% higher than in the 3<sup>rd</sup> quarter of 2020 and 19% higher than in the 3<sup>rd</sup> quarter of 2019. A sharp decline was again reported in the second quarter of 2020. Exports peaked at €95.2 billion in the second quarter of 2021. In 2020, the Flemish Region accounted for 81% of Belgium's goods imports and exports<sup>13</sup>. It is unclear at present to what extent the tribulations caused by the Ukraine crisis will impact on our trade relations. Russia accounts for 1.2% of Flanders' exports (mainly pharmaceuticals) and 1.8% of Flanders' imports (mainly fuels and precious stones).

## **2.2. Work and labour market**

### *Number of employees above pre-COVID-19 level*

The COVID-19 crisis, the necessary health measures and the resulting economic contraction were of course also felt on the labour market. No sharp decline was, however, recorded in the employment of salaried employees in 2020. This is owing, inter alia, to the system of temporary unemployment, whereby the link between employee and employer is maintained, but no work or only partial work is done. In the first quarter of 2021, the employment of salaried employees in Flanders reached pre-COVID-19 level for the first time. It increased again by 15,300 employees (+0.6%), which is 3,409 (+0.14%) more than in the fourth quarter of 2019, when the impact from the COVID-19 crisis was not yet visible. In the second quarter of 2021, the employment of salaried employees in Flanders rose above pre-COVID-19 level. Compared to the first quarter, 10,786 employees were added, which is 8,476 more than before the crisis. On an annual basis, compared to the second quarter of 2020, 38,224 additional jobs were created, which is an increase of 1.6%.

Evolution in the number of employees and the volume of labour  
Flanders, number of persons/FTEs, quarterly data



Note: 2021-Q2: estimate (based on rapid estimates of employment at NSSO)  
Chart: DKBUZA \* Source: NSSO via Centre of Expertise for Labour Market Monitoring

<sup>12</sup> The LFS questionnaire was revised in 2021, which is why the labour market figures of 2021 cannot simply be compared with the figures prior to 2021.

<sup>13</sup> <https://www.vlaanderen.be/statistiek-vlaanderen/buitenlandse-handel/uitvoer-invoer-van-goederen>

### Volume of labour is recovering

Employment in full-time equivalents (FTEs) remains below pre-crisis level (2,039,710 FTEs), but seems to be catching up. After the decrease in the first quarter and the deep dive of -9.9% in the second quarter of 2020, full-time equivalent employment rebounded strongly in the third quarter with +9.8%. In the fourth quarter of 2020, the number of full-time equivalents continued to rise. After a slight decline in the first quarter of 2021, the upward trend resumed to 1,996,400 FTEs in the second quarter of 2021.

### Temporary unemployment due to COVID-19

As mentioned earlier, no sharp decline was reported in the employment of salaried employees as a result of the pandemic in 2020. During the first peak in April 2020, 691,000 employees in Flanders were temporarily unemployed for at least one day due to COVID-19. After the second peak in November 2020, the number of temporarily unemployed stabilised in the first months of 2021. In April 2021, still more than 200,000 people in Flanders were temporarily unemployed for at least one day due to COVID-19. This number continued to drop until July 2021 and then remained more or less stable around 89,000 for about four months. Although this number is still high, it is a significant decrease compared to the peak in April 2020, when 691,000 employees in Flanders were temporarily unemployed for at least one day due to COVID-19. In December 2021, the number of temporarily unemployed went up again by 10% to 97,175.

### Number of jobseekers continues to fall

The unemployment rate in Flanders was 3.9% in 2021. It is lower than the Belgian average of 6.3% and the EU-27 average of 7.2% (figure 2020) (source: LFS). The number of jobseekers in Flanders continues to fall and remains much lower than before the pandemic. At the end of December 2021, Flanders had 177,522 unemployed jobseekers, which is a decrease of 15.9% compared to December 2020. In spring 2020, the number of jobseekers went up as a result of the COVID-19 crisis. From the 2<sup>nd</sup> half of 2020 the trend is downwards. The current number remains much lower than in 2019 when the number of unemployed jobseekers stood at 211,081.

### Employment rate: 75.3% of 20-64 age group in work

In 2021, the employment rate<sup>14</sup> in the 20-64 age group in the Flemish Region was 75.3% (according to the new definition), which is less than 5 percentage points short of Flanders' 80% target.

Employment rate of 20-64 age group, in total and broken down by disadvantaged groups (Flemish Region, 2010-2021, in %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	EU-27 average in 2020
Employment rate (20-64)	72.1	71.8	71.5	71.9	71.9	71.9	72.0	73.0	74.6	75.5	74.7	75.3	72.3
Sub-indicators employment rate disadvantaged groups													
50-64 age group	53.1	53.6	54.6	56.5	57.5	58.1	59.1	60.8	63.5	64.8	64.7	65.7	66.7
55-64 age group	38.2	38.9	40.5	42.9	44.3	45.6	46.7	49.5	52.5	54.9	55.7	57.0	59.6
Women (20-64)	66.7	66.4	66.2	66.9	67.6	68.2	67.7	68.2	70.7	71.5	70.9	71.9	66.7
Men*** (20-64)	77.4	77.0	76.7	76.8	76.2	75.6	76.3	77.7	78.5	79.3	78.5	78.6	78.0
Born outside EU** (20-64)	53.4	53.0	51.8	54.9	53.3	53.7	53.0	56.0	61.2	61.9	59.2	-	61.9
With work-limiting disability (20-64)	33.5	38.6	38.7	40.4	42.7	43.1	41.1	43.3	45.8	45.6	46.0	-	-

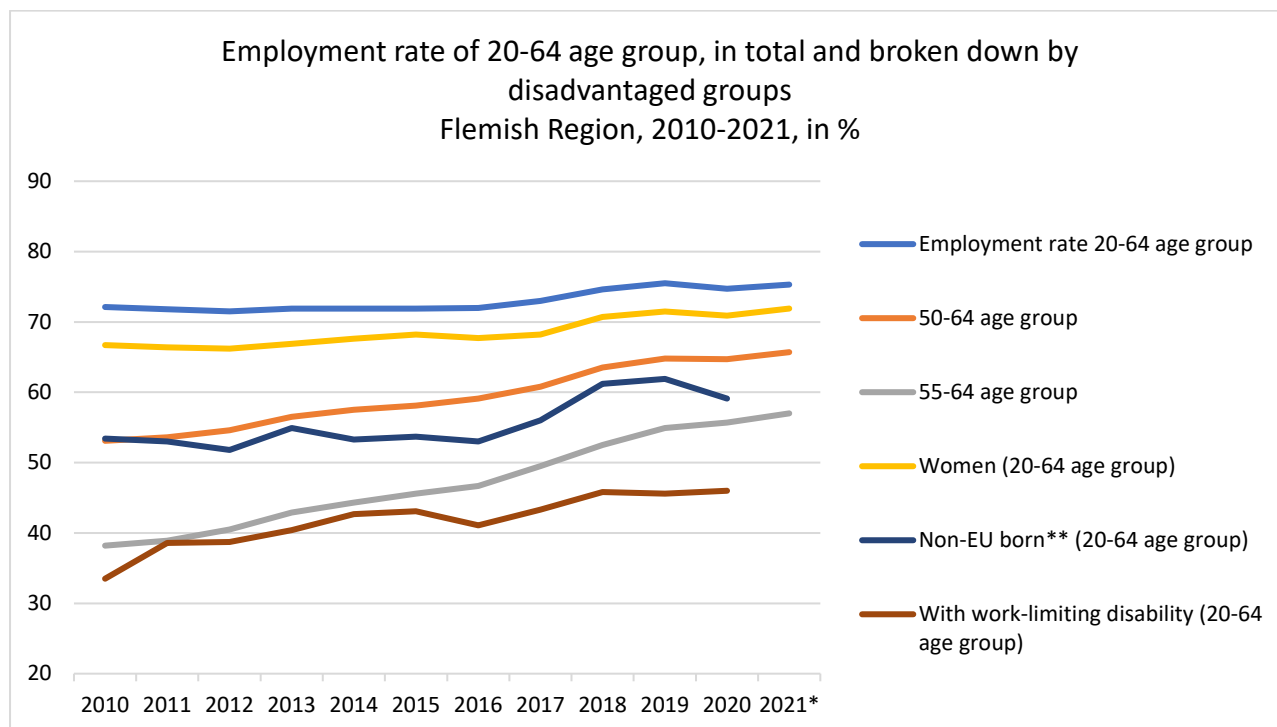
Source: LFS Statbel (Directorate General Statistics - Statistics Belgium), edited by Centre of Expertise for Labour Market Monitoring and Statistics Flanders

Note: The data included in the chart concerns estimates based on a survey. Consequently, a margin of error must be factored in. In addition, there is a break in the time series between 2016 and 2017. \* The LFS questionnaire was revised in 2021. The main change is that from 2021 onwards, those who are temporarily unemployed for more than three months will be counted as unemployed or inactive, rather than employed, depending on their answers to the questions on job search and availability. \*\* EU refers to EU-28 (including UK) for the years 2010-2019. For the year 2020, EU refers to EU-27<sup>15</sup> (without UK).\*\*\*: no disadvantaged group.

<sup>14</sup> <https://statbel.fgov.be/en/themes/work-training/labour-market/employment-and-unemployment>

<sup>15</sup> [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:EU\\_enlargements](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:EU_enlargements)

The employment rate fluctuated around 72% between 2010 and 2016, then increased to 75.5% in 2019. In 2020, there was a slight drop compared to 2019, which was compensated for in 2021. The employment rate among women rose more sharply than among men, yet the employment rate among men is higher than that among women in 2021. The employment rate in the 55-64 age group was lower than that of the other age groups in the period from 1999 to 2021, and yet this group experienced the sharpest increase from 23.7% in 1999 to 57.0% in 2021. The employment rate is lower among non-EU nationals and among persons with work-limiting disabilities or long-term health problems.



*Source: LFS Statbel (Directorate General Statistics - Statistics Belgium), edited by Centre of Expertise for Labour Market Monitoring and Statistics Flanders*

*Note: The data included in the chart concerns estimates based on a survey. Consequently, a margin of error must be factored in. In addition, there is a break in the time series between 2016 and 2017. \* The LFS questionnaire was revised in 2021. The main change is that from 2021 onwards, those who are temporarily unemployed for more than three months will be counted as unemployed or inactive, rather than employed, depending on their answers to the questions on job search and availability. \*\* EU refers to EU-28 (including UK) for the years 2010-2019. For the year 2020, EU refers to EU-27<sup>16</sup> (without UK).*

### 2.3. Education

Early school leavers (18-24 age group), highly educated (30-34 age group), NEET (15-29 age group) (Flemish Region, 2010-2021, in %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	EU-27 average 2020
Early school leavers	9.6	9.6	8.7	7.5	7.0	7.2	6.8	7.2	7.3	6.2	6.7	5.3	10.1
30- to 34-year-olds with HE diploma	44.9	42.3	45.3	44.1	44.8	43.2	47.3	46.4	48.2	48.5	49.3	52.4	41.0
NEET (15-29 age group)	8.8	9.6	10.5	11.3	10.3	10.7	9.4	9.2	9.2	8.6	8.8	-	13.7

*Note: The figures included in the chart are estimates based on a survey. Consequently, a margin of error must be factored in. In addition, there is a break in the time series between 2016 and 2017. The LFS questionnaire was revised in 2021. Source: LFS Statbel (Directorate General Statistics - Statistics Belgium), edited by Centre of Expertise for Labour Market Monitoring and Statistics Flanders*

<sup>16</sup> [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:EU\\_enlargements](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:EU_enlargements)

### Decrease in the number of early school leavers

According to the results of the Labour Force Survey (LFS), 5.3% of 18- to 24- year-olds in Flanders were early school leavers in 2021. These young people did not obtain any secondary education qualification nor were they in education or training in the 4 weeks prior to the survey. In 2010, the share of early school leavers in the 18-24 age group was still much higher (9.6%) In 2020, the proportion of early school leavers in the Flemish Region was lower than in the European Union (10.1%).

### Increase in the share of 30- to 34-year-olds with a higher education diploma

In 2021, 52.4% of 30- to 34-year-olds is highly educated (higher education diploma). The share of highly educated people has clearly risen in recent years. In the EU-27, the share of highly educated among 30- to 34-year-olds (41.0% in 2020) was significantly lower than in the Flemish Region.

### Flanders is doing well in terms of NEET

NEETs (15-29 age group) are young people who are not in education, employment, or training. With a rate of 8.8% in 2020, Flanders is doing well in the EU-27 context.

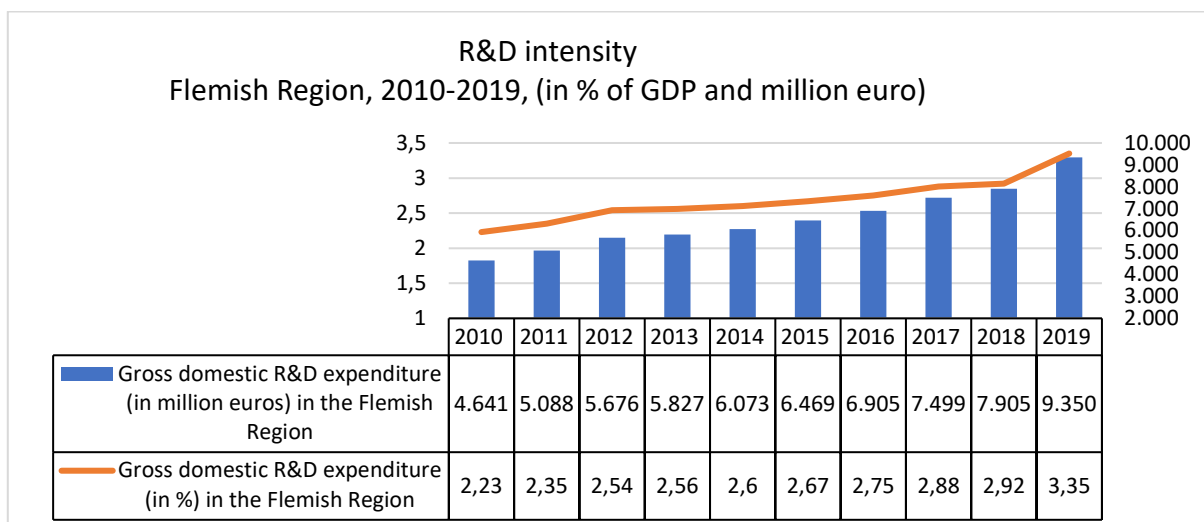
### Training participation rate of 47.7% in Flanders in 2016

As part of the European Pillar of Social Rights Action Plan, the European Union has put forward, in May 2021, three targets to be achieved by 2030. One of these targets is adult participation in training (25-64 age group, in the last 12 months), which should increase to 60%. On 17 December 2021, the Government of Flanders endorsed the lifelong learning action plan 'Building a learning society in Flanders' (Koers zetten naar een lerend Vlaanderen) (see also 3.2.1.3.). With this action plan Flanders subscribes to Europe's ambition to reach a training participation rate of 60% for (non-)formal learning according to the 12-month indicator. This is a yardstick for a learning society. According to the Adult Education Survey (AES), Flanders had a 47.7% participation rate in formal and non-formal learning in 2016. A new AES survey will be conducted in 2022.

## 2.4. R&D

### R&D intensity above 3% target for the first time in 2019

Expenditure on research and development (R&D) in the Flemish Region is estimated at €9.4 billion for 2019. This amount rose year on year, with a large increase in 2019 (+18%). As a result, R&D intensity also rose to 3.35% of GDP in 2019. This means that the Flemish Region has for the first time exceeded the 3% mark. Flanders scores better than Belgium (3.2%) and the EU-27 average (2.2%).



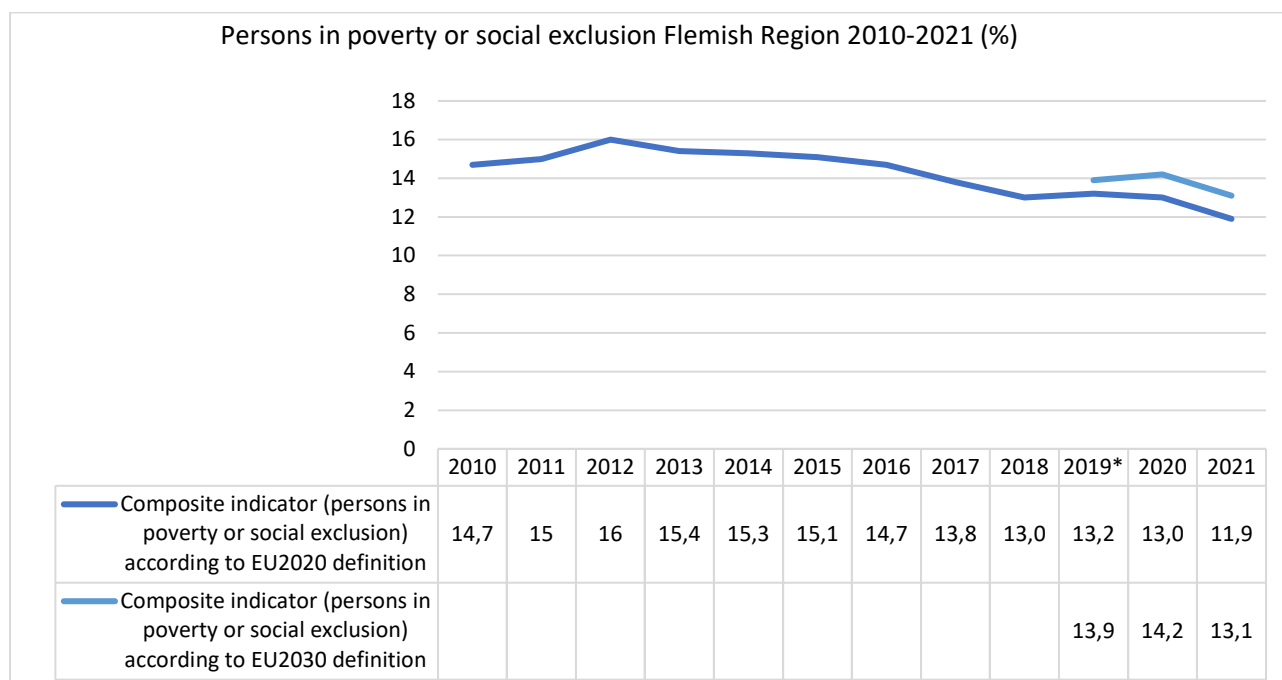
Source: ECOOM, adapted by Statistics Flanders

Flanders is an innovation-driven economy. It has a well-educated working population with a high educational attainment level (see 2.3) and it produces innovative applications. In 2020, 8.8% of the working population in the Flemish Region was employed in high-tech sectors (source: adapted by Statistics Flanders on the basis of Eurostat). This is higher than in Belgium (8.2%), but lower than in the EU-27 (9.6%) due to the high figures in a number of Eastern European countries and Germany, which have a relatively high number of people working in the high-tech industry. Patents constitute the final element in the innovation process. In 2017, the number of patents applied for in the Flemish Region was 259 per million inhabitants (source: Eurostat). Flanders scores better than the Belgian average (215).

## 2.5. Poverty and social exclusion

*Share of people in poverty or social exclusion significantly lower in Flemish Region than in Belgium and EU-27*

According to the 2021 EU-SILC survey, 13% of inhabitants of the Flemish Region lived in poverty or social exclusion (according to new EU2030 indicator). The share of people in poverty or social exclusion was significantly lower in the Flemish Region than in Belgium (19.3%) and the EU-27 (22% in 2020) in 2019<sup>17</sup>.



*Note: The figures included in the chart were calculated on the basis of household incomes in the previous year. The EU-SILC survey underwent substantial changes in 2019, so caution is required when making comparisons with previous years. Under the new EU2030 strategy, the definitions of AROPE were changed. For instance, the indicator 'severe material deprivation' was extended to 'severe material and social deprivation'; and the definition of 'living in a household with very low work intensity' was changed: the age limit was raised to 64 years and a number of groups are now either included or excluded<sup>18</sup>.*

*Source: EU-SILC Statbel, edited by Statistics Flanders*

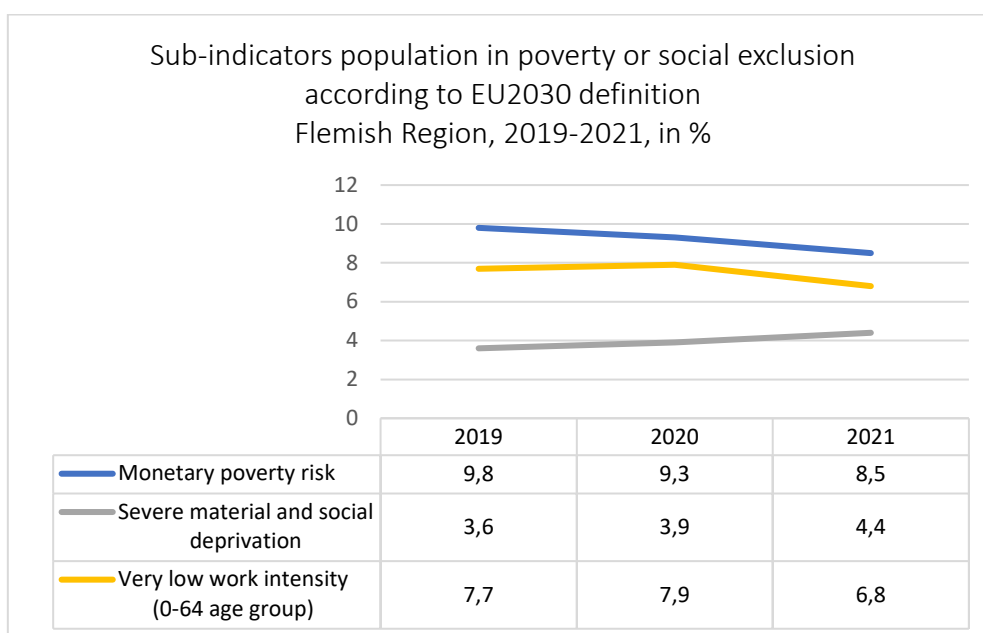
<sup>17</sup> [https://statbel.fgov.be/en/themes/households/poverty-and-living-conditions/risk-poverty-or-social-exclusion#:~:text=Armoederisico's%20in%202021&text=Statbel%2C%20het%20Belgische%20statistiebureau%2C%20publiceert,voo r%20monetaire%20armoede%20\(AROP\).](https://statbel.fgov.be/en/themes/households/poverty-and-living-conditions/risk-poverty-or-social-exclusion#:~:text=Armoederisico's%20in%202021&text=Statbel%2C%20het%20Belgische%20statistiebureau%2C%20publiceert,voo r%20monetaire%20armoede%20(AROP).)

<sup>18</sup> <https://statbel.fgov.be/en/themes/households/poverty-and-livingconditions/plus>



For the three sub-indicators<sup>19</sup>:

1. In 2021, 8.5% of the population of the Flemish Region lived in a household with a household income below the Belgian poverty threshold. The *monetary poverty risk* in Flanders was significantly lower than in the other two Regions (24.9% in BCR and 17.7% in Walloon Region) and than the Belgian average (13.1%) and the EU-27 average (17% in 2020).
2. In 2021, 4.4% of inhabitants of the Flemish Region lived in a household in *severe material and social deprivation*. Flanders scores significantly better than the other two Regions (11.5% in BCR and 8.0% in Walloon Region), the Belgian average (6.3%) and the EU-27 average (7% in 2020).
3. 6.8% of the population up to the age of 64 live in a *household with very low work intensity*. The share in the Flemish Region was considerably lower than in the other two Regions (22.8% in BCR and 17% in Walloon Region) and than the average in Belgium (11.9%). The share is about the same as the EU-27 average (8% in 2020).



*Note:* The figures included in the chart were calculated on the basis of household incomes in the previous year. *Source:* EU-SILC Statbel, edited by Statistics Flanders

## 2.6. Energy and climate

### *Growing share of renewable energy*

For renewable energy, the Flemish Energy and Climate Plan (Vlaams Energie- en Klimaatplan/VEKP) sets an indicative target of 28,512 gigawatt-hour (GWh) of renewable energy production by 2030: green electricity (12,780 GWh), green heat (9,688 GWh) and biofuels (6,044 GWh, exclusive federal competence). For energy efficiency, a target of maximum final energy consumption of 275,240 GWh by 2030 in the policy scenario (WAM) is set as a contribution to the national energy saving target (Art. 3 EED) and a contribution to the national target of 87.891 TWh (= accumulated final energy savings over 2021-2030 period) under Article 7 EED.

In the Flemish Region, final energy consumption from renewable sources amounted to 23,141 GWh in 2020. This put the share of renewable energy in gross final energy consumption at 8.9% in 2020. This share has increased in recent years. In 2010, it was 4.5%. This figure not only includes the domestic production of green electricity, heat and cooling, but also the use of renewable energy sources for transport purposes, such as biofuels. To meet Flanders' target under the intra-Belgian burden sharing agreement, the production of 23,141 GWh of renewable energy in Flanders for the year 2020 was supplemented by the purchase of statistics totalling 2,070 GWh.

<sup>19</sup> <https://statbel.fgov.be/en/themes/households/poverty-and-living-conditions/risk-poverty-or-social-exclusion#figures>

### Share of renewable energy in gross final energy consumption (Flemish Region, 2010-2020, in GWh and %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Final energy consumption from renewable sources (GWh)	13,304	12,711	15,281	16,319	15,762	16,716	18,369	19,152	19,776	20,101	23,141
Gross final energy consumption (GWh)	297,305	277,035	277,476	285,098	270,604	278,758	283,503	282,389	284,367	279,354	260,583
Share of renewable energy in gross final energy consumption (%)	4.5	4.6	5.5	5.7	5.8	6.0	6.5	6.8	7.0	7.2	8.9

Source: Energy and Climate Agency of Flanders (Vlaams Energie- en Klimaatagentschap/VEKA)

### Greenhouse gas reduction

Total emissions can be broken down into emissions that are regulated by the European Emissions Trading System (ETS) and the emissions that do not fall within this system (non-ETS).

In its Flemish Climate Strategy 2050 Flanders aims for an 85% reduction in greenhouse gas emissions in non-ETS sectors by 2050, as compared to 2005, with the ambition to evolve towards full climate neutrality. For the ETS sectors, Flanders endorses the decisions made by Europe for these sectors in a context of a shrinking emission allocation under the EU-ETS system.

The additional package of climate measures to strengthen the VEKP raises the greenhouse gas reduction target in non-ETS sectors from 35% to 40% by 2030 (compared to 2005).

### Greenhouse gas emissions broken down between ETS and non-ETS (Flemish Region, 2010-2019, in Mt CO2 eq.)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total emissions	78.5	75.2	77.9	77.3	77.1	77.4	76.1
ETS	32.7	31.6	32.6	31.7	32.0	31.9	31.9
Non-ETS	45.9	43.6	45.3	45.6	45.2	45.5	44.2

*Note: These figures consider neither emissions and sinks from land use, land-use change and forestry (LULUCF), nor NF3 emissions and CO2 emissions from domestic aviation. The reason for this is that the European burden-sharing and the burden-sharing between the Regions in our country do not take these emissions into consideration either, and these figures are intended precisely to make an assessment against the emission targets. Source: VEKP Progress Report 2021<sup>20</sup> based on figures from Flanders Environment Agency (Vlaamse Milieumaatschappij/VMM)*

ETS emissions for the most part include greenhouse gas emissions in industry and the energy sector. Over 40% of greenhouse gas emissions in Flanders are covered by ETS. In the European Union, ETS greenhouse gas emissions must be reduced by 21% by 2020 and by 43% by 2030, compared to 2005. In the context of 'Fit for 55', the EC even proposes that ETS emissions should be lowered by 61% by 2030, compared to 2005. This ETS target applies to ETS emissions in Europe as a whole and is not broken down into Member State level. In addition, EU Member States must reduce their non-ETS emissions between 2013 and 2020 according to a linearly decreasing path with annual reduction targets. These are mainly emissions from transport, households, trade and services, agriculture and several components of the industry and energy sectors. Just under 60% of greenhouse gas emissions in Flanders are non-ETS emissions. Flanders has committed to reducing non-ETS emissions by 15.7% by 2020 in comparison with 2005.

The latest progress report (July 2021) shows that non-ETS greenhouse gas emissions in Flanders fell from 46.7 Mt CO2 eq. in 2005 to 44.2 Mt CO2 eq. in 2019. This is a decrease of 5% between 2005 and 2019 or an average annual decrease of 0.4%. In the same progress report, a preliminary assessment was also made of the realisation of Flanders' non-ETS emissions target throughout the period 2013-2020. This preliminary assessment points to a limited cumulative deficit of about 2.5 Mt CO2 eq. for the period 2013-2020. This amounts to a deficit of 0.7% of the total emission allocation of 352 Mt CO2 eq. for the period 2013-2020. This deficit will be supplemented with the flexibility mechanisms provided for. The final assessment for the period 2013-2020 will be made in a subsequent progress report on the basis of the final figures for the year 2020.

<sup>20</sup> <https://energiesparen.be/sites/default/files/atoms/files/VORA%20VEKP.pdf>

### 3. POLICY AND APPROACH FOR THE MAIN ECONOMIC, LABOUR MARKET AND SOCIAL DEVELOPMENTS AND CHALLENGES

#### 3.0. Introduction

The ES 2021 was an exceptional ES in which the preparation of the NRRP took centre stage. Flanders has made a strong contribution to the preparation of the NRRP on the basis of its Flemish Resilience recovery plan. In Flanders, 55 projects are financed with RRF funds, for a maximum amount of €2.255 billion<sup>21</sup>. On 13 July 2021, the European Council endorsed Belgium's NRRP. At present, the operationalisation of the NRRP is in full swing<sup>22</sup>.



*Photo<sup>23</sup>: Visit of the President of the European Commission Ursula von der Leyen to Belgium following the positive assessment by the EC of Belgium's NRRP*

The current ES 2022 is a 'transition semester', with some traditional elements coming back into play. Chapters 3.1. through 3.6. of this section address both the country-specific recommendations 2019<sup>24</sup>, 2020<sup>25</sup> and 2021<sup>26</sup> and Flanders' investments and reforms within the framework of the NRRP<sup>27</sup>. Moreover, the measures relating to the labour market and education (3.3.) and social cohesion (3.6.) very much tie in with the European Pillar of Social Rights<sup>28</sup>. The FRP 2022 is also aligned with the 4 dimensions of competitive sustainability of the Annual Sustainable Growth Survey 2022<sup>29</sup>, i.e. environmental sustainability, productivity, fairness, and macroeconomic stability.

Flanders again took active part in the Fact Finding Mission (FFM) on 24 and 25 February 2022 between the EC services and Belgium, which will be important in the context of the EC's draft Country Report Belgium 2022. The final Country Report and the draft CSRs are expected to be delivered on 25 May 2022, as part of the Spring Package.

<sup>21</sup> The calculation of the maximum financial contribution will, pursuant to the provisions set out in the RRF, be updated for each Member State by no later than 30 June 2022 by replacing the data from the EC's autumn 2020 forecast with actual data relating to the change in real GDP for 2020 and the cumulative change in real GDP for the period 2020-2021.

<sup>22</sup> Flanders is actively involved in the NRRP work within the framework of the Inter-federal Monitoring Committee, the Policy Monitoring Committee and the Inter-ministerial Conference on strategy recovery and investment.

<sup>23</sup> <https://audiovisual.ec.europa.eu/en/photo/P-051384~2F00-01>

<sup>24</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC\\_2019\\_301\\_R\\_0001](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC_2019_301_R_0001)

<sup>25</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020H0826\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020H0826(01)&from=EN)

<sup>26</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2021:304:FULL&from=EN>

<sup>27</sup> Flanders' investments (I) and reforms (R) in the NRRP are the following : Improved energy subsidy scheme (including investment component), Renovation of social housing (I), Renovation of public buildings (I), An industrial value chain for the hydrogen economy (I), Renewable heat networks (I), Ecological defragmentation (I), Blue Deal (I), Digitalisation of the Flemish public administration (I), Cycling infrastructure (I), Charging infrastructure (I), Greening of the bus fleet (I), Promotion of zero-emission transport (R), Emissions fraud (R), Digisprong/Digital Leap (R + I), Higher education advancement fund (R + I), An inclusive labour market (R), Digibanks (I), Learning and career offensive (R), Digital skills (I), Lifelong learning (R), Strengthening of R&D (I), Optimisation of procedures: Faster permit and appeal procedures (R), Broadening of the innovation base (R), Governance Circular Flanders (R), Recycling Hub (I), Circular building and manufacturing industry (I) Expenditure reviews - The Flemish Broad Review and expenditure benchmark of Flanders (R)

<sup>28</sup> [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights\\_en](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights_en)

<sup>29</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0740&qid=1644822955845&from=NL>

## 3.1. Budget

### 3.1.1. Sound public finances

Net borrowing on Flanders' budget is estimated at €3.3 billion in 2022 and is heading towards a deficit of €900 million in 2026 (see Table 1). These deficits include the construction costs pertaining to the Oosterweel link and the Flemish Resilience recovery plan.

**Table 1: Financing balance of budget preparation (BO) 2022 (in thousand euros)**

	BO 2022	2023	2024	2025	2026
<b>Financing balance</b>	-3,262,505	-2,453,321	-1,747,198	-1,309,943	-877,587
<b>Estimated GDP</b>	297 606 750	307 500 150	317 567 920	327 214 780	337 192 980
<b>Financing balance as % of estimated GDP</b>	-1.10	-0.80	-0.55	-0.40	-0.26

*Source: Multiannual estimate 2021-2026 for the 2022 budget preparation (begrotingsopmaak/BO) including amendments<sup>30</sup>*

The Government of Flanders resolutely opts for restoring sound public finances and strengthening structural growth. It is taking its responsibility and making difficult but necessary choices.

By introducing austerity measures totalling €900 million by 2024, the Government of Flanders is keeping its promise to halve the budget deficit by 2024 vis-à-vis the budget balance after implementation of the coalition agreement. A budget exercise of this magnitude is unprecedented for the Government of Flanders, especially in the middle of a term of office. For the austerity measures, the Flemish Broad Review (Vlaamse Brede Heroverweging/VBH) (see 3.1.2) was partially drawn from, which is also part of the NRRP.

Given the volatility in estimates of economic growth and inflation, we point out that changes in these key economic parameters have a significant effect on our revenues. An increase/decrease by 10 basis points in the GDP and consumer price index (CPI) respectively, results in an increase/decrease in the estimated revenue from federal transfers of €32.9 million and €35.6 million respectively.

Flanders continues to invest in the future. The Flemish Resilience recovery plan is furthering this aim. The crisis is also being used to prepare and implement reforms. The Department of Finance and Budget is working on an expenditure benchmark for Flanders. The expenditure benchmark is to ensure the sustainability of public finances in all circumstances, guarantee policy stability and discourage ad hoc adjustments. Using an expenditure benchmark also implies starting from medium-term targets in a multiannual perspective.

From the multiannual estimate 2022-2027 onwards, the expenditure benchmark will be reported at aggregated level. This will make it possible to build experience in determining benchmarks and to gain a better understanding of the expenditure dynamics of Flanders' budget in relation to revenue growth. The benchmark will each time be determined at the start of a government's term of office. The benchmark for structurally eligible public expenditure will only be determined during the budget preparation.

One of the CSRs addressed to Belgium is to contain the costs of ageing and long-term care in order to achieve a balanced structural budget. This expenditure is reviewed within the framework of Flanders' budgetary projections and the multiannual estimate. For each budget preparation and adjustment this expenditure is thus reviewed with the aim of achieving a balanced structural budget, including in the medium term. This strict budget monitoring pertains to the various components of public expenditure in Flanders that may evolve open-ended on the basis of the ageing population, such as the cash allowances based on severity of care in Flemish Social Protection and the assistive mobility devices. The role of the 60 first-line care zones is of primary importance in long-term care. These zones deliver person-centred, targeted work by integrating the health and welfare sectors. The budgets of these Care Councils (Zorgraden) take into account societal parameters. Other budget expenditure related to ageing, such as residential care for older persons and family care, comes under a regulatory framework that sets the growth target and which can therefore be enforced with regulation. In addition, the Government of

<sup>30</sup> <https://docs.vlaamsparlament.be/pfile?id=1762120>

Flanders is committed to investments in prevention, outpatient care and support of the home environment to prevent care needs from becoming more serious.

### **3.1.2. Flanders' contribution to the NRRP: the Flemish Broad Review**

The Flemish Broad Review (Vlaamse Brede Heroverweging/VBH)<sup>31</sup> was the first administration-wide exercise of its kind. Its purpose was to thoroughly screen all expenditure items and, where relevant, the levels of cost recovery of Flanders' budget. This may improve the quality of public finances in terms of (management) efficiency and (policy) effectiveness. The VBH is not a one-off exercise, but should lead to a structural embedding of policy evaluations and expenditure reviews in the policy and budgetary process. It was included as a reform in the NRRP and is funded as such via the EU Recovery and Resilience Facility (RRF).

At the end of 2021, the Government of Flanders specified a number of themes for a spending review, such as higher education, sustainable water use and the organisation of the water landscape, housing policy instruments, and Flanders' productivity policy. For the implementation of the spending reviews, a plan of action is elaborated for each theme. The expenditure reviews must be initiated by the end of 2022 at the latest. The purpose of the expenditure reviews is to be able to take the results into account at the latest when the next government is formed. The progress of the initiated expenditure reviews is explained in the six-monthly reports under the RRF.

In recent years, the Flemish public administration has taken steps to strengthen the link between the financial cycle and the policy cycle. The Department of Finance and Budget is further streamlining and simplifying the budgetary processes. The budgetary adjustment and monitoring processes were redesigned in order to adopt a more strategic and sustainable approach to Flanders' public finances. In this way, effect is given to one of the recommendations in the Technical Report entitled 'Flanders - Integrating Spending Review in the Budgetary System' by Marco Cangiano, Riccardo Ercoli, and Johannes Hers: "*As amply proved by other countries that have successfully re-focused their budget toward a more strategic focus and on performance, the role of the budget office and budget coordinators within the MoF and line ministries will change by requiring more strategic vision and policy analysis skills in addition to more traditional roles.*"<sup>32</sup>:

## **3.2. Labour market and education**

### **3.2.1. Labour market**

#### ***3.2.1.1. Introduction***

Flanders' economy is recovering faster than expected (see 2.2.). But while the cyclical upturn is once again pushing up the number of vacancies, companies are having more and more difficulty in finding people to fill them. Today, the shortage and mismatch on Flanders' labour market are of a more structural and pressing nature than before and manifest themselves in acute shortages of qualified manpower in all sectors and industries. Shortages that will only increase as a result of the ageing population and the associated replacement demand. The Centre of Expertise for Labour Market Monitoring (Steunpunt Werk) calculated that each year some 75,000 people in Flanders leave the labour market, who must of course be replaced. This situation offers people opportunities to find their way (back) to the labour market or to embark on a new path. On the other hand, this situation also poses a threat, as every vacancy we fail to fill today costs us growth and prosperity, and represents a missed opportunity to help someone find a job. That is why the Government of Flanders emphasises the ambition it signed up to when it took up office to get an additional 120,000 Flemish people in work in a bid to achieve an 80% employment rate. As such, it also ties in with the European Pillar of Social Rights Action Plan.

With this ambition in mind, the Flemish Minister for Work and Social Economy will, together with the Government of Flanders, focus on the broad activation of jobseekers and economically inactive people and on an ambitious learning and career policy. For Flanders to be able to pursue an effective activation policy, the Regions should be given the necessary scope within the federal framework to conduct their own customised asymmetrical policies. Within the framework of the national employment conference the

<sup>31</sup> <https://fin.vlaanderen.be/de-vlaamse-brede-heroverweging-vbh/>

<sup>32</sup> [https://fin.vlaanderen.be/wp-content/uploads/2020/12/MC-Flanders--Technical\\_Assistance\\_Mission\\_Report--Master-V5.pdf](https://fin.vlaanderen.be/wp-content/uploads/2020/12/MC-Flanders--Technical_Assistance_Mission_Report--Master-V5.pdf)



Government of Flanders submitted in June 2021 a total of 29 proposals to the federal government, including criteria based on the availability of the unemployed in the labour market, training, temporarily unemployed people, etc. Several of these proposals are currently being elaborated in technical terms and should lead to concrete results as soon as possible.

### ***3.2.1.2. More people in work***

The Flemish Minister for Work and Social Economy and the Government of Flanders are strengthening the activation offer for jobseekers. In early December 2021, a new tender 'Integrated Guidance Plus' (Integrale Begeleiding/IB+) was launched for those at risk of remaining unemployed for too long. The tender provides, inter alia, for a specialised employer approach and job-hunting in line with the jobseeker's profile, and focuses on application skills, jobseeker motivation, working on 21<sup>st</sup> century skills and orientation actions. The public employment service of Flanders (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding/VDAB) is also developing a new work form 'GLOW'/groeien en leren op de werkvloer (growing and learning in the workplace) (reform). This new form will combine the strengths of the guidance forms 'temporary work experience' (traject tijdelijke werkervaring/TWE) and 'specialised training, guidance and mediation service' (gespecialiseerde opleidings-, begeleidings- en bemiddelingsdienst/GOB). This new work form is targeted at jobseekers who are in great need of support in terms of job-related self-reliance. The remit of the guidance provider is to mediate these jobseekers to paid employment. The focus is on job search and retention, and on career growth.

Short-skilled jobs account for a substantial part of the structural labour shortage in Flanders. Of the 373,543 vacancies that were reported directly to the VDAB in the past 12 months, 155,787 vacancies did not require a specific diploma or at most a diploma of the 2<sup>nd</sup> stage of secondary education. In other words, for 41.7% of the vacancies, short-skilled profiles were looked for. The job bonus is a measure intended for low wage earners, which means a large proportion of jobs with a short-skilled profile are likely to qualify. This reform makes working in low-skilled jobs more attractive, which is a segment of Flanders' labour market that currently has a considerable number of vacancies. The employment rate of short-skilled people in Flanders is much lower than the average employment rate. With this measure we are making work more rewarding, particularly for people who face more difficulties on the labour market today. This is one of the key measures towards achieving the 80% target. As mentioned earlier, companies have significant difficulties in finding personnel. If no action is taken, this will have a negative impact on businesses in Flanders and result in potential growth loss. By making work more rewarding and attractive, the Government of Flanders is thus also remedying this economic problem. The job bonus amounts to a net maximum of €600 on an annual basis for people who work full-time and earn up to €1,800 gross per month. The amount of the Flemish job bonus is then phased out towards a gross monthly salary of €2,500 for full-time work.

To increasingly activate long-term jobseekers who are entitled to unemployment benefit (jobseeker for more than 2 years) and to enhance their competencies, the community service (gemeenschapsdienst) will be introduced. The community service will be legally elaborated as a type of work experience placement. Within the competence-enhancing pathway 'community service', long-term jobseekers will carry out small-scale tasks for local authorities and not-for-profit organisations to work on set generic competencies and get into a work rhythm. Jobseekers will receive a small remuneration for this. When the community service ties in with a long-term job-seeker's pathway to employment, the jobseeker is of course obliged to accept this offer, as well as other measures, insofar as it is part of a pathway to employment.

Dutch knowledge is essential to strengthen the position of non-Dutch speakers or people with a language disadvantage on the labour market. That is why the Flemish Minister for Work and Social Economy launches the action plan 'Five for Language' (Vijf voor Taal). With this plan, VDAB wants to eliminate the language disadvantage and create more opportunities for non-Dutch speakers on the labour market.

Flanders is developing and implementing individual supported employment specifically for those who are at a great distance from the labour market, and in particular for people with a work-limiting disability. This reform within the social and mainstream economies will allow employers to hire target group

employees who yield a lower return and/or need guidance. In this way, we strengthen cohesion and interaction between the social and mainstream economies and stimulate companies to create more jobs for people with a work-limiting disability. This enables supported employment companies (maatwerkbedrijven) and social economy organisations to play a role in the guidance of target group employees in companies belonging to the mainstream economic sectors (normaal economisch circuit/NEC). New opportunities are also being created in terms of progression and the promotion of an inclusive labour market.

The Government of Flanders (2019-2024) has set itself the target of getting an additional 120,000 people into work by the end of its term of office. On 21 February 2020, the Government of Flanders and the social partners signed a joint declaration of commitment to this end. The social partners will be collaborated with to identify barriers and find solutions. These barriers pertain, inter alia, to accessible and affordable childcare, mobility and finances.

Within this framework, the priority rules in childcare and their application were evaluated in order to give actual priority to children of parents who are in work or who are following training as part of a pathway to work. The evaluation was carried out in terms of both quality and quantity and focused on the perspective of childcare providers as well as the bodies making referrals to these childcare providers. This evaluation led to recommendations that were made taking into account the feedback from the sector, namely:

- simplify the priority rules
- strengthen cooperation
- adjust the subsidy system to allow greater flexibility.

In 2022, work will be done on the practical development and implementation of these recommendations.

During the current term of office the Government of Flanders is releasing just over €27 million to create at least 2,500 new places in childcare settings that charge a means-tested fee (tier 2A). By doing so, the Government of Flanders mainly wants to create new places in the municipalities with the greatest need. A multiannual planning is used for this purpose. The earmarked budget is made available in phases throughout the current term of office, but thanks to the multiannual planning, it is clear to everyone how many places will be allocated until 2024 and to which municipality. Of the total budget, 30% is allocated to the metropolitan cities and 70% to the other municipalities on the basis of the multiannual planning. Ten per cent of the budget goes to local authorities which can demonstrate with reliable figures from their local offices that there is a greater need than what is shown in the planning. The relevant call which will be launched to the local authorities in 2022, should encourage them to work on the organisation of a local office on their territory and towards an accurate registration of needs. After all, in the long term, the idea is for additional places to be mainly allocated to a city/municipality whose local government can demonstrate the need for additional places with reliable data from the local childcare office. Since the registration of unmet needs has not yet been finalised everywhere, this will be done gradually.

### ***3.2.1.3. Training and career***

The Government of Flanders and the social partners are determined to tackle the consequences of the COVID-19 crisis on the labour market with a resilient and inclusive labour market. The Flemish Economic Social Consultative Committee (Vlaams economisch sociaal overlegcomité/VESOC) agreement 'All Hands on Deck' (Alle Hens Aan Dek) between the social partners and the Government of Flanders puts forward three pillars and twenty key focal points. The three pillars are (1) a training and career offensive; (2) digitalising Flanders; and (3) getting everyone (sustainably) into work. In this way, the impact of the COVID-19 crisis on the labour market has been, and still is being, mitigated. The COVID-19 crisis is seen as an opportunity to achieve a more structural reorientation and to realise a breakthrough in career learning.

In addition to the investments and reforms in the NRRP (see 3.2.1.4), the Government of Flanders continues to structurally promote lifelong learning in order to increase the training participation rate in Flanders. The objective is for all employees, jobseekers, temporarily unemployed people and self-employed



entrepreneurs to become more agile and employable in a rapidly evolving society with corresponding labour market needs.

The lifelong learning action plan 'Building a learning society in Flanders' (Koers zetten naar een lerend Vlaanderen) was presented to the Government of Flanders on 17 December 2021 by the Flemish Ministers for Education and Work. It seeks to provide a coherent and mobilising framework for all partners involved in creating a culture of lifelong learning in Flanders.

In this action plan, the Lifelong Learning Partnership (Partnerschap Levenslang Leren/PLL) formulates ambitions and actions to turn Flanders into a learning society. It was drawn up with 2030 as target year, but focuses primarily on the period up to the end of 2024. It contains a 'compass' with guiding objectives and underneath several 'flagships' with actions in a matrix structure. The action plan is supported by a situational analysis and aligns with the EU's ambition to achieve a 60% adult participation rate in formal and non-formal learning by 2030, which also ties in with the European Pillar of Social Rights Action Plan. The PLL is a concrete, policy-based stepping stone to realising the vision that, in 2050, everyone will live, learn and work with enthusiasm. This also includes the transition 'Living, Learning and Working in 2050' (Leven, Leren en Werken in 2050) and the transition platform of the Fourth Flemish Strategy for Sustainable Development (Vlaamse Strategie Duurzame Ontwikkeling/VSDO4) (see also 4). This transition is a joint competence of Education and Work. Under this programme, several transition experiments are currently putting these visions for the future into practice, with financial support from the European Social Fund and the Flemish public administration. It unites transition managers and provides a forum for coordination, knowledge sharing and information exchange.

Within the context of a strong training and career policy, the Government of Flanders is also investing in a skills forecast model that maps conclusively the need for competencies, the expected shortages and surpluses, and consequently the need for reskilling and upskilling at sector, cluster and company level and for Flanders' labour and training market as a whole. This information should make it possible to create training courses together with training and education providers and with employers and sectors to better match the needs of the labour market. In order to assess the consequences of the green transition on the labour market, the Government of Flanders has called in support from the EC via a Technical Support Instrument (TSI) project. The aim of this project is to arrive at a strategy and a clear implementation roadmap for green jobs and skills by mid-2023. This implementation roadmap will include a timeline, as well as the roles and responsibilities that stakeholders such as social partners, training providers and policy areas need to take on to ensure a successful green transition in the labour market.

Skills forecasts at various levels show that people with digital and STEM (Science, Technology, Engineering, Mathematics) competencies will be much needed to enable companies and their (potential) employees to deal resiliently with current and future changes such as greening and digitalisation. The Government of Flanders is therefore investing in a STEM agenda that will support transformations in a sustainable manner. The STEM Agenda 2030 focuses on increasing intake in STEM courses and careers, on STEM specialists, and on generally strengthening STEM competencies in society at large, the so-called STEM literacy.

In order to remedy structural shortages and qualitative mismatches in the labour market, focus is also placed on lateral entry to facilitate transitions between sectors. For example, actions are being taken within the framework of the 'All Hands on Deck' recovery plan and the 'Care Action Plan' (Actieplan Zorg) to increase (lateral) entry in care professions and as such alleviate the shortage of qualified labour in the sector. VDAB's 'Action Plan for Hotels, Restaurants and Cafés' (Actieplan Horeca) is intended to provide an answer to the great labour shortage in this sector. The prolonged closure of hotels, restaurants, and cafés due to COVID-19, caused many employees in this sector to leave the sector permanently at a time when this sector already faced a long list of shortage occupations.

#### ***3.2.1.4. Flanders' contribution to the NRRP: an inclusive labour market, the learning and career offensive, lifelong learning (learning and career account), and digibanks***

Within the framework of the NRRP, the Government of Flanders also intervenes on the demand side of the labour market and more specifically on the element of labour market discrimination. As part of this

reform, all sectors will take actions for non-discrimination and proportional participation in the labour market, such as carrying out a baseline measurement based on awareness-raising correspondence tests (35 sectors), offering training on how to deal with discrimination, launching communication campaigns on how to tackle all forms of diversity in the workplace, etc. As regards the baseline measurement, sectors will, in the course of 2021-2022, carry out a monitoring exercise that should provide more insight into labour market discrimination, in order to take more targeted action. When doing so, the sectors make an assessment of the forms of discrimination they can expect within their sector. These actions are guided and supported by a tripartite (government - social partners - experts) intersectoral guidance group.

A lot of actions from the learning and career offensive were included in the NRRP. The focus is on training participation, inter alia among the temporarily unemployed. This is done by temporarily extending the Flemish training leave (Vlaams opleidingsverlof/VOV) for joint use by employers and employees, and by systematically reinforcing e-learning. In 2021, VDAB recorded 264,492 registrations for online courses. This is a 30% increase compared to 2020. Since this school year, a temporary joint decision-making right between employees and employers has been put in place when using the Flemish training leave. Since its introduction, the number of applications for Flemish training leave has been growing. With the calls for training support and strategic investment and innovation support in supported employment companies, investments are also being made in the social economy via the NRRP. The Government and the social partners in Flanders also agreed to allow as many temporarily unemployed as possible, and in particular the intensively temporarily unemployed, to enter a training course or work placement, voluntary work or a temporary job. Our long-term objective is to reach all intensively temporarily unemployed people and have them register with VDAB.

To realise this ambition, Flanders is dependent on the federal government to create the necessary framework. This request has already been put to the federal government. VDAB makes a training offer to every intensively temporarily unemployed individual. In 2021, the purpose was to get 75% of the intensively temporarily unemployed into a training course, a work placement or voluntary work, or into a temporary job. VDAB developed an approach for this in early 2021, with the aim of approaching the temporarily unemployed with a suitable offer. The more intensive the temporary unemployment, the more intensive and personal the offer from VDAB.

Flanders has put in place several support instruments for working people who want to follow a training course. Entitlement currently depends on characteristics such as status, educational attainment level and the training course which the individual wants to follow. Pursuant to OECD recommendations, the Government of Flanders wants to move towards an individual learning and career account that puts the individual centre stage and encourages working people to take their careers into their own hands and to take part in training. This reform, included in the NRRP, starts from a personal digital portfolio with training and career incentives. We are working towards a widely accessible instrument which places specific focus on vulnerable groups such as short- and medium-skilled persons and those at risk of qualification obsolescence. The transferability of entitlement over time is also being reviewed in the context of the reform exercise.

With the establishment of digibanks (digibanken), the Government of Flanders wants to reduce the risk of digital exclusion. Vulnerable citizens can turn to the digibanks to borrow hardware, attend low-threshold training courses on specific digital skills and receive support in the use of online services. Several companies and organisations in Flanders are already working on e-inclusion. The ambition of this project is to unite these various players in local and wide-ranging partnerships such as digibanks. In the autumn of 2021, the Department of Work and Social Economy (WSE) launched 2 calls for the start-up of such digibanks. On 1 February 2022, the first 6 digibanks were launched. Another 29 digibanks are in the pipeline. Throughout 2022, these calls will be repeated several times.

### 3.2.2. Education

#### *3.2.2.1. Improve the performance and inclusiveness of the education and training systems, and address skills mismatches*

##### *Increasing Dutch language knowledge and proficiency*

Since the school year 2021-2022, all children in the third pre-primary class are obliged to take a language test. The idea is to allow pre-primary children to catch up on any language disadvantage during the rest of the school year. Children who start primary school with a language disadvantage often also lag behind in other areas. Now that the compulsory school age has been lowered to five years, all children are obliged to attend the third pre-primary class. This provides an opportunity to use screening to both detect and remedy language disadvantages in children in good time.

The language test, the so-called KOALA test, takes place between 10 October and 30 November. If the disadvantage is still too great at the end of pre-primary education, the class council may advise to postpone the progression to primary education. If the parents ignore this advice, a language integration pathway will be imposed on the child in the first year of primary education. This can be some sort of language immersion class, or another fully-fledged alternative.

For the language integration pathways following the language screening, schools for mainstream pre-primary and primary education receive €12 million in the school year 2021-2022, in the form of care credits (zorgpunten). These funds are allocated on the basis of the number of 4-year-old pre-primary children whose home language is not Dutch.

The Dutch language stimulation activities that were first set up during the summer holidays of 2020 at various locations in Flanders and Brussels will continue up to and including summer 2022. Grants are awarded for this purpose to the organising bodies. These language stimulation activities are intended for children and young people up to the age of 18.

In addition, from September 2022 onwards, various actions will be rolled out in the context of the Reading Offensive (Leesoffensief), which aims to enhance reading skills, and more specifically technical reading, reading comprehension and reading motivation. The actions initiated by education pay particular attention to children in the 3<sup>rd</sup> pre-primary class and the 1<sup>st</sup> year of primary education, and to pupils in technical secondary education (technisch secundair onderwijs/TSO) and vocational secondary education (beroepssecundair onderwijs/BSO).

##### *Monitoring quality via standardised, validated and benchmarked tests (Flemish tests)*

National assessments and international comparative research show that the results for specific subjects, such as mathematics, science and reading comprehension, have been worsening for several years now. From the school year 2023-2024 onwards, primary and secondary schools will therefore be taking the first Flemish tests. Flemish tests are tests which have been standardised, benchmarked and validated across networks and umbrella organisations, with the primary aim of supporting schools' internal quality assurance process and as such helping to improve educational quality. It is an instrument for monitoring learning outcomes and measuring learning gains. This knowledge, in turn, contributes to supporting the internal quality assurance process of schools, the external quality control by the inspectorate, the support provided to schools by the pedagogical support services and the monitoring of the attainment of educational objectives by pupils at system level. The tests are organised centrally, taken digitally, processed, and analysed. These tests will be limited initially to Dutch (reading comprehension, writing, grammar) and mathematics.

##### *A pragmatic and realistic learning support decree*

The Government of Flanders replaces the M-decree for pupils with special educational needs by the Learning Support Decree (decreet leersteun). This decree outlines a new model for supporting pupils with special educational needs in mainstream education, viz. the learning support model.

The Learning Support Decree and the learning support model will be phased in as of 1 September 2023. It is the Government of Flanders' ambition to make sure that all pupils can develop to their full potential with maximum learning gains. The decree raises the quality of education and guarantees workability for

schools and teachers. The focus is on strengthening mainstream education, learning support and special educational needs education.

The Government of Flanders aims for:

- strong basic care and enhanced care in mainstream education
- a sustainable learning support model with appropriate working conditions for support staff
- a fully-fledged position and increased quality for special educational needs education.

#### *Using educational resources for their intended purpose*

Extra attention is being paid to optimising the new Equal Educational Opportunities (Gelijke Onderwijskansen/GOK) cycle in special needs pre-primary and primary education and in mainstream and special needs secondary education. The Education Inspectorate will also integrate the GOK inspection into its audits. Schools must offer excellent education to every pupil and guarantee a correct and targeted use of the allocated operating and support resources.

Within the framework of the Flemish Broad Review (see 3.1.2.) the Department of Education and Training drew up a report on, inter alia, secondary education funding. The effectiveness and efficiency of resource utilisation were reviewed and numerous policy proposals were made for optimising these processes. Following on from this, a spending review will also be launched into higher education funding.

#### *Investment in teacher professional development*

Good teachers are one of the main factors in ensuring high-quality education. Therefore, with support from the EC within the framework of the SRSP, the project 'the multi-layered implementation of the teacher induction guidance reform as a leverage for continuous professional development' was started. This project will lead to evidence-based knowledge with which methodologies can be developed for schools to use to embed the induction guidance of novice teachers more structurally in their operation.

In this context, Flanders also participated actively in the international benchmark 'OECD Teachers' Professional Learning (TPL) Study'<sup>33</sup>. The study examines policies related to the professional growth of teachers throughout the entire continuum of teachers' professional learning from initial teacher education, to the first years in teaching and continuing professional learning. The findings of this report (2021) will, among other things, serve as the basis for optimising the vision and actions concerning teacher professional development with all education actors in spring 2022. The social partners committed to this in the collective bargaining agreement CAO XII.

In the meantime, the professional development of teacher (teams) and school management teams is continued via the priority in-service training programme, for which the Flemish Minister for Education establishes priority themes every two years to support policy. Via a call interested organisations are invited to translate the selected themes into a specific in-service training offer for teachers, school management teams, pedagogical support staff and teacher trainers. The Minister then makes a selection of quality projects.

For the school years 2020-2021 and 2021-2022, 'reading comprehension for teacher teams in pre-primary and primary education' was selected as theme for this priority in-service training programme.

- Regular budgets for in-service training and professional development, with about €10 million being earmarked each year for pre-primary, primary and secondary education. On average, this means that an amount of €78 can be freely used per staff member/office per year. In further

---

<sup>33</sup> More background information is available on <https://www.oecd.org/education/teachers-professional-learning-study/>  
<https://www.oecd.org/education/teachers-professional-learning-study/continuing-professional-learning/Flemish-community-belgium-background-report.pdf>  
<https://www.oecd.org/education/teachers-professional-learning-study/continuing-professional-learning/TPL-Study-Design-and-Implementation-Plan.pdf>

discussions on the optimisation of professional development, it will be considered whether these budgets should and can be raised.

- The Government of Flanders also earmarks one-off recovery funds to offer professional development to teams within the framework of the themes 'Digital Leap' (Digisprong), 'Education Leap' (Edusprong), and 'From Vulnerable to Resilient' (Van kwetsbaar naar weerbaar) (see other sections of this text). In 2022, the resources amount to €11 million, €10 million and €6 million respectively.
- To roll out the new learning support concept referred to above, recurrent funds are also made available (€4.3 million).

In the subsequent school years focus will be placed on the professional development of school teams in language integration pathways or of teacher teams 'Mathematics/PAV' in the first stage of secondary education. An annual budget of €577,000 is set aside for this.

### *Bijsprong*

The COVID-19 pandemic poses great challenges to education in Flanders. For many pupils, especially the most vulnerable ones, the pandemic led to greater educational disadvantage. Overcoming this disadvantage is an absolute priority. In order to realise this to the maximum extent possible, the Government of Flanders wants to offer schools extra support by allocating additional resources, the so-called Bijsprong. For this measure, €85 million is appropriated in the school year 2021-2022.

Support: Schools for mainstream and special needs pre-primary and primary and secondary education and centres for part-time vocational secondary education can apply for additional support in the form of teaching periods (pre-primary and primary education), teacher hours (mainstream secondary education) and teaching hours (special needs secondary education). The funds can be used from 1 September 2021 up to and including 30 June 2022. Pupils who meet the pupil characteristics for SES support in mainstream pre-primary and primary education or for GOK support in mainstream secondary education, and pupils in part-time vocational secondary education (deeltijds beroepssecundair onderwijs/DBSO) receive additional resources.

### **3.2.2.2 Promoting skills development**

#### *Edusprong*

Adult education represents an important element in Flanders' recovery plan. With the strategic plan 'Education Leap for Adults: Adult Education Reinforced' (Edusprong voor volwassenen: volwasseneneducatie versterkt), adult education is given a boost. The Government of Flanders is earmarking €60 million to eliminate the negative effects of the health crisis on adult education. Structural challenges are being addressed as well. The key elements of the plan are (1) strengthening digital competencies, (2) tackling unqualified outflow and (3) strengthening labour market opportunities.

Edusprong wants to make adult education in Flanders a strong and well-known brand that ties in with the labour market and other training providers. This plan has been developed and will be implemented as part of a long-term vision on lifelong learning and in collaboration with the public employment service of Flanders (VDAB), Syntra, and other stakeholders.

Within the framework of Edusprong, a first call for projects was launched that divided €10 million between the adult basic education centres (centrum voor basiseducatie/cbe) and the adult education centres (centrum voor volwassenenonderwijs/cvo). The 16 July 2021 Communication to the Government of Flanders outlined the framework for the project call, offering centres the opportunity to submit a project plan for a predetermined recoupment. A jury evaluated the project plans in two stages according to the established criteria. On 26 November 2021, the subsidy order allocating the project funds was adopted by the Government of Flanders. Meanwhile, the centres concerned have started the projects. In addition to the allocation of funds to the adult basic education centres and the adult education centres via project calls, a number of Edusprong actions are also being coordinated at central level (e.g training compass, and communication campaign).

The proposed method and objectives are currently being elaborated and an initial status update has already been communicated to the centres. Edusprong ties in with the European Pillar of Social Rights.

### *Dual learning*

Via dual learning in secondary education, pupils acquire knowledge and skills in a school, a part-time education centre or a Syntra training centre as well as in the workplace. Pupils who have passed the course will receive a diploma or certificate of the course of study. Since the 2019-2020 school year, dual learning has been rolled out in the training landscape in Flanders and has been growing steadily since.

On 1 September 2021, 89 different courses are offered 596 times in Flanders in various sectors, such as 'care', 'technology', 'hotels, restaurants and cafés' and 'construction'. The most popular courses are 'verzorgende/zorgkundige' (carer), 'kinderbegeleider' (childcare worker), and 'elektrotechnicus' (electrical engineering technician). Within 19 sectoral partnerships, training providers and sector organisations are putting their weight behind dual learning, with the aim of establishing a broad and qualitative network of learning enterprises. In addition, 10 projects are running under the ESF project 'Dual Learning Impulse' (Impuls Duaal Leren).

Meanwhile, the roll-out of dual learning in higher and adult education has started. From April 2021 to June 2023, 14 ESF projects will be set up in educational institutions (10 university colleges and 4 adult education centres) to initiate dual learning living labs, create visions and develop broadening strategies. The regulatory framework has already been put in place for starting dual learning in adult education on 1 September 2022. For the introduction of dual learning in higher education, the results of the living labs are waited for.

### ***3.2.2.3. Flanders' contribution to the NRRP: 'Voorsprongfonds' and 'Digisprong'***

#### *Voorsprongfonds*

In implementation of the Flemish Resilience recovery plan, the Government of Flanders approved, on 26 February 2021, the draft vision paper 'Higher Education Advancement Fund' (Voorsprongfonds hoger onderwijs) for the education strand. The Advancement Fund will make our higher education stronger, more flexible and more digital. We start from the opportunities that present themselves post COVID-19 and at the same time tackle structural challenges. We aim for innovations that give higher education a stronger labour market/societal focus, a focus on lifelong learning and a 21<sup>st</sup> century digital character. Flexibility, innovation and sustainability are paramount. To realise this ambition, we focus on three key focal points:

- Developing an education portfolio for Flanders that is future-proof and flexible: Within this key focal point we will focus on the implementation of pathways that lead to a future-proof and flexible education portfolio in all higher education institutions, the reorientation of curricula and a broad process towards a new profile for higher education in Flanders.
- Offering many more opportunities for lifelong learning within higher education: Within this key focal point, higher education institutions can develop concrete initiatives that focus on the (re)design of their educational offer to make it accessible and flexible with a view to lifelong learning. In addition, work will be done on Flanders' vision on lifelong learning in higher education.
- Focussing fully on digital forms of education: The Advancement Fund wants to support educational institutions in making new work forms within higher education more sustainable in a quality manner, whereby an ideal mix of physical education on campus and digital distance education is pursued.

On 9 July 2021, the Government of Flanders gave its approval to the 'Call for submission of a plan by university colleges and universities to obtain a project grant under the Advancement Fund' (Oproep tot het indienen van een plan, door de hogescholen en universiteiten, tot het bekomen van een projecttoelage in het kader van het Voorsprongfonds). This call was communicated to the institutions concerned. The submission deadline for the plans was 8 September 2021. In the period between 9 July and 8 September 2021, the Minister for Education put together a jury. All higher education institutions submitted a plan and projects for the Advancement Fund. As was provided for, projects that were not rated positively by the jury in the first round could be submitted again in a second round. The funds were allocated to the participating higher education institutions by the Government of Flanders Orders of 26 November 2021 and 17 December 2021. The Advancement Fund ties in with the EPSR.



## *Digisprong*

With Digisprong (Digital Leap), the Flemish Minister for Education wants to catch up in terms of the digitalisation of learning and teaching in compulsory education. The minister's ambition is to strengthen the digital competencies of all learners, from primary school children to adults. With a strong e-inclusion policy for Flanders, particular attention is also devoted to vulnerable target groups. The measures and actions for facilitating distance learning are framed within the recovery plan and the digital inclusion objective. Efforts are being made on 5 fronts for an accelerated digitalisation policy:

- (1) digital-friendly government
- (2) ICT infrastructure
- (3) ICT vision and school policy
- (4) digital learning resources, and
- (5) ICT skills.

A strong ICT infrastructure and the development of an ICT vision and policy for schools are prerequisites for a digital acceleration. To further develop ICT skills in teachers and school teams in compulsory and adult education, existing initiatives will be strengthened and IT boot camps will be organised for teachers and ICT coordinators.

The digital transformation of education in Flanders is a complex process. In order to coordinate and support the many different actions and projects in the field of education within one single framework, a knowledge and advisory centre was also set up.

### **3.3. Entrepreneurship, competition, digitalisation, and innovation**

#### **3.3.1. Entrepreneurship and competition**

##### ***3.3.1.1. Entrepreneurship and competition measures***

In the area of economy and entrepreneurship, the past two years have been dedicated to supporting the economy and preventing healthy enterprises from going bankrupt due to the effects of the COVID-19 crisis, and to supporting a successful relaunch. To this end, Flanders has developed a number of easily accessible support instruments with the aim of supporting the liquidity of affected companies. In addition, instruments were put in place to restore the solvency of companies. Long-term financing is supported with guarantees and loans subordinated as a result of the COVID-19 crisis. In addition, the Welfare Fund (Welvaartsfonds) became operational. With the Welfare Fund, Flanders wants to provide an answer to the financial challenges which companies are currently faced with. The Government of Flanders earmarks a start-up capital of €240 million for the Welfare Fund, while €260 million will be invested by private partners. At the same time, a successful appeal was made to citizens to make (quasi) capital available to SMEs via the win-win loan and the friend's share, thanks to a tax incentive.

With the action plan 'Work To Do' (Werk aan de winkel), Flanders is focusing on stimulating innovation in the retail sector. Actions are aimed at creating renewed and dynamised shop concepts and vibrant shopping streets and commercial centres. Cities and municipalities are supported in this by a 'professional team' (propfloeg), which is composed of seasoned experts and innovative thinkers who can provide input the realisation of busier commercial centres and more vibrant neighbourhoods. Traders are assisted in the digital transformation via the e-commerce action plan 'The Internet. Your Business Too' (Het Internet. Ook uw Zaak). In addition, the local retail policy is supported by the development of a Smart Retail Dashboard with relevant policy data.

Measures are also being taken for the competitiveness of energy-intensive companies. In order to eliminate the competitive disadvantage of energy-intensive companies due to indirect CO<sub>2</sub> costs and to prevent these companies from relocating to countries outside the European Union, Flanders will continue the compensation scheme for indirect emission costs in 2022. This measure is intended to ensure the competitiveness of energy-intensive companies. However, companies will have to meet a number of additional conditions to be able to get compensation. For example, under certain conditions they have to spend at least half of the amount of aid on emission reduction projects and they have to conclude an energy policy agreement (energiebeleidsovereenkomst/EBO), if they belong to the EBO target group. In doing so, they undertake to regularly map all potential energy saving measures and to actually implement the

profitable investments. Furthermore, they have to submit a business plan that shows how they see themselves evolving within a climate neutral Europe in 2050.

The roll-out of 5G in Flanders mainly depends on the allocation of 5G rights by the federal government. Candidates can apply until mid-February 2022. The actual auction will take place in June 2022, following which the roll-out in Flanders can be realised, as laid down in the Flemish coalition agreement. Within the Flemish public administration possibilities exist to establish a Tower Company in cooperation with a utility company. The goal is to allow telecom operators and the utility company to share infrastructure in order to save costs, and to make the roll-out more interesting and speed it up. In conclusion, it can be stated that since the deregulation of access to the profession was completed in 2018, there are no more barriers to be removed.

### ***3.3.1.2. Flanders' contribution to the NRRP: accelerated licensing and appeal procedures***

The project for speeding up licensing and appeal procedures is a reform under the NRRP. This reform initiative aims to establish procedures that result in better decisions without compromising the relevant participation and environmental protection. The reforms needed to accelerate the appeal procedures and eliminate the backlog were laid down by decree. Regulatory pathways are initiated for the optimisation of the integrated environment permit (omgevingsvergunning), the amendment of the order on environment and spatial planning, and the reform of the environmental impact report. Finally, the Environment and Spatial Planning Desk (omgevingsloket) will be expanded as well. To this end, a four-track approach is taken:

- 1) the overall data structure and procedural approach in relation to 'structural decision content'
- 2) functional and procedural adjustments and extensions of the Environment and Spatial Planning Desk
- 3) adaptations and improvements to the technical architecture, and
- 4) the public desk: inspection and participation in environment and spatial planning procedures.

## **3.3.2. Innovation**

### ***3.3.2.1. Strong R&D figures***

Innovation takes centre stage in the recovery approach. Primarily, because innovation is indispensable for keeping our businesses competitive and enhancing productivity growth, so that existing jobs are retained and new jobs are created in Flanders. Flanders exceeded the 3% R&D target for the first time in 2019. In 2019, R&D intensity was 3.35% of GDP (see 2.4.). Innovation policy succeeds more and more in reaching small(er) companies as well. Business expenditure on R&D has more than doubled in Flanders since 2010. During this period, R&D expenditure of small companies (up to 50 employees) has more than tripled. The proportion of small companies went up from around 14% in 2010 to over 21% in 2019. This catch-up movement started some three years ago. Spreading R&D over more sectors and branches of activity presents a challenge for our Region.

With growing resources for R&D, Flanders wants to advance to the top 5 innovative knowledge regions in Europe. In other areas as well, Flanders wants to reach the top of the European league table. On 13 November 2021, for example, the Government of Flanders took note of the hydrogen vision for Flanders<sup>34</sup>, with which it aims to become a European frontrunner in hydrogen technology. In this vision, the Government of Flanders is fully committed to sustainable innovation. Through research and innovation, we must provide the necessary support for the production and use of sustainable hydrogen technologies in the coming years. Innovation will lower the cost of these technologies so that they can play an important role in the sustainable transition away from fossil fuels. With the approval of the Flemish Concept Paper CCUS (Carbon Capture, Utilisation and Storage) on 26 November 2021, the Government of Flanders also wants to accelerate the roll-out of CCUS in Flanders. To that end, seven key actions are concentrated on. Work will be done, e.g. on the development of suitable CCUS infrastructure, and a regulatory framework will be created for CO<sub>2</sub> transport. Furthermore, collaboration with pioneering CCUS countries such as Norway, the Netherlands and Denmark will be expanded. It is therefore no coincidence that hydrogen was a major priority for Flanders within the NRRP (see 3.3.2.2.).

<sup>34</sup> <https://www.ewi-vlaanderen.be/sites/default/files/bestanden/5fad5387b328e9000c00018b.pdf>

### ***3.3.2.2. Flanders' contribution to the NRRP: stronger R&D, focus on hydrogen economy, and a broader innovation base***

Using funds from the NRRP, Flanders is giving research and development an additional boost with investments totalling €280 million. These investments are centred around the three themes of 'digitalisation', 'sustainability' and 'care' and are intended to strengthen knowledge institutes in Flanders as well as to promote research and development in companies. In 2021, a decision was already reached on a significant part of these investments and more than 100 projects were committed for a total of more than €153 million. It concerns research and development projects of companies, research infrastructure of knowledge institutes, universities and university colleges, and projects on bioeconomy. The remaining funds will be committed in 2022.

Flanders considers innovation to be the key to meeting international climate, energy and environment targets and commitments in a realistic way. This should, however, also generate economic added value for our companies and boost employment. Several additional mutually reinforcing policy initiatives were developed for this purpose in the fields of hydrogen, energy, water and circular economy. To this end, we are, among other things, rolling out a hydrogen vision and plan for research and industrial development and investing additional NRRP funds worth €125 million in the value chain for the hydrogen economy. €16 million was earmarked for investments in research in agriculture and water-saving techniques in companies. On top of that, Flanders wants to give additional impetus to the circular economy by investing an additional €25 million with specific focus on the construction and manufacturing industries.

Besides additional R&D investment, steps were also taken to increase the number of innovative companies in Flanders and to make the instruments which Flanders uses to encourage companies to innovate more easily accessible for small businesses. We also want to use the support instruments to further the economic and societal valorisation of innovation outcomes. In the Flemish coalition agreement, this challenge is described as 'extending R&D instruments to include small enterprises'. To this end, the SME growth subsidy (kmo-groeisubsidie) was reformed, a call for innovative start-up support was launched and support for R&D feasibility studies was put in place. This focus on smaller companies and a broader innovation base was also included as a reform in the NRRP under the heading 'Broadening the innovation base'.

### **3.3.3. Digitalisation**

#### ***3.3.3.1. Digital transformation***

The digital transformation is one of the seven key focal points of the Flemish Resilience recovery plan, in which the Government pursues a growth strategy that will turn Flanders into a leading data economy and society. This digital transformation is founded on three horizontal basic pillars.

1. Valorising data as raw material: In future Flanders, there will be no limits on data and on how we can use data to make better decisions. A data space for Flanders, grafted onto European initiatives, where parties can exchange industrial, commercial and government data, will act as an important lever, including for real-time data from smart IoT (Internet of Things) devices. At the same time, we guarantee citizens and businesses that they can share data in confidence, while at all times retaining control of their own data.
2. Focus on public service delivery itself: For governments as well, digitalisation is no longer a choice but a necessity. Whereas digitalisation used to be regarded as a choice to make operations more efficient, today it has become a necessary transformer. Digital transformation is not an end in itself. It is a means to make government more agile: to be able to swiftly take effective decisions in changing circumstances, to fully exploit the power of the data society in confidence, and to make public service delivery as automatic and low-touch as possible (see also 3.3.3.2). The Flemish public administration is committed to three principles: 'digital first', 'only once' and 'no wrong door'<sup>35</sup>. Flanders is investing in an innovative digital transformation programme for Flemish and regional media. In healthcare we are investing in transformation projects to tailor care to each citizen's

---

<sup>35</sup> The 3<sup>rd</sup> Flemish Resilience report, drawn up in December 2021, shows, for example, that the 'no wrong door' principle has been further rolled out by 154 local authorities and 24 entities in the context of My Citizen Profile (Mijn Burgerprofiel).

personal needs, wishes and preferences, with health care providers being able to work together in a multidisciplinary manner.

3. The development of digital talents: This includes the digitalisation of the school and work environment, but also bespoke education in the context of lifelong learning and the learning organisation.

These three pillars run as a common thread through the various recovery initiatives for digital transformation. On 18 March 2022, the Government of Flanders ratified Flanders' data strategy with four priority action areas: providing a general framework for coordinated cooperation; focusing on data literacy and the broadening of skills; working in an ecosystem with all parties involved inside and outside government, and data quality and data use.

We are also rolling out specific policy agendas around artificial intelligence and cybersecurity with specific multiannual budgets. Strong investments are also being made in Imec and the development of the local nanoelectronics ecosystem. A new multiannual covenant was concluded with a 27% increase in the funds allocated.

### ***3.3.3.2. Flanders' contribution to the NRRP: digitalisation of the Flemish public administration***

Flanders is fully committed to a *low touch* service delivery. The *Digital Economy and Society Index (DESI)* indicators for the key area of *digital public services* provide guidance for this. Digital services should make life easier for citizens and businesses by automating as many services as possible, e.g. automatic entitlement and payment, and proactive information. Where an automated process is not yet possible, we will accelerate a digital-first approach via an integrated desk, i.e. a one-stop shop for citizens and companies to handle their business affairs with the public service agencies. No matter which agency. With as few contact moments as possible. This is called *low touch* public service delivery. Such an accelerated digitalisation of public services is in line with the EU flagship 'Modernise' of the RRF, and also facilitates the transformation of society as a whole. The basic principle of digital service delivery is that the public services are designed from the perspective of people and companies. This requires cooperation, agreements and standardisation, as well as support for local authorities, as many service delivery processes are of an inter-administrative nature.

## **3.4. Sustainability, energy, and mobility**

### **3.4.1. Sustainability**

#### ***3.4.1.1. Circular economy***

The Government of Flanders has expressed the ambition to be the European frontrunner in circular economy by 2030. Circular economy is one of the seven transition priorities of the Fourth Flemish Strategy for Sustainable Development (VSDO4). On 1 January 2022, the CE Center<sup>36</sup> took over the helm from the Circular Economy Policy Research Centre (Steunpunt Circulaire Economie), which is being discontinued, and has opted for a rolling research agenda with researchers working around five thematic clusters<sup>37</sup>. The Materials Information System (Materialeninformatiesysteem/MATIS), for instance, is currently under development and will allow us to better trace and report waste and material streams. In addition, Flanders is developing various action plans for the coming years, such as the Circular Construction Prevention Programme (Preventieprogramma 'Circulair Bouwen'), the Local Materials Management Implementation Plan (Uitvoeringsplan voor Lokaal Materialenbeheer) and the Green Deal with the distribution sector to reduce disposable packaging. Others will be further implemented and evaluated in the year ahead, such as the Circular Construction Living Lab (Proeftuin Circulair Bouwen), the Plastics Implementation Plan (Uitvoeringsplan Kunststoffen) and the Packaging Plan 2.0 (Verpakkingenplan 2.0).

Improving spatial planning and making it more sustainable is another key priority of the Government of Flanders. Within Europe, Belgium has one of the highest population densities, a high level of economic activity and the second most dense road network. When these roads were built, habitat for plants and animals was lost, which put the survival chances of wild species under great pressure. Moreover, the

---

<sup>36</sup> <https://vlaanderen-circulair.be/nl/blog/detail-2/ce-center-maakt-doorstart>

<sup>37</sup> <https://vlaanderen-circulair.be/nl>

project 'Animals under Wheels' (Dieren onder de wielen), which has been monitoring roadkill for ten years now, has shown that some 5 million wild animals die on Flanders' roads every year.

Ecological defragmentation gives these animals more living space again and access to food and shelter, and makes it easier for them to find a suitable mate. The risk of fauna being killed or harmed in road or rail traffic collisions or as a result of drowning is decreasing as well. For 20 years now, Flanders has been committed to the ecological defragmentation of priority blackspots on regional transport infrastructure (roads and waterways). Ecological defragmentation connects wildlife habitats with defragmentation measures or safe crossings. There are different types of defragmentation measures depending on the animals present, the habitats to be connected and the obstacles. The Government of Flanders has decided in its Coalition Agreement 2019-2024 to invest in a Flemish Action Programme for Ecological Defragmentation (Vlaams actieprogramma rond ecologische ontsnippering/VAPEO). In the period 2019-2024, VAPEO will address 15 priority blackspots or work on the further underpinning of complex projects. It is not a strict list of projects, but rather a rolling programme. All known blackspots on regional roads and motorways are entered in a defragmentation database and are scored on the basis of ecological and feasibility criteria. A project that scores high can still be included in the list of blackspots to be addressed.

#### ***3.4.1.2. Flanders' contribution to the NRRP: Investments and reforms in circular economy, Blue Deal and defragmentation of the landscape in Flanders***

The Circular Economy component of the NRRP contributes to the development of a circular and low-carbon economy. It encompasses three projects of Flanders. The first is a reform project to renew the governance of the Flanders Circular (Vlaanderen Circulair) partnership. Meanwhile, its Steering Board has been formed. This Board meets on a regular basis. In addition, the approved text of the Roadmap is being prepared for communication to the general public. Finally, the six Working Agendas are in continuous development. Together with the seven strategic levers, these agendas will determine the main circular economy projects and reforms of the coming years. Secondly, the Recycling Hub (Recyclagehub) is an investment project that aims to support at least six recycling projects in Flanders via two subsidy calls. The first call has already been launched and was a great success. The evaluation of the applications is ongoing. The second call will be launched in May and June 2022. All subsidies will be allocated by the end of 2022 and all investments should be operational by mid-2026.

Flanders' last project is an investment in circular economy and circular construction. Its aim is to stimulate the upscaling and mainstreaming of the circular economy concept by promoting research on an industrial scale, projects with industrial companies that ensure systemic impact and support the development and implementation of circular business models and living labs, and to encourage SMEs to explore how they can make their business models and processes circular. The investment will be made via calls for innovative projects on circular construction, projects for the diffusion of knowledge on circular manufacturing and projects for the establishment of collective living labs. In addition, a subsidy scheme will be implemented for the acquisition of internal or external expertise on circularity by SMEs.

Flanders has a structurally low water availability and is therefore very sensitive to water scarcity due to drought. In addition, the organisation of our water system and the high degree of paving make Flanders vulnerable to waterlogging and flooding in the event of excessive precipitation. Finally, sustainable water use in industry, agriculture, shipping, households, etc. is crucial to avoid structural water shortages. The Blue Deal is a comprehensive and ambitious impulse programme with which the Government of Flanders wants to make the water system, water management and water use in Flanders climate-robust. To that end, the Blue Deal focuses on the two following strategic solution paths: (1) the transition to water management aimed at retention, infiltration and storage; and (2) an acceleration towards economical, sustainable and circular water use. The programme encompasses more than eighty projects and actions in total in the areas of, inter alia, investment, research and development, digitalisation, monitoring, awareness-raising, and regulation.

The Blue Deal investment agenda forms an integrated part of the Flemish Resilience recovery plan (14 projects, €343 million) and the NRRP (10 projects, €290 million). The investment projects are set up by four different policy areas of the Flemish public administration: Environment and Spatial Planning (Omgeving/OMG), Mobility and Public Works (Mobiliteit en Openbare Werken/MOW) (see also 3.4.3.2),

Agriculture and Fisheries (Landbouw en Visserij/LV), and Economy, Science and Innovation (Economie, Wetenschap en Innovatie/EWI). The implementation of the Blue Deal started in 2021 and is coordinated by the Coordination Committee on Integrated Water Policy (Coördinatiecommissie Integraal Waterbeleid/CIW) and the Environment and Spatial Development Policy Area.

Within the NRRP, the project Defragmentation of the Landscape in Flanders (Ontsnippen van Vlaams Landschap) implements Part I (Roads) of the Flemish Action Programme for Ecological Defragmentation (VAPEO). Specifically, the aim is to tender six construction projects for ecoducts and a verge bridge with recovery funds by late 2022. The other VAPEO projects will be tendered with regular funds between 2021 and 2024.

### 3.4.2. Energy

#### ***3.4.2.1. Flemish Energy and Climate Plan 2021-2030 and the Flemish Climate Fund***

On 9 December 2019, the Government of Flanders gave its final approval to the Flemish Energy and Climate Plan 2021-2030 (Vlaams Energie- en Klimaatplan/VEKP), as a contribution to the National Energy and Climate Plan (Nationaal Energie- en Klimaatplan/NEKP). The VEKP sets out, inter alia, targets and ambitions for reducing greenhouse gas emissions, increasing energy efficiency and raising renewable energy production<sup>38</sup>. It contains more than 300 concrete measures in various sectors designed to ensure that the envisaged targets are achieved. Progress is monitored annually in the VEKP Progress Report<sup>39</sup> (see also 2.6.).

On 5 November 2021, the Government of Flanders approved an additional package of climate measures<sup>40</sup> to strengthen the VEKP from the bottom up. The greenhouse gas emission reduction target in non-ETS sectors is raised from -35% to -40% by 2030 (compared to 2005).

The Flemish Climate Fund (Vlaams Klimaatfonds) is used in the non-ETS sectors to contribute to the achievement of the targets set out in the VEKP. The principle of co-financing is applied for financing from the Flemish Climate Fund, as is the case for many European funds. This means that greenhouse gas reduction measures cannot be financed entirely from the Flemish Climate Fund, but must also be partly financed with private or other public funds. This creates a leverage effect with the Climate Fund, and increases the Fund's impact. Co-financing from the Climate Fund is proportionally higher in case of greater public cost efficiency of the financed measure. After all, the budgetary resources for climate policy are limited, which is why they are used where they have the greatest impact.

#### ***3.4.2.2. Investments and reforms with a significant impact on the achievement of the energy and climate targets***

##### *Renovation of the building stock in Flanders (€124 million)*

Funds are earmarked to support energy renovation combined with asbestos removal (€46.2 million). For the removal of asbestos in the existing building stock, an additional €40 million is appropriated to support local authorities and various sector organisations. Flemish recovery funds totalling €37.8 million are committed to make the electricity grid more future-proof by means of subsidies for battery storage, on top of the RRF funds already provided (see 3.4.2.3).

##### *Other reforms and investments:*

- Extension and expansion of the voluntary energy policy agreements (EBOs) from 1 January 2023 between the Flemish Region and participating energy-intensive companies (see 3.3.1.1).

---

<sup>38</sup> Flemish Energy and Climate Plan 2021-2030:

(<https://energiesparen.be/sites/default/files/atoms/files/VR%202019%200912%20DOC.1208-3%20VEKP%2021-30%20-%20bijlageBIS.pdf>)

<sup>39</sup> VEKP Progress Report (July 2021): <https://energiesparen.be/sites/default/files/atoms/files/VORA%20VEKP.pdf>

<sup>40</sup> Vision Paper on Additional Climate Measures:

<https://energiesparen.be/sites/default/files/atoms/files/VR%202021%200511%20DOC.1237-1%20Visienota%20VEKP%20Bijkomende%20maatregelen.pdf>



- Introduction of a stronger regulatory framework for non-energy-intensive companies with final energy consumption <0.1 PJ/year (large company sites) and energy consumption between 0.1 and 0.02 PJ (SME sites) as of 1 January 2023.
- Phase-out of fossil fuels in new builds: From 1 January 2023, a hybrid heat pump will be required as a minimum. From 1 January 2026, fossil heating will no longer be allowed in new builds.
- Introduction of a renovation obligation for dwellings transferred in full ownership from 1 January 2023, in addition to the renovation obligation for non-residential buildings from 1 January 2022. All dwellings covered by this obligation will have to be renovated to EPC label D as a minimum within 5 years.
- Reform and extension of interest-free energy loans as accompanying policy to the renovation obligation for dwellings. The maximum amount, duration and target group of the current 0% energy loan will be extended. The interest-free renovation loan and the energy loan+ will also be available for renovations up to label D. Those who renovate up to label C or higher are entitled to a negative interest rate for 10 years.

On 14 March 2022, the Government of Flanders decided to release an additional €218 million to increase renovation and insulation subsidies and to accelerate the roll-out of renewable energy. In concrete terms, the Government of Flanders is increasing the already planned budget of €440 million to €658 million for renovation, insulation, heat pumps and renewable energy.

### ***3.4.2.3. Flanders' contribution to the NRRP: reforms and investments with a close link to the VEKP and the energy transition: improved energy subsidy scheme, social housing, heat networks, public building stock***

#### ***Renovation of the building stock in Flanders (€278 million) and green heat (€44.3 million)***

In line with the VEKP and the Flemish Renovation Strategy 2050, additional resources are made available to increase the renovation activity of the public, private and social building stocks. As of 1 July 2022, the energy and housing renovation subsidies will be combined into one single optimised subsidy (MijnVerbouwpremie) which will be financed with European RRF funds for an amount of €180 million. In addition, an EPC label subsidy has been introduced on 1 January 2021 (€25.35 million) and the demolition and reconstruction subsidy has been extended and increased until the end of 2022 (€17.6 million). Additional funds are also earmarked for the renovation of public buildings (€20 million).

Apart from renovation, €20.05 million has been set aside to make the electricity grid more future-proof via subsidies for battery storage and smart control. The potential for green heat, residual heat and heat networks in Flanders will be further unlocked. For this purpose, several project calls will be launched in 2021 and 2022 for project support totalling €44.3 million.

#### ***Renovation of social housing***

Two investment projects are included in the NRRP for the renovation of social housing. These projects tie in with the objectives of the Housing Policy Plan which stipulates that all housing must be of good quality by 2050, and that supply and demand must be matched. With a view to achieving Flanders' ambitious climate and energy targets by 2050, efforts should also be made towards the energy renovation of social housing. Two projects from the NRRP further this purpose:

- the allocation of €30 million in subsidies from the Flemish Climate Fund to social housing companies (sociale huisvestingsmaatschappij/SHM) and the Flemish Housing Fund (Vlaams Woningfonds) to stimulate and accelerate the energy renovation of social rental housing
- the increased loan authorisation of €250 million to the Flemish Social Housing Company (Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen/VMSW), allowing SHMs to take out cheap loans to finance their construction and renovation projects. The interest expenses borne by the Flemish Region will be compensated over a four-year period with European recovery funds totalling €5 million.

#### ***Investment in the public building stock***

Within the NRRP, €20 million was reserved for investments in the energy renovation of public buildings in Flanders. Increased investment in the renovation of the building stock will stimulate and accelerate the energy renovation of these buildings (including social housing) and contribute to achieving the

targets regarding energy efficiency and greenhouse gas emission reduction set out in the VEKP, the Energy Efficiency Directive and the long-term renovation strategy.

The projects selected for the allocation of investment grants should speed up climate efforts and help revitalise the economy. We opt for projects that help make the building stock of the Flemish public administration more sustainable. The projects are assessed specifically for the following criteria: subsidy efficiency, payback period, feasibility, and monitoring.

The projects are implemented via the Flemish Agency for Public Sector Energy Saving (Vlaams Energiebedrijf/VEB). The VEB's mission is to unburden the public sector in the path towards more sustainable and efficient energy management. To this end, it has developed activities in the field of energy supply (green electricity and natural gas), energy efficiency, and energy data. VEB acts as the central purchasing body, so that the services are sourced from the market to the maximum extent and the public entities concerned comply with public procurement law without having to organise a procurement procedure themselves. The aim is to renovate an area of 262,000 m<sup>2</sup> for energy efficiency. The project has got off to a good start and is edging closer to this target. By the end of February 2022, 72 applications had already been declared admissible. The recovery aid of €20 million will be allocated and redistributed among the selected projects by late 2022. These projects should start within one year after the funds have been allocated and be completed within three years after allocation (deadline is late 2026).

### 3.4.3. Mobility

#### 3.4.3.1. Investment in sustainable transport infrastructure and modes

Within the framework of the Flemish Resilience recovery plan, the Government of Flanders is investing in sustainable transport infrastructure and modes. In the context of the recovery policy, the Mobility and Public Works Policy Area is investing heavily in cycling infrastructure (€250 million), sustainable mobility projects (€385 million) and safe transport infrastructure (€200 million). Via the Agency for Home Affairs (Agentschap Binnenlands Bestuur) the Government of Flanders is also making an envelope of €150 million available for co-financing of municipal cycling infrastructure. In order to finance these priorities, optimal use is made of EU funding under the RRF (see 3.4.3.2.), in addition to Flanders' own (recovery) funds.

It is the ambition of the Government of Flanders to make Flanders a prime cycling region. By creating a larger and safer cycling network, it wants to promote the bicycle as an attractive alternative to motorised transport and support an ambitious *modal shift*.

In addition, investments are being made in the modal shift to water. Investments in inland navigation infrastructure are, to the maximum extent, consistent with realising a modal shift in freight transport from road to water. To continue stimulating the steep rise of container transport by waterway, the Government of Flanders is investing €96 million via the Flemish Resilience recovery plan to improve the navigability of the Albert Canal (raising and adapting of bridges), €20 million to realise and optimise quay walls, €21 million to raise the water transport capacity of the Dender River (renovation of the lock weir complex) and €27 million to make compulsory purchases within the framework of the new sea lock in Zeebrugge.

Investments are also being made in transport infrastructure and sustainable mobility measures outside the framework of the recovery policy. In order to tackle mobility challenges efficiently, the Mobility and Public Works Policy Area draws up an annual Integrated Investment Programme (Geïntegreerd Investeringsprogramma/GIP) which gives an overall view of the investments made by each entity across the different modes of transport. On top of the cycling projects financed with recovery funds (see 3.4.3.2.), an additional €221 million was invested in cycling projects in 2021. The draft GIP 2022 reserves more than €172 million in additional funds for this purpose<sup>41</sup>. For the waterborne modes, an investment totalling €281 million was made in 2021 in addition to the recovery funds (see earlier). According to the draft GIP, over €200 million will be additionally invested in the waterways in 2022. Finally, in 2021, €224 million was invested in public transport on top of the investments in the electrification of the bus fleet of the

---

<sup>41</sup>The figures shown for 2022 are taken from the draft GIP 2022 and have not yet been definitively approved by the Flemish Minister for Mobility and Public Works. They can therefore still be (slightly) modified. Formal approval is expected in March 2022.

Flemish Public Transport Company - De Lijn (Vlaamse Vervoersmaatschappij/VVM – De Lijn) (see 3.4.3.2.). The draft GIP 2022 sets aside investment of at least €192 million for this purpose.

### **3.4.3.2. Flanders' contribution to the NRRP: Investments and reforms in sustainable transport infrastructure and modes (cycling infrastructure, charging infrastructure, greening of the bus fleet, stimulation of zero-emission transport, and emissions fraud)**

Within the framework of the recovery policy, priority is given to investment in cycling infrastructure (€250 million) along regional roads. In 2021, work was undertaken to prepare or implement various cycling projects, such as the (re)construction of cycling paths, bridges, and tunnels, and bicycle parking facilities. In addition, the Government of Flanders earmarks an envelope of €150 million for the co-financing of municipal cycling infrastructure. A regulatory framework was developed for this in early 2021 which allows municipalities to submit project proposals<sup>42</sup>. In 2021, 41 projects were already submitted for new cycling infrastructure or for the renovation of cycling paths along municipal roads.

Both projects will result in the construction of at least 139 kilometres of new cycling paths and the upgrading of 1,351 kilometres of existing cycling infrastructure by mid-2026, as set out in the NRRP.

Another top priority in Flanders' recovery policy is the approval of a policy framework for the stimulation of zero-emission transport and the accelerated roll-out of charging infrastructure (€30 million). Electric driving is an important objective in the additional package of climate measures adopted by the Government of Flanders on 5 November 2021. After all, Flanders wants to phase out the sale of new passenger cars and vans with combustion engines from 2029 onwards. By realising 30,000 additional operational semi-public and public charge points (expressed in *charge point equivalents* (CPE)) by mid-2026, the Government of Flanders seeks to accelerate the transition to all-electric driving and further the green transition to sustainable road transport. In July 2021, the Government of Flanders approved the new policy vision *Clean Power for Transport 2030: Towards Zero-emission Transport*<sup>43</sup> (Clean Power for Transport 2030: op weg naar zero-emissie vervoer) and agreed on a legislative framework for the roll-out of charging infrastructure<sup>44</sup>. In addition, project calls were launched in 2021 both for charging infrastructure on private property and for (ultra-) fast chargers along major transport axes, which resulted in 210 and 49 approved projects respectively. In 2022, new project calls will be launched and the first concessions for public charge points on public property will be started.

In addition, within the framework of the recovery policy, priority is given to the further greening of the bus fleet of the Flemish Public Transport Company - De Lijn. It is the Government of Flanders' aim to have the city centres served by zero-emission buses by 2025 at the latest. Via RRF funds, €93 million is appropriated for the adaptation of depots, e.g. with charging infrastructure. In 2021, orders were placed for the conversion of 280 existing hybrid buses to plug-in e-hybrid buses and for the purchase of 44 e-hybrid articulated buses, which will be realised in the course of 2022. An initial order was also placed in 2021 for 60 e-buses, which will be delivered in stages from the fourth quarter of 2022. A first order was also placed in 2021 for charging infrastructure at the depots.

Under the Blue Deal (see 3.4.1.2.), the Government of Flanders is investing €35 million in the construction of pumping stations and the renovation of lock complexes via RRF funds. In 2021, on-site works were started for 4 projects (pumping stations and lock complexes in Boezinge, inter alia). The tendering procedure for two other projects (Ooigem lock and Brussels-Charleroi Canal pumping stations) was

---

<sup>42</sup>Government of Flanders Order (Besluit van de Vlaamse Regering/BVR) of 26 February 2021 allocating a project grant to municipalities in Flanders for investments in cycling infrastructure: [https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/sites/default/files/public/vlaamse\\_regering/20210226/vr20210226\\_projectsubsidie\\_investeringen\\_fietsinfrastructuur\\_bvr.pdf](https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/sites/default/files/public/vlaamse_regering/20210226/vr20210226_projectsubsidie_investeringen_fietsinfrastructuur_bvr.pdf)

<sup>43</sup>Vision Paper of the Government of Flanders of 9 July 2021 concerning the Vision 'Clean Power for Transport 2030: Towards Zero-emission Transport': <https://beslissingenvlaamseregering.vlaanderen.be/document-view/60E72DAE364ED900080009E3>

<sup>44</sup>Decree of 16 July 2021 on zero-emission vehicles and vehicles powered by alternative fuels (<https://beslissingenvlaamseregering.vlaanderen.be/document-view/60F07589364ED900080015FF>) and BVR of 17 December 2021 on charging infrastructure for electric vehicles (<https://beslissingenvlaamseregering.vlaanderen.be/document-view/61B86A57364ED90009001331>)

completed, so that the works can start in 2022. And the study phase was initiated for two projects (Albert Canal pumping station in Wijnegem and Briegden-Neerharen lock gates).

In addition, the Government of Flanders is working on a regulatory framework for the monitoring and enforcement of vehicle emissions in Flanders. Among other things, an NO<sub>x</sub> test procedure is being developed as part of the periodic vehicle roadworthiness test. A first study on this procedure will be delivered in February 2022 with the aim of introducing the test procedure by the third quarter of 2023. In collaboration with the stakeholders concerned, draft policy texts will also be prepared in 2022 for extending the scope of roadside checks to include all categories of vehicles, and the necessary technical, legal and organisational initiatives will be taken for the structural implementation of a large-scale and structural roadside emission monitoring of vehicles. A progress report on the development of this regulatory framework will be drawn up in 2022.

### **3.5. Social cohesion**

The Flemish Resilience recovery plan focuses on strengthening mental well-being and social cohesion in society.

Efforts are being made to combat poverty and to work on neighbourhood improvement with an additional injection of €32.2 million. Investment in out-of-school childcare by local authorities is being accelerated. As a result of the COVID-19 crisis, many households were faced with a drop in income. To lower the financial threshold for childcare for those households, an additional specific COVID-19 rate was introduced. This measure was intended to make additional financial support available for 14,600 households. It expired in late 2021.

As from the school year 2021-2022, scope is offered to 12 pioneers who want to commit to providing a continuous line of childcare for babies and toddlers, pre-primary education and out-of-school childcare. It is being considered how connections can be made with the home environment and the neighbourhood. Special attention is paid in this context to language development and Dutch language acquisition.

Efforts are being made to improve neighbourhoods by means of neighbourhood improvement contracts in which the Flemish public administration and the local authority (and local partners) jointly undertake to tackle problems in vulnerable neighbourhoods. In addition, investments are made in neighbourhood-oriented projects at the intersection of local government - welfare - justice to prevent young people from falling or slipping back into a criminal lifestyle and to reduce (feelings of) insecurity in the neighbourhood. Particular attention is paid to vulnerable children and young people: innovative projects are set up to empower children and young people in vulnerable situations via varied, meaningful and creative leisure time activities. Outreach work is carried out by (supra-) local networks of organisations and local authorities.

The Flemish Poverty Reduction Action Plan (Vlaams Actieplan Armoedebestrijding), approved by the Government of Flanders in 2020, focuses on a limited number of priority, government-wide and integrated strategic objectives for combating under-protection and child poverty, for activating and empowering people and increasing self-reliance, for reducing the risk of ending up in poverty in the event of sudden changes in people's lives, and for providing a high-quality, liveable and healthy environment for all. The former plan furthers the realisation of the Council Recommendation establishing a European Child Guarantee (within the framework of the European Pillar of Social Rights) in Flanders, in particular from the perspective of the child poverty reduction target.

At the end of 2020, the Government of Flanders drew up a specific action plan to prevent and combat homelessness (actieplan tot voorkoming en bestrijding van dak- en thuisloosheid) in implementation of the Flemish Poverty Reduction Action Plan. This plan contains measures for preventing evictions, expanding the Housing First methodology and improving access to the social housing market, and focusses specifically on the position of vulnerable children and young people.

In the coming years, the Government of Flanders wants to make additional efforts to reduce energy poverty. On 10 December 2021, within the framework of the new Energy Poverty Plan 2025

(Energiearmoedeplan 2025), the Government of Flanders approved a vision paper containing specific measures to structurally combat energy poverty in Flanders. The focus is mainly on measures that improve the energy efficiency of dwellings of vulnerable households and subsequently lead to lower energy bills. In addition, curative actions ensure that when households do accumulate energy debts, assistance can be provided in time to prevent disconnection. The Government of Flanders is committed to a structural reduction in the policy costs that are charged in the energy bill. In 2022, more than €165 million in policy costs were removed from the electricity bill.

Given the even greater importance of food aid in times of COVID-19, Flanders has invested an additional €2.8 million in the development of Flanders-wide social distribution platforms and their transition to circular food hubs by mid-2025. The roll-out of the Integrated Broad Reception (Geïntegreerd Breed Onthaal) from mid-2021 across Flanders to improve the detection and realisation of rights and to enhance service accessibility meant an additional investment of €7.5 million. Finally, €10 million has been earmarked to support 119 projects in Flanders and Brussels over a period of two years to turn their neighbourhoods into Caring Neighbourhoods (Zorgzame Buurten) that strengthen social cohesion, among other things.

With the Plan for Living Together<sup>45</sup> (Plan Samenleven), developed in 2022, the Government of Flanders wants to support local authorities more efficiently and effectively, using clear objectives and well-defined actions, to make living together in diversity a success. The Plan for Living Together defines 7 objectives and 24 actions for which local authorities can receive financial and capacity building support during the period from 2022 to 2024. The effectiveness and progress will be regularly monitored in order to show the concrete results of living together in Flanders. The Plan for Living Together is part of the updated policy plan on horizontal integration and equal opportunities.

A total of €30 million is being invested in accessible, high-quality youth infrastructure, to offer more children and young people valuable meeting places in their immediate surroundings.

With the call Resilient Cities after COVID-19 (Veerkrachtige steden na Corona), Flanders is investing €20 million for cities to step up efforts, via urban renewal projects, towards economic revival and innovation, better quality public space and stronger social relationships and greater well-being in neighbourhoods and districts, and in cities in general.

On 7 July 2021, the Government of Flanders ratified the amendment of the Integration Decree of 7 June 2013. On 16 July 2021, it adopted in principle the first draft of the implementing order. These laws revamp the civic integration programme by adding the two pillars 'Pathway to Work' and 'Social Networks' to the existing pillars 'Social Orientation' and 'Dutch as a Second Language'. The new civic integration policy puts emphasis on greater economic and social self-reliance, a thorough acquisition of the Dutch language, and knowledge of society in Flanders and its values and standards. Newcomers are invited to make an active contribution to society. At the same time, they are better prepared for our society and are provided with tools which allow them to take part as fully-fledged citizens in society in Flanders.

---

<sup>45</sup> <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/plan-samenleven>

## 4. SDGS: FOURTH FLEMISH STRATEGY FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND GOVERNANCE

### 4.1. Fourth Flemish Strategy for Sustainable Development

On 26 November 2021, the Government of Flanders adopted the Fourth Flemish Strategy for Sustainable Development (Vlaamse Strategie Duurzame Ontwikkeling/VSDO4)<sup>46</sup>. With this strategy, the Government of Flanders continues its commitment to a sustainable society with Vision 2050 (Visie 2050) as long-term compass and Focus 2030 (Vizier 2030) as focal point:

- Vision 2050. A long-term strategy for Flanders (Visie 2050. Een langtermijnstrategie voor Vlaanderen) outlines the future vision for the Flanders that we wish to have in 2050: a strong, inclusive, open, resilient and internationally connected Flanders that creates prosperity and well-being in a smart, innovative and sustainable manner and where every individual counts. Vision 2050 remains the long-term compass.
- Focus 2030 contains Flanders' objectives framework for 2030 and translates the Sustainable Development Goals (SDGs) into Flanders' own objectives. Focus 2030 gives direction to Flanders' policy with 53 objectives. All Government of Flanders ministers conduct policy that furthers the achievement of these objectives. The realisation of Focus 2030 represents an intermediate step on the road towards 2050.

Apart from monitoring the objectives in Focus 2030<sup>47</sup>, the implementation of the VSDO4 is also focused on seven transition priorities:

1. *Circular Economy*: transition to the circular economy
2. *Living, Learning and Working in 2050*: a new story for learning and working in a world that is changing due to technological advancements; jobs are disappearing and new jobs require new skills.
3. *Industry 4.0*: is aimed at the digital transformation of industry as a lever for sustainability, competitiveness and productivity of industry.
4. *Living Together in 2050*: digital transformation of the culture sector and future care model.
5. *Mobility*: Flanders' Mobility Vision 2040 (Vlaamse mobiliteitsvisie 2040) lays the foundations for the future mobility policy
6. *Energy and Climate*: energy and climate transition in implementation of the VEKP
7. *Environment for the Future*: working on a spatial transition and addressing climate adaptation and biodiversity challenges.

Some of the transition priorities were started during the previous term of office and will therefore shift up a gear. Typical of transition processes is that they evolve along with the knowledge and experiences acquired. As a result, the original focus of the transition priorities has gradually been newly fleshed out. The transition priority 'Environment for the Future' is new. For more information on the transition priorities, please refer to the sheets<sup>48</sup>. The governance model of VSDO4 is based on the methodologies of transition management and multi-level governance.

### 4.2. Strong SDG governance and cooperation with other partners and authorities

With Vision 2050 and Focus 2030 Flanders has developed strong governance with regard to Agenda 2030 and the SDGs. In addition, cooperation with other partners and authorities is crucial to achieving the objectives. Local authorities are a first-line partner and the Flemish public administration allocates a project grant to the Association of Flemish Cities and Municipalities (Vlaamse Vereniging van Steden en Gemeenten/VVSG) to support projects or activities that flesh out the Flanders' sustainable development policy. CIFAL Flanders is another important partner that provides information and inspiration for and raises awareness of the UN Agenda 2030 and the SDGs and as such broadens the support base for Flanders' relevant policy. In cooperation with the Flanders Chancellery and Foreign Office (Departement

<sup>46</sup> <https://beslissingenvlaamsereregering.vlaanderen.be/document-view/61A09A14364ED90008000146>

<sup>47</sup> [https://do.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/DKBUZA\\_Vizier2030\\_indicatoren\\_1.pdf](https://do.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/DKBUZA_Vizier2030_indicatoren_1.pdf)

<sup>48</sup> <https://beslissingenvlaamsereregering.vlaanderen.be/document-view/61A09A3B364ED90008000149>



Kanselarij en Buitenlandse Zaken/DKBUZA), CIFAL organised several webinars, such as the one of 1 October 2021 on The European Recovery and the SDGs<sup>49</sup>, for which the European Semester Officer also provided input. Now that the VSDO4 has been adopted, the Minister-President of Flanders Jan Jambon will convene the Interministerial Conference on Sustainable Development (Interministeriële Conferentie Duurzame Ontwikkeling/IMCDO) on 5 May 2022. In this context, the opportunity will be discussed to prepare a progress report on the SDGs or a Voluntary National Review (VNR) for Belgium.

## **5. USE OF STRUCTURAL FUNDS**

### **5.1. ESF Programme 2021-2027**

Flanders' ESF Programme 2021-2027 was approved in principle by the Government of Flanders at the end of 2021. It was submitted to the EC early this year. The programme includes the following priorities receiving €374 million in European aid:

- Priority 1 - Access to the labour market: Flanders wants to increase the employment rate to 80%. With this priority, Flanders' ESF+ programme aims to increase the outflow to work of unemployed jobseekers, to promote the participation of economically inactive groups in the labour market and to develop an effective retention policy. The ESF+ programme sets up, inter alia, actions that intervene directly on the individual, on the relationship between supply and demand on the labour market and on the structural reinforcement of access to the labour market of the targeted groups, viz. vulnerable jobseekers and economically inactive people.
- Priority 2 - Social inclusion: With 'Social inclusion', Flanders' ESF+ programme strongly commits to strengthening the basic conditions for labour market participation and fully-fledged participation in society and focuses on the integral pathway of economically inactive groups and people in poverty, for example.
- Priority 3 - Lifelong learning: (Specific objective - Strengthening training participation and skills). Within this specific objective, Flanders' ESF+ programme supports actions that invest directly in strengthening the individual's competencies and contribute to stimulating lifelong learning, developing a real learning culture in organisations and companies and supporting sustainable careers in which learning is a constant. As such, the ESF+ programme furthers the objective of increasing training participation in Flanders.
- Priority 3 - Lifelong Learning: (Specific objective - Inclusive Education). From the ambition to improve the equality of educational outcomes and reduce the unqualified outflow of young people in education in Flanders, Flanders' ESF+ programme concentrates, with this specific objective, on actions relating to pupils' entire school career. These actions fit in with an integrated chain approach that starts in pre-primary and primary education and reaches to secondary and higher education and finally to the transition of young people to the labour market.
- Priority 4 - Investing in workable jobs and an inclusive labour market: Within this priority, Flanders' ESF+ programme works to create sustainable work and to promote the well-being of employees in organisations. Actions will be formulated that are related to making work workable, to strengthening leadership and to stimulating and supporting an inclusive labour market.
- Priority 5 - Social innovation: With this priority attention is paid to stimulating social innovation in Flanders and supporting innovative services to strengthen social inclusion, lifelong learning, workable jobs, inclusive education and access to the labour market.

### **5.2. ERDF Programme 2021-2027**

For the period 2021-2027, Flanders will receive €505.5 million in funds from the European Regional Development Fund (ERDF), of which €270 million is reserved for the implementation of a regional ERDF programme for Flanders and over €235 million is earmarked for the implementation of cross-border and transnational Interreg programmes with both neighbouring regions (Interreg A) and more distant partner countries (Interreg B). On top of the local and regional co-financing which is needed to trigger the use of

---

<sup>49</sup> <https://cifal-flanders.org/focus-2030-webinar-the-european-recovery-and-the-sdgs-the-case-of-flanders/>

these ERDF funds, these programmes represent an investment of over €1 billion in Flanders for the next 7 to 10 years.

The themes of the new programmes ERDF Flanders and ERDF Interreg concentrated on the EU and cohesion policy objectives of a 'smarter' and 'greener' Europe. The programmes are primarily intended to strengthen Flanders' sustainable growth and competitiveness, while at the same time seeking to accelerate the transition to a low-carbon, circular and energy efficient economy. Attention is mainly devoted to knowledge valorisation and transfer, demonstration, and the accelerated roll-out of sustainable technologies, whether in the context of Flanders or in international collaboration with other EU partner regions. Digital transition is also given a prominent place. Particularly in the Interreg context, focus is also placed on climate investments, renewable energy, the scarcity on the (cross-border) labour market(s), challenges in the care sector and sustainable tourism.

Entirely in keeping with the EU principle of additionality, the ERDF programmes cover those niches that are not yet or insufficiently covered by mainstream policies. This makes them a source of funding and a living lab for new economic and societal developments and adapted policies. Again according to the principle of additionality, they are - literally - a source of additional funding that serves as a lever for triggering the deployment of other local, regional, national, EU, etc. resources, whether at the same time or not. The European perspective is particularly evident in the Interreg component of the ERDF. Within this component, EU regions pool their ERDF resources around common objectives, for projects that deliver a win-win for Flanders and for our close and more distant neighbouring regions and partner countries. This greatly enhances international networking and cohesion between EU regions.

### **5.3. REACT-EU**

Flanders can count on €155 million from REACT-EU. In addition to the resources provided for under the RRF, REACT-EU resources are also being used to realise the recovery plan for the labour market 'All Hands on Deck' of the Government and the social partners in Flanders. Within the learning and career offensive, REACT-EU is used to finance the job placement bonus. The aim of the job placement bonus recovery measure is to introduce a temporary increase and extension of the bonus for companies offering traineeships in difficult circumstances. To keep dual learning (see 3.2.2.2.) on track, it is important that sufficient sustainable traineeships are provided for. In order to digitally transform Flanders, the REACT-EU funds will be used to organise training courses for teleworking and training courses focused on the digitalisation and greening of Flanders' economy. Finally, the pillar 'getting everyone sustainably into work' (iedereen duurzaam aan het werk) is also supported with REACT-EU funds by extending the guidance capacity of VDAB and supporting it via outsourcing to partners and local authorities in the guidance and integration of the most vulnerable target groups in the labour market.

In addition to the labour market measures mentioned above, the REACT-EU funds under ERDF contribute to a green, digital and resilient recovery of the economy. Four new calls were launched for this purpose:

- Innovative transition: Investments in the innovative ecosystem for more new and growing SMEs, with focus on the development of sustainable business models that enable the upscaling and adoption of applications or solutions by industry and end users. These projects contribute to stronger knowledge sharing on innovative applications.
- Digital transition in the cultural sector: This call is aimed at projects that can organise and implement digitalisation actions for the sector in a coordinated manner. Digital collections must be created sustainably and be made exchangeable as much as possible in conformity with the OSLO standard for cultural heritage.
- Green transition: This call focuses on facilitating the generation of green heat and the recovery of residual heat, as well as on the transport of this heat using cross-organisational heat networks.
- Circular economy: These projects support circular manufacturing places in the urban context, and packaging prevention and reuse.

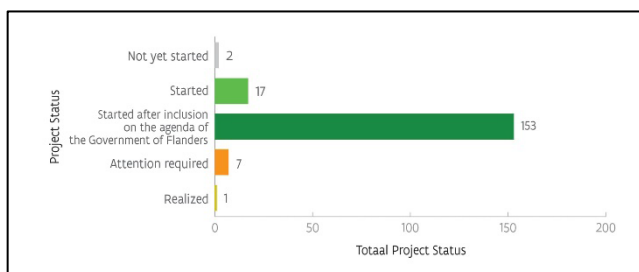
## 6. STAKEHOLDER PARTICIPATION

### 6.1. Stakeholder participation within the framework of the FRP

The Government of Flanders attaches considerable importance to enhancing public support for the ES. Within the Flemish public administration the official ES working group acts as the focal point for following progress of the activities at Flemish, federal and European level. The Board of Chairs (Voorzitterscollege) is also committed to dialogue with the EC. On 20 January 2022, the Board of Chairs had an exchange of views on the ES and the NRRP with the European Semester Officer. On 25 January 2022<sup>50</sup>, the Committee for General Policy, Finance, Budget and Justice of the Flemish Parliament also exchanged views with the European Semester Officer. The draft FRP 2022 was discussed in the Committee for General Policy, Finance, Budget and Justice of the Flemish Parliament on 22 March 2022<sup>51</sup>. On 25 March 2022, the social partners were also involved (in the context of VESOC) in the compilation of the FRP 2022.

### 6.2. Stakeholder participation within the framework of the NRRP

On 30 April 2020, the Government of Flanders decided to establish an Economic Recovery Committee (Economisch Relancecomité) to develop measures for a quick and strong economic recovery. The Government of Flanders was also concerned about the impact of the COVID-19 crisis and the related government measures on social life. That is why, on 16 May 2020, the Government of Flanders decided to set up a Social Recovery Committee (Maatschappelijk Relancecomité) in addition to the Economic Recovery Committee. Both committees are composed of independent experts who each play a prominent role in their fields of expertise, and of delegates of the Government of Flanders ministers. The two recovery committees each compiled their recommendations in a report<sup>52</sup> that was presented on 14 July 2020. This report laid the foundations for the Flemish Resilience recovery plan that was presented at the end of September 2020. On 11 December 2020, the Government of Flanders organised, together with the Liaison agency Flanders-Europe (Vlaams Europees Verbindingsagentschap/VLEVA), a <sup>53</sup>webinar about the practical implementation of the Flemish Resilience recovery plan and the link with European funding. The aim was to bring together all the stakeholders to inform them about how the investment plan would be rolled out. All the Government of Flanders ministers explained their projects.



The implementation of the 180 projects from the Flemish Resilience recovery plan was monitored extensively three times in a progress report in 2021 (see chart with status update at the end of December 2021). In 2022, this will be done twice a year. The recovery committees, together with the climate experts panel and the Social and Economic Council of Flanders (Sociaal-Economisch Raad van Vlaanderen/SERV), issue their opinions on each

progress report. These progress reports are used for the monitoring of the recovery plan by a Management Committee (Directiecomité), consisting of one adviser per minister's office and the 11 members of the Board of Chairs. The Management Committee prepares the Task Force, which consists of the Government of Flanders ministers and the chairs of the two recovery committees, the SERV, the climate experts panel, and the Board of Chairs. The Task Force acts as consultative and supervisory body and monitors the implementation of the recovery plan.

<sup>50</sup> <https://www.vlaamsparlement.be/nl/parlementair-werk/commissies/commissievergaderingen/1593715>

<sup>51</sup> <https://www.vlaamsparlement.be/nl/parlementair-werk/commissies/commissievergaderingen/1618111>

<sup>52</sup> <https://www.vlaanderen.be/publicaties/rapporten-economisch-en-maatschappelijk-relancecomite>

<sup>53</sup> <https://www.vleva.eu/nl/energie-en-klimaat/events/webinar-vlaamse-veerkracht>

## GLOSSARY

5G	5 <sup>th</sup> generation mobile networks	EU-28	The 28 EU Member States (including the United Kingdom)
Agenda 2030	The Global Sustainable Development Agenda for 2030	Eurostat	European Union Statistical Authority, in charge of producing statistics
AMECO	Annual macroeconomic database of the European Commission's Directorate-General for Economic and Financial Affairs	EU-SILC	EU statistics on Income and living conditions
BCR	Brussels-Capital Region	EWI	Economie, Wetenschap en Innovatie (Economy, Science and Innovation)
BISA	Brussels Institute of Statistics and Analysis	FFM	Fact Finding Mission
Blue Deal	Plan of the Government of Flanders for the fight against water scarcity and drought	FPB	Federaal Planbureau (Federal Planning Bureau)
BO	Begrotingsopmaak (budget preparation)	FTE	Full-time equivalent
BSO	Beroepssecundair onderwijs (vocational secondary education)	GDP	Gross Domestic Product
BVR	Besluit van de Vlaamse Regering (Government of Flanders Order)	GIP	Geïntegreerd Investeringsprogramma (Integrated Investment Programme)
CCUS	Carbon Capture, Utilisation and Storage	GLOW	Groeien en Leren Op de Werkvloer (Growing and Learning in the Workplace)
CE Center	Circular Economy Policy Research Centre	GOB	Gespecialiseerde opleidings-, begeleidings- en bemiddelingsdienst (specialised training, guidance and mediation service)
CIFAL	Centre of expertise on the SDGs offering training, coaching and project development	GOK	Gelijke Onderwijskansen (equal educational opportunities)
CIW	Coordination Committee on Integrated Water Policy	GWh	Gigawatt-hour
CO <sub>2</sub>	Carbon dioxide	HE	Higher education
CO <sub>2</sub> eq.	CO <sub>2</sub> equivalent	HERMREG	Belgian econometric model for drawing up regional medium-term forecasts
COA XII	Collectieve arbeidsovereenkomst (Collective bargaining agreement of 10/09/2021)	I	Investment
CPE	Charge point equivalent	IB+	Integrale Begeleiding Plus (integrated guidance plus)
CPI	Consumer Price Index	ICT	Information and communications technology
CSR	Country-specific recommendation	IMCDO	Interministeriële Conferentie Duurzame Ontwikkeling (Interministerial Conference on Sustainable Development)
DBSO	Deeltijds beroepssecundair onderwijs (part-time vocational secondary education)	INR	Instituut voor de nationale rekeningen (Institute of National Accounts)
DESI	Digital Economy and Society Index	Interreg A	Cross-border cooperation
Digisprong	Digital acceleration for education in Flanders (digital leap)	Interreg B	Transnational cooperation
EBO	Energiebeleidsovereenkomst (energy policy agreement)	IoT	Internet of Things
EC	European Commission	IT	Information technology
ECOOM	Expertisecentrum Onderzoek en Ontwikkelingsmonitoring (Centre for Research & Development Monitoring) (Flemish Science, Technology and Innovation System)	KOALA	Language test in 3 <sup>rd</sup> pre-primary class: preventing children from starting the first year of primary education with insufficient knowledge of Dutch
Edusprong	Plan for high-quality reinforced adult education in implementation of the Flemish Resilience recovery plan (educational leap)	LFS	Labour Force Survey
EED	European Energy Efficiency Directive	LULUCF	Land use, Land Use Change and Forestry
e-inclusion	From exclusion to inclusion in the digital world	LV	Landbouw en Visserij (Agriculture and Fisheries)
EPC	Energy Performance Certificate (F to A+)	MATIS	Materials Information System - OVAM data monitoring system
EPSR	European Pillar of Social Rights	M-decree	Decree containing measures for pupils with special educational needs
ERDF	European Regional Development Fund	MoF	Ministry of Finance
ES	European Semester	MOW	Mobiliteit en Openbare Werken (Mobility and Public Works)
ESF+	European Social Fund plus	Mt	Megaton
ETS	European Emissions Trading System	NEC	Normaal Economisch Circuit (mainstream economic sectors)
EU	European Union	NEET	Not in Education, Employment or Training
EU-15	The 15 EU Member States as at 1 January 1995	NEKP	Nationaal Energie- en Klimaatplan (National Energy and Climate Plan)
EU-27	The current 27 EU Member States (excluding the United Kingdom)	NF <sub>3</sub>	Nitrogen trifluoride
		NO <sub>x</sub>	Nitrogen oxides

NPHV	Nationaal Plan voor Herstel en Veerkracht (National Recovery and Resilience Plan/NRRP)	VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (public employment service of Flanders)
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development	VEB	Vlaams Energiebedrijf (Flemish Agency for Public Sector Energy Saving)
OMG	Beleidsdomein Omgeving (Environment and Spatial Development Policy Area)	VEKA	Vlaams Energie- en Klimaatagentschap (Energy and Climate Agency of Flanders)
OSLO	Open Standards for Linked Organisations	VEKP	Vlaams Energie- en Klimaatplan 2021-2030 (Flemish Energy and Climate Plan 2021-2030)
PJ	Petajoule	VESOC	Vlaams Economisch Sociaal Overlegcomité (Flemish Economic and Social Consultative Committee)
PLL	Partnerschap Levenslang Leren (Lifelong Learning Partnership)	VHP 2022	Vlaams Hervormingsprogramma 2022 (Flemish Reform Programme 2022/FRP 2022)
PPS	Purchasing power standard	VHP 2022	Vlaams Hervormingsprogramma 2022 (Flemish Reform Programme 2022/FRP 2022)
R	Reform	Visie 2050	Vision 2050 - A long-term strategy for Flanders
REACT-EU	Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe	Vizier	Focus 2030 - Flanders' translation of the SDGs into objectives for Flanders
R&D	Research and development	2030	Focus 2030 - Flanders' translation of the SDGs into objectives for Flanders
RRF	Recovery and Resilience Facility	VLEVA	Vlaams-Europees Verbindingsagentschap (Liaison Agency Flanders-Europe)
SDG	Sustainable Development Goal	VMM	Vlaamse Milieumaatschappij (Flanders Environment Agency)
SERV	Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen (Social and Economic Council of Flanders)	VMSW	Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen (Flemish Social Housing Company)
SES	Socio-economic status	VNR	Voluntary National Review
SHM	Sociale huisvestingsmaatschappij (social housing company)	VOV	Vlaams opleidingsverlof (Flemish training leave)
SME	Small and medium-sized enterprise	VSA	Vlaamse Statistische Autoriteit (Flanders Statistics Authority)
SRSP	Structural Reform Support Programme	VSDO4	Vierde Vlaamse Strategie Duurzame Ontwikkeling (Fourth Flemish Strategy for Sustainable Development)
STATBEL	Directorate-General for Statistics	VVM	Vlaamse Vervoersmaatschappij De Lijn (Flemish Public Transport Company - De Lijn)
STEM	Science, Technology, Engineering and Mathematics	VVSG	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (Association of Flemish Cities and Municipalities)
Syntra	Training centre	WAM	With Additional Measures
Tier 2A	2,500 new childcare places with means-tested fee, COVID-19 compensation subsidy		
TSI	Technical Support Instrument		
TSO	Technisch Secundair Onderwijs (technical secondary education)		
TWE	Traject tijdelijke werkervaring (temporary work experience)		
TWh	Terawatt-hour		
VAPEO	Vlaams Actieprogramma Ecologische Ontsnippering (Flemish Action Programme for Ecological Defragmentation)		
VBH	Vlaamse Brede Heroverweging (Flemish Broad Review)		

**PROGRAMME DE  
RÉFORME DE LA RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE**  
2022





## 1. Introduction

Cette contribution de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) au Programme National de Réforme (PNR) 2022 de la Belgique donne un aperçu des principales réformes et investissements régionaux en tenant compte des recommandations spécifiques par pays de 2019, 2020 et 2021 ainsi que des priorités régionales. Les travaux menés dans le cadre du Plan national pour la Reprise et la Résilience (PNRR) ayant été intégrés au Semestre européen, le présent document examine également brièvement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets bruxellois inclus dans le PNRR.

Le projet de contribution bruxelloise au PNR a été soumis à Brupartners (le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale), qui a rendu son avis le 31 mars 2022, en vue de son approbation par le Gouvernement bruxellois le 28 avril 2022. Cette contribution sera également présentée au Parlement bruxellois.

Au cours de cette législature, le Gouvernement bruxellois s'est engagé dans une politique globale ambitieuse à même de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels est actuellement confrontée la RBC. De ce fait, il est nécessaire d'inscrire les différentes mesures thématiques et objectifs stratégiques dans une vision politique cohérente à l'échelle de la Région qui, forte de l'apport de la société civile, mise sur l'émancipation de tous les Bruxellois, tout au long de la vie, grâce à l'accès à un logement, à un emploi de qualité, à des soins de santé accessibles, à un cadre de vie sain et convivial ainsi qu'à des infrastructures publiques et de transport à proximité. Plus largement, les défis imposés par l'urgence climatique exigent des autorités politiques des réponses concrètes et collectives. Compte tenu des enjeux environnementaux et de santé publique auxquels nous sommes confrontés, les attentes sont légitimement importantes. Des mesures solidaires et des changements radicaux, qui s'inscrivent dans une réflexion à long terme, sont indispensables dans tous les secteurs et dans chaque domaine de compétence régionale.

En juillet 2020, le gouvernement bruxellois a présenté son **Plan de relance et de redéploiement** pour faire face à la pandémie du Covid-19. Avec près de 500 millions d'euros de mesures d'aide d'urgence, ce Plan repose sur trois piliers : (1) transition socio-économique et emploi, (2) politique de bien-être et de santé, et (3) développement territorial et environnement. Il doit permettre une reprise progressive et durable de toutes les activités à court, moyen et long terme et se base sur un diagnostic complet de la situation socio-économique, territoriale et environnementale de la Région de Bruxelles-Capitale pendant et après la crise corona.

La Région bruxelloise avait défini sa vision à l'horizon 2040 au cours de la précédente législature à travers l'adoption en juillet 2018 du **Plan Régional de Développement Durable (PRDD)**. Le PRDD vise à apporter une réponse appropriée aux défis majeurs auxquels Bruxelles est confrontée en tant qu'entité urbaine, tels que la croissance démographique, l'accès au logement, les réformes économiques, l'accès au marché du travail, la diversité économique et sociale, les différents enjeux liés à la mobilité ou encore les questions environnementales.

La Déclaration de politique générale du Gouvernement bruxellois pose les bases de la [stratégie GO4Brussels 2030](#) et fait suite à la stratégie GO4Brussels 2025, en y intégrant les priorités du Gouvernement bruxellois actuel, notamment en matière de transition économique, sociale et environnementale. Cette stratégie repose sur une structure comprenant deux axes, eux-mêmes subdivisés en une série d'objectifs :

- Axe 1 : développer une Stratégie de transition de l'économie bruxelloise à l'horizon 2030, qui organise la décarbonisation de l'ensemble des secteurs et renforce son soutien aux secteurs de l'économie circulaire et régénérative, de l'entrepreneuriat social et démocratique et de la digitalisation de l'économie ;
- Axe 2 : orienter les politiques croisées emploi-formation sur la question spécifique des qualifications et appuyer les alliances emploi-environnement : construction durable et rénovation, alimentation durable.

La [stratégie GO4Brussels 2030](#)<sup>1</sup> est une démarche partenariale avec une vision permettant d'intégrer les différentes initiatives gouvernementales. Elle offre à la fois des outils de pilotage, de suivi, de concertation, de communication et d'évaluation communs.

---

<sup>1</sup> [Stratégie Go4Brussels 2030](#)

## 2. Contexte et perspectives macro-économiques

Le contexte général pour la Belgique est décrit ci-dessus dans le PNR. Après une année 2021 fortement perturbée par la pandémie de COVID-19, le conflit en Ukraine provoque à son tour des turbulences sur les marchés internationaux et un environnement économique instable.

Indépendamment de l'exposition directe ou indirecte de l'économie bruxelloise aux pays directement impliqués dans le conflit, qui est relativement limitée, l'inflation et la hausse importante des prix de l'énergie, tout comme la mise en place des sanctions économiques larges, risquent de perturber les fondements économiques et par ricochet, l'économie et les finances publiques belges dans leur ensemble. En conséquence, cela aura vraisemblablement un impact budgétaire, sur les recettes, les dépenses, le déficit et l'endettement. A ce stade et compte tenu des évolutions constantes, il est encore trop tôt pour évaluer précisément les impacts économiques et sur les finances publiques bruxelloises de ce conflit.

### 2.1. Activité économique et emploi

#### Après la forte reprise en 2021 et 2022, la croissance de l'activité économique en Région bruxelloise devrait retrouver un rythme plus modéré

Suite aux conséquences de la pandémie de Covid-19, l'activité économique en Région bruxelloise s'est fortement contractée en 2020. Le PIB bruxellois a ainsi reculé de 5,2 % par rapport à 2019<sup>2</sup>. Pour 2021, les dernières projections régionales tablent sur un net redressement du PIB bruxellois, avec une croissance de 4,2 %<sup>3</sup>. La reprise devrait se poursuivre en 2022 (+3,1 %), permettant à l'activité économique de retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire.

Dans les années à venir, la croissance du PIB bruxellois devrait se normaliser, retombant à 1,0 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2026<sup>3</sup>. Le ralentissement de la croissance à moyen terme serait dû notamment à une baisse de l'impulsion économique apportée par les différents plans de relance (belge et étrangers) après 2024.

#### L'emploi intérieur bruxellois a relativement bien résisté sur la période 2020-2022 et les créations nettes d'emplois devraient repartir à la hausse les années suivantes

Le nombre de travailleurs actifs sur le territoire de la Région bruxelloise a diminué de 0,4 % en 2020<sup>2</sup>, une baisse limitée en comparaison à la profonde récession économique. Les différentes mesures comme le chômage temporaire, le droit passerelle ou les primes régionales ont en effet permis d'amortir le choc sur l'emploi. Bénéficiant de la reprise économique et du maintien des mesures temporaires de soutien, l'emploi intérieur bruxellois resterait pratiquement stable en 2021 et 2022 (+0,2 % et +0,1 % à peine respectivement)<sup>3</sup>. Sur la période 2023-2026, l'emploi intérieur devrait augmenter de 0,5 % par an en moyenne. Au total, cela correspond à une création nette de 15 700 emplois supplémentaires entre 2023 et 2026, soit une augmentation annuelle moyenne de 3 900 emplois.

---

<sup>2</sup> ICN (2022), Comptes régionaux.

<sup>3</sup> Les résultats en projections sont basés sur les **Perspectives économiques régionales 2021-2026, publiées en juillet 2021** par le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) et Statistiek Vlaanderen. Ces projections macroéconomiques régionales à moyen terme sont cohérentes avec le **cadre macroéconomique de la projection nationale présentée par le BFP en juin 2021**. Les résultats commentés ici n'intègrent donc pas les révisions apportées en septembre 2021 et février 2022 par le BFP au contexte macroéconomique national en vue de la réalisation du budget économique. **Les effets de la guerre en Ukraine n'apparaissent pas dans ces projections.**

## 2.2. Démographie et marché du travail

### La démographie bruxelloise très impactée par le Covid-19

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Région bruxelloise a atteint 1,22 million d'habitants et n'a jamais été aussi peuplée<sup>4</sup>. Néanmoins, la croissance de la population enregistrée en 2020 (+1 700 habitants, soit +0,14 %) a été très faible. La pandémie de Covid-19 a en effet eu des conséquences importantes sur la démographie bruxelloise.

Elle a d'abord entraîné une forte augmentation de la mortalité. Au total, toutes causes confondues, 11 000 personnes sont décédées au cours de 2020 en Région bruxelloise. Cela représente 2 000 décès de plus qu'en 2019, soit une hausse de 23 %. Par ailleurs, les mesures de restrictions pour lutter contre la pandémie et en particulier la fermeture des frontières pendant plusieurs mois ont fortement freiné les migrations internationales : tant les immigrations que les émigrations ont baissé de plus de 20 % par rapport à 2019.

La population de la Région bruxelloise est relativement moins âgée que celle des deux autres régions belges. La part des 65 ans et plus y est sensiblement plus faible, tandis que les jeunes de moins de 18 ans y sont relativement plus nombreux. La Région bruxelloise se distingue aussi des deux autres régions par la part plus élevée de personnes d'âges actifs (18-64 ans).

### Les taux d'emploi et de chômage bruxellois sont relativement peu affectés sur la période 2020-2022

En 2020 et 2021, le taux d'emploi et le taux de chômage bruxellois sont restés relativement stables par rapport à la situation avant la crise sanitaire. Cette dernière a toutefois interrompu la baisse du nombre de demandeurs d'emploi en Région bruxelloise observée durant 5 années consécutives de 2015 à 2019. Par ailleurs, la relative stabilité d'ensemble masque le fait que les personnes plus vulnérables ont été en moyenne plus fortement touchées par les conséquences de la crise sanitaire (jeunes, contrats précaires, travail étudiant et intérimaire, en particulier dans le commerce et l'horeca). En 2021, selon les données d'Actiris, la Région bruxelloise comptait en moyenne 88 780 demandeurs d'emplois inoccupés, pour un taux de chômage de 15,5 %, des chiffres pratiquement identiques à ceux de 2020.

Pour 2022, les projections tablent sur une normalisation progressive de certains aspects du marché du travail bruxellois : les mesures temporaires de soutien à l'emploi pourraient être supprimées ou plus restrictives, les flux migratoires internationaux retrouveraient des niveaux plus élevés, les flux de navetteurs interrégionaux retrouveraient une évolution favorable à la Région bruxelloise. Des facteurs d'incertitude importants demeurent cependant pour 2022, comme l'augmentation potentielle du nombre de faillites, l'impact du variant Omicron et l'évolution des mesures sanitaires. Les projections prévoient à ce stade que les taux d'emploi (définition UE2020) et de chômage resteraient encore pratiquement inchangés en 2022, avec des valeurs respectives de 61,5 % et 15,5 %<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Les chiffres de cette section proviennent intégralement du dernier Baromètre démographique de la Région de Bruxelles-Capitale produit par l'IBSA : [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-46\\_FR.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-46_FR.pdf)

<sup>5</sup> Les résultats en projections sont basés sur les **Perspectives économiques régionales 2021-2026, publiées en juillet 2021** par le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) et Statistiek Vlaanderen. Ces projections macroéconomiques régionales à moyen terme sont cohérentes avec le **cadre macroéconomique de la projection nationale présentée par le BFP en juin 2021**. Les résultats commentés ici n'intègrent donc pas les révisions apportées en septembre 2021 et février 2022 par le BFP au contexte macroéconomique national en vue de la réalisation du budget économique. **Les effets de la guerre en Ukraine n'apparaissent pas dans ces projections.**

## Le chômage bruxellois repart à la baisse à moyen terme

À partir de 2023, les indicateurs du marché du travail bruxellois devraient s'améliorer, en grande partie à la faveur de la croissance retrouvée de l'emploi intérieur. Selon les projections, le taux d'emploi UE2020 passerait ainsi de 62,1 % en 2023 à 62,8 % en 2026<sup>4</sup>. Le chômage (définition Bureau fédéral du Plan) repartirait à la baisse, même si l'amélioration serait moins marquée que celle enregistrée durant les cinq années qui ont précédé la crise sanitaire. En moyenne sur la période 2023-2026, le nombre de demandeurs d'emplois devrait reculer de 2 200 personnes par an, soit une diminution annuelle de 2,5 %. Le taux de chômage baisserait quant à lui de 14,5 % à 13,6 % entre 2023 et 2026.

### 2.3. Précarité et exclusion sociale

En 2020, 34 % de la population bruxelloise présentait un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale tandis que le risque de pauvreté monétaire concernait 28 % des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale<sup>6</sup>. Ces chiffres sont significativement plus élevés que dans le reste du pays (respectivement 13 % et 9 % en Région flamande, contre 25 % et 18 % en Région wallonne)<sup>7</sup>. En moyenne au cours de 2020, 46 085 personnes résidant en Région bruxelloise ont perçu un Revenu d'intégration sociale ou équivalent ((E)RIS) d'un CPAS. Ce nombre de bénéficiaires d'un (E)RIS a augmenté de 5 % par rapport à 2019 et de 30 % par rapport à 2010. En 2020, le nombre de bénéficiaires d'un (E)RIS représentait ainsi près de 6 % de la population bruxelloise âgée de 18 à 64 ans<sup>8</sup>. En 2021, 13 % des Bruxellois de 65 ans ou plus bénéficiaient de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) pour remplacer ou compléter leur pension. Cette proportion était de 5 % pour l'ensemble de la Belgique<sup>9</sup>.

Ces différents indicateurs présentent la situation globale pour la Région de Bruxelles-Capitale et masquent des disparités importantes entre les quartiers et communes de la Région.

## 3. Politiques et approches concernant les principaux développements et défis économiques, du marché du travail et sociaux

### 3.1 Budget / Dette publique

Les mesures de soutien prises par le gouvernement bruxellois au cours des derniers mois et années ont eu un impact sur la situation financière de la Région. En outre, le déploiement de la réforme de la taxe routière et l'introduction de **SmartMove**, qui s'inscrit plus largement dans la stratégie Go4Brussels 2030 (objectif 1.7 : approfondir la réforme fiscale), ont également été retardés. Malgré ces évolutions, l'objectif du Gouvernement bruxellois reste de revenir à l'équilibre budgétaire en 2024, hormis un certain nombre d'investissements stratégiques porteurs de croissance et durables.

Grâce à la reprise économique qui a entraîné une hausse des recettes, ainsi qu'à des économies concrètes, le budget 2022 a été remis sur la voie de l'équilibre, et ce sans augmenter la pression fiscale pour les Bruxellois. En outre, les processus de rationalisation pluriannuels axés sur une plus grande efficacité et rationalité des dépenses publiques (notamment par le biais de *revues des dépenses*, qui seront structurellement ancrés dans le processus budgétaire) se poursuivent, non seulement en termes

---

<sup>6</sup> Ces taux sont calculés sur base des revenus perçus par les ménages en 2019, avant la crise du Covid-19.

<sup>7</sup> Les chiffres sur le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et sur le risque de pauvreté monétaire viennent des résultats de l'enquête EU-SILC 2020 publiés par Statbel.

<sup>8</sup> Les chiffres sur les bénéficiaires d'un RIS ou équivalent sont fournis par le SPP Intégration sociale.

<sup>9</sup> Les chiffres sur la GRAPA proviennent du Service fédéral des Pensions.

de politiques publiques, mais aussi en termes d'organisation et de fonctionnement des autorités publiques régionales.

Pour éviter de nuire à la reprise économique et de façon à promouvoir une croissance durable et inclusive, la Région de Bruxelles-Capitale continuera aussi à investir dans **la mobilité, le logement social, la politique de l'emploi et la mise en œuvre du Plan Climat**. La **Facilité pour la Reprise et la Résilience** sera utilisée au maximum pour financer la reprise.

Lors de l'évaluation des objectifs budgétaires, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ne tient pas compte de certaines dépenses d'investissement stratégiques ayant un impact majeur économique et soutenant la transition climatique. Les investissements stratégiques ont été clairement définis et une trajectoire pluriannuelle concrète a été convenue (une moyenne de 450 millions d'euros par an pour les années restantes de cette législature). Pour 2022, le budget sera de 396,7 millions d'euros. La majeure partie de ce budget est réservée à **l'expansion du réseau du métro**, à l'équipement électrique lourd nécessaire pour assurer la sécurité et la performance de ce réseau, à **l'expansion du réseau de tram et à l'électrification du parc de bus**.

**L'analyse des dépenses publiques et de la responsabilité financière** (*Public Expenditure and Financial Accountability – PEFA*), réalisée en 2021 avec l'assistance technique de la Commission européenne, a montré que la Région doit s'efforcer de renforcer la gestion des investissements, ce qui doit conduire à une meilleure planification et hiérarchisation des investissements publics dans le cadre des budgets à moyen terme disponibles et avec des critères prédéterminés pour la sélection des projets, y compris, par exemple, l'impact sur l'activité économique et les revenus futurs. Pour répondre à cette recommandation du rapport PEFA, la Région a obtenu une assistance technique supplémentaire de la Commission européenne (via le **Technical Support Instrument**). Ce projet démarrera à l'été 2022.

Le PNRR contient également plusieurs mesures contribuant à l'amélioration de la composition et à l'efficacité des dépenses publiques, via la mise en place de revues de dépenses. Le premier jalon de la Région de Bruxelles-Capitale a déjà été atteint dans ce cadre.

Concernant la **maîtrise des coûts du vieillissement et des soins de longue durée**, différentes mesures ont été prises, notamment la récupération des lits en portefeuille en maison de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS), c'est-à-dire les lits qui ont été autorisés mais ne sont pas utilisés. Ces lits virtuels représentent un budget potentiel d'environ 60 millions d'euros. En outre, une procédure de reconversion des lits MR en lits MRS (voir chapitre 3.5) a été mise en place pour mieux répondre aux besoins de la population qui se trouve en institution. Enfin, 2 études ont été réalisées dont les résultats sont attendus pour mi-2022 : une étude de programmation relative aux structures de maintien à domicile et d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées et une étude sur le financement des maisons de repos et des maisons de repos et de soins.

Enfin, une **étude d'optimisation des dépenses liées aux Technologies de l'Information (IT)** au sein de la Région de Bruxelles-Capitale a été réalisée et a identifié qu'il existait un potentiel d'économies assez significatif. Sur base des conclusions de cette étude, la RBC a initié un programme visant à soutenir la transition numérique de l'administration au service des citoyens et des entreprises. Ce programme se décline en plusieurs chantiers. Parmi ceux-ci, la RBC a mis en place une nouvelle gouvernance IT régionale qui comprend notamment des dispositifs visant à renforcer la gouvernance financière.

Les mesures et les investissements repris dans ce chapitre contribuent également à l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et aux objectifs de développement durable, notamment l'objectif 10 (réduire les inégalités), 11 (villes et communautés durables) et 13 (action climatique).



### 3.2. Marché du travail / Formation:

#### Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

L'objectif 2.2 de la stratégie Go4Brussels 2030 s'attache à « garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous ». Dans ce cadre, un chantier spécifique (et en priorité partagée avec les interlocuteurs sociaux) est dédié à la lutte contre la discrimination à l'embauche et la promotion de la diversité.

De façon à répondre aux grands principes et droits essentiels repris au sein du **Socle européen des droits sociaux** (chapitre « égalité des chances et accès au marché du travail ») œuvrant au développement des marchés du travail et de systèmes de protection sociale équitables et efficaces, il est crucial que **tous les talents bruxellois aient accès de manière égale à un emploi stable et de qualité**. La lutte contre les discriminations à l'embauche demeure une priorité centrale de la politique de l'emploi au sortir de la crise sanitaire et des politiques de relance. Bien que le marché de l'emploi bruxellois s'en sorte mieux que prévu, l'un des enseignements de la crise est qu'elle a touché de manière plus prononcée les publics fragilisés qui étaient déjà confrontés à des difficultés d'accès au marché du travail.

Face à cette hausse des inégalités en termes d'accès au marché du travail, la lutte contre toutes les formes de discriminations à l'embauche est encore plus nécessaire qu'auparavant. C'est pourquoi le gouvernement bruxellois a amélioré la législation en matière de lutte contre les discriminations, de façon notamment à **renforcer le caractère coercitif de la législation anti-discrimination et à rendre plus efficaces les mécanismes préventifs de détection des situations de discrimination**. A ce titre, la RBC s'est également dotée d'un service de première ligne directement accessible au chercheur d'emploi bruxellois qui se sent discriminé lors d'une procédure d'embauche.

D'ici fin 2022, la Région sera également dotée d'un **plan anti-discrimination** qui permettra non seulement de travailler au plus près des secteurs professionnels qui connaissent le plus de discriminations, mais aussi d'améliorer la visibilité des services offerts aux personnes victimes de discriminations à l'embauche. Suite aux résultats et recommandations de l'analyse juridique de la réglementation relative aux tests de discrimination, l'ordonnance du 16 novembre 2017 visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale est en cours de révision ainsi que les protocoles de collaboration entre l'Inspection régionale de l'emploi (IRE), le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia) et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH). Enfin, l'accompagnement des chercheurs d'emploi primo-arrivants sera diversifié.

**L'instauration d'un régime de prime spécifique pour soutenir les employeurs dans le recrutement et l'intégration durable des chercheurs d'emploi en situation de handicap** est en préparation, complémentairement à la redéfinition d'un parcours d'intégration durable des chercheurs d'emploi en situation de handicap en vue de faciliter leur intégration durable sur le marché de l'emploi ordinaire.

Enfin, le **soutien à l'innovation sociale pour renforcer l'inclusion sur le marché du travail des publics les plus éloignés et fragilisés** via par exemple, le co-searching ou le mentorat, fait partie des chantiers prioritaires de promotion de la diversité sur le marché de l'emploi et dans les entreprises. En outre, la création, pour décembre 2023, de quatre sites supplémentaires « Maisons d'enfants d'Actiris » permettra de soutenir les chercheuses et chercheurs d'emploi, notamment en situation de monoparentalité, dans l'accès au marché du travail (cf. projet I-4.07 du PNRR). Un total de 2.100 nouvelles places d'accueil dans les gardes d'enfants seront en outre créées d'ici 2026 sur la base du plan appelé "les mille premiers jours".

## Evaluation des aides à l'emploi

Dans le cadre de l'objectif de garantir l'accès à un emploi stable et de qualité pour toutes et tous, la priorité politique est donnée à **l'inclusion des chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail** (chantier 2.2.2 de la stratégie Go4Brussels 2030 en priorité partagée). En vue d'en maximiser l'impact pour ces publics, la RBC a lancé en ce début d'année l'évaluation externe des performances de ses politiques d'activation et d'aide à l'emploi. Cette évaluation de la pertinence et la cohérence des aides proposées, leur efficacité, mais aussi la satisfaction des bénéficiaires ainsi que les résultats en termes de mise à l'emploi des publics-cibles, permettra à la RBC d'adapter et/ou renforcer son dispositif afin de maximiser la capacité des aides publiques à mettre à l'emploi les demandeurs d'emploi et en particulier les publics les plus éloignés du marché de l'emploi, les personnes en situation de handicap, les jeunes chercheurs d'emploi, les personnes infra-qualifiées et les chômeurs de longue durée.

Afin de réduire l'inadéquation des compétences (*skills mismatch*), un bilan de compétences professionnelles, linguistiques et numériques systématique du chercheur d'emploi et l'élaboration d'un plan de formation individualisé sera notamment mis en place.

## Stratégie Qualification-Emploi

Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, 60% des emplois sont occupés par des personnes disposant d'un diplôme d'études supérieures. La structure de qualification est fortement polarisée avec à la fois une forte proportion de personnes hautement qualifiées (40,8%) et faiblement qualifiées (32,2%) et donc une part limitée de profils à qualification moyenne. Face à la transition numérique et écologique, l'identification des besoins actuels et l'anticipation des besoins futurs des employeurs apparaît comme un défi de taille pour la RBC.

Le Gouvernement souhaite dès lors développer, avec les partenaires sociaux (notamment dans le cadre des priorités partagées de la Stratégie 2030 et des Pôles Emploi Formation), **une offre de formations qui réponde aux enjeux actuels et futurs du marché du travail ainsi qu'une stratégie d'amorçage et de sécurisation des parcours de formation, de qualification et d'insertion dans la vie professionnelle**. L'objectif ambitieux à l'horizon 2030 est de rehausser le niveau de qualifications des Bruxellois, et en particulier des publics pour qui il est plus difficile de trouver un emploi. Dans cette perspective, le gouvernement, en concertation avec les partenaires sociaux, a lancé en 2021 les premiers travaux relatifs à l'élaboration d'un futur monitoring régional de la qualité de l'emploi (chantier 2.2.3 de la stratégie Go4Brussels 2030).

Par cette stratégie, la région bruxelloise vise également à améliorer l'offre et la qualité des programmes de formation par le travail en entreprise. Le développement permettra aux demandeurs d'emploi d'acquérir l'expérience et les qualifications requises pour accéder aux emplois disponibles sur le marché du travail. Ces formations contribueront à remédier à l'inadéquation entre les compétences demandées et offertes. Enfin, un appel à projets sera lancé pour promouvoir les compétences linguistiques dans l'enseignement professionnel. Les projets retenus viseront à stimuler l'enseignement du néerlandais, du français et de l'anglais et à permettre à davantage de candidats d'accéder au marché du travail.

## Réforme du Congé Education Payé

L'évolution rapide des métiers implique une adaptation constante et une formation continue. Le **congé-éducation payé** permet aux travailleurs (du secteur privé principalement) de se former en journée ou en horaire décalé, tout en conservant leur salaire. La crise sanitaire a fortement accéléré les mutations en cours notamment par l'accélération du mouvement de digitalisation de plusieurs pans de notre société.

L'objectif principal de la réforme du Congé éducation payé, concertée avec les interlocuteurs sociaux dans le cadre des priorités partagées de la Stratégie 2030, est de donner la possibilité à tout travailleur de se former afin de s'adapter aux mutations profondes des métiers qu'il connaîtra tout au long de son parcours professionnel, de l'entreprise, du marché du travail et de l'économie. L'objectif est également de répondre à la nécessité, dans un contexte d'après crise sanitaire, de concentrer les investissements publics vers le défi des compétences et du capital humain.

#### Réforme du dispositif bruxellois des titres-services

Le Gouvernement s'est engagé, dans la Déclaration de politique générale, à pérenniser la politique des titres-services « dans un cadre budgétaire maîtrisé, en améliorant la formation et la qualité des conditions de travail des travailleurs du secteur, notamment en revendiquant auprès du Gouvernement fédéral des conditions de carrière réduite vu la pénibilité du travail ». Cette ambition est reprise dans la Stratégie Go4Brussels 2030.

Inscrit dans l'objectif 2.2 « Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous », le chantier 2.2.6 de la Stratégie GO4 Brussels 2030, mené en priorité partagée avec Brupartners, vise à répondre aux enjeux clés d'amélioration des conditions de travail des aides-ménagère(s) (notamment les fins de carrière pour les aides-ménagère(s) de plus de 55 ans, un soutien à la formation avec une double vocation d'installation d'un parcours de formation de base et de soutien à la formation continue) et d'une meilleure maîtrise du volet budgétaire pour assurer la continuité du dispositif.

Ce travail est couplé avec l'élaboration d'un cadre réglementaire permettant d'encadrer le dispositif révisé.

Enfin, les mesures mentionnées au chapitre 3.2 contribuent également aux Objectifs de Développement Durable 8 (travail décent et croissance économique) et 10 (inégalités réduites). Le projet portant sur stratégie de (re)qualification des demandeurs d'emploi devrait atteindre ses objectifs comme prévu (projet I-4.07 du PNRR).

### **3.3. Entrepreneuriat / Innovation / Numérisation**

#### Entrepreneuriat

Les principes sous-tendant la nécessaire articulation du développement économique et social de la RBC avec les engagements climatiques internationaux formulés aux horizons 2030 et 2050, formaient déjà les jalons du deuxième axe de l'accord gouvernemental 2019-2024 et sont au cœur de la **Stratégie Régionale de Transition Economique (#shiftingeconomy)**. La shifting economy ambitionne de répondre aux défis identifiés par les Objectifs de Développement Durable (ODD). Pour ce faire, elle entend mobiliser l'ensemble des acteurs économiques de la région pour atteindre (i) l'objectif clé de la Stratégie Go4Brussels 2030, à savoir réorienter de façon progressive mais prioritaire les mesures régionales (accompagnements, financements, hébergements, commandes publiques etc.) vers les entreprises inscrivant leurs activités dans des approches environnementales et socialement responsables (objectif 1.1 de la stratégie) et (ii) atteindre une économie régionale décarbonée, régénérative, circulaire, sociale, démocratique et numérique d'ici 2050. En 2021, une série de groupes de travail thématiques ont élaboré les premières notes intermédiaires qui ont servi à définir ensuite des actions concrètes. Le gouvernement a adopté définitivement la shifting economy le 31 mars 2022 comme prévu dans le PNRR (projet R-5.08).

Dans le cadre de son **Plan de relance et de redéploiement**, le Gouvernement a également décidé de **développer 3 outils financiers** pour faciliter le financement des entreprises bruxelloises :

- a) La création d'un fonds de relance (boosting.brussels), qui sera alimenté par la Région, la SFPI et des investisseurs institutionnels/privés. Ce fonds de relance, doté de 80 millions, vise à intervenir pour des montants allant jusqu'à 5 millions d'euros. Le Gouvernement a décidé d'investir un montant de 20 millions d'euros dans ce fonds ;
- b) Le renforcement d'outils financiers pour améliorer le financement des entreprises « seed et pre seed » via la recapitalisation de la filiale de finance&invest.brussels, spécialisée dans ce type d'interventions. Le Gouvernement a décidé d'affecter 5 millions d'euros à cet objectif.
- c) La création d'un outil financier de relance à destination des entreprises de moins de 10 employés temps plein (ETP) (qui ont en effet des besoins financiers autre que ceux visés par le fonds de relance). Le Gouvernement a décidé d'affecter 15 millions à cet outil.

Ces outils complètent la recapitalisation de finance&invest.brussels, finalisée en décembre 2020, pour un montant de 131 millions d'euros. Ces outils permettront de faciliter le financement des entreprises bruxelloises.

### Innovation

Afin d'atteindre ces objectifs, la Région s'est dotée d'une politique de Recherche, Développement et Innovation (RDI) ambitieuse et cohérente sous la forme du **Plan Régional pour l'innovation (PRI) 2021-2027** adopté en juin 2021 dans le cadre de l'objectif 1.3 de la stratégie Go4Brussels 2030 (« mobiliser la politique de la recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire »). Ce plan entend concentrer les investissements sur des secteurs clés pour le développement régional dans l'optique de répondre aux différents défis économiques, sociaux et environnementaux.

Le PRI a été élaboré dans une démarche participative, sur base d'une vaste consultation de l'écosystème de l'innovation, ainsi que d'une analyse approfondie du paysage socio-économique régional. Il a permis d'identifier six domaines d'innovation stratégiques (DIS) : résilience au changement climatique, utilisation optimale des ressources, flux urbains, santé, innovation sociale et technologies et services numériques avancés.

Ces DIS constituent **la stratégie de spécialisation intelligente de Bruxelles** et sont cohérents avec les objectifs régionaux plus larges de transition économique, et avec les objectifs européens du **Green Deal**. Le PRI renforce encore davantage l'ambition bruxelloise de s'inscrire dans les initiatives européennes de RDI œuvrant à répondre aux défis environnementaux et sociaux tels que la *Mission Villes Intelligentes Et Neutres En Carbone*, ou les *Partenariats Horizon Europe* en lien avec les différents DIS.

En plus d'identifier les secteurs-clés au sein de la RBC et les différents défis à relever dans ces domaines, le PRI travaille à inclure davantage les citoyens dans la gouvernance de la RDI à travers une démarche de recherches et d'innovations responsables. C'est d'ailleurs dans la perspective de rapprocher la société civile, le monde académique, les entreprises et les administrations publiques que **l'Institut d'intelligence artificielle pour le bien commun FARI** a été inauguré en 2021 (également dans le cadre du PNRR). Grâce à la concentration thématique du PRI, les moyens de la RDI sont ciblés afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de transition de la RBC. Par ailleurs, un appel à projets Numérique & Transition économique a été lancé en 2021, en vue de soutenir des projets numériques à impact environnemental et social positif. Il sera relancé en 2022. Hub.brussels propose de l'accompagnement à la numérisation pour les entreprises, notamment celles qui sont peu numérisées, et ce de façon renforcée depuis la crise covid.

Le PRI entend enfin mener des actions concrètes afin de développer un écosystème fertile qui combine à la fois innovation et développement de l'économie circulaire. Le lancement du programme *Gisements Urbains* fait office d'exemple puisqu'il vise à financer des projets de valorisation de matières produites et rejetées par les acteurs de la ville (déchets ménagers, de construction, industriels etc.).

### Numérisation

La transition numérique représente un objectif important de la stratégie du gouvernement Go4Brussels 2030 (objectif 1.8). **La plateforme de vente en ligne mymarket.brussels** a été lancée en 2021. Rassemblant des commerces indépendants bruxellois, elle répond à l'objectif du gouvernement de favoriser le commerce local en soutenant gratuitement les commerçants vers la numérisation.

La simplification et la numérisation des procédures administratives se poursuit aussi en Région bruxelloise notamment dans le cadre d'une collaboration entre [easy.brussels](https://www.easy.brussels) et le CIRB. En outre, les obligations qui découlent du règlement européen **Single Digital Gateway** ont servi de levier pour accélérer plusieurs initiatives bruxelloises :

- Le **catalogue des démarches**, qui offre aux usagers des services publics bruxellois une vue complète, structurée et harmonisée des formalités administratives qu'ils souhaitent entreprendre. Ce catalogue est alimenté par les institutions publiques régionales et communales bruxelloises;
- Le **guichet électronique IRISbox**, qui permet aux usagers, citoyens et entreprises, d'effectuer plus de 250 démarches administratives en ligne, au moyen de formulaires interactifs sécurisés;
- La **plate-forme Fidus**, qui permet aux services publics régionaux et communaux bruxellois d'accéder à des données provenant de sources authentiques et à des données à caractère personnel, dans le respect du RGPD et en application du principe *Once Only* ;
- Le programme **WePulse** de transformation numérique et participative des pouvoirs locaux met à disposition une base logicielle commune via une application qui couvre la gestion des finances, des ressources humaines, des dossiers sociaux et de la relation entre les pouvoirs locaux et leurs usagers.

D'autres initiatives bruxelloises s'inscrivent également dans la transition numérique de la Région au bénéfice des usagers depuis de nombreuses années, et notamment :

- **Fix-My-Street**, un site internet doublé d'une application mobile qui permet au citoyen et à l'administration de signaler des incidents dans l'espace public et de suivre leur résolution ;
- **MyPermit**, un guichet électronique qui guide le demandeur public ou privé, étape par étape, dans la procédure de demande de permis d'urbanisme.

Enfin, plusieurs projets bruxellois sont également inscrits dans le Plan National pour la Reprise et la Résilience :

- Une **plate-forme régionale d'échange de données**, pour soutenir le développement de projets innovants en encourageant le partage de données et les collaborations entre administrations,
- Une **plate-forme CRM**, facilitant l'interaction entre l'administration et les citoyens/entreprises et entre les administrations, permettant de développer 16 projets spécifiques répartis sur des administrations régionales et/ou locales,
- 4 projets pilotes menés par le "**FARI AI for the Common Good Institute**", en vue de fournir des services de soutien (formation, développement de proof of concepts de solutions logicielles) à des organisations à but lucratif ou non lucratif ou à des organisations publiques dans des domaines tels que l'éducation en IA, les soins de santé et l'emploi.

Les mesures mentionnées au chapitre 3.3 s'inscrivent également dans les objectifs de développement durable 9 (industrie, innovation et infrastructure), 12 ( consommation et production responsables) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

### 3.4. Durabilité / Énergie/ Mobilité

#### Durabilité / Énergie

Le **COBRACE (Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Énergie)** a été adopté le 2 mai 2013 et ne cesse d'évoluer depuis. Ce code comprend de nombreuses mesures en matière d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable, de transport, de qualité de l'air et de climat. Adoptée dans le cadre de l'objectif 1.1 de la stratégie Go4Brussels 2030, **l'Ordonnance Climat du 17 juin 2021** renforce sensiblement la gouvernance climatique régionale en y intégrant de nouvelles dispositions :

- La **fixation des objectifs de réduction des émissions régionales directes et indirectes de gaz à effet de serre**. La Région doit atteindre la neutralité carbone en 2050, en réduisant les émissions régionales directes de minimum 40% en 2030, 67% en 2040 et 90% en 2050 par rapport à 2005. Le Gouvernement se chargera d'établir la politique régionale de réduction des émissions indirectes en vue d'atteindre une trajectoire comparable à celle des émissions directes à l'horizon 2050. Le cadre méthodologique sera proposé par Bruxelles Environnement au plus tard le 1er janvier 2023. Ce travail ambitieux est en cours de développement ;
- La formulation de **principes qui guident la politique climatique** (cf. article 1.2.5 du COBRACE) ;
- La création d'un **Comité d'Experts Climat**, composé d'experts indépendants ;
- L'adoption d'un **nouveau plan régional air-climat-énergie** au plus tard le 30 mars 2023 (puis le 30 septembre 2027 et tous les 5 ans par la suite). Les mesures du PACE seront alimentées par **l'Étude 2030**, qui a pour but d'identifier les mesures qui peuvent être mises en œuvre pour augmenter l'ambition climatique régionale.

#### Le comité d'experts climat

La mission principale du comité d'experts climat est d'évaluer l'adéquation entre les politiques et mesures régionales et les objectifs climatiques, via la production annuelle d'un rapport et la remise d'avis, à la demande du Gouvernement. Le Comité est composé de manière telle que celui-ci dispose d'une expertise dans les disciplines ou matières suivantes :

- 1° la climatologie ;
- 2° la qualité de l'air et la mobilité ;
- 3° l'économie et les entreprises ;
- 4° les technologies ;
- 5° les aspects sociaux et comportementaux liés à la transition climatique ;
- 6° l'énergie ;
- 7° les villes durables et l'aménagement du territoire ;
- 8° la biodiversité.

**L'arrêté relatif au comité d'experts climat**, fixant son fonctionnement, sa composition, etc. a été adopté le 28/10/2021. L'appel à candidatures pour la constitution du comité d'experts a été lancé en décembre



2021 et clôturé le 31/1/2022. La sélection des experts se déroulera début 2022 et le comité devrait être opérationnel d'ici avril 2022.

### Le comité de pilotage climat

Pour assurer de façon collégiale l'élaboration du PACE, un comité de pilotage climat a été mis en place en 2021, composé des représentants des membres du Gouvernement. Le travail de ce comité et des groupes de travail (GT) liés se poursuivra de façon intense en 2022.

### L'intégration de la dimension climat dans les notes d'orientation et lettres d'orientation

- La Déclaration de politique régionale prévoyait que « *Dès le début de la législature, le Gouvernement intégrera une contribution aux priorités climatiques dans les notes d'orientation et lettres d'orientation de chaque ministre et de chaque organisme public et ainsi que dans les objectifs assignés aux fonctionnaires dirigeants* » ;
- En 2020, trois administrations-pilotes ont été invitées à participer à un projet d'accompagnement guidé par Bruxelles Environnement : Actiris, Innoviris et Perspective ;
- En 2021, dix organes publics ont été accompagnés de façon plus intense par un consortium d'organismes piloté par Bruxelles Environnement, pour les lettres d'orientation 2022 ;
- En 2022, un marché-stock sera lancé pour élargir encore l'accompagnement pour les lettres d'orientation 2023 et suivantes.

Outre le COBRACE, la RBC est engagée dans d'autres initiatives de développement durable de la Région :

### Alliance RENOLUTION

Adoptée par le Gouvernement le 25 avril 2019, la *Stratégie de réduction des impacts environnementaux du bâti bruxellois*, ci-après dénommée « Stratégie Renolution » (350 millions d'euros), fixe un objectif de performance équivalent à un PEB C en moyenne sur l'ensemble du parc de bâtiments résidentiels à l'horizon 2050. Cette stratégie permettra d'atteindre un niveau moyen de performance énergétique de 100kWh/m<sup>2</sup>/an pour l'ensemble des logements bruxellois en 2050, soit une consommation moyenne divisée par 3 ou 4 par rapport à la situation actuelle. Le secteur tertiaire, quant à lui, se voit soumis à un objectif de neutralité énergétique d'ici 2050. La RBC poursuit également un objectif de neutralité carbone pour le bâti public à travers le programme RenoClick.

**L'Alliance RENOLUTION**, lancée en avril 2021, est une politique sectorielle se basant sur une dynamique de gouvernance mobilisant les acteurs publics, privés et associatifs, autour d'actions concertées liées aux enjeux de la stratégie de rénovation.

L'Alliance est donc le lieu de dialogue et de collaboration pour mettre tous les secteurs concernés (secteur de la construction, des banques, des notaires, des architectes, des fiscalistes, etc.) et les différentes administrations régionales et communautaires autour des différentes thématiques de la rénovation, pour rendre les mesures dans chacun de leur domaine cohérentes entre elles et **créer ainsi un catalyseur régional de la rénovation énergétique et durable**. Les acteurs de l'Alliance vont travailler ensemble à la préparation des publics concernés par les nouvelles obligations à venir.

La gouvernance de l'Alliance est structurée autour d'un **Comité de pilotage** en charge d'orienter et de soutenir le comité de coordination ; d'un **Comité de coordination stratégique** (public/privé) en charge de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie et du développement des synergies nécessaires entre acteurs et actions ; d'une **Cellule opérationnelle** qui organise et coordonne la mise en œuvre concrète des actions.

Depuis septembre 2021, l'Alliance est organisée en **7 ateliers thématiques**<sup>10</sup> travaillant sur les enjeux de la stratégie et en **4 actions transversales**<sup>11</sup> venant soutenir les ateliers. Une centaine d'organismes sont impliqués dans la dynamique de l'Alliance pour aider à mettre en œuvre les 34 fiches actions de la stratégie. Les actions phare lancées sont :

- Fin 2021, le lancement, de l'appel à projets innovants [Renolab](#), dispositif par ailleurs soutenu par le Plan pour la Reprise et la Résilience ;
- Février 2022, la mise en place du comité technique, le lancement de la campagne de communication, la consultation sur la future réglementation liée à la rénovation énergétique.

### Qualité de l'air : Zone de Basse Emissions (LEZ)

Depuis le 01/01/2018, l'ensemble du territoire régional est une Zone de Basses Emissions (LEZ) qui interdit progressivement la circulation des véhicules les plus polluants (cfr. [www.lez.brussels](http://www.lez.brussels)), selon un calendrier qui avait été défini jusque 2025. Le 24 juin 2021, le Gouvernement a adopté en première lecture le projet de calendrier pour la période 2025-2036. Ce calendrier fixe les jalons pour le renforcement des critères d'accès à la LEZ en fonction des différentes catégories de véhicules, avec pour objectif :

- de mettre en place une sortie de voitures diesel en 2030 ;
- de ne plus autoriser que les véhicules « zéro-émissions » à l'horizon 2035 pour tous les véhicules légers et les bus.

Cette mesure vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre du transport. Le calendrier LEZ post 2025 proposé repose sur les résultats d'une large consultation auprès des stakeholders menée en 2019 – 2020 et des études.

Le 24 juin 2021, le Gouvernement a également pris acte du **projet de feuille de route « Low Emission Mobility »** qui définit la stratégie relative aux mesures d'accompagnement à mettre en place pour réaliser la décarbonation du transport en RBC.

Le projet de roadmap ainsi que le projet d'arrêté qui fixe le calendrier LEZ 2025-2036 ont fait l'objet d'une consultation approfondie de juillet 2021 à janvier 2022 avec les acteurs concernés (représentants des secteurs économiques et des publics spécifiques concernés, communes, société civile, autres entités politiques belges). Sur base de cette consultation, il est prévu que le calendrier et la Roadmap puissent être approuvés par le Gouvernement en avril 2022.

### Infrastructures de recharge

En parallèle, sur base de la vision stratégique en matière des infrastructures de recharge adoptée par le Gouvernement en 2020, la RBC développe un plan opérationnel relatif au déploiement des infrastructures de recharge. Ce plan contient les objectifs en termes des infrastructures de recharge en voirie et hors voirie, ainsi qu'en matière de la recharge rapide.

---

<sup>10</sup> 1) Réglementation et développement d'outils, 2) Urbanisme et Patrimoine, 3) Rénovation urbaine, 4) Financement et aides économiques, 5) Accompagnement de la demande et de l'offre, 6) Formation et Emploi, 7) Logistique économie.

<sup>11</sup> 1) Un appel à projets innovant : RENOLAB, 2) Une communication commune, 3) Un comité technique, 4) La transition vers une économie circulaire.

## Projet CurieuzenAir

Le projet Curieuzenair<sup>12</sup> a été lancé dans le cadre du **partenariat « Brussels Clean Air Partnership »** initié avec le soutien de la Fondation Bloomberg Philanthropies. Il s'agit d'un projet scientifique participatif qui analyse la qualité de l'air à Bruxelles. Il est organisé à l'initiative de l'Université d'Anvers, du BRAL et de l'Université libre de Bruxelles, en étroite collaboration avec Bloomberg Philanthropies, Bruxelles Environnement, De Standaard, Le Soir et BRUZZ. La campagne de mesures réalisée en octobre 2021 a impliqué la participation de 3000 bruxellois qui ont mesuré les concentrations de dioxyde d'azote à l'aide de tubes passifs. Après analyse et interprétations des mesures effectuées, les résultats du projet seront diffusés en mars 2022. Ils contribueront à mieux identifier les zones de forte pollution au sein de la Région et à promouvoir les actions visant à améliorer la qualité de l'air.

## Economie Circulaire

La mise en œuvre du **Programme Régional en Economie Circulaire (PREC)** et de ses 111 mesures a permis de soutenir 471 petites, moyennes et grandes entreprises via des sessions de coaching, 213 organisations ont été accompagnées financièrement sous forme d'aides ou de subventions pour un total de 14 millions euros. Les activités menées dans ce cadre ont permis de former/sensibiliser 3 200 personnes, dont 2 000 étudiants, durant les quatre années d'activités du PREC. Le lancement d'un appel à projets permettant aux innovateurs et innovatrices de tester la faisabilité de leur projet de réutilisation de "gisements urbains" a permis de combler le gap de financement du parcours d'innovation en économie circulaire, en agissant plus en amont de la chaîne d'innovation. L'élaboration d'une stratégie de transition de l'économie permettra de poursuivre toutes ces avancées du PREC à partir de 2022.

## Mobilité

La **politique régionale de mobilité Good Move** accompagne le développement durable de la métropole bruxelloise en conciliant les défis environnementaux, de sécurité, de santé et de qualité de vie, ainsi que les enjeux sociaux, économiques et budgétaires (en lien avec l'objectif 1.9 de la stratégie Go4Brussels 2030). Elle s'appuie sur des ambitions fortes, pour répondre à ces enjeux primordiaux et améliorer l'accessibilité de la ville tout en préservant son attractivité tant pour ses habitants que pour les visiteurs et les entreprises :

- Une amélioration significative du cadre de vie et de la sécurité des habitants et des usagers de la ville qui s'appuie sur une conception cohérente de réseaux de mobilité efficaces qui contribuent à :
  - a. apaiser les quartiers du trafic automobile au profit des modes actifs et du transport public de proximité ;
  - b. renforcer les lignes structurantes de transport public et le développement d'un réseau cyclable et piéton de qualité ; et
  - c. réguler les flux de trafic sur les axes structurants de rocade et de pénétration.
  
- Un système de mobilité intégré centré sur les besoins de l'utilisateur via le déploiement cadré d'une offre intégrée de mobilité et de stationnement servicielle pour les déplacements des biens et des personnes (incluant les opérateurs de transports publics et privés) afin :
  - a. d'encourager l'utilisateur à choisir le mode le plus adapté à chacun de ses déplacements en s'affranchissant au maximum de l'utilisation de la voiture individuelle en milieu

---

<sup>12</sup> Plus d'informations : <https://curieuzenair.brussels/fr/accueil/>.

- urbain (de 33% à 24% des déplacements en lien avec la Région, effectués en voiture-conducteur) ;
- b. de valoriser la marche et l'usage du vélo pour les déplacements de courtes et moyennes distances ;
  - c. de faciliter la possibilité pour les Bruxellois de ne plus posséder leur propre véhicule et/ou d'accompagner les Bruxellois dans une transition vers un véhicule plus adapté ; et
  - d. de réduire l'utilisation massive de la voiture issue de la « navette » et des voitures de société ;
  - e. de moduler la demande en déplacement dans l'espace et dans le temps en visant une forte diminution du nombre et de la longueur des déplacements individuels motorisés.
- Une gouvernance publique renforcée et transparente via l'affirmation claire des rôles de la Région de Bruxelles-Capitale, de ses interventions et coopérations avec les autres niveaux de pouvoirs et de son autorité vis-à-vis des opérateurs privés et publics de mobilité.
  - Une volonté de mener une transition juste et équitable en identifiant les besoins objectifs des acteurs bruxellois (ménages, entreprises) et en définissant les mesures d'accompagnement sociales ciblées. Ainsi la Région se fixe un objectif de réduction de la dépense des ménages en matière de mobilité.

En outre, le gouvernement bruxellois consacre plus de 5 milliards d'euros au **Plan Pluriannuel d'Investissements pour les Transports Publics (2021-2031)**. Il concerne les trois modes de transport : métro (modernisation et extension du réseau, matériel roulant, dépôt, ...), tram (extensions du réseau, matériel roulant, dépôt, ...) et bus (redéveloppement du réseau, dépôt, ...). Ce Plan est actualisé chaque trimestre. Il fait également partie intégrante du contrat de service public de l'opérateur de transport public bruxellois, la STIB, pour la période 2019-2023 adopté par le gouvernement bruxellois le 10/4/2019. Le Plan d'Investissement actualisé s'étend jusqu'en 2028.

Enfin, les mesures mentionnées dans ce chapitre contribuent également aux objectifs de développement durable 3 (bonne santé et bien-être), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 11 (villes et communautés durables) et 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Dans le cadre du PNRR, la Région bruxelloise a adopté le cadre réglementaire lié à la réforme des primes à la rénovation.

### **3.5. Inclusion et cohésion sociale**

La crise sanitaire que nous connaissons depuis près de 18 mois, démontre à souhait que les besoins en matière de cohésion sociale n'ont jamais été si importants. En effet, il est indéniable que la crise actuelle a renforcé les inégalités en éloignant encore un peu plus les publics déjà fragilisés des possibilités d'émancipation. La reconstruction « post-corona » nécessitera des investissements publics conséquents.

Il s'agit de restaurer la vie sociale, la participation citoyenne et de garantir le bon fonctionnement de la démocratie afin notamment de lutter contre l'exclusion et la pauvreté, et ainsi assurer l'inclusion sociale. Les mesures mentionnées dans ce chapitre peuvent être placées plus largement et correspondent aux priorités dans le cadre du **Socle européen des droits sociaux** (chapitre 3 protection sociale et inclusion sociale).

## Offre globale social-santé intégrée

L'élaboration du **Plan social-santé intégré bruxellois**, appelé « Brussels Takes Care », a démarré en octobre 2020. Ce plan, commun à toutes les entités compétentes sur le territoire bruxellois, traduit une approche territoriale de l'action sociale et de la santé, en donnant aux CPAS un rôle clé dans le déploiement des politiques de lutte contre les inégalités et la pauvreté. Un premier chantier permettant de concrétiser le *Plan Brussels Takes Care* a été de lancer le processus de concertation en vue de sa rédaction. Ce processus s'est déroulé à l'automne 2020 avec le secteur associatif, les administrations, et des acteurs académiques. En parallèle, un processus de concertation avec des citoyens s'est déroulé en décembre et janvier 2021. L'objectif du Gouvernement bruxellois est d'adopter ce plan en 2022. Il constituera une boussole pour orienter les politiques social-santé de manière intégrée et cohérente sur tout le territoire.

Parallèlement au processus de co-construction du Plan social-santé intégré bruxellois, un second chantier a consisté en l'identification par l'Observatoire de la Santé et du Social de quartiers prioritaires, afin d'y implémenter des projets pilotes de **contrats locaux social-santé**. Dans le cadre de ces contrats, des modalités innovantes d'organisation des services du social et de la santé seront mises en place de manière intégrée dans le courant de l'année 2022.

## Lutte contre la pauvreté, les inégalités sociales et le non-recours aux droits sociaux

La crise Covid n'a pas détourné le Gouvernement bruxellois des objectifs inscrits dans sa Déclaration de politique générale 2019-2024 en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Au contraire, celle-ci a contribué à accélérer certains chantiers, notamment en matière de **lutte contre le non-recours aux droits sociaux**.

En juin 2020, le Gouvernement bruxellois a octroyé une subvention exceptionnelle de 30 millions d'euros en faveur des 19 CPAS bruxellois afin de leur permettre de faire face, en 2020 et 2021, aux diverses conséquences de la crise du covid-19 sur le bien-être et la santé des usagers.

Dans ce cadre également, 4,2 millions d'euros ont été spécifiquement investis dans **la lutte contre la sous protection sociale et le non-accès aux droits**. Un enjeu majeur et central est de s'assurer que tous les Bruxellois touchés par la crise puissent bénéficier de leurs droits sociaux fondamentaux et mobiliser les aides existantes. La lutte contre le non-accès aux droits sera poursuivie en 2022, notamment via l'octroi de subsides conséquents aux CPAS en 2022, le développement de formations spécifiques pour les travailleurs de 1<sup>e</sup> ligne et la mise à disposition d'un inventaire des différents leviers disponibles en matière de non-accès au droit.

En outre, les projets « Statuts Sociaux Harmonisés » (SSH) et « MyBenefits », qui visent à centraliser et favoriser la connaissance de toutes les aides sociales à disposition des citoyens, sont en cours de concertation avec la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

Un plan bruxellois transversal de **soutien aux familles monoparentales** a été élaboré pour « apporter une réponse coordonnée et efficace aux besoins des familles monoparentales et particulièrement aux femmes seules avec des enfants. L'ambition est d'actionner un maximum de leviers régionaux afin de développer des actions innovantes pour venir en aide à ces ménages<sup>13</sup> ».

---

<sup>13</sup> Parentsolo.brussels. (2021). Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales. Bruxelles. [https://parentsolo.brussels/wp-content/uploads/2021/07/Plan\\_Monoparentalite\\_2021.pdf](https://parentsolo.brussels/wp-content/uploads/2021/07/Plan_Monoparentalite_2021.pdf)

## Soutien aux personnes dépendantes ou en perte d'autonomie

En matière de renforcement de l'offre des aides à domicile, **deux augmentations successives du contingent d'aide à domicile** ont été actées dans le cadre du Plan de Relance et de Redéploiement (2% et 5%), en plus de l'augmentation prévue au budget initial 2020 (1%). Ce renforcement des capacités de prise en charge des personnes en perte d'autonomie à leur domicile est particulièrement crucial en période de pandémie : en effet, les services d'aide à domicile jouent un rôle essentiel de veille auprès des personnes âgées et préviennent un passage en maison de repos trop précoce.

Par ailleurs, le cadre réglementaire permettant l'agrément et le subventionnement de **services de Garde à Domicile** est en cours de finalisation, ce cadre étant inexistant actuellement. Le Plan de Relance et de Redéploiement bruxellois a par ailleurs permis de dégager un budget pour soutenir ces services dès 2021.

En matière de santé mentale, des appels à propositions ont été lancés dans le contexte de la crise sanitaire et du Plan de relance et de redéploiement bruxellois. Les projets qui en découlent, en cours de mise en œuvre, visent à renforcer la **mobilité des services ambulatoires de santé mentale**, à créer des **lieux de lien** pour renforcer l'approche communautaire en santé mentale, ainsi que le développement de **soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile**.

Dans le cadre de **la réforme du secteur hébergement des personnes âgées**, la politique de **reconversion des lits MR (maisons de repos) en MRS (maisons de repos et de soins)** constitue un enjeu et une priorité importants. Cette reconversion permet en effet d'augmenter significativement l'encadrement des résidents et d'alléger leur facture puisqu'elle permet d'inclure, dans le financement public, le financement des séances de kiné, notamment.

Un avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 24 avril 2008 relative aux établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées a également été approuvé en deuxième lecture le 27 janvier 2022. L'objectif est double : d'une part améliorer, dans l'attente d'une réforme de plus vaste ampleur, l'adéquation entre l'offre d'établissements pour personnes âgées et les besoins des personnes âgées, et d'autre part, neutraliser le risque de dépassement budgétaire.

En outre, différents appels à projet ont été lancés pour soutenir les secteurs des personnes âgées et des personnes handicapées. Notamment, un **appel à projets** a été lancé à destination des organisations bicommunautaires, en novembre 2021, afin de subsidier des projets dont les activités s'inscrivent dans les **secteurs de la santé ou de l'aide aux personnes**, spécifiquement dans les politiques relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Dans le contexte de la crise covid, le Plan de relance et de redéploiement bruxellois est évidemment venu massivement en aide aux maisons de repos agréées par la COCOM. Un budget de 6,1 millions euros a été dégagé afin de permettre aux institutions de maintenir l'emploi dans leurs structures et ainsi assurer un service maximal à leurs résidents durant l'épidémie.

Enfin, en 2021, la COCOM a repris la gestion opérationnelle de **l'Allocation d'Aide aux personnes Agées** en élargissant son champ d'action pour que toutes les personnes domiciliées à Bruxelles et potentiellement éligibles y accèdent, indépendamment de toute condition de nationalité. Elle est octroyée aux personnes de plus de 65 ans bénéficiant de faibles revenus et devant faire face à des frais supplémentaires en raison d'une diminution de leur autonomie.



## Accès au logement

L'accès à un **logement de qualité et un prix abordable** est une priorité du gouvernement bruxellois. Afin d'accroître la disponibilité de logements publics, il mène de front la rénovation durable du parc existant et la poursuite de la production de 6.400 logements prévus par le Plan régional du Logement et l'Alliance habitat. Un plan d'urgence pour la politique sociale du logement a été adopté avec l'objectif d'apporter une solution concrète à 15.000 ménages en attente d'un logement social.

En ce qui concerne le marché locatif privé, le gouvernement soutient le développement du secteur des agences immobilières sociales qui gère actuellement 6.300 logements et connaît une croissance régulière. Une allocation loyer est également élaborée au bénéfice de plus de 12.000 ménages précaires. Une politique afin d'encourager les bailleurs privés à pratiquer des loyers raisonnables est mise en œuvre (cf. l'ordonnance du 28 octobre 2021 visant à instaurer une Commission paritaire locative et à lutter contre les loyers abusifs). Le gouvernement entend aussi répondre aux besoins de logement spécifiques de certains publics cibles comme les victimes de violences conjugales. Il renforcera les refuges secrets pour femmes.

## Lutte contre le sans-abrisme

La capacité d'accueil de nuit et d'accompagnement en logement de publics vulnérables était, en novembre 2019 de 2.607, elle était, au 1<sup>er</sup> décembre 2021 de 4.446. Cette augmentation globale de la capacité d'accueil et d'accompagnement n'est pas due à une augmentation du nombre de lits d'accueil d'urgence, elle est liée la diversification des dispositifs dans une visée qualitative.

Le budget complémentaire de 14,8 millions d'euros dégagé en décembre 2019 par le gouvernement bruxellois a permis de renforcer structurellement le secteur de l'aide aux personnes sans abri, via le renforcement de la capacité « **housing first** », de la prévention de la perte de logement et des expulsions par le biais de la guidance à domicile, des moyens des acteurs de jour et de nuit, la création d'une plateforme logistique pour faciliter l'installation en logement et la stabilisation de 2 asbl de droit public d'aide aux personnes sans abri.

En outre, dans le cadre de son plan de relance et redéploiement, en juillet 2020, le Gouvernement bruxellois a dégagé un budget conséquent (2,5 millions d'euros en 2020 et 5,75 millions d'euros en 2021) pour mettre en œuvre des **solutions structurelles de relogement pour les personnes et familles sans abri accueillies provisoirement dans les dispositifs d'urgence** liées au Covid-19. Un budget de 6,6 millions d'euros a été confirmé pour 2022 et les années suivantes.

## Accueil et orientation des personnes migrantes

En novembre 2019, le Gouvernement bruxellois a approuvé une **note stratégique** relative à la vision commune en matière **d'accueil et d'orientation des personnes migrantes** sur son territoire.

Plusieurs arrêtés modificatifs (COCOM et COCOF) ont été pris pour exécuter l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 11 mai 2017 instaurant un **parcours d'accueil obligatoire pour les primo-arrivants**. Un outil informatique pour permettre aux communes d'examiner les primo-arrivants concernés par cette obligation et de contrôler que les primo-arrivants y satisfont est en cours de développement. L'opérationnalisation du parcours obligatoire est prévue pour le 1<sup>er</sup> mai 2022.

Par ailleurs, un avant-projet de décret a été approuvé en décembre 2021 afin d'augmenter le public pouvant bénéficier du parcours d'accueil, permettant ainsi à toute personne étrangère qui a décidé de s'installer durablement à Bruxelles, qu'elle soit qualifiée de primo-arrivante ou non, de pouvoir suivre

le parcours d'accueil proposé. Corollairement, la capacité d'accueil des Bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) sera portée de 5000 à 6.000 dans le courant de l'année 2022 et l'offre de cours de langue (alpha ou Français langue étrangère) correspondant au niveau et aux besoins de primo-arrivants sera élargie. Pour atteindre ces deux objectifs, un montant de 1.185.000 € a été obtenu pour l'année 2022 et suivantes.

### Enseignement et enfance

Le Gouvernement mobilise les outils régionaux en soutien des politiques communautaires d'enseignement, avec 3 objectifs majeurs inscrits dans le programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance (objectif 2.4 de la stratégie Go4Brussels 2030) :

1. Répondre au défi démographique : créer de nouvelles écoles, rénover les écoles en déficit d'image et les ouvrir sur le quartier

Le cadre réglementaire des « **Contrats Ecole** » a été finalisé en 2021, destiné aux établissements scolaires situés dans la zone de revitalisation urbaine (ZRU) et qui accueillent un public scolaire fragilisé. Le Gouvernement a sélectionné en 2021 6 nouveaux Contrats École 2022-2027 (3 pour 2022-2026 et 3 pour 2023-2027), mis en œuvre grâce à un budget annuel de 5 millions €.

Depuis 2021, dans le cadre de la réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire, la mise en place d'une procédure spécifique permet d'optimiser l'introduction et l'instruction des demandes de permis d'urbanisme concernant les équipements scolaires et les logements sociaux.

Enfin, pour soutenir les projets de construction, la mise en place d'un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage d'équipements publics, dont les équipements scolaires, est prévue.

2. Soutenir l'accrochage scolaire des jeunes en difficultés et lutter contre la ségrégation scolaire

En réponse à la crise sanitaire et aux effets négatifs sur le décrochage scolaire, des moyens exceptionnels (1,8 millions d'euros) ont été dégagés pour renforcer les actions menées dans les écoles secondaires et au niveau local. En outre, un budget global annuel de 8,5 millions d'euros est consacré à la lutte contre le décrochage scolaire dans les écoles, à travers trois dispositifs régionaux trisannuels. Les moyens du **Dispositif d'Accrochage Scolaire** (DAS) et du Dispositif de soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (DASC) sont concentrés vers les écoles qui accueillent les élèves en difficulté, souvent issus des quartiers les plus défavorisés. Les communes sont également soutenues pour la mise en œuvre de leurs plans d'accrochage scolaire communaux (PASC). Enfin, des moyens spécifiques ont été dégagés pour des projets-pilotes à destination des jeunes de 15 à 21 ans en décrochage scolaire actif (décrochage scolaire avéré, abandon scolaire précoce, jeunes non-inscrits) dans l'enseignement qualifiant ou en alternance.

3. Soutenir la transition numérique des écoles

Dans le contexte de crise sanitaire et d'hybridation des apprentissages, le Gouvernement bruxellois a dégagé des moyens exceptionnels (6 millions €) dans le cadre de son plan de relance et de redéploiement et du PNRR (projet I-4.05 du PNRR) pour **renforcer l'équipement numérique mobile et la connectique interne dans les écoles secondaires bruxelloises** avec un public fragilisé. Ce plan de déploiement vient compléter le projet « Fiber to the School ». D'autres projets-pilotes soutenus par la Région participent également à cet enjeu de la numérisation au sein des écoles, tels que des projets visant à la prévention du (cyber)harcèlement scolaire et soutenant l'apprentissage de la protection des données personnelles et de la vie privée sur Internet et des projets d'apprentissage des langues « orienté métiers » dans l'enseignement qualifiant via les outils numériques.

### Cohésion sociale - Commission communautaire française (COCOF)

De son côté, la COCOF a également contribué au renforcement du tissu social en prenant les mesures suivantes :

- En avril 2021, une subvention exceptionnelle de près de 100.000 € pour permettre à 129 ASBL d'organiser des activités de soutien scolaire pendant les vacances d'été a été prévue.
- En novembre 2021, 1.2 millions sont acquis afin de renforcer la cohésion sociale (élargissement du service citoyen et premières mises œuvre issues du Décret de 2018).
- En février 2022, 2.238.000 € sont octroyés aux associations actives en cohésion sociale afin de leur permettre de mener à bien des projets au plus près des besoins des citoyens via l'appel à projets annuel « Impulsion » et l'appel relatif à l'investissement dans l'achat de matériel ou de petites infrastructures.
- De manière structurelle, pour l'année 2022, le budget de la cohésion sociale augmente de 1.490.000 €.
- A côté de la mise en œuvre du Décret, deux dossiers importants bénéficieront de moyens nouveaux ou supplémentaires : le service citoyen (240.000€) et les formations citoyennes P3B (153.000€).

### Cohésion sociale - Commission communautaire flamande (VGC)

Le **plan stratégique pluriannuel de la Commission communautaire flamande** (VGC – Vlaamse Gemeenschapscommissie) 2021-2025 s'articule autour de sept objectifs politiques avec des plans d'action et des actions associés qu'ils souhaitent réaliser au cours de ce mandat. Ce plan a été alimenté par des processus participatifs, notamment *Stadspiratie*, *De Ronde van Brussel*, des réunions de conseils consultatifs, etc. Les citoyens, les organisations de la société civile et les services de la VGC ont eu la possibilité de soumettre des idées et des recommandations pour la politique. En 2022, les budgets nécessaires ont été liés au plan pluriannuel. La cohésion sociale est tissée dans les différents objectifs politiques de ce plan, qui constitue le cadre dans lequel la VGC met en œuvre sa politique. Pour un aperçu complet, nous renvoyons au plan pluriannuel sur le site suivant : [Strategisch meerjarenplan 2021-2025 | Vlaamse Gemeenschapscommissie \(vgc.be\)](#). Dans la déclaration politique de 2021-2022, quelques actions concrètes ont été mises en évidence sur lesquelles la VGC travaille en 2021-2022.

Les mesures mentionnées dans ce chapitre s'inscrivent également plus largement et contribuent aux objectifs de développement durable 1 (pas de pauvreté), 3 (bonne santé et bien-être) , et 10 (réduire les inégalités).

## **4. ODD: Gouvernance en Région de Bruxelles-Capitale**

La Région de Bruxelles-Capitale a défini sa vision pour 2040 en adoptant le **Plan Régional de Développement Durable (PRDD)** – un document stratégique qui s'inscrit comme d'autres dans la poursuite des ODD en Région bruxelloise – en juillet 2018. Le PRDD vise à apporter une réponse appropriée aux défis et aux préoccupations auxquels Bruxelles est confrontée en tant qu'agglomération, notamment l'accès au logement, la diversité fonctionnelle et sociale, les différents types de mobilité ou les questions environnementales. Le gouvernement bruxellois a en outre adopté une série de réglementations visant à la réalisation des objectifs de DD à travers des mesures environnementales et de mobilité telles que: le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Énergie (COBRACE), par exemple, comprend de nombreuses mesures relatives à l'efficacité énergétique, au développement des sources d'énergie renouvelables, aux transports, à la qualité de l'air et au climat.

## 5. Utilisation des fonds structurels

Les fonds structurels et d'investissement FEDER et FSE actifs en Région bruxelloise ont permis de mettre en œuvre d'importants programmes structurants en termes de développement économique, environnemental et social du territoire, en soutenant l'innovation mais aussi l'intégration sociale, la réinsertion professionnelle ou l'emploi.

Ces fonds s'intègrent par ailleurs à des politiques bruxelloises pensées par principe à l'échelle régionale et locale et financent d'importants projets pluriannuels portés par des opérateurs publics (régionaux ou locaux), des universités, des associations ou encore des opérateurs économiques bruxellois.

La **Programmation 2014-2020 du FEDER** n'est pas encore achevée, puisque le financement des 59 projets et de 3 instruments financiers – liés à l'innovation, au soutien aux PME, à l'économie bas carbone, à l'environnement et aux populations fragilisées) par le Programme se prolongera jusqu'à la fin de l'année 2023. Parmi les projets les plus récents, sélectionnés en 2018, relevons que certains d'entre eux étaient particulièrement mûrs et sont donc en passe d'être achevés.

D'un point de vue opérationnel, tant l'autorité de gestion FEDER que les bénéficiaires ont naturellement dû s'adapter aux conditions de travail et parfois intégrer un retard important dans le calendrier (complexité sur les chantiers, réunions et actions d'accompagnement impossibles ou fortement perturbées...).

Une première évaluation du Programme a pu être réalisée et devrait aider à favoriser une logique d'intervention plus orientée vers les résultats pour le prochain Programme.

Le Comité de suivi a par ailleurs intégré au Programme 2014-2020 des moyens supplémentaires (6,1 millions d'euros) dans le cadre du Programme **ReactEU**, qui serviront :

- à augmenter le financement des entreprises (dans le secteur Horeca, et dans les startups des secteurs de la santé et de la construction durable ;
- à soutenir les opérateurs économiques du secteur des congrès, en les aidant à réaliser les investissements nécessaires à l'« hybridation » des salles, et donc à offrir des conférences à la fois « en présentiel » et à distance,
- à développer un nouvel outil régional d'e-ticketing dans le secteur du tourisme et de la culture, pour faciliter et fluidifier l'offre de ces secteurs.

Rappelons qu'avant ce financement, le Programme avait été adapté pour offrir, via le CRII+, une flexibilité bien utile pour répondre aux besoins particuliers des entreprises dans le cadre de la crise sanitaire, et que plusieurs projets ont réorienté en partie leurs activités pour répondre à des besoins nouveaux au niveau de la population ou des entreprises.

En ce qui concerne la **Programmation 2021-2027 du FEDER**, les autorités régionales ont approuvé en février 2022, un avant-projet de Programme (actuellement soumis à enquête publique et à la consultation des partenaires) qui soutiendra les objectifs spécifiques 1.1., 1.2., 1.3, 2.1., 2.6., 2.7., 4.3., 4.4. et 5.1. du FEDER.

Indépendamment de l'augmentation du volume total du Programme (qui passe de 191 millions d'euros en 2014-2020 à 303 millions d'euros), relevons un renforcement important de la part environnementale (qui représente désormais 45% pour l'objectif stratégique 2, soit 131,83 millions d'euros (FEDER + cofinancement) contre 50,89 millions d'euros pour 2014-2020). Le volet énergétique (qui représente 30% du Programme) permettra de soutenir les efforts de la Région en matière de neutralité carbone, en

ciblant en priorité la rénovation énergétique des bâtiments publics mais également celle des logements sociaux.

Le Programme appuiera par ailleurs (à hauteur de 26,36 millions d'euros, cofinancement compris) également les dynamiques participatives mises en œuvre (au titre de la revitalisation urbaine) par la Région dans les contrats de quartier durables et les contrats de rénovation urbaine, en contribuant aux priorités des partenaires en matière d'équipements.

Les choix pour ce Programme se sont naturellement appuyés sur le principe de concentration thématique, sur les orientations en matière d'investissement des fonds de la politique de cohésion 2021-2027 pour la Belgique contenues dans l'Annexe D du Rapport Pays 2019 ainsi que sur les priorités régionales contenues notamment dans la Déclaration de Politique régionale.

Après consultation des partenaires et enquête publique, le Programme sera présenté à la Commission et mis en œuvre au travers d'appels à projets.

Le **programme opérationnel Fonds Social européen** de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période **2014-2020** est structuré autour de 3 axes prioritaires visant différents groupes cibles.

Concernant l'axe prioritaire 1, visant les jeunes, l'ensemble des projets a connu plus que 29.000 participants entre 2014 et 2020. Les projets IEJ concernent e.a. les Conventions Premier Emploi, les stages dans l'Union européenne et le partenariat NEETs visant des jeunes le plus éloignés du marché de travail.

Dans l'axe prioritaire 2, accès à l'emploi pour tous, le partenariat des ateliers recherche active à l'emploi (ARAE) et le service d'Actiris Guidance Recherche Active à l'Emploi (GRAE) ont accompagné plus de 58.000 chercheurs d'emploi. Dans cette période, les consultants employeurs de Select Actiris ont récolté 170.000 offres d'emploi à destination des chercheurs d'emploi bruxellois. Concernant la mobilité des travailleurs en Europe, le nombre de placements uniques des personnes à l'emploi ou en stage dans la zone EURES s'élève à plus que 320.

L'axe prioritaire 3 vise des personnes en situation de vulnérabilité et contient notamment des actions promouvant la diversité et la lutte contre les discriminations. Entre 2015 et 2020, les jobcoachs des Centres Pour l'Action Sociale (CPAS) ont accompagné 38.400 personnes. Dans cette même période, le service LINK qui assure la transition professionnelle à la fin d'une expérience formative et d'un contrat article 60, a accompagné plus que 7.000 personnes. Le réseau des structures d'accueil réparti sur la Région bruxelloise a permis à plus de 1.100 parents chercheurs d'emploi d'avoir une place pour leur(s) enfant(s).

L'enveloppe financière engagée pour la programmation représente un montant total de 102.904.419,94 d'euros, dont 55.958.693,96 d'euros correspondant au soutien de l'Union européenne. Pour la période 2014-2020, l'utilisation correspondant aux demandes de paiement intermédiaire par l'Autorité de Certification (AC) à la Commission atteint le montant de 60.828.447,68 d'euros (62,32 % de l'enveloppe totale). Les prévisions montrent qu'après vérification et certification de toutes les dépenses, une consommation de près de 100% du budget est réalisable.

Le **Programme FSE+ 2021-2027** de la Région de Bruxelles-Capitale souhaite contribuer à l'objectif stratégique 4 « Une Europe plus sociale ».

Grâce à l'identification précise des enjeux du marché du travail bruxellois avec les partenaires du marché de travail, les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile, sur base des orientations

fournies par la Commission européenne dans le cadre du Semestre européen et sur base du diagnostic socioéconomique, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé les deux objectifs spécifiques FSE+ le 22 avril 2021. Concrètement, le Programme FSE+ cible deux objectifs spécifiques qui concernent principalement l'amélioration de l'accès à l'emploi et l'inclusion professionnelle, notamment des jeunes chercheurs d'emploi, des chômeurs de longue durée et des chercheurs d'emploi éloignés du marché du travail. Le Gouvernement bruxellois a décidé de concentrer les moyens sur ces deux objectifs clés plutôt que de soutenir davantage d'objectifs mais dans une moindre amplitude.

Le programme FSE+ est élaboré dans une logique de complémentarité avec d'autres fonds et programmes et veille à assurer des synergies notamment avec les programmes FSE+ de la Flandre et de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi avec le FEDER en Région de Bruxelles-Capitale.

Le budget totale FSE+ pour la période 2021-2027 s'élève à 133.171.200 millions d'euros dont environ 53.268.952 d'euros provenant du FSE+ (taux de cofinancement 40%). L'adoption par les services de la Commission européenne est prévue pour le second trimestre 2022.

**Deux autres programmes FSE+** sont actifs sur le territoire bruxellois : Le programme FSE+ Wallonie-Bruxelles est actif sur les compétences communautaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF. Le 10 février 2022, les Gouvernements et Collège ont approuvé le Programme FSE+ 2021-2027 Wallonie-Bruxelles. Ce programme sera axé sur quatre priorités : améliorer l'accès à l'emploi (dont la création de son propre emploi) et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, l'innovation sociale, la mise en œuvre de la Garantie Jeunes, la lutte contre la pauvreté dont la pauvreté infantile et l'inclusion sociale et la désinstitutionalisation. Le programme ESF+ Vlaanderen est en cours de discussion et n'a pas encore fait l'objet de décision du Gouvernement flamand.

Dans le cadre de **REACT-EU** le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a octroyé une première tranche de 2.979.319 d'euros début 2021 et une deuxième tranche de 2.800.000 d'euros fin 2021 au PO FSE 14-20 afin de renforcer des ARAE (44 Équivalents Temps Plein supplémentaires). L'objectif du renforcement est de faire face à l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'emploi en RBC en augmentant le nombre de chercheurs d'emploi accompagnés et en adaptant l'accompagnement pour accueillir les CE victimes.



## Annexe 4 | Communauté germanophone

**Regierung**  
der Deutschsprachigen  
Gemeinschaft Belgiens

**Ostbelgien** 

**MINISTERPRÄSIDENT**  
OLIVER PAASCH

### **Annexe au Programme National de Réforme 2022**

Depuis 2009, le concept de développement régional « Ostbelgien leben 2025 » constitue la base durable et à long terme des principaux projets de réforme de la Communauté germanophone ([https://ostbelgienlive.be/PortalData/2/Resourcen/downloads/rek/Regionales\\_Entwicklungskonzept\\_Band\\_5\\_REK\\_III.pdf](https://ostbelgienlive.be/PortalData/2/Resourcen/downloads/rek/Regionales_Entwicklungskonzept_Band_5_REK_III.pdf)). Dans un cadre global cohérent, le concept de développement régional est articulé en périodes d'implémentation de cinq ans s'étendant aux législatures respectives.

En 2020 et 2021, la Communauté germanophone est affectée par deux crises majeures : la crise sanitaire mondiale liée à la propagation du Virus COVID-19 et les inondations survenues en été 2021 ayant fortement touché certaines communes germanophones. Ainsi, les instances politiques ont été contraintes d'adapter certains projets de réforme en fonction de nouvelles nécessités immédiates dues aux crises respectives.

#### **La Communauté germanophone en mode de gestion de crise**

La gestion de la crise interfédérale du coronavirus a confié aux entités fédérées des responsabilités importantes. En tant que plus petite entité fédérée de la Belgique, la Communauté germanophone s'est activement impliquée dans la gestion nationale de crise nationale.

Elle a activé à cet effet tous les instruments pertinents de son autonomie et les instances décisionnelles ont mis en place quatre décrets de crise et adopté plusieurs paquets d'aide d'un montant total de 90 millions d'euros, qui ont d'une part couvert les besoins aigus. D'autre part, les aides conséquentes ont servi à la reconstruction durable après la crise. Il s'agit notamment de l'augmentation des dotations communales afin de minimiser les conséquences économiques pour les entreprises touristiques, les commerces, les prestataires de services et les professions de contact, de l'équipement de deux centres de vaccination à Eupen et St. Vith et de la mise à disposition de matériels de testing et de protection, la revalorisation des secteurs de la petite enfance et des soins aux personnes âgées, une majoration spéciale des allocations familiales et une garantie de subventions pour le secteur non marchand.

Dans le domaine de l'enseignement, un capital de postes supplémentaires a été créé et maintenu afin de réduire les retards d'apprentissage. Des ordinateurs portables ont été mis à disposition afin

de permettre aux élèves et apprentis dans le besoin de suivre leurs cours à distance et d'éviter l'exclusion sociale.

Dans le domaine de l'emploi, de nouvelles incitations ont été mises en place pour aider les personnes à retrouver rapidement un emploi. Les montants des subventions à l'emploi AktiF et AktiF PLUS ont été doublés pendant la période de crise.

Afin d'amortir les conséquences des inondations, la Communauté germanophone a aidé les communes et CPAS en subventionnant du personnel supplémentaire de soutien et en accordant des dotations spéciales.

Afin d'engendrer des processus de reconstruction multi-sectorielle après les crises de ces deux dernières années, la Communauté germanophone a prévu des projets de réforme dans différents domaines sur la base du concept de développement régional :

- le développement de structures d'accueil pour la petite enfance,
- l'augmentation des salaires du personnel des centres d'hébergement et de soins,
- des réformes et investissements dans les domaines du social et de la santé ainsi que la consolidation du paysage hospitalier,
- des réformes dans l'orientation professionnelle ainsi que l'introduction obligatoire de stages en entreprise,
- la promotion des projets de village et de quartier, des bénévoles et du monde associatif,
- la création d'une association phare pour le sport,
- de nouveaux accents dans les nouvelles compétences de l'aménagement du territoire, du logement et de l'énergie,
- le développement d'une vision globale dans l'enseignement,
- la mise en œuvre du concept "Du bon personnel pour de bonnes écoles",
- le développement des offres dans le domaine du plurilinguisme,
- des réformes dans le domaine de la pédagogie de soutien et de l'intégration,
- une réforme du décret Jeunesse,
- une réforme de l'administration.

## **Enseignement**

Dans l'absolu et à long terme, la Communauté germanophone souhaite promouvoir une offre éducative de qualité et équitable. La crise COVID-19 a particulièrement souligné l'importance de développer continuellement l'offre éducative.

Les projets de réforme dans le domaine de l'enseignement sont vastes et prévoient entre autres d'améliorer les possibilités d'accès à la profession d'enseignant primaire et de mieux les adapter aux exigences professionnelles actuelles.

La Communauté germanophone mettra en place une formation pour faciliter l'accès à la profession d'enseignant primaire pour les personnes en reconversion professionnelle.

De nombreuses mesures ont déjà été prises ces dernières années dans le cadre du projet "Du bon personnel pour de bonnes écoles". Les travaux y relatifs vont être poursuivis. Il est notamment prévu de réformer l'évaluation et le recrutement, d'introduire un mentorat pour les nouveaux enseignants et les professionnels changeant d'orientation, de développer le portail des candidats et de prendre des mesures en vue de la reprise du travail après une maladie.

Les projets de réforme visant à développer la vision globale dans l'enseignement entrent dans leur prochaine phase.

### **Promotion des langues**

En vue de promouvoir l'apprentissage de langues étrangères, la Communauté germanophone prévoit de nouvelles initiatives. Dans l'enseignement primaire, le choix des matières pouvant être enseignées dans la première langue étrangère sera élargi. Il est également prévu de créer de meilleures conditions pour renforcer le recours à des "native speakers" dans les écoles maternelles et primaires.

### **Pédagogie de soutien et d'intégration**

La Communauté germanophone prévoit des projets de réforme dans le domaine de la pédagogie de soutien et d'intégration. Il s'agit notamment de poursuivre le développement des projets visant à soutenir tous les élèves en fonction de leurs besoins. L'orientation de base du décret sur la pédagogie de soutien et d'intégration de 2009 est maintenue.

Afin de tenir compte de besoins de soutien particuliers, de cibler davantage les ressources existantes de soutien à haut seuil dans les écoles ordinaires, de regrouper le savoir-faire en matière de pédagogie de soutien et d'intégration et afin d'organiser de manière flexible la sécurité de la planification, une nouvelle institution paragouvernementale indépendante et pluraliste sera créée. En matière de soutien à haut seuil dans les écoles ordinaires, les enseignants d'intégration et les enseignants spécialisés travailleront de manière complémentaire afin de combiner les soutiens pédagogique et thérapeutique.

Parallèlement, les écoles ordinaires auront plus de possibilités de participation et pourront bénéficier d'une plus grande flexibilité dans l'utilisation du personnel spécialisé par le biais de contrats de mise à disposition.

### **Éducation civique**

Afin de relever le défi des fakes news et du « hate speech » pour notre société, l'Institut pour la pédagogie de la démocratie a été revalorisé afin de transmettre des compétences démocratiques à l'école, dans le cadre de l'éducation permanente et dans le monde du travail.

À l'aide de pédagogues spécialisés, l'éducation aux médias et l'utilisation critique des informations disponibles sur internet sont encouragées en plus de l'éducation civique classique.

L'éducation civique dans les écoles sera considérablement développée et les thèmes interdisciplinaires tels que l'éducation politique, l'éducation aux médias et l'orientation professionnelle davantage ancrés dans l'enseignement.

En outre, l'éducation culturelle pourra contribuer à un état d'esprit critique et nuancé. Les offres d'éducation culturelle aideront notamment les jeunes à développer des compétences telles que la créativité, l'esprit critique, la confiance en soi et la tolérance. À cet égard, des préparatifs ont déjà été entrepris en vue de réformer le cadre réglementaire des ateliers créatifs et de promouvoir les ateliers créatifs de vacances.

## **Pluralisme des médias**

Afin de promouvoir le paysage médiatique en Communauté germanophone, une réforme sera mise en œuvre par le biais d'un décret de promotion du journalisme.

## **Digitalisation**

L'une des principales leçons de la crise COVID-19 concerne la priorité d'investissements en matière de digitalisation.

Le développement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la Communauté germanophone constitue une priorité absolue pour le lieu de vie et d'activité économique. Dans le cadre d'un projet soutenu par la Facilité pour la Reprise et la Résilience de l'Union Européenne, le déploiement de la fibre optique sera mis en œuvre dans un délai court.

Un autre projet de réforme concerne la mise en place d'un portail numérique pour les citoyens qui permettra un accès numérique sécurisé aux services de la Communauté germanophone.

En outre, la Communauté germanophone prévoit d'accélérer la numérisation dans l'enseignement.

Pendant la crise COVID-19, les élèves et apprentis dans le besoin ont déjà été équipés d'ordinateurs portables. À présent, dans le cadre d'un projet financé par la Facilité pour la Reprise et la Résilience de l'Union Européenne, 1800 enseignants vont recevoir un terminal numérique. Par la suite, tous les élèves du secondaire recevront à leur tour des terminaux.

De même, toutes les écoles secondaires seront équipées d'une connexion en fibre optique.

Afin de soutenir la numérisation dans le secteur de la jeunesse, la Communauté germanophone élabore un concept global pour la digitalisation du travail de la jeunesse.

## **Énergie et protection du climat**

La Communauté germanophone a procédé à une réforme des primes énergétiques. Le nouveau système de primes énergétiques, soutenu par la Facilité pour la Reprise et la Résilience de l'Union Européenne, est adapté aux besoins locaux et vise à créer des incitants non bureaucratiques pour l'amélioration énergétique et la rénovation des bâtiments résidentiels, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de la politique énergétique européenne d'ici 2050.

## **Marché du travail**

Les projets de réforme pour l'intégration des personnes éloignées du marché du travail du projet « Un seul interlocuteur pour le recrutement » (Vermittlung aus einer Hand) sont poursuivis. La réforme vise à améliorer le travail d'accompagnement et de recrutement, à éviter les effets de porte tournante et à amener plus rapidement les personnes au travail.

Parallèlement, un processus de modernisation est lancé au sein de l'agence pour l'emploi. De nouvelles offres pour les personnes peu qualifiées sont développées en coopération entre l'agence pour l'emploi et le centre de formation ZAWM.

Afin de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il est prévu de créer des possibilités de formation alternatives et d'attirer de nouveaux groupes cibles vers la formation en alternance.

Les profils à faible qualification formelle auront la possibilité d'obtenir une attestation de qualifications afin d'augmenter leurs chances sur le marché du travail ou à obtenir un diplôme professionnel. En ce sens, le projet de réforme des qualifications partielles offrira des solutions adaptées et conformes aux besoins.

La réforme structurelle de la formation technico-professionnelle présente à son tour une réforme importante pour contrer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cette réforme permettra une plus grande coopération entre les institutions, des transitions de formation plus fluides et des stages professionnels proches des entreprises.

### **Accueil de la petite enfance**

La Communauté germanophone reformera les structures de l'accueil de la petite enfance. Le centre régional de l'accueil de la petite enfance (RZKB) sera transformé en une institution paragon gouvernementale.

Dans le cadre de cette réforme, l'introduction d'un statut complet sera mise en œuvre. Les conditions de travail du personnel, notamment des assistantes maternelles, seront revalorisées.

Depuis le début de l'année 2021, 56 places d'accueil supplémentaires ont été créées. D'ici 2025, la Communauté germanophone prévoit de couvrir 100 % des besoins d'accueil et de devenir une région modèle en Europe en matière d'accueil de la petite enfance.

### **Politique de la jeunesse**

Après plusieurs années de consultations, la politique de la jeunesse sera réformée afin de créer des conditions durables pour le travail de qualité avec les jeunes en milieu ouvert en Communauté germanophone.

### **Santé**

Durant la crise COVID-19, le domaine de la santé mentale s'est révélé particulièrement important. Dans ce contexte, la Communauté germanophone intensifiera ses travaux en vue du développement et de la mise en œuvre du « concept de soins de santé mentale ». Ce projet de réforme permettra de proposer de nouvelles offres adaptées dans le domaine de la santé mentale. Dans le cadre des soins de longue durée, la Communauté germanophone prévoit une réforme visant à introduire une allocation de soins plus adaptée aux besoins du terrain et des patients.

### **Réforme administrative**

La Communauté germanophone prévoit de réformer l'administration publique afin de la moderniser, d'augmenter l'efficacité des services publics, de réduire la bureaucratie et de rendre les structures viables et résilientes. Pour ce faire, une analyse complète a été réalisée par un auditeur externe dans le but d'examiner de manière critique les processus de travail, la communication interne et les structures organisationnelles des services. Un rapport final, axé sur la structure, la direction et la communication, le personnel et l'organisation du travail, l'IT et la numérisation a été présenté et servira de base à la poursuite de la conception de la réforme, qui sera réalisée en dialogue avec les partenaires sociaux et les services concernés.

### Annexe de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Programme National de Réforme 2022

La performance du système éducatif reste au cœur des préoccupations de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La FWB a poursuivi la mise en œuvre des mesures phares du Pacte pour un Enseignement d'excellence : la poursuite de la réforme systémique du système éducatif et du système de gouvernance scolaire, la réforme du curriculum commun, celle de la formation continuée des enseignants, ou encore celle qui vise à décloisonner l'enseignement spécialisé et l'enseignement général, pour ne citer que celles-là.

Les conséquences financières du Covid-19 pour tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles impliquaient du Gouvernement une action volontariste et des moyens supplémentaires. Un fonds d'urgence a ainsi été mis en place en 2020 afin de soutenir les secteurs les plus touchés.

A ce jour, ce sont plus de 309 millions euros supplémentaires qui ont été affectés. Cela a permis notamment de dégager des enveloppes substantielles en matière de culture, de sports, de la petite enfance, d'enseignement et d'infrastructures scolaires, de médias, d'hôpitaux universitaires ou de recherche scientifique. Ces décisions ont permis de financer entre autres l'accompagnement personnalisé des élèves (17 millions €) et la poursuite du numérique dans l'enseignement (5 millions €).

#### **Enseignement obligatoire**

- **Nouveaux objectifs de performance et mise en place d'un cadre de pilotage du système et des écoles (Axe 2 du Pacte – Gouvernance, autonomie et responsabilisation)**

La FWB poursuit la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, une réforme systémique co-élaborée avec les acteurs de l'enseignement et visant à améliorer la qualité de l'enseignement (efficacité et équité), et à éliminer les phénomènes de ségrégation scolaire et autres écarts de performance entre écoles. Sept objectifs d'amélioration pour le système éducatif ont été inscrits dans le cadre légal. Ces objectifs de performance (basés notamment sur les indicateurs PISA) visent à améliorer de manière significative les connaissances et les compétences des élèves, à réduire progressivement les taux de redoublement et de décrochage scolaire, à réduire les inégalités scolaires entre les élèves plus favorisés et moins favorisés d'un point de vue socio-économique et à améliorer climat et bien être à l'école. Le nouveau cadre de gouvernance mis en place organise la contribution de tous les acteurs scolaires aux objectifs d'amélioration. Ainsi, chaque école est amenée à adopter ses propres objectifs et à se doter d'un plan stratégique pour participer à l'amélioration des performances du système.

La réforme de la nouvelle gouvernance des écoles intègre l'ensemble des écoles de la FWB de manière graduelle : alors que 1700 écoles mettent déjà en œuvre leur plan stratégique, à travers une dynamique collaborative et des auto-évaluations régulières, les 800 dernières écoles (vague 3) à rejoindre le dispositif, sont actuellement en cours de finalisation de leur plan qui devra être finalisé à l'automne 2022. L'évaluation des plans stratégiques (dits contrats d'objectifs) par le pouvoir régulateur se fait 3 et 6 ans après la finalisation du plan.



Depuis 2020, 20 écoles en grandes difficultés sont identifiées annuellement sur la base de quatre indicateurs de performance (résultats et parcours des élèves, climat scolaire, équipe pédagogique). Elles bénéficient d'un programme de soutien et de suivi renforcés de trois ans visant à réduire les écarts de performance.

- **Valorisation du métier d'enseignant (Axe 2 du Pacte – Gouvernance, autonomie et responsabilisation)**

La pénurie d'enseignants est devenue un enjeu essentiel des réformes de l'enseignement. La réduction des effets de pénurie passe par une revalorisation du métier d'enseignant, une amélioration de leur cadre de travail ou encore une réforme ambitieuse de la formation initiale et continue. Outre les réformes adoptées depuis 2018 dans le cadre du Pacte (qui visent tant la professionnalisation des directions que le métier d'enseignant), une série de mesures concrètes ont été mises en place à la rentrée scolaire 2020. Celles-ci ont notamment apporté des réponses à des besoins urgents de simplification. Les principales mesures adoptées<sup>1</sup> sont:

- Une stabilisation plus rapide des enseignants débutants: lors d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement pour une durée de 4 ans, l'emploi fera l'objet d'une déclaration de vacance si le bénéficiaire du congé n'a pas réintégré son emploi d'origine à l'issue de cette période.
- L'optimisation des mécanismes de disponibilités/réaffectations.
- La valorisation de l'ancienneté acquise au sein de différents pouvoirs organisateurs au sein du même réseau, ce qui permet une meilleure mobilité des enseignants au sein des pouvoirs organisateurs d'un même réseau.
- Simplification du décret « titres et fonctions ». Les conditions disciplinaires et pédagogiques requises pour l'accès à la profession dans le cadre d'un enseignement de qualité sont conservées mais les mécanismes qui alourdissent la mise en œuvre du décret ont été allégés au maximum dans le respect des principes du décret.
- Réduction du nombre de barèmes permettant une valorisation barémique et une simplification administrative.

Un second train de mesures est en cours d'adoption en vue de la rentrée 2022.

- **Réforme du curriculum commun pour les élèves jusqu'à 15 ans (Axe 1 du Pacte – Apprentissages des élèves)**

La FWB met progressivement en œuvre la réforme du curriculum commun pour les élèves jusqu'à l'âge de 15 ans. Cette réforme porte, d'une part, sur l'adaptation de l'ensemble des contenus d'apprentissages et le renforcement du soutien personnalisé, et, d'autre part, sur l'allongement du curriculum commun d'une année (de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire). Cette réforme vise, outre l'amélioration des résultats des élèves, à mettre fin à l'orientation précoce et à réduire considérablement le redoublement.

La première étape de la réforme a consisté, à partir de septembre 2020, à mettre en œuvre le premier programme commun d'apprentissage dans toutes les écoles de l'enseignement préprimaire, afin de garantir des compétences de base communes à tous les enfants. Cette réforme a été associée à plusieurs mesures destinées à améliorer la qualité de l'enseignement pré-primaire : un renforcement progressif de l'encadrement (de 2017 à 2020) ; le renforcement de la gratuité de l'enseignement préprimaire (les frais de scolarité sont supprimés et le matériel scolaire est fourni gratuitement) ;

---

<sup>1</sup> Ces mesures sont portées par le décret du 17 juillet 2020 portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie.

l'obligation scolaire à 5 ans au lieu de 6 ans ; le renforcement des moyens visant à soutenir l'apprentissage de la langue ; et la formation obligatoire des 12.000 enseignants du préprimaire au nouveau programme.

La mise en œuvre du curriculum commun pour la première et la deuxième année de l'enseignement primaire a été reportée à septembre 2022, en raison de la crise sanitaire. Afin de rattraper cette année de retard, la réforme entrera en vigueur simultanément en 3<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> année primaire en septembre 2023. Ensuite, la mise en œuvre adoptera un rythme de croisière et se poursuivra en 5<sup>e</sup> année primaire en septembre 2024 pour atteindre la 3<sup>e</sup> année secondaire en septembre 2028.

Face à la crise sanitaire, un budget de 17 millions d'euros a été accordé aux établissements, de manière temporaire, pour déployer des pratiques d'accompagnement personnalisé au bénéfice d'élèves qui présentaient des difficultés scolaires importantes, en ciblant les établissements dont l'indice socio-économique est situé dans les classes 1 à 10. Ces périodes ont permis de soutenir les équipes éducatives pour favoriser une différenciation des apprentissages ; de renforcer l'acquisition des savoirs de base, le soutien psycho-social ou encore, le cas échéant, l'accompagnement des apprentissages numériques ; et d'accorder une attention prioritaire aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage.

- **Réformer le processus d'intégration et renforcer les dispositions relatives aux aménagements raisonnables (Axe 4 du Pacte – Développer l'école inclusive)**

Développer l'inclusion dans les écoles ordinaires est l'un des objectifs clés du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Il vise à réduire la scolarisation des élèves ayant des besoins spécifiques dans des écoles spéciales pour favoriser leur prise en charge dans l'enseignement ordinaire, alors que les indicateurs de l'enseignement montrent une augmentation plus que proportionnelle des admissions dans l'enseignement spécial, en particulier pour les élèves moins favorisés socio-économiquement.

Depuis septembre 2019, le décret relatif aux « aménagements raisonnables » vise à rendre les aménagements raisonnables obligatoires lorsqu'ils sont nécessaires. Il prévoit une procédure spécifique qui peut être déclenchée par les parents d'un enfant ayant des besoins spécifiques, lorsque l'école refuse la mise en place des aménagements raisonnables.

En juin 2021, le décret créant les « pôles territoriaux » a été adopté. Cette réforme, qui constitue une étape complémentaire à la précédente, assure la mutualisation de l'expertise et du soutien des écoles de l'enseignement spécial au bénéfice des écoles de l'enseignement ordinaire, afin que puisse y être déployé des aménagements raisonnables au bénéfice de tous les élèves qui le requièrent. La réforme consiste à mettre en place 48 Pôles territoriaux répartis dans toutes les zones de la FWB et dans tous les réseaux d'enseignement.

- **Plan global de lutte contre le décrochage scolaire (Axe 4 du Pacte - Développer l'école inclusive)**

L'objectif du futur plan global de lutte contre le décrochage scolaire est de réduire de 50% les sorties précoces. Il consiste à mettre en place trois axes de prise en charge des élèves : un axe de prévention (détecter les premiers signes et harmoniser et optimiser les mécanismes de soutien et de suivi

individuels des élèves), un axe d'intervention (systématiser les modalités d'accompagnement hors école lorsque l'absentéisme de l'élève se prolonge) ; et un axe de compensation (étoffer et améliorer l'offre de mesures compensatoires en cas de rupture avec l'école). Le Plan vise également une amélioration drastique de la coordination entre les intervenants de manière à permettre un suivi et un accompagnement de tous les élèves à risques. Les modalités de mises en œuvre de la réforme sont en cours de finalisation. L'adoption du décret est prévue pour la fin de l'année 2022.

- **Faire du qualifiant une filière d'excellence (Axe 3 du Pacte – Valoriser l'enseignement qualifiant)**

La mise en place progressive de cet axe du Pacte pour un Enseignement d'Excellence se réalise à travers 3 priorités : réorganiser les parcours du qualifiant ; renforcer le pilotage du qualifiant ; et renforcer les synergies enseignement-formation-emploi. La réorganisation du parcours d'enseignement qualifiant est en cours d'adoption par le Gouvernement et sera présentée au Parlement au cours de l'été 2022. La réforme, en tablant sur l'expérience pilote de la certification par unité, généralise le dispositif des unités d'acquis d'apprentissage, et instaure une nouvelle réglementation visant à réduire le redoublement qui actuellement est particulièrement sévère dans cette filière d'enseignement.

La réforme du pilotage renforcé de l'offre d'enseignement qualifiant a fait l'objet de concertations approfondies avec les acteurs de l'enseignement en 2021 et 2022, et sera présentée au Parlement à l'automne 2022. La réforme transforme le pilotage de l'enseignement qualifiant qui sera désormais basé sur l'analyse continue des besoins de compétences du marché du travail (réalisée à travers les "Bassins Enseignement Formation Emploi") et l'ajustement cohérent de l'offre d'enseignement. La réforme introduit également une régulation efficiente de l'offre d'options, qui permet la fermeture d'options identiques dans un rayon géographique restreint (10km) lorsque ces options sont très peu fréquentées. A travers ce cadre décisionnel réformé, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend favoriser le déploiement d'une offre d'enseignement qualifiant répondant aux besoins socio-économiques des Bassins EFE – et, dès lors, de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-capitale. Cette articulation aux réalités socio-économiques locales et régionales est essentielle sur un plan socio-économique – en favorisant des options porteuses d'emploi et en réduisant le *skills mismatch*, mais elle l'est également pour le système éducatif et les élèves. Elle concourt en effet à la transformation positive de l'orientation vers l'enseignement qualifiant, qui est perçue négativement lorsqu'elle renvoie à l'image d'un parcours entravé par une offre inadéquate ou lacunaire.

Le troisième axe de réforme vise à assurer des synergies entre dispositifs d'enseignement et de formation professionnelle organisés en alternance, et à mettre fin à la concurrence qui s'est de facto imposée entre les deux systèmes d'apprentissage, dont les publics cibles sont partiellement identiques. Cet axe de réforme passe par un dialogue entre le gouvernement de la FWB, qui est en charge de l'enseignement, et les Gouvernements des deux Régions, qui sont en charge de la formation professionnelle.

- **Intensification de la stratégie numérique**

Le développement du numérique dans l'enseignement francophone est un défi majeur et un enjeu essentiel pour la FWB. C'est pourquoi le Gouvernement a mis des moyens financiers afin d'accompagner les élèves dans la numérisation des apprentissages et de réduire la fracture numérique.

Le Gouvernement a investi 25.000.000 euros pour intensifier l'axe relatif à l'équipement de sa Stratégie numérique, et plus particulièrement pour la mise en place d'une mesure qui se décompose en deux volets :

Volet 1 : Constitution d'un stock représentant 5% de la population élèves des établissements scolaires. Ces ordinateurs doivent être prêtés par l'école aux élèves en ayant le plus besoin (**budget 10 millions d'euros en 2021**).

Volet 2 : Aide financière de 75€ octroyée aux élèves des 2e et 3e degrés du secondaire en 2021-2022, puis au 1er et 2e degrés du secondaire à partir de 2022-2023 pour l'achat ou la location d'un ordinateur portable + fonds de solidarité représentant 1 à 5% de la population élèves des établissements scolaires en fonction de leur indice socio-économique (**budget total de 15 millions d'euros chaque année depuis 2021**).

En ce qui concerne l'axe de la Stratégie numérique relatif à l'accompagnement des enseignants, le déploiement au sein des réseaux « conseillers technopédagogiques » (CTP) a été accéléré pour permettre l'engagement en 2021 de la totalité du pool, à savoir 42 CTP au total. Ces conseillers accompagnent les enseignants dans le cadre de la conception de leurs dispositifs d'enseignement intégrant les apports des outils numériques et soutiennent les équipes éducatives dans le développement de l'équipement et des écosystèmes numériques des établissements.

La mise en œuvre de la Stratégie numérique a également été accélérée au niveau des ressources et des plateformes numériques. La diffusion de ressources éducatives sur la plateforme « e-classe » destinée aux enseignants a également été accélérée, portant à plus de 7000 le nombre de ressources de qualité pour enseigner. La FWB a en outre mis gratuitement à la disposition des écoles qui le souhaitent la plateforme d'apprentissage et d'enseignement à distance « Happi » (pour Hybridation des APPrentissages Interactifs). Cette solution Moodle adoptée par plus de 1000 écoles est vouée à être fusionnée avec la plateforme e-classe.

- **Réforme des rythmes scolaires (Axe 5 du Pacte – Qualité de vie)**

Le Parlement a approuvé, en mars 2022, le décret sur la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire, dans l'enseignement artistique à horaire réduit et dans l'enseignement de promotion sociale, qui prendra effet à partir de la rentrée scolaire 2022. Cette réorganisation du calendrier scolaire annuel – réforme phare du Pacte pour un Enseignement d'excellence – consiste à alterner des périodes de sept semaines d'apprentissage avec des périodes de deux semaines de congé, pour un meilleur équilibre entre la durée des temps d'apprentissage et les temps de repos. En diminuant la fatigue tout au long de l'année, les nouveaux rythmes réduisent les vacances d'été et contribuent à amenuiser les effets du décrochage scolaire observés en septembre, du fait d'une trop longue rupture avec l'école. Les nouveaux rythmes scolaires offrent par là un contexte éducatif plus équitable pour tous les élèves.

### Enseignement supérieur :

- **Refinancement de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Le Gouvernement a décidé de booster la trajectoire du refinancement de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Initialement prévu à hauteur de 50 millions à l'horizon 2024, il sera

plus élevé, avec 50 millions structurels dès 2022, 70 millions en 2023 et 80 millions en 2024. Ces moyens financiers supplémentaires permettront, entre autres, d'améliorer l'encadrement des étudiants et la qualité des formations proposées, et d'en garantir l'accessibilité pour tous. Dans ce cadre, 6 millions d'euros supplémentaires ont été dès 2021 dédiés spécifiquement à l'aide à la réussite, en priorité pour les étudiants de bac 1, car il s'agit de soutenir ce public particulièrement affecté par la crise sanitaire et de faciliter son intégration au sein de l'enseignement supérieur. Les moyens dédiés à l'aide à la réussite s'élèveront dorénavant à 89 millions d'euros par an.

- **Réforme de la formation initiale des enseignants**

La FWB a approuvé la réforme globale de la formation initiale des enseignants. Cette réforme vise à renforcer les compétences des enseignants en ajoutant de nouveaux domaines d'expertise tels que l'orientation, l'éducation aux médias et la diversité des genres. L'objectif de cette réforme est de mieux armer les enseignants pour faire face à la complexité croissante du métier et de leur donner les compétences et les outils nécessaires pour aider chaque élève à réussir.

Le décret instaure des master en enseignement (co-organisés entre universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts) dans le but d'accroître la qualité de la formation et l'attractivité de la profession. Les programmes réformés de formation initiale des enseignants portent une attention particulière à l'identification des différents besoins de la classe, y compris l'identification des difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves, l'adaptation et la différenciation des séquences d'enseignement en fonction des besoins des élèves et la mise en œuvre de processus de soutien immédiat. Cet allongement de la formation des enseignants vise à mieux les armer pour exercer leur métier et contribuer ainsi à l'amélioration du système éducatif francophone.

Le Gouvernement de la Communauté française a décidé de reporter la mise en œuvre de ce décret à la rentrée 2023-2024. Ce report permet de disposer de plus de temps pour mieux préparer la mise en œuvre de ce nouveau décret. Afin de faciliter sa mise en œuvre, deux types de soutien sont prévus (a) le financement de conseillers, rattachés aux établissements d'enseignement supérieur organisant la formation initiale des enseignants et (b) l'organisation d'une cellule d'appui au sein de l'ARES (l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur) qui aura pour mission de préparer et d'accompagner le travail réalisé sur le terrain par les conseillers ITE.

- **Elargissement et simplification des critères d'octroi des allocations d'études**

Le Parlement a adopté le Décret proposant l'élargissement et la simplification des critères d'octroi des allocations d'études. Les mesures contenues dans le texte permettent, dès l'année académique 2021/2022, d'augmenter le nombre de bénéficiaires de bourses d'études afin de rendre l'enseignement de la Communauté française plus accessible pour les étudiants et les élèves. Ainsi, les élèves inscrits aux années préparatoires à l'Enseignement supérieur (7ème math/sciences, etc.) peuvent dorénavant prétendre à l'obtention d'une allocation d'études, et ce afin de favoriser la transition secondaire-supérieur. Les élèves de l'enseignement secondaire pourront bénéficier d'une allocation même en cas de redoublement, cette condition étant supprimée. Les élèves et étudiants apatrides et les bénéficiaires de la protection subsidiaire peuvent eux aussi, au même titre que les réfugiés, bénéficier d'une allocation d'études.

Par ailleurs, et afin de faciliter les mobilités des élèves et des étudiants au sein de l'Union européenne, les freins actuels à l'octroi d'une bourse d'études seront supprimés à partir de l'année 2022-2023.

Pour l'année scolaire et académique 2021/2022, le plafond de revenus pour bénéficier d'un forfait est passé exceptionnellement de 150% à 300%. Ces montants forfaitaires peuvent être demandés en cas de perte d'emploi, de chômage, de faillite, de maladie, de décès, ou encore de divorce au sein de ménages qui dépasseraient normalement les revenus maximums prévus pour l'octroi d'allocations d'études (voir note aux rédactions).

Aussi, à partir de cette année 2021/2022, la disposition relative aux cas de garde alternée sera simplifiée pour parer aux situations où l'un des ex-conjoints refuse de fournir les documents nécessaires à la reconnaissance du dossier. Lorsque la responsabilité fiscale du candidat est partagée, les revenus pris en considération seront dorénavant ceux du ménage du demandeur de l'allocation d'études.

Enfin, afin d'amortir l'impact des frais de transport sur les étudiants bénéficiant d'allocations d'études, le forfait de 50 euros pour le détenteur d'un abonnement SNCB sera étendu à toutes les sociétés de transport en commun public belge.

Les mesures précitées s'appuient sur une augmentation budgétaire significative : le budget des allocations d'études est passé d'environ 68 millions d'euros en 2021 à 77,3 millions d'euros en 2022. Pour rappel, ce budget était de 58 millions d'euros en 2016. L'augmentation des moyens dédiés est donc aussi élevée de 2021 à 2022 que de 2016 à 2021, démontrant l'engagement clair du Gouvernement en matière de lutte contre la précarité étudiante.

- **La réforme du décret paysage**

La réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études entend mieux baliser le début du parcours dans l'enseignement supérieur afin de lutter contre l'allongement des études et les abandons tardifs. Elle vise également à lutter contre la précarité étudiante.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de renforcer les moyens visant à garantir et à élargir l'accès à l'enseignement supérieur quel que soit son milieu économique. À ce titre, le budget « Allocations d'études » voit ses moyens augmenter de **9,2 millions d'euros en 2022** et des moyens complémentaires sont prévus afin d'améliorer l'information et la communication sur les aides existantes.

- **Numérique dans l'enseignement supérieur**

Aussi, afin de soutenir le développement du numérique dans l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale, le Gouvernement a prévu un montant de 32 millions d'euros dans le cadre du RRF (Recovery and Resilience Facility) pour permettre l'acquisition de matériel informatique et de soutenir les enseignants dans le développement de leurs compétences numériques.

### **Inclusion sociale**

Le gouvernement de Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le « Plan Enfance Jeunesse 0-25 », un plan transversal consacré aux enfants et jeunes jusqu'à 25 ans. Il comprend des mesures diverses dans 15 domaines ou thèmes, du numérique à la culture en passant par l'égalité des chances ou les

différents niveaux d'enseignement, avec une attention particulière aux réponses à apporter à la pandémie de Covid-19 et à la transition climatique.

On y retrouve différentes mesures telles que le soutien aux élèves pour l'achat d'un ordinateur portable (75 euros) ou les investissements à venir dans les bâtiments scolaires, liés aux fonds de relance issus de la manne européenne de la Facilité pour la reprise et la résilience.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le lancement du nouvel appel à projets (d'un montant de 3.8 millions d'euros) visant à proposer, pour le premier semestre 2022, des repas gratuits de qualité nutritionnelle et intégrant des critères de durabilité, dans les écoles de l'enseignement maternel accueillant des enfants plus en difficultés. Cela représente 228 établissements scolaires.

Il a également décidé de renforcer la mesure visant la gratuité des repas scolaires. Ce sont, dès lors, pas moins de 12.500.000 euros qui seront dédiés à une alimentation saine au sein des écoles.

L'amélioration de l'encadrement dans les structures d'accueil des enfants (crèches, etc.) bénéficiera « dès 2022 de plus de 15 millions supplémentaires ».

La Fédération Wallonie-Bruxelles a également adopté la réforme des dispositifs relatifs aux allocations d'études de l'enseignement secondaire et supérieur.

Le Gouvernement de la FWB a conclu un nouveau contrat de gestion avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), organisme public chargé de la politique de l'enfance en Belgique francophone. Ce nouveau contrat de gestion propose une stratégie multidimensionnelle, qui vise à développer et à renforcer l'accessibilité des milieux d'accueil, futurs et existants. Il est prévu le renforcement du nombre de places d'accueil dans des zones prioritaires avec un taux de couverture faible (avec une attention pour la situation des familles monoparentales, dont la majorité sont également des femmes), mais aussi la révision de la grille barémique de la participation financière des parents, avec la volonté de réduire le coût de l'accueil pour les bas revenus. Parallèlement, des mesures sont aussi prises en faveur de l'amélioration de la qualité de l'accueil : financement des directions pour transformer les pratiques, éveil culturel ouvert sur le quartier, maillage local tissé par les agents de première ligne de l'ONE, renforcement de la formation initiale et continue du personnel et promotion des pratiques d'accessibilité.

### **Transition écologique/climatique**

Le Gouvernement et le parlement ont approuvé en juillet 2021 un décret organisant une coordination et un renforcement des actions de la FWB en faveur d'une transition écologique, fixant les objectifs suivant :

- La neutralité carbone au plus tard en 2050 ;
- La réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- L'adoption de mesures d'adaptation durable nécessaires pour réduire le plus possible les risques du changement climatique pour l'homme et la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé en septembre 2021 le plan d'actions stratégique, le plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, visant à identifier les mesures concrètes à mettre en place afin



d'atteindre les objectifs fixés. Son élaboration s'est voulue largement participative associant les administrations, les secteurs et la société civile au travers des associations représentatives.

En pratique, 6 axes d'actions ont été définis dans le plan, autour de la mobilité, des infrastructures immobilières, des marchés publics, des adaptations de comportement, de la formation et la sensibilisation, et un relatif aux mesures transversales. Au sein de ces axes, plusieurs actions ont été définies, objectivées en corrélation avec les compétences ministérielles et ciblées par secteurs et organismes.

### **Investissements dans les bâtiments scolaires : un projet fédérateur pour assurer la transition climatique**

Dans le cadre du vaste "Chantier des bâtiments scolaires" et après les investissements de plus de 386,7 millions € dans le cadre du Plan de Relance et de Résilience Européen, le Gouvernement a décidé de consacrer un milliard d'euros supplémentaires, au cours des 10 prochaines années, à la rénovation des bâtiments scolaires.

C'est ainsi que les bâtiments scolaires devront connaître, au cours des prochaines années, des évolutions majeures pour rencontrer les objectifs de la transition climatique, à savoir la neutralité carbone au plus tard en 2050, la réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 (pour rappel, l'objectif de neutralité carbone est imposé en 2040 aux écoles par les Régions).

Ces objectifs climatiques sont par ailleurs aujourd'hui consacrés, au niveau de la FWB, par le décret du 1er juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique, et par le plan transversal de transition écologique qui met en oeuvre ce décret. L'axe 2 de ce plan est d'ailleurs consacré au soutien à l'évolution des infrastructures immobilières relevant de la FWB, et particulièrement les bâtiments scolaires, dans leur transition environnementale et énergétique.

En effet, ces bâtiments nécessiteront des transformations majeures pour rencontrer les objectifs liés à la transition climatique, à savoir la neutralité carbone en 2040.



CONSEIL NATIONAL  
DU TRAVAIL

CONSEIL CENTRAL DE  
L'ECONOMIE

AVIS N° 2.280

CCE 2022-0830  
CO 1000

Séance commune des Conseils du 29 mars 2022

-----

Contribution des Conseils au Plan national de réforme 2022

X X X

[Tapez ici]

3.329-1

[Tapez ici]

## AVIS

### **Contribution des Conseils au Plan national de réforme 2022**

Les instances du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail ont souhaité apporter leur contribution conjointe pour qu'elle soit annexée au Plan national de réforme.

Concernant le dialogue avec les instances politiques, une réunion d'information organisée par la Chancellerie du Premier Ministre a eu lieu au niveau des secrétariats des deux Conseils concernant le calendrier et la procédure d'élaboration du PNR 2022 ainsi que la priorité qui est donnée au rapportage relatif au Plan de reprise et de résilience.

Concernant l'évaluation par la Commission européenne de la situation de la Belgique, une réunion conjointe CCE-CNT s'est tenue avec des experts de la Commission européenne. La discussion a porté sur la mise en œuvre du Plan de reprise et de résilience et notamment sur l'implication des interlocuteurs sociaux. La Commission s'est focalisée sur les principaux défis sur lesquels elle compte se pencher en priorité dans le cadre de la rédaction du rapport pays et de sa proposition au Conseil pour des recommandations spécifiques pour la Belgique. Les secrétariats des deux Conseils ont eu l'occasion d'intervenir pour évoquer les conclusions des avis et travaux que ce soit en réaction aux éléments mis en avant par la Commission ou à d'autres défis qu'ils jugent importants. Un échange entre tous les participants avec les représentants de la Commission a eu lieu autour des différents points abordés.

### **Pour le Conseil central de l'économie**

Dans le document intitulé « Construire l'avenir » (Rapport Emploi-Compétitivité 2021, du 10 décembre 2021), le Conseil central de l'économie (CCE) présente ses préoccupations dans le cadre de la relance et les orientations stratégiques pour l'avenir. Le CCE encourage les gouvernements à y porter la plus grande attention lors de l'élaboration de leurs politiques publiques. Si le CCE a choisi, dans ce Rapport, de se concentrer sur ces aspects spécifiques, il n'en reste pas moins que les recommandations qu'il a formulées dans les Rapports et travaux antérieurs sont toujours valables et pertinentes. Le CCE met en avant quatre orientations stratégiques prioritaires relevant de ses compétences et sur lesquelles il mène des analyses régulières : travailler à une administration performante et efficace, en soulignant entre autres l'importance des investissements ; continuer à miser sur l'innovation et la numérisation ; œuvrer à un modèle de société en phase avec les objectifs climatiques et environnementaux ; œuvrer à un marché du travail et à une société inclusifs.

### **« Construire l'avenir » : le Rapport Emploi-Compétitivité 2021**

La COVID-19 n'a pas seulement provoqué une grave crise sanitaire, elle a également entraîné la plus grave récession depuis la Seconde Guerre mondiale, induisant même un risque d'effondrement de notre système économique et social. De vastes mesures de soutien ont par conséquent été mises en place, tant au niveau national qu'international, afin d'aider l'économie à sortir de la crise aussi indemne que possible et d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie.

Grâce à ces mesures et aux stabilisateurs automatiques (dont la sécurité sociale et le système de chômage temporaire) et grâce à la nature particulière de la crise - qui, contrairement à la crise financière et économique de 2008, n'a pas été causée par des déséquilibres internes mais par un choc exogène - l'économie a pu se redresser assez rapidement à mesure que la situation sanitaire s'améliorait via la campagne de vaccination. Bien que les différences sectorielles restent importantes, la reprise est actuellement meilleure et plus rapide qu'escompté et, sur la base des informations actuellement disponibles, les perspectives sont également relativement optimistes.

Cependant, un certain nombre de nouveaux risques apparaissent (cf. infra). En outre, les défis structurels qui étaient déjà présents avant la crise ne se sont pas envolés. Citons à titre d'exemple les défis climatiques qui deviennent de plus en plus visibles, comme en témoignent les vagues de chaleur et les inondations qui ont frappé plusieurs pays l'été dernier. Mais des réponses politiques doivent également être apportées aux enjeux du vieillissement de la population, de la soutenabilité financière et sociale de la sécurité sociale, de la numérisation, de la mondialisation etc.

Après la gestion de crise aiguë à laquelle nous avons assisté ces derniers mois, il est temps de passer à une nouvelle phase des politiques à mettre en œuvre. Par cette déclaration, le CCE souhaite fournir quelques éléments que le Conseil estime importants lors de l'élaboration de ces politiques.

## **Une nouvelle relance est-elle nécessaire ? Et comment ?**

Après le recul considérable de l'activité économique en 2020/au début de 2021, l'économie se redresse donc mieux et plus vite que prévu. Toutefois, cela ne change rien au fait que pour certains groupes, la crise a eu/a de graves conséquences. De manière générale, nous constatons que les groupes les plus vulnérables - les personnes peu ou moyennement qualifiées, les jeunes, les femmes et les demandeurs d'emploi - ont été plus durement touchés. De nombreux indépendants, relativement plus actifs dans les secteurs les plus touchés, ont également subi une perte de revenus importante en moyenne. En ce qui concerne les entreprises, on n'assiste pas actuellement à une cessation d'activité accrue des entreprises à faible productivité, mais Tielens et al. (2020)<sup>1</sup> soulignent une augmentation non négligeable du risque de liquidité et de solvabilité, bien que là aussi l'horizon se soit quelque peu éclairci entre-temps.

---

<sup>1</sup> Tielens, J., Ch. Piette et O. De Jonghe (2020), Belgian corporate sector liquidity and solvency in the COVID-19 crisis: a post-first-wave assesment, Revue économique de la BNB, décembre 2020.

Parallèlement, un certain nombre d'autres risques se manifestent. Ainsi, la reprise économique mondiale s'accompagne-t-elle d'une **hausse de l'inflation**. L'inflation observée est en grande partie due à une forte hausse des prix du gaz naturel et de l'électricité et des prix de l'énergie en général, mais les prix d'autres intrants ont également fortement augmenté et engendrent des **problèmes dans la chaîne d'approvisionnement**. On ne sait pas combien de temps ce phénomène va durer, mais on peut s'attendre à ce que l'augmentation du coût des intrants entraîne une nouvelle hausse des prix à la consommation lorsque de nouveaux contrats seront négociés avec le secteur de la distribution. En outre, l'importante stimulation de la demande induite par les plans de relance des différents niveaux de pouvoir pourrait encore renforcer ces effets dans les années à venir, non seulement via la demande accrue de matières premières, mais aussi par leur impact sur un **marché du travail déjà en pénurie** (voir point 2.4). C'est particulièrement vrai pour le secteur de la construction, où la demande de main-d'œuvre va fortement augmenter en raison des investissements prévus par les plans de relance, alors que le secteur peine depuis quelques années déjà à recruter du personnel qualifié<sup>2</sup>.

Une menace plane également sur la **soutenabilité des finances publiques**. Certains défis structurels - dont le vieillissement de la population, mais aussi les investissements qui seront nécessaires à la transition écologique - pèseront lourdement sur les finances publiques au cours des prochaines décennies. Dans le même temps, ces investissements sont un pari sur l'avenir car ils sont une condition préalable nécessaire à la création de richesses futures. Un certain nombre de mesures ayant un impact structurel sur le budget ont également été prises récemment. En conséquence, à politique inchangée, le taux d'endettement affichera de nouveau une trajectoire ascendante à partir de 2023, ce qui - même avec les faibles taux d'intérêt actuels - menace la soutenabilité des finances publiques.

Compte tenu de l'amélioration de la situation économique et des risques décrits ci-dessus, il convient de faire preuve de **sélectivité dans les nouvelles initiatives de relance**. La **date de mise en œuvre** sera également importante pour éviter une surchauffe de l'économie. Cela ne signifie cependant pas qu'il n'y ait pas de points d'action politique à court terme.

---

<sup>2</sup> Cf. [Rapport sur l'évolution conjoncturelle dans le secteur de la construction](#)

Il est par exemple nécessaire de continuer à suivre et à soutenir les groupes vulnérables, et il faut également veiller à ce que les entreprises structurellement saines aient toujours accès à un financement approprié, mais les modalités de ce soutien seront importantes. Un principe majeur doit être de garantir une réallocation efficace des ressources. Les mesures de soutien éventuelles doivent non seulement maximiser les chances de survie des entreprises structurellement viables, mais aussi permettre d'encourager suffisamment les entreprises dont le modèle économique n'est pas viable à se restructurer ou, si cela n'est pas possible, à se retirer du marché. Dans le même temps, il convient de miser davantage sur la réallocation du capital humain, par le *res-killing* et l'*upskilling* non seulement des chômeurs, mais aussi, par exemple, des travailleurs qui risquent de perdre leur emploi et par l'apprentissage tout au long de la vie qui devrait accroître l'employabilité de tous ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite. De manière générale, une évaluation approfondie de l'efficacité des mesures de soutien adoptées est nécessaire afin de pouvoir en tirer des leçons pour l'avenir.

Enfin, il est important de relever les **défis à long terme qui existaient avant la crise de la COVID-19** (pensons au vieillissement de la population, à la soutenabilité financière et sociale de la sécurité sociale, au changement climatique, à la biodiversité menacée, à la raréfaction des matériaux, à la numérisation croissante...). En effet, la crise n'a pas fait disparaître ces défis et dans certains cas, comme le changement climatique, ils sont même devenus encore plus visibles. Il est donc impératif **d'agir sur cette question dans les meilleurs délais**, afin de consolider les fondements d'une économie compétitive, résiliente, inclusive et à faible émission de carbone. En particulier, en ce qui concerne la transition vers une économie neutre en carbone, les décisions d'investissement doivent être prises maintenant pour permettre à notre pays d'atteindre les objectifs européens.

### **S'attaquer aux défis structurels, maintenant !**

Si nous voulons assurer notre prospérité et notre bien-être, il faut donc trouver rapidement une solution aux défis à long terme décrits ci-dessus. Cela nécessite, tout d'abord, une vision claire de la direction que l'économie/la société devrait prendre à l'avenir. Dans ce contexte, le CCE appelle les gouvernements concernés à s'inscrire dans une perspective de long terme dessinée par les objectifs européens du Green Deal (2050) et les Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) (2030), qui offrent un cadre visant à transformer en profondeur notre économie et notre société pour construire un avenir équitable, écologique et prospère. La Belgique doit s'améliorer dans les domaines dans lesquels ses progrès ne sont pas conformes à ses engagements et il convient, pour ces domaines, de réajuster les politiques en cours et de faire avancer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le CCE souhaite y participer activement et demande à être consulté à ce sujet.



Pour réaliser ces objectifs (de long terme), le CCE met l'accent sur quatre orientations stratégiques prioritaires dont doit s'emparer le monde politique et qui ont déjà été mises en lumière dans ses Rapports Emploi-Compétitivité précédents : travailler à une administration performante et efficace ; continuer à miser sur l'innovation et la numérisation ; œuvrer à un modèle de société en phase avec les objectifs climatiques et environnementaux ; œuvrer à un marché du travail et à une société inclusifs. Le CCE insiste sur leur interdépendance et sur la nécessité de les relever de manière simultanée. Ces orientations sont détaillées ci-dessous.

### *1.1 Travailler à une administration performante et efficace*

La réalisation des objectifs européens et des ODD nécessitera des investissements. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer à cet égard. D'une part, par leur impact sur le **climat d'investissement qui doit inciter les entreprises à investir (durablement)**, mais aussi par leurs propres investissements. Compte tenu du sous-investissement public des dernières décennies et des besoins d'investissement dans le cadre de la transition durable, il est important qu'à l'avenir **les investissements publics soient relevés et évoluent vers 4 % du PIB d'ici 2030**. À cet égard, le Conseil souligne les points suivants.

- Le CCE réitère sa demande, adressée au gouvernement belge et à la Commission européenne, d'un **traitement favorable des investissements publics productifs dans le cadre des règles budgétaires européennes**<sup>3</sup>. Un traitement plus flexible des investissements ne supprime pas la **nécessité de mener une politique fiscale saine**. Le Conseil demande toutefois que les efforts visant à renforcer la soutenabilité financière des finances publiques et de la sécurité sociale ne se fassent pas au détriment de la soutenabilité sociale de la sécurité sociale. Comme la déclaration commune des 75 ans de la sécurité sociale l'indique : « Tout comme en 1944, les interlocuteurs sociaux souhaitent prendre leurs responsabilités afin de garantir la soutenabilité budgétaire ainsi que l'efficacité sociale de la sécurité sociale dans le futur. » En effet, la crise actuelle a une nouvelle fois souligné le rôle essentiel de celle-ci en tant que stabilisateur automatique.
- Compte tenu des contraintes budgétaires, il sera **nécessaire de hiérarchiser** les investissements. Les défis posés par les transitions numérique et écologique, ainsi que l'avancée du vieillissement de la population, sont déjà des facteurs à prendre en compte.

---

<sup>3</sup> CCE et CNT (2020), Contribution du CCE et du CNT dans le cadre de la préparation du Programme national de réforme 2020 (CCE 2020-1065).

- Enfin, le Conseil demande que **tous les investissements planifiés dans le Plan pour la reprise et la résilience (PRR) soient réalisés**. Du fait de la croissance économique meilleure qu'escomptée, il est en effet possible que la Belgique voie sa part dans les moyens européens totaux se réduire<sup>4</sup>. Le Conseil souligne cependant une fois de plus l'importance de la **disponibilité** d'un nombre suffisant de **travailleurs** (supplémentaires) **possédant les compétences adéquates** dans la perspective de la réalisation des projets du PRR (cf. ci-dessus).

De manière générale, **l'intervention des pouvoirs publics doit être efficace et efficiente**. Les *spending reviews* doivent contribuer à cet objectif. Par ailleurs, des actions sont encore requises dans différents domaines. C'est ainsi qu'il convient d'investir dans la **modernisation et la numérisation des services publics** dans le but de rendre les administrations publiques plus efficaces au niveau tant de leurs processus internes que de leurs interactions avec les entreprises/les citoyens. Le CCE demande à être consulté, dans le cadre la mise en œuvre du PRR, au moment du déploiement des projets de numérisation des services publics fédéraux. Dans ce contexte, il est nécessaire de développer des mesures d'accompagnement suffisantes afin de faire en sorte que les personnes peu familiarisées avec le numérique soient également joignables. Une attention suffisante pour ceux qui ne maîtrisent pas bien les outils numériques doit en effet toujours occuper une place centrale en cas de modernisation et de numérisation des services publics<sup>5</sup>. Sur le plan de la **qualité de la réglementation**, il existe également encore une marge d'amélioration non négligeable. Il importe, dans ce cadre, de veiller à ce que la réglementation atteigne toujours le but visé tout en impliquant le moins d'obligations administratives possible pour les entreprises et les citoyens. Le Conseil a déjà formulé par le passé des lignes de force permettant d'obtenir une meilleure réglementation<sup>6</sup>. Enfin, le Conseil demande que la **cohérence de la réglementation soit améliorée**. En effet, la plupart des défis socio-économiques et environnementaux auxquels nous sommes confrontés réclament des actions dans divers domaines de politique, qui se situent en outre à des niveaux de pouvoir différents (autorités européennes, fédérales, régionales). Il est dès lors important que la **répartition des compétences** lors d'une éventuelle prochaine réforme de l'État **soit telle que celles-ci puissent se renforcer mutuellement** au lieu de se contrecarrer ainsi que c'est parfois le cas actuellement. Indépendamment de cet aspect, **l'amélioration de la coordination entre les différents niveaux de pouvoir est impérative**.

---

<sup>4</sup> 30 % de l'enveloppe totale de la Facilité pour la reprise et la résilience sont octroyés en fonction de données économiques qui varient par rapport au moment de l'introduction du PRR.

<sup>5</sup> Dans son avis « [Vers des services publics numériques plus efficaces et inclusifs](#) », le CCE énumère une série de mesures politiques destinées à placer la Belgique parmi les meilleurs dans le domaine de la qualité des services publics numériques, non seulement en termes d'efficacité mais aussi d'inclusivité. Plus généralement, la CCS Consommation a formulé l'avis « [Vers une politique d'inclusion numérique en Belgique](#) » comprenant 16 recommandations axées sur la réduction de la fracture numérique.

<sup>6</sup> C'est ainsi que le CCE a formulé l'avis « [Pour une réglementation réalisant les objectifs de politique à un coût minimal](#) » et qu'il a, conjointement avec le CNT et les conseils économiques et sociaux régionaux, rédigé la déclaration commune intitulée « [Les partenaires sociaux plaident en faveur d'une meilleure réglementation](#) ». En outre, le 28 septembre 2021, l'avis « [L'introduction d'un agenda de la réglementation](#) » a été approuvé.

## **1.2 Continuer à miser sur l'innovation et la numérisation**

**L'innovation (au sens large)** est importante. Elle est en effet la principale source de nouvelle création de valeur. Celle-ci est non seulement essentielle pour l'évolution du niveau de vie, elle définit en outre la marge de manœuvre de la politique dont un pays dispose. La soutenabilité financière des finances publiques et de la sécurité sociale est en effet influencée dans une large mesure par le niveau de la création de valeur. Mais l'innovation est aussi indispensable à la réponse à offrir aux nombreux défis sociétaux (dont en particulier le changement climatique, mais aussi les défis sanitaires, le vieillissement...). Le Conseil estime dès lors qu'il est également important que la **politique d'innovation** non seulement mise sur le **renforcement de la compétitivité** mais aussi réponde aux **grands défis sociaux, écologiques et économiques** du 21<sup>e</sup> siècle. Les pouvoirs publics peuvent jouer le rôle important de guide en favorisant des choix pertinents par le biais d'un cadre réglementaire adapté.

Dans ce cadre, il est important de maintenir le niveau de soutien à la R&D en Belgique, mais il faut en même temps contrôler l'efficacité des mesures d'aide. À ce titre, si les régimes de dispense partielle de versement du précompte professionnel sur les salaires du personnel de R&D contribuent à générer des activités de recherche additionnelles, on trouve peu de preuves solides de l'efficacité du crédit d'impôt pour la R&D et de la déduction fiscale pour revenus des brevets. Les choix réalisés aujourd'hui en matière de R&D ayant un impact à long terme, il est d'autant plus nécessaire de s'assurer le plus vite possible que les moyens publics soient alloués de manière optimale pour stimuler la R&D. Mais la politique doit **aller au-delà de la promotion du développement de nouvelles technologies ou innovations** ; elle doit **aussi miser sur la diffusion des technologies et innovations existantes**, notamment en direction des entreprises plutôt traditionnelles.<sup>7</sup>

Il est un type de technologies qui constitue de plus en plus souvent la base des innovations : il s'agit des **technologies numériques**. Globalement, la Belgique obtient un bon résultat au niveau de la mise à jour des technologies numériques dans les entreprises mais, tout comme dans d'autres pays, certaines technologies avancées - par exemple les big data, les services sophistiqués de cloud computing...- sont encore relativement peu implantées et il apparaît que les grandes entreprises sont généralement plus numérisées que les PME (CE, 2021). Dans l'e-commerce, le potentiel d'augmentation de la création de valeur est encore conséquent, pour autant que l'on tienne compte des conditions écologiques connexes. Et il va de soi qu'outre les entreprises, les autres acteurs sociétaux (citoyens, pouvoirs publics) doivent eux aussi suivre le mouvement. Il est dès lors **important de mettre en place un cadre tonifiant ouvert à l'application de ces technologies numériques et, plus généralement, à l'innovation** (voir aussi la [Déclaration du G10 du 7 septembre 2020](#)).

---

<sup>7</sup> Cf. le rapport du CCE « [R&D et valorisation de la R&D en Belgique : un premier diagnostic](#) »

Ceci requiert un **mix de politiques intégré** attentif non seulement aux investissements en R&D et innovation mais aussi aux investissements en éducation et formation, un cadre réglementaire favorable à l'innovation et conscient notamment du risque qu'encourt l'innovation du fait de la domination d'un certain nombre d'acteurs numériques mondiaux, la facilitation de l'entrepreneuriat et de sa croissance, le renforcement des liens entre les acteurs de l'innovation (également au niveau international), une infrastructure numérique adéquate...

Une organisation novatrice du travail est aussi de plus en plus considérée comme un facteur important non seulement de la diffusion des technologies mais aussi du bien-être des travailleurs<sup>8</sup>.

### ***1.3 Œuvrer à un modèle de société en phase avec les objectifs climatiques et environnementaux***

Les phénomènes climatiques extrêmes observés dans toutes les régions du monde sont un cri d'alarme incitant à agir d'urgence en vue de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Le coût de la non-action se traduira en perte importante de bien-être et de prospérité pour la société belge.

Notre pays s'inscrit dans les objectifs du Green Deal européen qui veut transformer l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050, une création de bien-être avec une utilisation circulaire des ressources la plus efficace que possible, où personne n'est laissé de côté.

Des investissements conséquents et guidés par ces objectifs sont nécessaires pour y parvenir. En effet, la transition écologique que nous devons conduire va induire une obsolescence accélérée<sup>9</sup> d'une part importante des équipements et du capital. Outre les investissements en capital physique, des investissements seront aussi nécessaires dans des innovations conduisant à des produits et services neutres en carbone ainsi que dans la formation aux nouveaux métiers de la transition climatique et de l'économie circulaire. La politique des pouvoirs publics se doit de remplir un rôle majeur de guidance en **encourageant de tels investissements** et, plus largement, en **stimulant des modifications comportementales de tous les acteurs socio-économiques**.

---

<sup>8</sup> Que l'on pense par exemple aux formes organisationnelles qui accroissent l'autonomie des travailleurs, ce qui est bénéfique non seulement à la capacité novatrice des entreprises mais aussi au bien-être des travailleurs.

<sup>9</sup> Pisani (2021) donne l'exemple d'une chaudière au fuel ou celui d'un camion à moteur thermique : ces équipements vont devoir être remplacés avant d'atteindre leur fin de vie.

La révision du **Plan national Énergie-Climat (PNEC)** en 2023 offre à la Belgique l'opportunité de définir des actions fortes en ligne avec ces objectifs. Grâce à une coordination interfédérale et à l'association des interlocuteurs sociaux, ce Plan révisé **devrait se doter d'un cadre clair. Il faut une vision interfédérale intégrée avec des objectifs de long terme, des objectifs intermédiaires et une trajectoire pour réaliser ces objectifs.** Les travaux actuels du CCE en matière notamment d'économie circulaire<sup>10</sup>, de mobilité<sup>11</sup> et d'efficacité énergétique des bâtiments<sup>12</sup> (ces derniers travaux étant menés en collaboration avec les Conseils économiques et sociaux régionaux) ambitionnent de pointer des mesures phares pour le PNEC révisé.

#### ***1.4 Œuvrer à un marché du travail et une société inclusifs***

Plusieurs grands changements sociétaux suscitent des **tensions croissantes entre l'offre et la demande sur le marché du travail**. D'un point de vue quantitatif, le vieillissement de la population provoquera à terme la contraction de la part de la population en âge de travailler. Sous un angle qualitatif, les évolutions technologiques et la transition verte induisent un changement de contenu de nombreux emplois et l'obsolescence rapide des qualifications.

Les tensions croissantes sur le marché du travail sont problématiques. Elles génèrent en effet des difficultés de recrutement du personnel adéquat dans les entreprises, ce qui freine la capacité novatrice de celles-ci ainsi que l'activité économique et, partant, la croissance économique. Les investissements publics - nécessaires à la réalisation des transitions indispensables - sont de la sorte mis sous pression (voir ci-dessus). Enfin, l'inadéquation de l'offre et de la demande de travail et la faible mobilité de la main-d'œuvre représentent aussi un danger pour la cohésion sociale. Le travail reste en effet la meilleure garantie de la protection des revenus et favorise l'intégration dans la société. Il faut veiller cependant à préserver la qualité des emplois.

---

<sup>10</sup> Le Conseil souscrit depuis longtemps déjà à l'importance de l'économie circulaire et a déjà formulé dans ce cadre diverses recommandations. Il a récemment émis un [Avis sur le projet de Plan d'action fédéral pour une économie circulaire](#).

<sup>11</sup> Dans ses avis récents, le Conseil propose des pistes concrètes pour favoriser l'utilisation du rail ainsi que pour accroître le développement de la multimodalité (mise en place d'un système intégré de transports publics, stratégie train-vélo, budget mobilité...). Il a émis un avis en vue des [nouveaux contrats de gestion pour la SNCB et Infrabel](#), s'est prononcé sur les [abonnements flexibles de la SNCB](#) et a proposé des pistes concrètes pour [encourager le transport ferroviaire de marchandises](#).

<sup>12</sup> Le Conseil central de l'économie et ses homologues régionaux (Brupartners, CESE Wallonie et SERV) ont lancé récemment un appel commun à une collaboration et à une cohérence entre niveaux de pouvoir pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc de bâtiments, et ce tout en respectant les spécificités socio-économiques et les compétences de chaque entité. Les Conseils œuvrent actuellement à un avis commun sur la thématique de la stimulation de la rénovation auprès des copropriétaires et des propriétaires-bailleurs et vont également lancer le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre Régions pour stimuler la rénovation.

C'est pourquoi, de manière générale, le CCE met en avant l'importance de l'insertion effective du plus grand nombre possible de personnes sur le marché du travail pour augmenter sensiblement le taux d'emploi. L'accord de gouvernement prévoit de parvenir, d'ici 2030, à un taux d'emploi de 80 %. Le relèvement du taux d'emploi doit en tout état de cause s'effectuer de manière sécurisée, harmonieuse et faisable, pour assurer une création de valeur suffisante et une cohésion sociale élevée.

L'une des conditions en est l'élimination de l'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Dans ce cadre, une attention particulière pour **l'insertion des groupes à risque**<sup>13</sup> sur le marché du travail s'impose – que l'on pense aux personnes peu ou moyennement qualifiées, aux jeunes et aux âgés, aux personnes d'origine étrangère dont le taux d'emploi est faible en ce moment. Il faut non seulement s'intéresser aux chômeurs mais veiller aussi à la réintégration des inactifs (dont les malades de longue durée) sur le marché du travail.

En général, il est nécessaire d'accorder une grande attention à **l'apprentissage tout au long de la vie**, qui doit permettre aux individus d'accomplir au mieux leurs tâches et ce, tout au long de leur carrière, faciliter la transition professionnelle du chômage ou de l'inactivité vers l'emploi (notamment vers des secteurs et des professions émergents) et faire en sorte que les talents se perdent le moins possible en cours de route. Vu l'importance des orientations en sciences et techniques (STEM) – y compris les cycles court portés sur la pratique – pour le marché du travail, il est également requis de chercher à rendre plus attrayant le choix de ces formations.

La **mobilisation plus poussée de la réserve de travail potentielle** (chômeurs et inactifs) est également nécessaire, notamment grâce à la suppression des pièges financiers et des autres obstacles (par exemple la garde d'enfants) qui empêchent le retour sur le marché du travail. Mais d'autres facteurs sont également importants, comme des **conditions de travail attractives et adaptées** aux besoins des travailleurs en fonction du cycle de vie.

Même si l'élimination de l'inadéquation sur le marché du travail est un impératif absolu, force est de reconnaître que les transitions demandées ne seront pas simples pour tous et prendront, dans certains cas, du temps. C'est pourquoi il faut miser sur des **mesures supplémentaires** visant à accompagner et à soutenir les personnes qui risquent d'être laissées pour compte et sur une **protection sociale forte, sachant qu'elle est importante pour sécuriser les carrières professionnelles**.

---

<sup>13</sup> Le CCE travaille actuellement sur un rapport sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail où l'on traite des transitions professionnelles en début-milieu de carrière. Il travaille également sur un rapport sur la durée des carrières qui établit un diagnostic pour la Belgique et qui en identifie les déterminants.

## **Pour le Conseil national du Travail**

Le Conseil national du Travail a développé de longue date un réseau associant les partenaires sociaux et les représentants de la Belgique dans différentes instances européennes (Comité de l'Emploi, Comité de protection sociale, Conseil EPSCO, Coreper...) pour réaliser un suivi régulier des politiques européennes en matière sociale et de l'emploi. Des contacts sont également organisés, conjointement avec le Conseil Central de l'Économie, avec la Commission européenne aux moments clés du semestre européen. Les réunions organisées dans ce cadre permettent aux membres du Conseil national du Travail d'être tenus informés de l'évolution des dossiers européens et de prendre position sur les questions en débat.

De manière générale, de nombreux avis et conventions collectives de travail adoptés par le Conseil national du Travail concernent directement les thématiques abordées dans le cadre du semestre européen et le PNR. Dans le cadre de leurs travaux, les partenaires sociaux privilégient une approche concrète axée sur des mesures ayant un impact direct dans la vie des entreprises et des secteurs.

Par ailleurs, le Conseil national du Travail est directement associé à la transposition en Belgique de certaines directives et intervient directement dans la mise en œuvre des accords-cadres adoptés par les partenaires sociaux au niveau européen.

La présente contribution présente de manière synthétique les principaux résultats des travaux du Conseil qui s'inscrivent dans le semestre européen.

## **Compétitivité – salaires – transition à temps partiel vers la fin de carrière pour des catégories définies de travailleurs âgés**

Les partenaires sociaux ont adopté au plus haut niveau de concertation (Groupe des dix) le 25 juin 2021 un cadre d'accords sur différents thèmes interprofessionnels qui forment un tout indivisible. La mise en œuvre de ce cadre d'accords a été concrétisée au niveau du Conseil national du Travail, dans un premier temps, par l'adoption d'une série de conventions collectives de travail, par l'adoption d'une recommandation adressée aux secteurs et entreprises, et des engagements à poursuivre les travaux. Des engagements ont également été pris par les partenaires sociaux de mener un certain nombre de travaux. Ce cadre d'action requiert également que le gouvernement prenne d'autres mesures (lois, arrêtés royaux), y compris la prolongation d'un certain nombre de régimes en cours.



Les thèmes traités par le Conseil national du Travail dans ce cadre concernent notamment :

- **Salaire minimum**

Dans le cadre de la première étape de mise en œuvre de l'accord social, une augmentation du salaire minimum (RMMG) de 76,28 euros brut indexé est introduite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 par la **convention collective de travail n°43/15** du 15 juillet 2021. Le RMMG est porté à un montant unique de 1.806,16 euros avec pour effet de supprimer les conditions d'âge et d'ancienneté de la convention collective de travail n° 43 qui étaient jusque-là en vigueur. L'augmentation du RMMG est assortie d'un mécanisme visant à compenser au maximum le surcoût généré pour l'employeur par l'introduction d'une réduction très bas salaire pour les employeurs. Cette borne très bas salaire est indexée et son surcoût pour la sécurité sociale sera lui-même compensé via le financement alternatif.

Toujours concernant le salaire minimum, le Conseil national du Travail a eu l'occasion de contribuer au débat européen sur la proposition de la Commission européenne relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne. Dans ce cadre le Conseil a fourni son analyse sur la nature conventionnelle du système belge de formation des salaires minima pour le secteur privé (**avis n° 2.197 du 5 février 2021**).

- **Pensions complémentaires**

Dans le cadre des négociations sectorielles 2021-2022, le Conseil invite, dans sa **recommandation n° 29** du 15 juillet 2021, les négociateurs au niveau des secteurs et des entreprises à associer leurs efforts afin de supprimer la différence de traitement qui repose sur la distinction entre ouvriers et employés en matière de pensions complémentaires. Les secteurs et entreprises dans lesquels se pose la problématique de l'harmonisation des pensions complémentaires sont instamment invités à y remédier.

Pour ce qui concerne la période 2023-2028, il est prévu que, afin de réaliser l'harmonisation des pensions complémentaires d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2030 dans les secteurs et entreprises où c'est nécessaire, au moins 0,1 point de pourcentage de la marge salariale y est affecté pour chaque période d'accord interprofessionnel entre 2023 et 2028. Cette condition est prévue dans la **convention collective de travail n° 158 du 15 juillet 2021**.

- **Flexibilité**

Les travaux du Conseil sur ce point ont conduit à une augmentation des « heures relance », à savoir les heures supplémentaires volontaires additionnelles corona.

Le Conseil a également demandé dans son **avis n°2.237 du 15 juillet 2021** la prolongation du régime fiscal préférentiel des heures supplémentaires « ordinaires » et que le gouvernement prenne les mesures législatives nécessaires pour que le nombre d'heures supplémentaires bénéficiant d'un régime fiscal préférentiel soit relevé de 130 à 180 heures pour tous les secteurs, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2023 inclus.

- **Fins de carrière**

Le cadre d'accords du 25 juin 2021 prévoit le renouvellement jusqu'au 30 juin 2023 des instruments conventionnels visant à mettre en œuvre les régimes de chômage avec complément d'entreprise prévus par la réglementation fixant le chômage avec complément d'entreprise lorsque cela s'avère nécessaire. Ce volet a été mis en œuvre par huit **conventions collectives de travail du 15 juillet 2021** portant tant sur les régimes de chômage avec complément d'entreprise que les crédits-temps de fin de carrière ainsi que par **l'avis n° 2.238 du 15 juillet 2021**.

- **Prolongation des régimes en cours**

La prolongation des régimes en cours concerne : la cotisation patronale pour les efforts en faveur des groupes à risque, la dispense de l'obligation en matière de premiers emplois, le financement de l'intervention publique dans le cadre du système de déplacements entre le domicile et le lieu de travail en transports en commun, et l'amende appliquée en cas de non-proposition d'accompagnement par outplacement (accompagnement des travailleurs âgés vers un nouvel emploi).

## **Régulation de la crise de la Covid-19**

Le Conseil national du Travail a été particulièrement actif dans **l'encadrement législatif de la crise Corona**, que ce soit au travers de ces propres instruments (convention collectives de travail) ou des avis émis sur les projets de lois et d'arrêtés royaux transmis par le Gouvernement.

On relèvera en particulier :

- la mise en place d'un régime de suspension totale de l'exécution du contrat de travail et/ou un régime de travail à temps réduit en cas de manque de travail résultant de causes économiques pour les employés en raison de la crise du coronavirus (**CCT n° 147 du 18 mars 2020**) ;
- un régime d'accès simplifié au chômage temporaire pour raisons économiques pour les employés en raison de la crise du coronavirus, qui a été prévu jusqu'au 30 juin 2023 inclus (**CCT n° 148 du 7 octobre 2020 et CCT n° 159 du 15 juillet 2021**) ;

- les absences justifiées du travail pour un test de dépistage de la Covid-19 sur la base du self assessment testing tool (**CCT n° 160 du 19 novembre 2021**) ;
- le télétravail recommandé ou obligatoire en raison de la crise du coronavirus (**CCT n° 149/2 du 7 décembre 2021**).

L'interdiction de la discrimination des travailleurs en fonction de leur statut de vaccination à la Covid-19 a fait l'objet de la **déclaration des partenaires sociaux du CNT et du CSPPT du 29 juin 2021**.

Le Conseil a également adopté les avis suivants sur le cadre réglementaire de la crise sanitaire :

- **avis n° 2.226 du 29 juin 2021** : avant-projet de loi modifiant la loi du 20 décembre 2020 portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie de la Covid-19 ;
- **avis n° 2.246 du 15 octobre 2021** : introduction d'une obligation de vaccination contre la Covid-19 pour le personnel soignant ;
- **avis n° 2.258 du 7 décembre 2021** : prolongation de différents dispositifs pris dans le domaine du droit du travail à la suite de pandémie de Covid-19 ;
- **avis n° 2.269 du 22 décembre 2021** : vaccination obligatoire des professionnels des soins de santé – avant-projet de loi.

Pour une vision exhaustive des travaux du CNT en lien avec la crise de la Covid-19 : <http://www.cnt-nar.be/Dossier-FR-covid-19.htm>.

## **Plan de relance et de résilience**

Dans le cadre de travaux conjoints avec le Conseil central de l'Économie et le Conseil fédéral du Développement durable, le Conseil national du Travail a émis deux avis d'initiative sur le plan de relance et de résilience. Ces avis concernent, d'une part, le volet relatif aux projets d'investissement (**avis n° 2.205 du 23 mars 2021**) et, d'autre part, le volet des réformes structurelles (**avis n° 2.212 du 2 avril 2021**). Concernant les projets d'investissements, les Conseils ont, en particulier, insisté sur la nécessité d'une bonne coordination entre l'État fédéral, les entités fédérées et les autorités locales afin de maximiser les effets positifs des investissements envisagés partout dans le pays.

## Développement durable

- **Plan fédéral de développement durable**

Le Conseil national du Travail a émis le **7 juin 2021**, conjointement avec le Conseil central de l'Économie et la Commission consultative spéciale « Consommation » **l'avis n° 2.221** sur le plan fédéral de développement durable (PFDD) qui détermine les mesures à prendre en vue de la réalisation, d'une part, des engagements internationaux de la Belgique – dont les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 – et, d'autre part, des objectifs fixés dans la stratégie à long terme (horizon 2050) du gouvernement fédéral pour un développement durable.

Dans cet avis, les Conseils ont souligné la nécessité de doter le plan d'une marche à suivre claire assortie d'actions plus concrètes. Cela implique selon eux qu'il faudrait fixer des objectifs intermédiaires à atteindre avant l'échéance du plan en vue de répondre à des engagements internationaux, et une trajectoire pour atteindre ces objectifs, ce qui devrait s'accompagner d'un monitoring de la mise en œuvre du plan.

Concernant le processus de monitoring pour la mise en œuvre des ODD, le CCE et le CNT ont émis plusieurs avis unanimes (**avis n° 2.158, 2.175 et 2.220**) dans lesquels ils proposent des indicateurs de suivi pour les ODD.

- **CCT n° 98/9 du 21 décembre 2021 sur les éco-chèques**

La CCT n° 98 a été modifiée pour permettre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, que les éco-chèques puissent être acceptés pour l'achat de produits agricoles et horticoles vendus en circuit court. Le circuit court ou « chaîne courte » consiste en la vente directe au consommateur par un agriculteur ou un horticulteur, ou par un seul intermédiaire, de ses propres produits ou d'une partie de ceux-ci ou de produits transformés/dérivés. Pour ces derniers, les matières premières utilisées doivent être issues de la production propre de l'agriculteur ou de l'environnement local. Le caractère local est en effet un aspect important du circuit court.

- **Mobilité**

Dans son avis n° **2.222** « Vers des nouveaux contrats de gestion pour la SNCB et Infrabel » du **29 juin 2021**, émis conjointement avec le Conseil central de l'Économie, le Conseil national du Travail a demandé l'adoption urgente de nouveaux contrats de gestion pour la SNCB et Infrabel afin d'assurer la qualité du transport ferroviaire – indispensable pour promouvoir l'utilisation du rail – et d'offrir aux deux entreprises la sécurité juridique essentielle aux futurs investissements ferroviaires. Les Conseils décrivent dans cet avis le cadre politique dans lequel les nouveaux contrats de gestion devraient s'inscrire à leurs yeux. Ils mettent aussi en évidence un certain nombre de points spécifiques qu'ils souhaitent voir inclus dans ces contrats.

Les deux Conseils se sont également penchés sur l'avant-projet de loi organisant le verdissement fiscal et social de la mobilité (**avis n° 2.239 du 28 septembre 2021**) en formulant des propositions concrètes visant à accroître l'utilisation du budget mobilité. Ces initiatives sont nécessaires car, bien que cet instrument soit important pour encourager les alternatives à la voiture de société dans le cadre (entre autres) des déplacements domicile travail et pour contribuer ainsi à la réalisation d'un transfert modal, il n'a que peu de succès dans la pratique. Les propositions des Conseils à cet égard présentent à la fois des avantages pour les employeurs, les travailleurs, le budget de l'État ainsi qu'en matière de mobilité.

Les deux Conseils ont enfin rendu un avis sur les « Principes de base pour la vision du rail 2040 » (**avis n° 2.259 du 21 décembre 2021**) dans lequel ils ont formulé un certain nombre de principes de base pour étayer la vision du rail 2040. Des conditions-cadres sont proposées qui devraient, à leurs yeux, être remplies pour faire de la vision un succès grâce auquel l'usage du train se trouve dynamisé et contribue ainsi à la réalisation du transfert modal que poursuivent les différents niveaux de pouvoir.

## **Return to work**

Depuis quelques années, une plate-forme de concertation a été mise en place en matière de maintien et de reclassement des travailleurs en situation d'incapacité de travail.

Le Conseil national du Travail est en charge de la coordination des travaux de cette plate-forme qui constitue le cadre de concertation structurel, regroupant les acteurs impliqués dans le processus de retour au travail volontaire des personnes présentant un problème de santé afin de développer une approche intégrée non seulement entre institutions de la sécurité sociale concernées mais également avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et, à terme, avec d'autres institutions publiques compétentes en la matière qui souhaiteraient y participer.

C'est dans ce contexte que le Conseil a réalisé une évaluation de la réglementation en matière de réintégration au travail et a formulé des propositions concrètes en vue d'optimiser la procédure relative à la réintégration au travail des personnes déclarées inaptes à exercer le travail convenu, qui sont des alternatives à la mesure du « jobs deal », prévoyant un droit à un outplacement. Les travaux sur ce point se poursuivent de manière intensive, sur base de propositions formulées par le gouvernement suite à l'avis du Conseil du 25 septembre 2018.

## **Lutte contre la fraude sociale et fiscale**

Le Conseil national du Travail est structurellement associé, dans le cadre d'un protocole de coopération conclu avec le Service d'information et de recherche sociales (SIRS), à la politique de lutte contre la fraude sociale et fiscale menée par le gouvernement. Dans ce contexte, il assure un suivi régulier des activités de la « European Labour Authority », et des questions que posent le Brexit ou encore la mise en place du Portail numérique unique « Travailler en Belgique ». Dans ce contexte, il a été amené à apporter, dans son **avis n° 2.227 du 29 juin 2021**, une contribution au plan stratégique du SIRS 2022-2025 et est actuellement consulté sur le plan d'action 2022.

## **Non-discrimination**

Le Conseil a adopté la **brochure intitulée « Favoriser la diversité et l'égalité dans le recrutement »**. Cette brochure, reprise en annexe de l'**avis n° 2.163 du 28 avril 2020** qui vient l'accompagner, se veut avant tout un outil didactique pour les entreprises, les secteurs et les candidats à l'emploi. Elle s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable en Belgique en matière de non-discrimination et est adaptable à chaque type d'entreprise. Le Conseil a souhaité faire de ce guide un outil résolument pratique, qui mette en lumière les avantages qu'apporte la diversité et qui permette d'orienter, tout au long de la procédure de recrutement, les entreprises qui le souhaitent vers des pratiques de recrutement objectives fondées sur les seules compétences des candidats à l'emploi de nature à assurer une réelle égalité de traitement entre ceux-ci. Comme cela est souligné dans leur avis, les partenaires sociaux interprofessionnels témoignent, par l'adoption de ce nouvel instrument, de leur ferme volonté de continuer à œuvrer concrètement pour une participation renforcée des groupes à risque au marché du travail. Ils s'engagent également dans leur avis à promouvoir cet outil auprès de leurs membres.

Le Conseil a également adopté l'**avis n° 2.265 du 21 décembre 2021** relatif aux modifications législatives proposées en matière de **protection des témoins contre les représailles** dans le cadre de la procédure interne visant à prendre en compte la jurisprudence développée par la Cour de Justice de l'UE dans son arrêt « Hakelbracht ».

## Mise en œuvre des instruments européens

- **Accès à la sécurité sociale**

Le Conseil national du Travail a émis **l'avis n° 2.216 du 5 mai 2021** sur la mise en œuvre de la Recommandation (EU) 2019/C387/01 du Conseil du 8 novembre 2019 relative à l'accès des travailleurs salariés et non-salariés à la protection sociale.

- **Accords-cadres européens**

Le Conseil est l'organe compétent pour la mise en œuvre en Belgique des accords-cadres adoptés par les partenaires sociaux européens. Dans ce cadre, il rend compte non seulement de la mise en œuvre au niveau interprofessionnel de ces accords mais réalise également un travail de centralisation des contributions des partenaires sociaux régionaux. Deux rapports de mise en œuvre ont été adoptés au cours des 12 derniers mois :

- **Le rapport n° 122 du 5 mai 2021** : Rapport annuel de mise en œuvre de l'accord-cadre européen sur la **numérisation**.
- **Le rapport n° 123 du 13 juillet 2021** : Rapport de synthèse concernant la mise en œuvre des partenaires sociaux belges de l'accord-cadre européen sur le **vieillessement actif**.

- **Détachement de travailleurs**

Suite à son avis relatif à la transposition de la directive UE 2018/957 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services (**avis n° 2.147 du 26 novembre 2019**) le Conseil a émis un avis sur la transposition de la directive relative au détachement de conducteurs dans le domaine du transport routier (**avis n° 2.255 du 30 novembre 2021**). Ce dernier avis a été émis en étroite collaboration avec les partenaires sociaux du secteur du transport et de la logistique directement concernés par la transposition de la directive.

- **Protection des lanceurs d'alerte**

Le Conseil a émis, conjointement avec le Conseil central de l'Économie, **l'avis n° 2.252 du 30 novembre 2021** sur la transposition de la directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union.



- **Fixation des objectifs nationaux faisant suite au plan d'action européen mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux**

Dans son **avis n° 2.263 du 21 décembre 2021**, le Conseil a apporté sa contribution à la fixation d'objectifs nationaux en exécution du plan d'action européen sur le socle européen des droits sociaux. Il y exprime tout d'abord certaines préoccupations quant à l'implication des entités fédérées et des partenaires sociaux dans le processus d'élaboration des objectifs nationaux et des indicateurs de suivi. Il y aborde ensuite les questions relatives à la définition des objectifs et des indicateurs de suivi en matière d'emploi et de formation, en se basant, dans une large mesure, sur l'avis du Conseil supérieur de l'emploi et l'expertise développée par les partenaires sociaux dans le cadre du suivi des objectifs de développement durable. Il souligne ensuite la nécessité d'un lien plus clair entre les indicateurs et objectifs fixés dans le cadre des différents plans d'actions et stratégies (notamment par rapport aux ODD), formule des propositions d'indicateurs complémentaires, aborde la question des objectifs en matière de pauvreté et d'exclusion avant de se pencher enfin sur la demande des ministres de formuler des propositions d'objectifs de soutien supplémentaires.

- **Transposition de la directive (UE) 2019/1158 du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des parents et aidants et abrogeant la directive 2010/18/UE**

Le Conseil également émis sur ce point l'**avis n° 2.264 du 21 décembre 2021** dans lequel il s'est engagé, en particulier, à poursuivre à très brève échéance ses travaux en vue de la mise en œuvre du congé parental et des mesures souples de travail par la voie de CCT du Conseil national du Travail.

- **Transposition de la directive (UE) 2019/1152 du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne**

Dans son **avis n° 2.272 du 25 janvier 2022**, le Conseil national du Travail s'est prononcé sur les projets de loi et d'arrêté royal qui transposent les deux grands volets de cette directive, à savoir : - d'une part, la mise à jour des règles concernant les informations à fournir aux travailleurs sur leurs conditions de travail, un aspect déjà couvert par la précédente directive 91/533/CEE, que modifie à présent la directive (UE) 2019/1152 ; - et, d'autre part, l'établissement d'un ensemble de droits minimaux pour chaque travailleur dans l'Union européenne, ce qui constitue un nouvel aspect par rapport à la directive 91/533/CEE.

Par ailleurs, le Conseil s'est engagé dans ce contexte à entamer à brève échéance des négociations sur la conclusion de conventions collectives de travail concernant les thèmes « transition vers une autre forme d'emploi » et « prévisibilité minimale du travail », en tenant compte de manière équilibrée des intérêts des employeurs et des travailleurs en la matière. Il examinera également dans ce cadre la protection du travailleur contre le traitement défavorable et contre le licenciement.

-----